

Le nouveau visage d'« aden »

LE GUIDE des sorties culturelles revient cette semaine dans une formule renouvelée. En cinq rubriques - Musiques, Cinéma, Scènes, Arts et En famille -, aden, distribué en Ile-de-France, propose une sélection de sorties, de spectacles, les dates des concerts à réserver dès maintenant, un choix de disques et de DVD.

Autre innovation : notre supplément, disponible en version Web, et sa newsletter sont accessibles gratuitement à l'adresse <http://aden.lemonde.fr>.

Notre supplément

ROBERT HUE S'EN VA

Il quitte la présidence du PCF p. 10

UNION EUROPÉENNE

Forum social des antimondialisation à Florence p. 8



OLIVIER MORIN/AFIP

DRAMES

Douze morts dans un wagon-lit à Nancy, huit morts sur l'A 10 p. 14

DÉBATS

Trop de tabac, trop de bruit p. 18

TECHNOLOGIES

Le porte-monnaie électronique p. 27

CHASSE

Quand passent les palombes p. 17

VOYAGES

A Bahia, dans les écoles de musique p. 28 et 29

International.....	2	Communication.....	24
Union européenne... 8		Marchés.....	25
France.....	10	Aujourd'hui.....	27
Société.....	12	Météorologie-Jeux... 31	
Régions.....	16	Culture.....	32
Horizons.....	17	Radio-Télévision... 35	
Entreprises.....	21	Carnet.....	37
Immobilier.....	22	Abonnements.....	37

MUSIQUE

Orchestre de Paris cherche salle

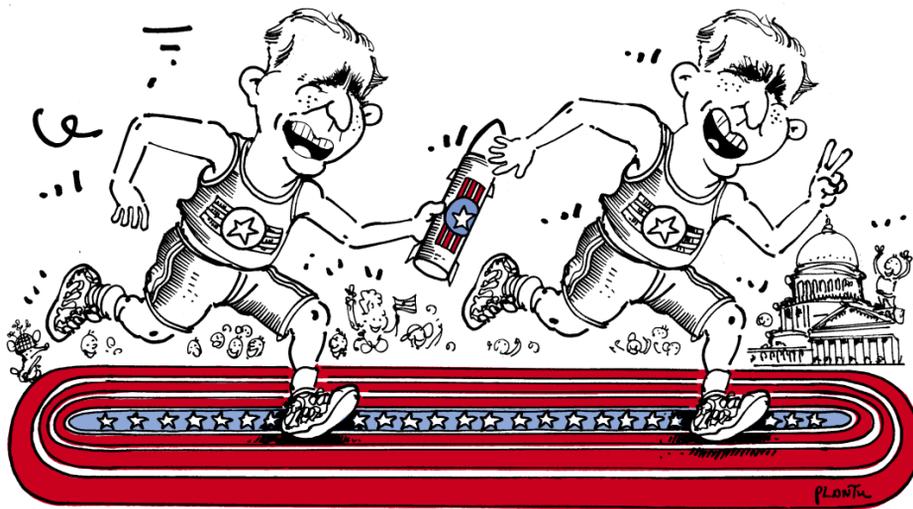


FAUTE de salle pour répéter, les musiciens de l'Orchestre de Paris et leur directeur, Christoph Eschenbach (photo), déclenchent un conflit avec leurs autorités de tutelle.

Lire page 33

Bush sort victorieux des élections

A mi-mandat présidentiel, le Parti républicain est majoritaire au Congrès après le scrutin du 5 novembre



maintient une position dominante dans les postes de gouverneurs d'Etat, dont 36 (sur 50) étaient soumis à réélection. La Maison Blanche a affirmé, mercredi, que

M. Bush et son parti « étaient entrés dans l'Histoire ».

Dans une conjoncture économique hésitante, les démocrates n'ont pas pu ou pas voulu attaquer

le parti d'un président dont la politique de lutte contre le terrorisme bénéficie d'un large soutien de l'opinion. Or le thème de la sécurité du pays a dominé la campagne.

► Le parti du président a la majorité dans les deux Chambres du Congrès

► La Maison Blanche confortée

► Irak : l'ONU prête à voter la résolution américaine

► Dernier bon point pour le président : la démission du patron de la SEC

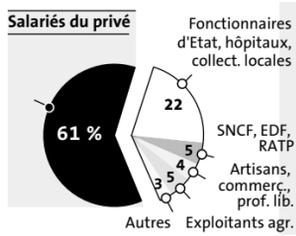
Lire pages 2 et 3
la Bourse de New York page 21, notre éditorial page 20

Le dossier explosif des retraites

LE GOUVERNEMENT ouvrira, début 2003, des négociations avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites. Jean-Pierre Raffarin engagera la responsabilité de son gouvernement, sur ce dossier, devant l'Assemblée nationale. Le ministre des affaires sociales, François Fillon, a annoncé, lundi 4 novembre, que les Français devront « cotiser plus longtemps ». La CGT et FO le soupçonnent d'avoir déjà arrêté ses décisions. Elles veulent mobiliser les salariés du privé et les fonctionnaires.

RÉPARTITION DES PENSIONS

entre régimes, en 2000



Source : Conseil d'orientation des retraites, 2001

► La négociation s'ouvrira début 2003

► La CGT et FO mobilisent les salariés

► La réforme-test d'EDF-GDF

Lire page 11

Quand les prostituées font chanter les politiques...

L'AVOCAT Francis Caballero, davantage connu jusqu'à présent pour son engagement dans la lutte anti-tabac et pour la dépénalisation du cannabis, se lance dans une bataille pour la défense de la « prostitution libre ». Lundi 4 novembre, un « communiqué de presse numéro 1 » est arrivé dans les rédactions, annonçant la création de France Prostitution. Selon ce premier communiqué, qui émane du cabinet de M^e Caballero, « Michèle, Claudia, Patricia, Brigitte, Alexandre et de nombreux autres thérapeutes sexuels » ont fondé l'association afin de « défendre la prostitution pratiquée librement sur le territoire national par toute personne majeure ». Et de « militer pour la reconnaissance d'un certain nombre de droits et de devoirs des prostitué(e)s ». Il est ainsi question d'un statut économique, social et fiscal des prostitué(e)s, et d'une charte définissant leurs obligations.

Le ton du « communiqué de presse numéro 2 » est bien plus virulent. Il demande le retrait immédiat des deux articles du projet Sarkozy visant à punir le racolage public des prostitué(e)s et la « drague » des clients : « L'association rappelle que le président de la République a reconnu avoir été « dénié par une dame de petite ver-

tu » au cours de son service militaire en Algérie. Mais il n'est pas le seul dans son cas. L'association pourrait citer de nombreux politiques, députés, sénateurs, ministres, magistrats et policiers qui sont allés voir les filles ou les garçons. Les parlementaires qui s'apprennent à voter la loi Sarkozy feraient bien de s'en souvenir... »

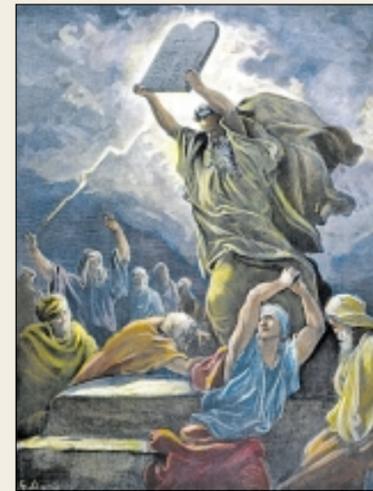
Les quelque 150 prostitué(e)s que regroupe l'association n'en sont là qu'au stade de la réflexion, ajoute M^e Caballero. « Mais elles discutent beaucoup entre elles de cette possibilité d'outing. Elles ont un stock de noms de politiques qui vont voir les petits garçons porte Dauphine ou les grandes dames avenue Foch. Même si balancer les clients est contraire à leurs principes, elles se laissent la possibilité de les outter dans le cas où ils voteraient ces dispositions scélérates interdisant de fait l'offre publique de services sexuels. » L'avocat conclut : « Les cheminots bloquent les voies, les routiers, les routes... Les prostituées ont aussi le droit de défendre leurs intérêts face à un establishment qui verse dans l'ordre moral. »

Pascal Krémer

Lire aussi nos informations page 14

ÉDUCATION

Comment enseigner l'histoire des religions à l'école ?



RUE DES ARCHIVES

LE MINISTRE de l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, soutenu par le chef de l'Etat, a appelé les enseignants lors d'un séminaire, mardi 5 novembre, à aborder les questions de religion à l'école. L'enseignement de l'histoire des religions devrait être « critique » et « totalement laïque ». Reste à savoir comment passer « du vœu à l'acte », selon le mot de Régis Debray, dans son rapport sur ce thème. Lire page 12

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE
DE L'EXCEPTION LA REGLE
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Les prudences de Jean-Pierre Raffarin

RÉFORMER SANS « bloquer la société » : tel est l'objectif de Jean-Pierre Raffarin depuis qu'il est entré, voilà exactement six mois, à Matignon.

Le premier ministre s'en était longuement expliqué lors de son entretien télévisé du 26 septembre sur France 2.

De cette émission intitulée « Cent minutes pour convaincre » - et sous-titrée « La gouvernance Raffarin » -, on avait retenu deux mots-clés : « ténacité » et « pragmatisme », et observé la prudence affichée par un homme qui, quoi qu'il en dise, reste obsédé par le souvenir du mouvement social de l'automne 1995, qui avait fait

vaciller le gouvernement Juppé. De sa volonté de privilégier « l'équilibre » des réformes à son souci d'en « maîtriser [la] vitesse », tout dans son propos répondait à une préoccupation qui le taraude depuis son arrivée à Matignon : se construire une image d'« anti-Juppé », pour mieux éloigner le spectre d'un nouveau blocage social et politique.

M. Raffarin n'a pas eu, pour ce faire, à trahir ou à maquiller sa personnalité. Il lui aura suffi en effet d'accentuer rondeur, sens du dialogue et souci du consensus - toutes vertus qu'il possédait bien avant le printemps 2002, et qui, précisément, ont contribué à le fai-

re accéder à Matignon - pour convaincre qu'il ne ressemble en rien au maire de Bordeaux. Reste la méthode, dont les principales caractéristiques apparaissent peu à peu.

Comme M. Raffarin l'a lui-même indiqué le 26 septembre, la question du rythme est pour lui essentielle. Avant même son entrée en fonctions, l'ancien président de la région Poitou-Charentes évoquait la nécessité de distinguer les « réformes du temps court » de celles « du temps long ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Lire la suite page 20

INTERNATIONAL

ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Les élections américaines dites de **MI-MANDAT**, mardi 5 novembre, constituent une nette victoire pour George Bush et ses partisans. Le Parti républicain conserve une nette majorité à la Chambre des représen-

tants et s'empare du Sénat où, jusqu'à la semaine dernière, les démocrates disposaient d'une voix de majorité. Ce « **DOUBLÉ** » permet à la Maison Blanche de disposer d'une franche majorité au Congrès et per-

mettra au président de relancer plusieurs **PROJETS DE RÉFORME** jusqu'alors bloqués par les démocrates. Le porte-parole de la Maison Blanche a affirmé qu'avec cette victoire, M. Bush et son parti étaient

« *entrés dans l'Histoire* ». Les **DÉMOCRATES** enregistrent un sérieux revers. Sans chef de file et ayant mené une campagne atone, ils perdent plusieurs Etats à deux ans de l'élection présidentielle.

M. Bush s'empare du Congrès par une victoire jugée « historique »

Le Parti républicain est sorti renforcé des élections de mi-mandat. Il conserve une majorité absolue à la Chambre des représentants et s'empare du Sénat, jusqu'alors contrôlé par les démocrates. Ce « doublé », rarissime dans l'Histoire américaine, laisse les mains libres au président

WASHINGTON

de notre correspondant

Rompant avec la tradition, non seulement les électeurs américains qui se sont rendus aux urnes, mardi 5 novembre, n'ont pas sanctionné le parti au pouvoir, mais ils ont renforcé ses positions. Les républicains, qui étaient majoritaires à la Chambre des représentants et minoritaires d'une voix au Sénat, se retrouvent totalement maîtres du Congrès pour la législature qui commencera le 1^{er} janvier 2003. Alors que tous les résultats n'étaient pas encore établis, mercredi matin, heure de Paris, dans les Etats de la côte Ouest et dans ceux où les écarts de voix étaient les plus étroits, il était acquis que le parti du président conserverait, voire accroîtrait, sa majorité à la Chambre et qu'il prendrait le contrôle du Sénat.

George Bush a téléphoné, mardi soir, à deux ou trois dizaines de candidats républicains élus ou réélus. Le président avait participé intensivement à la campagne électorale, lui consacrant, depuis 2001, 90 déplacements et animant 70 déjeuners ou dîners de collectes de fonds. Il avait choisi lui-même les candidats de son parti dans les compétitions qui s'annonçaient décisives, changé le président du comité national républicain en décembre 2001, arrêté la stratégie du parti avec son con-

seiller politique, Karl Rove, venu avec lui du Texas. La Maison Blanche pouvait légitimement afficher sa satisfaction, mardi soir, son porte-parole, Ari Fleischer, jugeant que M. Bush « *a remporté une victoire historique* ». Il faut remonter loin dans l'Histoire – jusqu'à Abraham Lincoln, disaient certains – pour trouver un précédent d'élections de mi-mandat dans lesquelles le parti au pouvoir n'ait pas perdu de sièges.

FORTE PARTICIPATION

Les résultats définitifs de la consultation ne devaient être connus que dans la journée de mercredi, avec des contestations possibles pour certains scrutins. La participation semble avoir été légèrement supérieure, dans certains Etats, à la moyenne observée lors de ce type d'élections, soit environ 35 % de l'électorat potentiel. Les démocrates ont fait un effort particulier pour inciter leurs électeurs à s'inscrire et à aller voter. Malgré cela, ils ne devaient pas progresser à la Chambre des représentants, leurs quelques gains étant compensés par des pertes. Les républicains devaient au moins retrouver leur quelque quinze sièges de majorité. La situation au Sénat, incertaine pendant la soirée, a cessé de l'être lorsque la sénatrice du Missouri Jean Carnahan a concédé la victoire, un peu avant 1 heure du matin, à son

adversaire républicain, James Talent.

Après les élections de 2000, le Sénat comptait 50 démocrates et 50 républicains. Dans ce cas, la voix du vice-président, qui préside le Sénat, fait la différence. Pendant les premiers mois de la prési-

Les gouverneurs : le décompte se poursuit

Trente-six gouverneurs sur 50, étaient soumis à réélection, mardi 5 novembre. Les républicains détenaient 23 des postes renouvelables, les démocrates 11, 2 sortants étant indépendants.

Les démocrates ont progressé beaucoup moins qu'ils ne l'espéraient, l'emportant dans des Etats industriels comme l'Illinois, le Michigan et la Pennsylvanie et dans des Etats du Sud comme le Nouveau-Mexique et le Tennessee. Ils ont perdu, en revanche, la Géorgie, la Caroline du Sud et même le Maryland où leur candidate appartenait à la famille Kennedy.

Les républicains ont gagné aussi en Alaska et conservé le Massachusetts. Au total, en attendant les résultats des Etats où le comptage des voix se prolongeait, les deux partis étaient à égalité avec 23 Etats chacun, alors qu'avant la consultation, les républicains en comptaient 27, et les démocrates 21, 2 autres gouverneurs étant indépendants.

Les postes de gouverneurs ont une importance politique lors de l'élection présidentielle, pour laquelle les chefs des exécutifs des Etats peuvent mobiliser leurs réseaux en faveur d'un candidat. En outre, le président actuel, George Bush, et son prédécesseur, Bill Clinton, sont d'anciens gouverneurs, comme l'étaient, avant eux, Ronald Reagan et Jimmy Carter. – (Corresp.)

dence Bush, c'est donc Richard Cheney qui a assuré le contrôle des républicains sur le Sénat; mais un sénateur républicain du Vermont, James Jeffords, a quitté le Parti républicain, et les 50 démocrates sont ainsi devenus la majorité.

Mardi, les démocrates ont per-

du les sièges qu'ils détenaient en Géorgie et dans le Missouri et n'en ont pris qu'un aux républicains, dans l'Arkansas. Le comptage des voix ne devait être achevé que mercredi dans le Minnesota et le Dakota du Sud, sièges détenus par des démocrates. Enfin, en

veau Sénat. Les républicains sont assurés d'en détenir 50, voir davantage si les démocrates perdent l'un des trois sièges encore non attribués.

DÉFAITE DES DÉMOCRATES

La défaite subie par l'opposition, dans les élections au Congrès fédéral, se confirme dans celles des gouverneurs, dont 36 sur 50 étaient soumis à renouvellement. La situation économique a créé partout des difficultés budgétaires et, puisque les collectivités locales n'ont pas droit au déficit budgétaire, les gouverneurs ont dû couper dans les dépenses ou augmenter les impôts, ce qui n'est pas populaire. La majorité des sortants étant républicains, l'opinion admise était que les démocrates pourraient remporter des victoires. En fait, non seulement ils n'ont guère progressé, mais ils ont perdu dans des Etats qui n'avaient jamais eu de gouverneur républicain depuis des décennies, comme le Maryland ou la Géorgie. Ils n'ont conservé la Californie que grâce à l'erreur commise par les républicains qui, dans cet Etat de gauche, ont désigné un candidat de l'aile droite de leur parti pour affronter le gouverneur démocrate Gray Davis, pourtant très critiqué.

Les résultats des élections de mardi sont autant une victoire de M. Bush qu'une défaite des démocrates.

Patrick Jarreau

Les dossiers sur lesquels le président reprend la main

WASHINGTON

de notre correspondant

Sénateur du Vermont, James Jeffords a quitté les rangs du Parti républicain, au printemps 2001, pour siéger comme non-inscrit. Les démocrates sont ainsi devenus majoritaires d'une voix et ont pris le contrôle du Sénat, ce qui a obligé le président George W. Bush et son gouvernement à négocier avec l'opposition sur chaque projet de loi important. Il est vrai que les règles de fonctionnement du Sénat rendent nécessaire, le plus souvent, une majorité de 60 sénateurs sur 100 pour qu'un texte soit adopté; le parti dominant n'a donc pas les mains libres. Cependant, un siège d'avance suffit pour décider de l'ordre du jour et pour retarder l'examen de projets adoptés par la Chambre des représentants, à majorité républicaine.

► **Les baisses d'impôts.** Thomas Daschle, le chef de la majorité démocrate, est ainsi devenu, aux yeux de la Maison Blanche, le champion de « l'obstruction ».

Mesure fétiche de la nouvelle présidence, les baisses d'impôts ont été adoptées en 2001, M. Jeffords ayant attendu qu'elles le soient avant de quitter le Parti républicain. Au reste, une minorité de démocrates, à la Chambre comme au Sénat, ont voté pour. Depuis, M. Bush veut pérenniser ces réductions, mais les démocrates s'y refusent. Ils font valoir que le budget fédéral est en déficit, alors que les dépenses militaires et les crédits consacrés à la sécurité du territoire augmentent, ce qui a pour conséquence que le régime de retraite par répartition, alimenté par une taxe sur les salaires, est mis à contribution pour alimenter le budget fédéral. Le président accuse les démocrates de vouloir, en fait, augmenter les impôts, dès lors qu'ils s'opposent à la prolongation des baisses appliquées en 2001, 2002 et 2003.

► **La privatisation des retraites.** M. Bush s'est heurté à l'opposition du Sénat sur un autre chapitre de son programme présidentiel, la réforme du régime de retraite général, appelé ici la Sécurité sociale (Social Security). Pendant la campagne électorale de 2000, il s'était prononcé pour la privatisation pure et simple, le prélèvement destiné à financer ce régime étant placé par chaque salarié sur un plan d'épargne individuel. Depuis, l'éclatement

de la « bulle » financière et l'effondrement des marchés boursiers ont incité le gouvernement à prendre son temps. Les partisans de la réforme, réunis dans une coalition qui comprend, notamment, les organisations patronales, font valoir que les besoins de financement du système sont énormes à l'horizon 2010-2015 et que des décisions sont indispensables. Les républicains ont insisté sur le fait que M. Bush regrette vraiment la résistance des démocrates, qui lui a évité de faire avancer une réforme impopulaire.

► **Les mesures de sécurité.** La création d'un grand ministère chargé de la sécurité du territoire, décidée par M. Bush, après plusieurs mois d'hésitation, afin de faire face à la menace qu'ont révélée les attentats du 11 septembre, a donné lieu à une interminable bataille avec le Sénat démocrate. L'exécutif propose que les agents qui seront recrutés par ce ministère, au-delà de ceux qui appartiennent aux services et agences existants, n'aient pas le sta-

tut de fonctionnaires fédéraux, qui rend leur licenciement à peu près impossible et leur mutation d'un service à l'autre, difficile. Le président estime que les impératifs de la sécurité imposent une gestion souple, permettant de répartir les effectifs en fonction des besoins. Les syndicats combattent ce projet et exigent, avec l'aide des parlementaires démocrates, que les futurs agents bénéficient des mêmes garanties et des mêmes droits syndicaux que les fonctionnaires en place.

► **Les nominations de magistrats.** Le contrôle du Sénat par les démocrates a aussi eu pour effet d'invalider certains choix de M. Bush pour les postes de juges fédéraux, de première instance ou d'appel, soumis à confirmation parlementaire. Les démocrates lui reprochent de choisir des magistrats connus pour leurs positions conservatrices ou réactionnaires sur des questions telles que l'avortement.

P. J.

Jeb remercie « sa mère, son père et son frère »

QUELQUES-UNS DES SCRUTINS les plus serrés des élections du mardi 5 novembre ont mis aux prises des candidats issus de familles bien établies de la vie politique américaine.

Frère et fils de président, **JEB BUSH** a aisément conservé son siège de gouverneur de la Floride. Le cadet de cette lignée républicaine n'a pas omis de remercier de leur aide les nombreux membres de sa famille venus le soutenir tout au long de la campagne. « *Je veux remercier ma mère [Barbara], mon père [le premier président George Bush] et mon frère, notre grand président des Etats-Unis qui est venu donner un coup de main à son petit frère en Floride* », a-t-il déclaré mardi soir 5 novembre.

Jeb Bush est arrivé en tête avec 56 % des suffrages contre 43 % des voix à son principal adversaire, le démocrate Bill McBride.

ELIZABETH DOLE, 66 ans, épouse de l'ancien candidat républicain à la présidence en 1996 et elle-même ancienne secrétaire aux transports (1983-1987) et au travail (1989-1990), a, elle aussi, assuré la victoire d'un clan républicain. Elle succède, au siège de sénateur de Caroline du Nord, à l'ultraconservateur Jesse Helms, 81 ans, qui ne se représentait pas.

Elle était opposée au démocrate Erskine Bowles, ancien secrétaire général de la Maison Blanche sous Bill Clinton, qu'elle a battu par 54 % des voix.

Le républicain **JOHN SUNUNU**, 36 ans, a conser-

vé au Parti républicain le siège très disputé du New Hampshire après avoir défait son détenteur sortant, Robert Smith, lors de primaires républicaines.

Le vainqueur, avec 51 % des suffrages, de la démocrate Jeanne Shaheen (47 %) est le fils de l'ancien secrétaire général de la Maison Blanche sous la présidence de George Bush père. Il était membre de la Chambre des représentants depuis 1996.

KATHLEEN KENNEDY TOWNSEND, fille aînée de Robert Kennedy, ancien ministre de la justice assassiné en 1968, quelques années après son frère John Kennedy, a subi une lourde défaite en échouant face au républicain Robert Ehrlich pour la conquête du siège de gouverneur du Maryland.

M^{me} Kennedy Townsend était gouverneur adjointe de cet Etat acquis depuis trente-six ans aux démocrates. M. Ehrlich l'a emporté avec 52 % des suffrages.

JIM TRAFICANT n'a pas retrouvé son siège de représentant démocrate de l'Ohio, dont il avait été destitué en juillet par ses pairs après dix-huit ans de mandats. Mais le fait d'avoir mené campagne depuis la cellule de sa prison n'a pas empêché ce condamné à huit ans d'incarcération pour corruption, racket et fraude fiscale d'obtenir 15 % des voix. Ce personnage de 61 ans haut en couleur, coiffé d'une banane poivre et sel et vêtu de costumes en nylon se présentait, cette fois, sous l'étiquette d'« indépendant ». – (AFP, Reuters, AP)

La pauvreté dans les villes atteint des records non égalés depuis les années 1980

NEW YORK

de notre correspondant

« *Le véritable enjeu de la campagne a été comme toujours de s'attirer les faveurs des classes moyennes.* »

REPORTAGE

Un fort chômage et des loyers inchangés jettent à la rue des familles entières

Ceux qui n'ont rien, personne ne veut en parler et même en entendre parler », s'empare Stephen Carter, professeur à l'université de Yale.

« *Les temps redeviennent difficiles, de façon presque insidieuse, les plus fragiles en sont les premières victimes. On le voit dans les foyers et les soupes populaires, qui sont bondés* », explique Robert Greenstein, du Centre pour les priorités politiques et budgétaires. Au mois d'octobre, plus de 176 000 emplois ont été supprimés par les entreprises américaines. Il y en a eu 70 000 en septem-

bre, 140 000 en août, 81 000 en juillet. Au regard des standards européens, le chômage reste aux Etats-Unis à des niveaux enviables, moins de 6 % de la population active. Mais il frappe surtout les minorités, les personnes sans formation et les immigrés. Une décennie de prospérité et pour finir une situation de quasi-plein-emploi avaient permis dans les années 1990 aux « laissés-pour-compte » d'entrer dans le système. Les sans-abri avaient alors presque disparu des grandes villes américaines. Il a suffi de deux années et demie de conjoncture difficile et de neuf mois de récession en 2001 pour qu'ils soient à nouveau bien visibles.

A New York, touchée directement par les attentats du 11 septembre et la crise financière, 146 000 emplois ont été perdus lors des douze derniers mois et le taux de chômage atteint maintenant 7,9 %. « *La détérioration de la qualité de la vie est importante, pour les plus pauvres bien sûr, mais aussi pour les autres* », souligne David Jones, président de la Community Service Society of New York, une organisation caritative qui existe

depuis plus de cent cinquante ans. Selon une autre association, la Coalition des sans-abri, plus de 30 000 personnes, dont 13 000 enfants, ont été accueillis en octobre, la nuit, dans les refuges municipaux, un nombre sans précédent depuis plus de dix ans.

Les soupes populaires, les distributions d'aide alimentaire dans les quartiers ont dû répondre à la demande. Ils se trouvent face à des besoins qualifiés de « *records depuis la fin des années 1980* ». « *La cause principale de cette situation se trouve dans la forte diminution du nombre de logements sociaux ou à loyers modérés* », explique Patrick Markee, de la Coalition des sans-abri. « *Le chômage augmente, les salaires plus faibles et, dans le même temps, les loyers n'ont pas baissé et sont beaucoup trop élevés, même dans les quartiers défavorisés. Du coup, des familles entières se retrouvent à la rue du jour au lendemain* », ajoute-t-il.

Les aides au logement sont jugées nettement insuffisantes. Une famille de trois personnes reçoit au maximum de la municipa-

lité 286 dollars par mois. Il est presque impossible de trouver dans la ville un appartement à moins de 800 dollars par mois.

New York n'est pas un cas isolé. Il existe ailleurs aux Etats-Unis de véritables « *poches* » de pauvreté. A Madison dans le Wisconsin, l'Armée du salut a dû faire appel en

Dans le Wisconsin, l'Armée du salut a dû faire appel d'urgence à la banque alimentaire pour faire face à la demande

urgence à la banque alimentaire pour faire face à la demande. A Augusta (Géorgie), la « banque des moissons d'or » distribue deux fois plus de repas gratuits qu'il y a quatre ans et n'arrive pas à satisfaire les besoins. Les organisations caritatives et autres soupes populaires

font le même constat dans tout le pays. La demande d'aide alimentaire a augmenté de 25 % à 30 % par rapport à l'an dernier. Plus de 23 millions de personnes y avaient alors eu recours.

« *On appelle cela de l'aide alimentaire d'urgence, mais ce n'est plus de l'urgence. C'est devenu pour beaucoup indispensable et quotidien* », explique Pat Barrick, de City Harvest, un organisme qui distribue gratuitement des aliments à New York.

Dans l'Oregon, où le taux de chômage est le plus élevé des Etats-Unis, plus de 700 000 habitants sur les 3,5 millions que compte l'Etat reçoivent une aide alimentaire. « *La faim fait un retour dramatique dans ce pays. La plupart de ceux qui en souffrent sont les travailleurs les plus pauvres, working poors – ils ont perdu leurs petits boulots ou travaillent trop peu –, et les enfants* », souligne Robert Forney, président d'America's Second Harvest (la deuxième moisson américaine), la première association luttant contre la faim aux Etats-Unis.

Eric Leser

Irak : Washington fait de nouvelles concessions au Conseil de sécurité de l'ONU

Un nouveau projet américain de résolution devrait emporter l'adhésion de la France

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Tous les mots détestables y sont, mais la dernière version du projet de résolution américano-britannique sur le désarmement de l'Irak ajoute un vocabulaire inédit dans le discours américain depuis le 12 septembre. Cette fois, une « dernière occasion » est offerte à l'Irak de se soumettre aux inspections de l'ONU et de se séparer de ses éventuelles armes de destruction massive.

Il était déjà arrivé au président Bush de parler de « dernière chance » pour Saddam Hussein. Mais dans le texte d'une résolution où la France, la Russie et leurs amis n'ont cessé de débutsquer des « revolvers » cachés, cette mention a de quoi créer la surprise.

Très attendu, le texte a été distribué en avant-première, mardi soir 5 novembre, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il devait être officiellement mis sur la table du Conseil, mercredi matin. Les Américains ne compteraient pas demander un vote avant vendredi. Il faut neuf voix pour qu'un texte soit adopté et aucun veto.

C'est la troisième version du projet de résolution américain depuis que, le 12 septembre, le président Bush a lancé la machine et entraîné l'ONU à agir pour désarmer le régime irakien. Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, qui s'est beaucoup dépensé ces derniers jours, a présenté, mardi, la dernière mouture à son homologue français, Dominique de Villepin, par téléphone.

Le *Washington Post*, mercredi, croyait savoir qu'un compromis avait été atteint entre Paris et Washington. La mission française à New York ne pouvait pas en dire

autant, par respect des présences. Le président Jacques Chirac n'avait pas lu le texte. Et M. de Villepin n'avait eu connaissance que d'extraits.

Du côté américain, on peut se prévaloir du fait que tous les mots-clés du discours de l'administra-

Une dernière chance est offerte à l'Irak : en cas d'incident dans la déclaration de ses armements, les conséquences ne tomberont pas automatiquement

tion Bush sur l'Irak sont présents. L'Irak est bien déclaré en « violation patente » (*material breach*) de ses obligations. Dans le même texte, il est bien dit que « de graves conséquences » vont en découler si la chose continue. Or, selon des conventions bien connues des diplomates de l'ONU, cette combinaison « violations patentes » et « conséquences graves ou sérieuses » signifie recours à la force.

Mais, répondra-t-on côté français pour insister sur les concessions américaines, les « conséquences » ont été placées en fin de texte, comme la majorité du Conseil l'avait demandé. Et donc à la suite des paragraphes 11 et 12 sur le rôle du Conseil, paragraphes conçus de haute lutte il y a trois semaines (« à chaque fois, on a l'impression de leur arracher une

dent », raconte un responsable de l'ONU).

Autrement dit, si un incident est de nature, selon les Américains, à déclencher une action armée contre l'Irak, le Conseil est en droit de se réunir pour examiner la situation, voire pour participer à l'attaque. Il n'est en revanche pas en mesure de s'y opposer. Les Américains n'ont pas les « mains liées », hantise que n'a cessé d'évoquer ces jours-ci Colin Powell.

Du côté français, on peut se prévaloir du fait d'avoir gagné un paragraphe 1 bis doté d'un « pare-feu ». La chose peut paraître un peu obscure mais c'est là, en fait, qu'apparaît la lueur d'espoir de la dernière chance.

Certes, l'Irak viole ses obligations. Mais, alors que les textes précédents imposaient des conséquences à toute violation future, considérée comme inévitable, celui-ci prend en compte l'hypothèse que Bagdad pourrait s'amender. Une dernière chance est donc offerte : en cas d'incident dans la déclaration de ses armements par l'Irak, les conséquences ne tomberont pas automatiquement. Là aussi, il faudra repasser par le Conseil. Les

Français ont suggéré le terme d'« assessment ». Toute violation devra être « établie » ou « évaluée » par le Conseil.

La Chine et le Mexique, qui avaient réclamé que des encouragements incitent l'Irak à plier, ont été écoutés. Mention est faite du respect de la souveraineté de l'Irak. Le texte maintient cependant la mention d'interrogatoires de scientifiques irakiens en dehors de l'Irak – « des défections sponsorisées par l'ONU », ironise un ex-inspecteur. Hans Blix, le chef des inspecteurs, s'y était opposé, alors même que Paul Wolfowitz, l'un des « durs » de l'équipe Bush, y a beaucoup insisté lors de la dernière visite de M. Blix à la Maison Blanche. Mais cette disposition n'est pas déclarée obligatoire. Ce n'est qu'une option.

Avant même de voir le dernier texte, les inspecteurs se sont mis à croire sérieusement à leur départ. Une avant-avant garde de deux responsables est arrivée à Chypre, lundi, pour louer des bureaux. La mission a aussi investi dans la location de huit hélicoptères.

Corine Lesnes

« Donner une dernière occasion »

VOICI les principaux extraits du projet américain de résolution sur l'Irak qui devait être soumis au Conseil de sécurité de l'ONU mercredi 6 novembre. Les ajouts significatifs par rapport à la deuxième version du texte, déposée le 23 octobre, sont signalés en gras.

« Le Conseil de sécurité. *Operational paragraph 1 (OP1)* : décide que l'Irak s'est trouvé et reste en violation patente de ses obligations résultant des résolutions pertinentes, y compris la résolution 687 (1991), en particulier par le refus de coopérer avec les inspecteurs de l'ONU et de l'AIEA et de mener à bien les actions requises par les paragraphes 8 à 13 de la résolution 687.

OP1 bis : **décide, tout en prenant en compte le paragraphe 1 ci-dessus, de donner à l'Irak une dernière occasion de respecter ses obligations au travers de cette résolution, et en conséquence, de mettre en place un régime d'inspections renforcé avec l'objectif de parvenir à un désarmement complet.**

OP4 : décide que de fausses déclarations ou omissions dans les déclarations [d'armements] soumises par l'Irak en vertu de cette résolution, ainsi que le non-respect, par l'Irak, à n'importe quel moment, des obligations lui incombant pour mettre en œuvre cette résolution, constitueront une nouvelle violation patente

par l'Irak de ses obligations et seront transmises au Conseil de sécurité pour évaluation, en concordance avec le paragraphe 11. *OP9* : prie le secrétaire général de notifier immédiatement l'Irak de cette résolution, qui sera contraignante, et demande que l'Irak confirme dans les sept jours suivant cette notification son intention de respecter pleinement cette résolution et de coopérer avec les inspecteurs. »

OP11 et OP12 : ces deux articles, hautement stratégiques (sans changement dans cette version) prévoient que le chef de la mission d'inspection et celui de l'AIEA feront rapport au Conseil de tout incident avec l'Irak et que le Conseil se réunira immédiatement pour considérer la situation.

Les autres dispositions sont sans changement majeur. L'Irak a 30 jours pour déclarer ses programmes d'armes de destruction massive et ses productions de matériaux à double usage. Les inspecteurs doivent reprendre leurs visites dans les 45 jours suivant la résolution. Ils doivent avoir un accès sans restriction aux palais présidentiels de Saddam Hussein.

Ils « peuvent » demander à interroger des scientifiques irakiens ou toute autre personne en dehors de l'Irak s'ils le souhaitent. Ils peuvent « geler » un endroit qu'ils souhaitent inspecter en ordonnant la suspension de tout mouvement au sol ou aérien. Des gardes des Nations unies protégeront le siège de la mission d'inspection. »

Attentat d'Al-Qaida à Djerba : huit interpellations en France

HUIT PROCHES de Nizar Naouar, l'auteur présumé de l'attentat contre la synagogue de Djerba, en Tunisie, le 11 avril, ont été interpellés, mardi 5 novembre, dans la banlieue lyonnaise. Agissant sur commission rogatoire du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, la Direction de la surveillance du territoire (DST), assistée par le Groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) de Lyon, est intervenue à Saint-Priest et à Vénissieux, au domicile des parents et de proches du kamikaze présumé.

Selon le ministère de l'intérieur, des documents « paraissant être en relation directe avec l'attentat » ont été saisis. Cette opération était menée dans le cadre d'une information judiciaire contre X ouverte le 30 avril pour « assassinat et tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste », à la suite de la plainte déposée par le fils de l'une des deux victimes françaises.

Au total, l'explosion, le 11 avril, d'un camion-citerne rempli de gaz, qui était garé devant l'entrée de la synagogue de Djerba, avait fait 19 morts. Quelques jours plus tard, deux journaux arabes de Londres relayaient un communiqué d'Al-Qaida qui présentait Nizar Naouar comme un « martyr mort pour la cause de Dieu ». En juin, un porte-parole d'Al-Qaida, Souleiman Abou Ghaïth, avait revendiqué l'opération sur l'antenne de la chaîne de télévision Al-Jazira.

Parmi les huit personnes interpellées se trouvent notamment les parents de Nizar Naouar et son frère Oualid. Ils avaient déjà été entendus dans le cadre de l'enquête préliminaire par les enquêteurs de la Division nationale antiterroriste (DNAT) dans les jours qui avaient suivi l'attentat. Le rebondissement dans l'enquête serait dû à l'étude des relevés téléphoniques de Nizar Naouar.

Ce dernier aurait passé un ou plusieurs coups de fil à ses proches dans les heures qui ont précédé l'opération. Le juge Jean-Louis Bruguière souhaite vérifier si la famille continue d'affirmer n'avoir pas été en contact avec le jeune homme. Dans leurs premières déclarations, ils avaient évoqué un appel télé-

phonique anodin reçu le 5 avril. « Il n'est pas impossible qu'ils aient occulté un coup de fil, par peur de ce qui se passerait s'ils l'avaient mentionné », avance M^e Laurent Sabatier, l'avocat de la famille.

Nizar Naouar n'a jamais vécu en France. Son père, originaire de Ben-Gardane, en Tunisie, s'est installé dans la banlieue lyonnaise il y a trente ans. Il a été rejoint par sa femme et ses enfants en 2000. « C'est une famille typique issue de l'immigration du travail et ayant bénéficié du regroupement familial, des gens sans histoires et parfaitement intégrés », assure M^e Sabatier.

ERREUR DE PROCÉDURE

Oualid, 22 ans, frère de Nizar, est le seul à ne pas avoir bénéficié du regroupement familial parce qu'il était majeur au moment de son arrivée. Le jeune homme, qui résidait en France de manière irrégulière, a été interpellé en avril par la Police aux frontières (PAF). Aussitôt, la préfecture avait délivré un arrêté de reconduite à la frontière. Placé au centre de rétention de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry en vue d'être expulsé vers la Tunisie, il avait été remis en liberté en raison d'une erreur de procédure.

En juillet, Oualid Naouar a épousé une ressortissante française et a déposé une demande d'asile politique et territorial. Il a toujours affirmé son ignorance des dérivées imputées à Nizar. Ses parents ont également assuré ne lui connaître aucun penchant pour la religion, tout en précisant qu'il n'avait jamais mis les pieds en France. Ils pensaient que leur fils travaillait dans une agence touristique à Djerba.

Outre l'enquête des autorités tunisiennes, la justice allemande travaille également sur l'organisation de l'attentat de Djerba. Les services antiterroristes allemands ont réussi à identifier une cellule islamiste implantée dans la région de Duisbourg, dans l'ouest du pays, dont les membres semblent avoir été en contact avec le groupe des kamikazes du 11 septembre 2001.

Sophie Landrin et
Piotr Smolar



Le Likoud et le Parti travailliste à l'heure des batailles internes en Israël

Alors que les élections anticipées sont annoncées pour le 28 janvier 2003, les anciens partenaires de la coalition d'union nationale dirigée par Ariel Sharon doivent encore désigner leurs chefs de file. Le morcellement de la représentation parlementaire est peu propice à une majorité durable

JÉRUSALEM

de notre correspondant

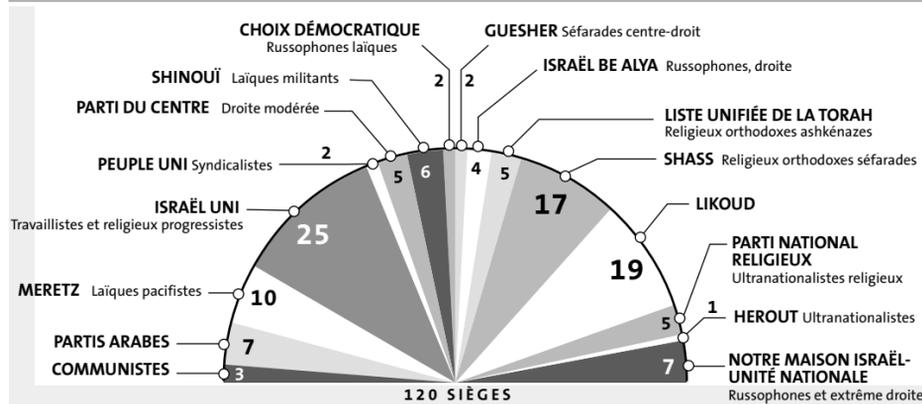
Les élections générales israéliennes, précipitées par le départ des travaillistes de la coalition gouvernementale d'Ariel Sharon, pourraient se tenir le 28 janvier 2003. Le premier ministre a justifié, mardi 5 novembre, son choix de recourir aux urnes par un souci de « responsabilité », compte tenu des exigences jugées inacceptables de l'extrême droite, qui avait été sollicitée par les proches de M. Sharon pour remplacer le Parti travailliste.

La campagne électorale promet d'être courte, mais en dépit de la victoire annoncée de la droite nationaliste que dirige le premier ministre, le nom du futur vainqueur reste pour l'heure incertain. En effet, les deux chefs de file des deux partis les plus nombreux à la Knesset, le Parti travailliste et le Likoud, n'ont pas encore été désignés.

A droite, M. Sharon doit compter avec la volonté acharnée de Benjamin Nétanyahou, nouveau ministre des affaires étrangères d'un gouvernement de transition, de retrouver le pouvoir, trois ans après son éviction du poste de premier ministre.

A gauche, l'actuel chef du Parti travailliste, Benyamin Ben Eliezer, aura fort à faire, le 19 novembre, pour espérer l'emporter sur ses

LA COMPOSITION DU PARLEMENT ISRAÏELIEN SORTANT



deux rivaux, Haïm Ramon, un ancien dirigeant syndical, et surtout Amram Mitzna, le maire de Haïfa.

Le Parti travailliste s'attend à une épreuve difficile en janvier 2003. Identifiée à un processus de paix qui s'est conclu tragiquement par une Intifada meurtrière, cette formation a déjà enregistré, le 6 février 2001, la défaite humiliante de son chef, Ehoud Barak, face à M. Sharon. La cogestion des affaires avec ce dernier pendant près de vingt mois a achevé de brouiller son image.

Les travaillistes doivent désor-

mais mettre au point dans un très court laps de temps une alternative à la politique du premier ministre et surtout, pour convaincre une opinion publique chauffée à blanc par les attentats palestiniens de leur donner une nouvelle chance. Les enquêtes d'opinion réalisées jusqu'à présent témoignent d'un net recul d'un parti qui jouera son avenir lors des élections primaires du 19 novembre.

Dans le cas d'une victoire de l'aile droite incarnée par M. Ben Eliezer, l'aile gauche pourrait en effet être tentée par la rupture, pour constituer une nouvelle for-

mation avec le parti de gauche Meretz.

Selon ces mêmes enquêtes, l'autre grand perdant des élections devrait être le parti ultra-orthodoxe séfarade Shass, qui s'était hissé au troisième rang lors des élections de 1999. Le Shass avait profité à l'époque à la fois du savoir-faire politique de son principal chef, Arieh Déri, et de l'effondrement du Likoud que dirigeait M. Nétanyahou, alors premier ministre.

Après une condamnation pour malversation et une peine de prison, M. Déri s'est retiré de la vie

politique et son successeur, Eli Yishai, ministre de l'intérieur dans le gouvernement de M. Sharon, ne jouit pas du même charisme ni des mêmes talents d'organisateur. Le Shass risque de perdre une bonne partie des électeurs du Likoud, qui s'étaient tournés vers lui en 1999 en désespoir de cause.

Son recul prévisible reste cependant difficile à mesurer. La formation dont le chef spirituel, Ovadia Yossef, déclarait par le passé que pas un mètre carré de terre ne valait une vie juive, a accompagné la radicalisation de la société israélienne et soutient par exemple ouvertement la colonisation.

LES ESPOIRS DE L'EXTRÊME DROITE

Contrairement au Parti travailliste et au Shass, le Likoud compte bien profiter des élections anticipées pour revenir au niveau qui était le sien avant la parenthèse de M. Nétanyahou. Le Likoud considère que ses critiques du processus de paix israélo-palestinien, lancé à Oslo en 1993, ont été validées par l'échec des négociations et par l'éclatement de l'Intifada.

Pourtant, en dépit de sa forte popularité, le bilan économique et sécuritaire de M. Sharon est loin d'être concluant et les liens étroits avec les Etats-Unis, que le premier ministre considère comme son plus important succès, ne vont pas sans ambiguïtés, comme en

témoignent les propositions américaines pour parvenir à un Etat palestinien, propositions que continue de rejeter une bonne partie des cadres et des militants du Likoud.

La droite nationaliste mise à part, deux autres formations espèrent actuellement, au vu des résultats des enquêtes d'opinion, gagner des députés : l'extrême droite et surtout le parti antireligieux Shinouï, qui se détermine par opposition aux partis ultra-orthodoxes. Les formations arabes israéliennes et le parti de gauche Meretz devraient enfin disposer d'un nombre sensiblement équivalent de parlementaires.

Si la dynamique de la campagne ne modifie pas en profondeur ces données, le vainqueur pourrait cependant se retrouver dans une situation peu éloignée de celle qui a précipité les élections générales, une fois rompue l'alliance entre les deux partis historiques israéliens : un morcellement de la représentation parlementaire, peu propice à la constitution d'une majorité durable sur un programme clair.

C'est d'ailleurs la même Knesset, élue en 1999 avec M. Barak pour faire la paix, qui a ensuite soutenu M. Sharon et une politique diamétralement opposée.

Gilles Paris

Falamia, une oasis palestinienne menacée par le mur de séparation entre l'Etat juif et la Cisjordanie

FALAMIA (Cisjordanie)

de notre envoyée spéciale

Noyé dans un océan de verdure, le village de Falamia semble recroquevillé autour de sa mosquée. Aux champs de citronniers

REPORTAGE

« Priver les paysans de leurs terres reviendrait à transformer Falamia en camp de réfugiés »

succèdent, sur plusieurs dizaines d'hectares, les plates-bandes d'aubergines, de poivrons ou de fèves ; les serres, dispersées sur les terres du village, témoignent d'une culture intensive soignée. Au-delà, la rocaïlle semée d'oliviers parfait l'image de cette partie de la Cisjordanie, réputée la plus fertile des territoires palestiniens occupés. Sur les collines, à l'est, les colons israé-

liens ont posé leurs maisons aux toits rouges. Mardi 5 novembre, au beau milieu des champs, le consul général de France à Jérusalem, Régis Koetschet, se fait expliquer la topographie. Alternant l'anglais et l'arabe, des ingénieurs agronomes palestiniens l'informent des menaces qui pèsent sur le village. La construction du mur, décidée par le gouvernement israélien pour séparer Israël de la Cisjordanie et prévenir les attaques palestiniennes, a commencé. En plusieurs endroits de Cisjordanie, les méandres du tracé dessiné unilatéralement par Israël et défendu par l'ancien ministre travailliste de la défense, Benyamin Ben Eliezer, divisent des villages, isolent les paysans de leurs terres, ou annexent les réserves en eau des Palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte (la frontière virtuelle entre Israël et la Cisjordanie).

Falamia relève de cette dernière catégorie. « Si le mur est érigé comme prévu, les puits, les réservoirs et une partie des cultures du village se retrouveront en Israël », assure l'un des ingénieurs des Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC), l'organi-

sation non gouvernementale engagée auprès des villageois dans le projet d'irrigation du village. Une perspective qui ne peut que contrarier les autorités françaises : depuis 1997, la France a investi l'équivalent de 910 000 euros pour l'installation d'une station de pompage et l'organisation de la distribution d'eau à l'ensemble des villageois. Une citerne plantée au milieu des oliviers atteste de cet engagement : une plaque indique en français et en arabe qu'elle a été « financée par le ministère français de l'agriculture ». Sur les 150 hectares transformés par le système d'irrigation, 100 risquent de pâtir de la séparation annoncée.

OLIVIER DÉRACINÉS

Escorté par une partie des villageois et un groupe de pacifistes internationaux, qui tentent de retarder le travail des bulldozers israéliens, le consul général contemple les oliviers que l'armée a coupés ou déracinés pour préparer le terrain. Appuyé sur une canne, Rewhi Abdel Hadi retient ses larmes. « Ces oliviers étaient dans ma famille

depuis cinquante-quatre ans. Je ne comprends pas la violence des Israéliens. » A peine le consul a-t-il tourné les talons que les soldats réapparaissent entre les arbres. Quelques minutes plus tard, deux bulldozers reprennent leurs travaux de terrassement.

La rencontre du diplomate français avec des responsables militaires et civils israéliens sur les lieux ne devrait pas suffire à changer la donne. « Le but était surtout de leur faire prendre conscience des répercussions de ces travaux sur tout le système d'irrigation du village », concède le consul. Exécuteurs d'une décision politique, ses interlocuteurs lui ont seulement laissé entendre que « des portes seraient aménagées dans le mur » pour permettre l'accès des paysans aux citernes.

Sur le fond, personne dans le village ne s'oppose à l'érection d'un mur entre Israël et Falamia. « Il faut juste qu'il soit construit sur la Ligne verte, ni plus ni moins », défend un agriculteur. En l'état actuel du tracé, Israël devrait annexer 7 % des terres de Cisjordanie et près de quarante colonies.

Stéphanie Le Bars

La guerre du Congo se rallume à Uvira, sur les rives du lac Tanganyika

Tombée aux mains des guerriers maïs-maïs alliés du régime de Kinshasa, la ville a été reprise le 19 octobre par les rebelles du RCD soutenus par le Rwanda

UVIRA

de notre envoyé spécial

Ciel plombé, rues vides, portes et visages fermés, Uvira regarde entrer ses nouveaux maîtres : les hommes du Rassemblement congo-

REPORTAGE

« Les Maïs-Maïs ne dérangeaient personne. Maintenant, tout le monde a peur »

lais pour la démocratie (RCD). En l'espace d'une semaine, le sort de la guerre en République démocratique du Congo (RDC) s'est joué ici, dans cette ville aux murs lépreux coincée entre le Burundi, le lac Tanganyika et le massif montagneux des Moyens-Plateaux. Le 19 octobre, les premiers éléments d'une colonne d'environ 5 000 hommes du RCD avaient atteint, à l'aube, les quartiers périphériques de la ville de 130 000 habitants de l'est de l'ex-Zaïre, séparée par 30 kilomètres de plaine marécageuse de Bujumbura, la capitale du Burundi voisin, et tenue depuis six jours par les ennemis du RCD, les guerriers maïs-maïs alliés de Kinshasa.

Rébellion contre rébellion, par rains contre parrains, l'affrontement entre les Maïs-Maïs, soutenus par Kinshasa, et les soldats du RCD,

appuyés par le Rwanda, aurait pu embraser Uvira. Mais, comme souvent dans la guerre du Congo où les lignes de front sont surtout des lignes de fuite, la bataille d'Uvira n'a pas eu lieu. Il est vrai que, plus qu'une armée, c'est un symbole qu'il fallait anéantir : celui de maquisards maïs-maïs et de leurs alliés banyamulenges – des Tutsis congolais – hissant le drapeau du gouvernement de Kinshasa sur la ville après en avoir chassé, six jours auparavant, les forces du RCD. Depuis le début de la guerre du Congo, le 2 août 1998, c'était la première fois que la ville changeait de mains. Puis, le 19 octobre, les Maïs-Maïs ont réuni la population d'Uvira et annoncé leur retrait pour « éviter un bain de sang », avant de se replier vers leurs maquis du Sud-Kivu.

Dans la matinée, le RCD a donc repris le contrôle d'une ville morte. Quelques heures plus tard, ses chefs, en treillis de camouflage « tache-tache » pour la circonstance, engageaient leurs 4 x 4 dans une grand-rue vidée par la peur des représailles, une partie des habitants d'Uvira ayant fui dans le sillage des Maïs-Maïs. Dans les Moyens-Plateaux – le contrefort montagneux qui s'élève dès la sortie de la ville –, les armes lourdes tonnent encore dans la brume. Une guerre invisible se poursuit alors dans les collines.

En entrant dans la ville, Adolphe Onusumba, président du RCD,

explique : « Nous n'avons pas voulu que des obus tombent sur la ville. C'était un défi. Il n'y a pas eu de combats. Nos unités sont seulement fatiguées par la marche. » Puis, désignant un amas de vélos sur le bord de la route : « Nous les rassemblons pour les rendre à leurs propriétaires lorsqu'ils rentreront en ville. Il faut que la population comprenne que nos troupes sont disciplinées. Il n'y aura pas de dérapages. »

150 ARRESTATIONS

Bien que ses troupes n'aient pas été lâchées sur la ville, ses injonctions ne semblent pas avoir été suivies à la lettre. Une demi-heure après le passage du convoi du chef du RCD, des sœurs catholiques italiennes du quartier de Kavimvira, en surplomb de la ville, ont été passées à tabac par des soldats et dépossédées de plusieurs milliers de dollars. Depuis, les soldats du RCD qui passent les quartiers de la ville au peigne fin « à la recherche de Maïs-Maïs » n'hésitent pas, en pénétrant dans les habitations, à rafler les objets d'un peu de valeur qu'ils y trouvent.

Depuis, le spectre des arrestations hante Uvira. Cent cinquante personnes, des hommes accusés de complicité et des femmes, emprisonnées au motif d'avoir « accueilli les Maïs-Maïs comme des seigneurs », ont déjà été emprisonnées. Abritées des oreilles indiscretes dans la cour de sa maison aux murs de terre crue, Marie-France

EN CONFLIT DEPUIS 1998



s'en désolait : « Les Maïs-Maïs ne dérangeaient personne. Ils ont juste pillé les dépôts du port pour avoir de quoi manger, ce que nous pouvions comprendre, mais ils ne s'en prenaient pas à la population. Maintenant, tout le monde a peur des représailles. » Alors Uvira, murée dans son hostilité et sa peur, n'est plus que chuchotis. Dans les quartiers où des carrés de manioc – crise oblige – ont été replantés entre les maisons de terre crue et le long des larges avenues défoncées par les

pluies, les témoignages se font sous le couvert de l'anonymat. Dans la première grande ville à tomber aux mains des Maïs-Maïs, les alliés du gouvernement avaient été accueillis dans la liesse, comme en témoigne Félicien : « Pendant toute une journée, nous sommes restés dans les maisons, écoutant les combats avec le RCD, qui faisaient beaucoup de bruit. Et tout à coup, les Maïs-Maïs sont descendus en pluie des montagnes. La population les a accueillis avec charme. Les mamans, voyant leurs fils sortir des maquis, dansaient et mettaient leur pagne sur la route pour leur souhaiter bienvenue. »

ÉLAN BRISÉ

Ces guerriers de l'est du Congo, recrutés dans les ethnies locales et influencés par des « docteurs », médécins traditionnels qui préparent l'« eau » (maï, en swahili) dont les aspersiones sont censées protéger des balles, sont aussi pétris de l'héritage de Patrice Lumumba, premier premier ministre du Congo, assassiné le 17 janvier 1961, quelques mois après l'indépendance, et hostiles à toute occupation étrangère de leur territoire.

Leurs sympathisants, qui vivaient cachés dans des quartiers d'Uvira acquis à la cause des rebelles, sont sortis de la clandestinité dès leur entrée en ville. Sur leur lancée, les Maïs-Maïs pensaient pousser plus au nord, vers Bukavu. Pendant six jours, les quatre brigades maïs-maïs

ont tenté de se donner un commandement commun, première tentative sérieuse du genre, tout en préparant la suite de leur offensive. Leur élan a été brisé net lorsque le RCD, regroupant ses troupes rééquipées de pied en cap avec le concours du Rwanda, a lancé une contre-offensive depuis la frontière rwandaise et repris Uvira moins de vingt-quatre heures plus tard.

Cet appui du Rwanda est une force pour le RCD, mais aussi une malédiction. Marie-France l'explique : « Je ne vois pas comment ce mouvement, qui est haï par la population et qui est obligé de s'imposer par les armes, tout en obéissant au Rwanda, pourrait être accepté comme le gouvernement légitime. » Or, tournant décisif d'une guerre où les fronts se sont stabilisés depuis deux ans, le Rwanda s'est soudainement retiré de RDC deux semaines plus tôt. Cédant à des pressions internationales – notamment américaines – renforcées par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, Kigali a achevé le 5 octobre le retrait de 22 000 de ses hommes du Congo, laissant le RCD seul aux commandes. Marie-France se souvient de ce départ : « Nous étions contents de voir partir le Rwanda. On s'est dit : C'est la libération, enfin ! Mais il n'y a pas eu d'excès contre ceux qui avaient collaboré avec eux. Nous nous disions qu'ils pouvaient revenir se venger. »

Jean-Philippe Rémy

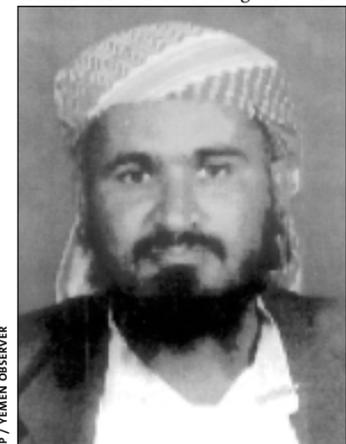
La loi sur la suspicion légitime adoptée en Italie

ROME. La Chambre des députés italiens a adopté, mardi 5 novembre, de façon définitive la loi sur la suspicion légitime, permettant à un accusé d'invoquer la partialité des juges pour transférer un procès. En quatrième lecture, 310 « pour », quatre « contre » et une abstention. Jugé prioritaire par le chef du gouvernement, Silvio Berlusconi, le texte de cette loi dite Cirami, du nom de son auteur, est, pour l'opposition de gauche, taillé sur mesure pour le chef du gouvernement et certains de ses amis actuellement en cours de procès au tribunal de Milan.

Contre ce projet, le cinéaste Nanni Moretti avait réuni, le 14 septembre à Rome, avec des centaines d'associations des Rondes citoyennes, 500 000 manifestants pour une « justice égale pour tous ». Dans la soirée, plusieurs Rondes citoyennes se sont tenues dans plusieurs villes, les protestataires demandant au président de la République de ne pas promulguer le texte. Une partie de l'opposition envisage de demander l'organisation d'un référendum abrogatif. - (Corresp.)

L'attaque américaine au missile au Yémen confirmée

WASHINGTON. Le Pentagone a indirectement confirmé, mardi 5 novembre, que le missile qui a tué au Yémen six membres présumés du réseau Al-Qaïda, dont un haut responsable, Qaed Senan Al-Harhi (photo ci-contre, non datée), avait été tiré par les Américains.



Interrogé par la chaîne de télévision CNN sur « la frappe menée par la CIA », le secrétaire adjoint à la défense, Paul Wolfowitz, a répondu : « C'est une opération tactique réussie. » « On peut espérer, comme dans chaque succès de ce genre, qu'on s'est seulement débarrassé d'un homme dangereux, mais qu'on a aussi imposé des changements » dans la manière dont opère

le réseau terroriste d'Al-Qaïda, a-t-il ajouté. Selon les médias américains, c'est un drone (avion sans pilote) de la CIA qui a tiré un missile sur le véhicule où se trouvaient les six membres d'Al-Qaïda. Le département d'Etat a annoncé, mardi, que l'ambassade des Etats-Unis au Yémen sera fermée dès mercredi pour une durée indéterminée, « pour revoir sa situation en matière de sécurité ». Des responsables américains parlant sous couvert d'anonymat ont indiqué que, même si la CIA n'est pas impliquée dans l'affaire des six d'Al-Qaïda, l'ambassade court des risques de représailles. - (AFP.)

Irak : Washington insatisfait de l'attitude de l'Ukraine

WASHINGTON. Les Etats-Unis sont insatisfaits du niveau de coopération offert par l'Ukraine à une enquête d'experts américano-britanniques à propos de la vente présumée de radars par Kiev à l'Irak, a indiqué, mardi 5 novembre, un responsable du département d'Etat. Les enquêteurs n'ont pas reçu assez d'informations pour déterminer si le système Kolchuga a été transféré ou non aux Irakiens, a-t-il précisé sous couvert d'anonymat, après la remise d'un rapport des enquêteurs aux autorités ukrainiennes. « La coopération obtenue était mitigée », a-t-il dit. Le rapport a été transmis à l'Ukraine avec des demandes d'informations supplémentaires, a-t-il précisé, soulignant que Washington attendait des réponses. A Kiev, le président du Parlement ukrainien, Volodymyr Litvine, avait indiqué auparavant que l'Ukraine n'avait pas réussi à convaincre les experts internationaux qu'elle n'avait pas vendu de radars à l'Irak. Les Etats-Unis accusent le président Leonid Kouchma d'avoir personnellement approuvé la vente de radars militaires à l'Irak en violation d'un embargo de l'ONU contre ce pays, ce que Kiev a nié à plusieurs reprises. L'équipe d'experts américano-britanniques avait enquêté en Ukraine entre les 13 et 20 octobre sur cette affaire. - (AFP.)

Le gouvernement marocain tarde à être formé

RABAT. La presse marocaine a manifesté son impatience devant les délais de formation d'un nouveau gouvernement qui n'était toujours pas désigné mercredi 6 novembre, plus d'un mois après les élections législatives du 27 septembre. L'éventuelle participation des islamistes du Parti de la justice et du développement (PJD), dont le succès a constitué la grande surprise du scrutin législatif, paraît écartée désormais par tous les médias marocains. Le roi Mohammed VI a nommé un nouveau premier ministre dès le 9 octobre, en la personne de Driss Jettou, un gestionnaire apolitique qui occupait le poste de ministre de l'intérieur dans le cabinet sortant.

« Tout laisse à croire que les tractations entre les partis politiques et le premier ministre désigné ont du mal à aboutir », a indiqué, mardi, L'Economiste (indépendant), en soulignant le « black-out total » sur le nouveau cabinet. Sous le titre « Un processus qui s'éternise », le quotidien Aujourd'hui Le Maroc a estimé que « même les leaders politiques des formations pressenties en sont réduits à attendre la combinaison gagnante que sortira M. Jettou de son chapeau ». - (AFP.)

Début du ramadan dans tous les pays musulmans

LE MOIS SACRÉ du ramadan devait commencer mercredi 6 ou jeudi 7 novembre, dans tous les pays musulmans. Le début du ramadan, neuvième mois du calendrier lunaire islamique, est fixé soit par l'observation du croissant de lune, soit par des calculs astronomiques, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le ramadan devait commencer mercredi au Maroc, en Egypte et dans la plupart des pays arabes du Proche-Orient. Il devait s'ouvrir jeudi seulement au Pakistan, qui compte 150 millions d'habitants à très large majorité musulmane sunnite, et en Inde, qui compte 130 millions de musulmans.

Le mois de jeûne du ramadan oblige le musulman à s'abstenir de boire, de manger, de fumer, d'avoir des relations sexuelles du lever au coucher du soleil. - (AFP, Reuters.)

A Phnom Penh, l'Asie affiche son autonomie et la Chine s'affirme comme le pivot de la région

Les principaux pays asiatiques se sont démarqués de la ligne américaine sur la crise irakienne, en soulignant les risques de déstabilisation de l'économie mondiale en cas de guerre

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

Le sommet des pays asiatiques qui s'est conclu, mardi 4 novembre, à Phnom Penh, après trois jours de riches échanges, a souligné un recentrage de la région sur une Chine redevenue, en quelque sorte, le grand ordonnateur de l'Asie orientale. Enregistrant, en quelque sorte, les modifications de rapports de forces, l'Asie s'organise à son rythme, loin des pressions publiques d'alliés occidentaux si sensibles à la notion d'urgence. Elle pousse ses pions quand l'opportunité s'en présente et, pour le reste, s'accorde volontiers de déclarations d'intention qui, faute de consensus, peuvent cacher des reports.

Au sujet de la sécurité, les dix membres de l'Association de l'Asie du Sud-Est (Asean) et leurs partenaires (Chine, Corée du Sud, Japon et Inde) ont eu un geste de solidarité en décidant que leur prochain sommet annuel se tiendrait à Bali, théâtre du carnage terroriste du 12 octobre. « Ce qui s'est passé ne se répétera pas », a assuré le premier ministre cambodgien Hun Sen, qui a présidé les réunions. La détermination de lutter contre le terrorisme sera toute-

fois tributaire du « renforcement » annoncé de la coopération entre les dirigeants de la région et des moyens à leur disposition.

Gommant ses propres désaccords sur le problème irakien, l'Asie a maintenu ses distances à l'égard de la ligne américaine. Elle a rappelé

Un « code de conduite » en mer du Sud appelle au renoncement à tout acte hostile de la part des six riverains

la « primauté » du rôle de l'ONU et relevé « les risques de déstabilisation de l'économie mondiale » en cas de guerre. Elle a émis d'autres réserves en souhaitant un « règlement pacifique, avec l'assistance de la communauté internationale », du conflit israélo-palestinien. Sur les contentieux régionaux, notamment la Corée du Nord et la mer de Chine

du Sud, elle a procédé à tous petits pas.

Rien n'a transpiré d'une réunion entre Chinois, Japonais et Sud-Coréens sur l'avenir de la péninsule. Le « code de conduite » adopté en mer de Chine du Sud appelle, de son côté, au renoncement à tout acte hostile de la part des six riverains qui s'en disputent les eaux. Mais, ainsi que l'a dit le Dr Mahathir Mohamad, premier ministre malaisien, « nous sommes beaucoup plus à l'aise avec cette déclaration que nous le serions avec un document aux implications légales ».

Un accord de libre-échange entre Pékin et l'Asean, avec échéance en 2010-2015, a montré que la Chine, apparemment plus sereine que par le passé, est devenue le pivot de la région. La réduction progressive de barrières douanières, qui devrait affecter près du tiers de la population mondiale, sera sûrement l'objet de discussions serrées. Mais elle est dans le sens du mouvement : de 1993 à 1999, les exportations de la Chine vers l'Asean ont presque triplé et ses importations ont doublé.

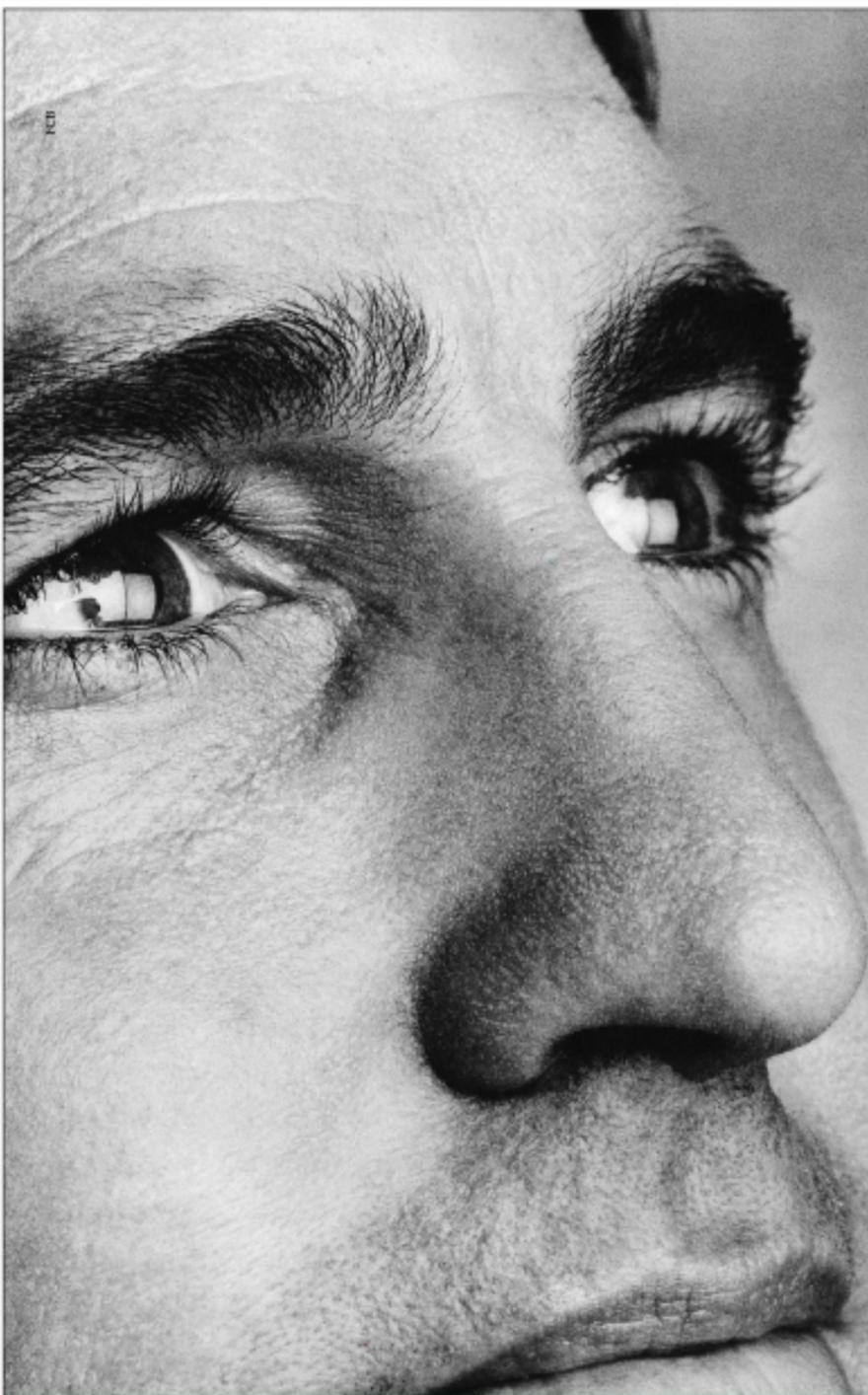
Le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, a pris acte de cette dynamique en l'accueillant comme

un « stimulant », mais sans pour autant engager son pays, autrefois locomotive économique régionale, sur une voie identique.

De son côté, le secrétaire général sortant de l'Asean, Rodolfo Severino, a invité l'Association à construire d'abord sa propre maison en comblant les retards dans l'intégration économique d'une Asie du Sud-Est dont les « marchés réduits et fragmentés ne sont pas attrayants aux yeux des investisseurs si on les compare au vaste marché chinois ».

La volonté d'afficher la solidarité s'est retrouvée dans un accord faisant de l'Asean une « destination unique » dans le domaine vulnérable du tourisme, lequel représente une manne vitale : les dix pays membres ont accueilli, en 2001, plus de 40 millions de visiteurs, soit 12 millions de plus qu'en 1995. Le sommet a été suivi d'une soirée de gala offerte mardi, dans son palais, par le roi Norodom Sihanouk, qui vient de célébrer ses 80 ans et a affiché une grande forme en dansant avec les présidents d'Indonésie et des Philippines, et en interprétant une douzaine de chansons.

Jean-Claude Pomonti



SÉCURITÉ

Obtention du rating aa+ de Fitch-AMR, niveau "excellent" de l'échelle de notation.

PERFORMANCE

Meilleure performance sur 3 ans dans la catégorie "obligations euro" et "obligations internationales" des Grands Prix de la Gestion d'Actifs 2002 de l'AGEFI.

CONFIANCE

Best Seller AGEFI 2002 attribué à notre nouvelle offre multi-gestion.



2002, UNE GESTION TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

Parce que nous partageons avec nos clients investisseurs institutionnels, entreprises et particuliers, la même vision de l'avenir, nous concevons pour eux depuis plus de 50 ans des portefeuilles d'investissement à leur image.

C'est cette philosophie de la gestion qui se voit aujourd'hui récompensée par :

- l'obtention du rating aa+ de Fitch-AMR, traduisant un "excellent niveau de qualité en termes de sécurité et de maîtrise des risques liés aux activités de gestion",
- la triple récompense décernée par les Grands Prix de la Gestion d'Actifs 2002 de l'AGEFI à CR-AM oblig Europe (performance sur 3 ans, catégorie obligations euros), CR-AM oblig internationales (performance sur 3 ans, catégorie obligations internationales treasury) et CR Multimanager Europe (best seller des "banques à réseaux").

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures. Les notices d'information sont disponibles auprès de Crédit Agricole Asset Management, Société de gestion de portefeuille agréée sous le n° 69 97 51. SA au capital de 28 253 529 euros. 98, boulevard Pasteur 75015 Paris. 382 357 648 RCS Paris.



CRÉDIT AGRICOLE
ASSET MANAGEMENT

En Tchétchénie, les représsailles de l'armée russe frappent des centaines de civils

Deux officiers russes de haut rang étaient à bord de l'hélicoptère abattu le 3 novembre par les rebelles. Des villages ont été vidés de leurs habitants et des immeubles de Grozny rasés

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Dix jours après la fin de la prise d'otages à Moscou, la guerre en Tchétchénie se poursuit avec une violence renouvelée. Mais elle semble obéir à sa propre logique infernale plus qu'à une éventuelle tactique de « durcissement » décidée au Kremlin. Le président, Vladimir Poutine, est au contraire apparu à la télévision, mardi 5 novembre, soucieux de modérer les propos de son ministre de la défense, Sergueï Ivanov, qui avait annoncé dimanche le lancement d'opérations « spéciales, dures et de grande envergure » en Tchétchénie.

Dans une courte intervention, le président russe, lui, a insisté sur la nécessité de défendre « la population tchétchène, qui ne doit en aucun cas souffrir » de ces opérations. « Il faut certes continuer à mener des opérations ciblées, tant qu'il reste des terroristes à éliminer. Mais elles ne doivent en aucun cas être massives, car cela nuit à nos objectifs et n'est donc pas admissible », a-t-il dit.

« DISPARITIONS »

Or, ces opérations massives ont repris depuis la prise d'otages – alors qu'elles auraient été relativement allégées durant l'été, selon l'organisation non gouvernementale russe Memorial. De sources tchétchènes, on s'alarme des « disparitions » qui accompagnent à nouveau, depuis le 24 octobre, des opérations de rattachage. « Hier, j'ai eu beaucoup d'appels de Tchétchénie, l'armée a coupé les routes, les gens essayent à nouveau de fuir la République », a déclaré, mardi, un Tchétchène pourtant « prorusse », le député Aslanbek Aslakhanov.

« Dans le village d'Elistanji, les gens sont sans nouvelles de tren-

te personnes, dont treize femmes, enfants et vieillards, emmenées pêle-mêle, dimanche, dans des camions par des militaires qui disaient qu'eux aussi savent prendre des otages », selon un autre Tchétchène moscovite, terré chez des amis à cause de la vague d'arrestations et de brimades qui touche ses compatriotes.

En Tchétchénie, un porte-parole de l'« opération antiterroriste » a annoncé, mardi, que « soixante rebelles ont été éliminés durant les quinze derniers jours ». La veille, il avait

par « l'insalubrité de ces immeubles déjà à moitié en ruine », mais aussi par « l'attitude de ses occupants, qui n'ont pas averti les autorités des activités des bandits qui venaient à cacher des armes et observer la base ».

En réalité, il s'agissait d'une réaction au fait que, dimanche, un hélicoptère russe Mi-8 avait encore été abattu alors qu'il s'élevait de la base de Khankala. Parmi ses neuf occupants tués se trouvaient non seulement un vice-commandant de

ramenant une commission d'enquête de l'état-major sur les malversations et exactions au sein des forces armées. Vladimir Poutine avait gardé le silence sur cette affaire, de même qu'il n'a toujours pas évoqué de sanctions suite à l'apparition, le 23 octobre à Moscou, des quarante terroristes tchétchènes lourdement armés acteurs de la prise d'otages.

« ILS SE TROMPENT »

Cette apparition reste inexplicable et alimente diverses « théories du complot » qui circulent dans la capitale, sur le thème d'une provocation de groupes intéressés à prolonger une guerre qui enrichit ses protagonistes, ou qui embarrasse Vladimir Poutine à l'orée de nouvelles élections.

« Pour cela, a estimé un membre tchétchène de Memorial, ces groupes auraient très bien pu utiliser à nouveau Chamil Bassaev », le chef des Tchétchènes dits « wahhabites », qui a revendiqué la prise d'otages. Il avait déjà précipité la guerre actuelle par une incursion au Daghestan en 1999, menée avec des complicités au Kremlin.

Pour l'heure, des membres de l'administration tchétchène « prorusse » installée par l'armée dénoncent ces nouvelles démolitions d'immeubles et l'intensification des rattachages en déclarant que tout cela les libère de l'obligation de faire revenir en Tchétchénie les réfugiés installés dans l'Ingouchie voisine.

Ces « alliés de Moscou » constatent que la guerre, que M. Poutine a déclarée « achevée » dès mars 2000, reprend de plus belle et dénoncent, comme l'a dit le député Aslakhanov, « ces gens du ministère de la défense qui se trompent lourdement s'ils pensent qu'on peut obliger par la force à rendre les armes ».

Sophie Shihab

Appel en France à la libération de M. Zakaev

La Russie a transmis, mardi 5 novembre, de nouveaux documents au Danemark pour obtenir l'extradition d'Akhmed Zakaev, émissaire du président tchétchène Aslan Maskhadov, qui avait été arrêté à Copenhague le 30 octobre à la demande des Russes. La présidence tchétchène a accusé Moscou d'avoir « fabriqué ces preuves ». En France, des intellectuels ont lancé une pétition de soutien à M. Zakaev. Dans une lettre adressée au président de la République, au président de la Commission européenne et au premier ministre danois, les signataires demandent de ne pas « faire acte d'allégeance à la Russie de Vladimir Poutine en jetant en prison l'un des porte-parole les plus éminents de la cause tchétchène (...). En l'absence de preuves, nous demandons la libération immédiate de M. Zakaev et il va de soi que nous continuerons d'exhorter l'Union européenne à jouer enfin son rôle en faisant énergiquement pression sur la Russie afin qu'une solution politique soit amorcée en Tchétchénie. » André Glucksmann, Ariane Mnouchkine, Marcel Bozonnet, Alain Françon et François Tanguy sont les premiers signataires de cet appel.

annoncé plus de cent arrestations en vingt-quatre heures dans la seule ville de Grozny. Les indépendantistes, eux, parlent de « dizaines » de soldats russes tués en une semaine.

Mais, plus que la prise d'otages à Moscou, c'est le « regain d'activité des rebelles » sur place, avoué par les militaires, qui dicterait surtout leurs réactions. Mardi, des dizaines de familles se sont ainsi retrouvées à la rue après que l'armée eut détruit à l'explosif plusieurs immeubles de cinq étages situés à la lisière de Grozny, face à la grande base militaire de Khankala.

Le colonel Ilya Chabalkine, représentant de l'état-major opérationnel régional, a justifié cette mesure

la 58^e armée chargée des opérations en Tchétchénie, comme cela fut annoncé dimanche, mais aussi son chef d'état-major, le colonel Guennadi Tchepik, a-t-on précisé mardi. Certains journaux russes évoquaient la panique provoquée par ce cinquième tir réussi contre un hélicoptère russe en moins de deux mois, et par le sentiment qu'un « traître » informerait les rebelles des déplacements prévus des haut dirigeants militaires.

Une autre hypothèse s'inscrit entre les lignes : celle d'une réédition du scénario d'il y a un an, quand ce fut un tir « russe » qui, selon la journaliste Anna Politkovskaïa, aurait abattu l'hélicoptère

Le scandale des ventes d'armes à l'Irak complique la vie politique serbe

Le premier ministre critique le président Kostunica

SARAJEVO

de notre correspondant

Le scandale des ventes d'armes à l'Irak continue de semer le trouble dans la vie politique serbe. Depuis deux semaines, pas un jour ne se passe sans un rebondissement : saisie d'un cargo d'explosifs au large de la Croatie, limogeage de responsables militaires, « révélations » d'un officier qui prétend que l'assistance à Bagdad concernerait un programme de missiles balistiques et non l'entretien de vieux avions de chasse, accusations britanniques concernant des livraisons d'armes au Liberia, autre pays frappé par un embargo des Nations unies.

A Belgrade, en dépit de premières mesures très rapides ayant engendré la « satisfaction » des Etats-Unis, dont le limogeage du vice-ministre de la défense et du directeur de la société Jugoport, tous deux généraux de l'armée yougoslave, l'affaire continue de provoquer de sérieux remous. D'une part, parce que la coopération militaire serbo-irakienne pourrait ne pas concerner que des avions Mig-21 et la défense anti-aérienne, mais aussi des missiles balistiques et des drones pouvant frapper hors d'Irak. Et, d'autre part, parce que le scandale éclate alors que la Serbie vit une crise politique depuis l'annulation du scrutin présidentiel et que le premier ministre, Zoran Djindjic, en profite pour tenter d'affaiblir le président, Vojislav Kostunica, constitutionnellement responsable de l'armée et des sociétés d'armement yougoslaves.

Le ministre de l'intérieur yougoslave, Zoran Zivkovic, un allié de M. Djindjic, a ainsi déclaré qu'il est « sûr que les services de renseignements militaires connaissent toute l'affaire, jusqu'au dernier document », contestant la thèse d'une opération mafieuse n'impliquant

qu'une poignée d'officiers. Les journaux serbes soulignent de plus en plus le fait que le président Kostunica a, depuis deux ans, étroitement travaillé avec une armée auparavant fidèle à Slobodan Milosevic, sans paraître se soucier de ses activités illégales. Jack Straw, le ministre britannique des affaires étrangères, s'en est inquiété auprès de son homologue yougoslave, Goran Svilanovic, en visite à Londres la semaine dernière, priant fermement Belgrade de « cesser ses ventes d'armes à l'Irak et au Liberia ».

« BRUXELLES OU BAGDAD »

En Croatie, la police continue son enquête sur le *Boka Star*, un cargo monténégrin battant pavillon des îles Tonga, arraisonné alors qu'il longeait la côte dalmate, avec à son bord des caisses d'explosifs militaires. Les marins, serbes et monténégrins, ont été arrêtés. Selon la presse croate, Zagreb soupçonne le *Boka Star* d'avoir été affrété par l'armée de Belgrade afin justement d'acheminer des armes en Irak.

En Bosnie-Herzégovine, de fortes pressions continuent d'être exercées sur Banja Luka, siège de la République serbe. Le premier ministre, Mladen Ivanic, a déjà limogé le ministre de la défense, le chef d'état-major, deux officiers et le directeur de l'usine Orao, où le scandale avait éclaté en septembre après les premières accusations américaines et une perquisition menée par les soldats de l'OTAN. Mais Paddy Ashdown, le haut représentant international à Sarajevo, a exhorté la direction bosno-serbe à enquêter davantage et à choisir son camp, « Bruxelles ou Bagdad », menaçant Banja Luka de sanctions si « tous les responsables [des ventes d'armes], quel que soit leur rang dans la hiérarchie », n'étaient pas écartés « d'ici le 15 novembre ».

Rémy Ourdan

La visite de Jörg Haider à Saddam Hussein ruine les projets de coalition du chancelier autrichien

VIENNE

de notre correspondante

Pour un retour en fanfare, c'en est un : la deuxième poignée de main de Jörg Haider au dictateur irakien, Saddam Hussein, qui l'a reçu à Bagdad lundi 4 novembre, a ramené sur le devant de la scène le chef historique de l'extrême droite autrichienne. M. Haider, qui réalisait son troisième voyage en Irak depuis le début de l'année, a justifié sa démarche au nom des intérêts économiques de l'Autriche et de la « paix mondiale ». Saddam Hussein l'aurait entretenu des négociations sur un retour en Irak des inspecteurs en désarmement de l'ONU, et de « l'importance du conflit en Tchétchénie pour la situation de l'Irak ».

Ce coup d'éclat ruine le projet du chancelier Wolfgang Schüssel de former une nouvelle coalition avec le Parti libéral d'Autriche (FPÖ, extrême droite) après les législatives anticipées du 24 novem-



INA / P. PASSENER / REUTERS

Jörg Haider reçu par Saddam Hussein, lundi 4 novembre, à Bagdad. De retour mardi à Vienne, M. Haider a indiqué que le président irakien était « prêt à accepter une nouvelle résolution de l'ONU sur des inspections militaires qui « garantissent et reconnaissent la souveraineté, l'indépendance et la sécurité de l'Irak ».

bre. En effet, vivement critiquée par l'opposition socialiste et écologiste, cette visite a été condamnée au sein même du Parti du peuple (ÖVP), le parti du chancelier. La ministre des affaires étrangères,

Benita Ferrero-Waldner, a fustigé la « diplomatie privée » du gouverneur de Carinthie : il « n'y a pas de politique étrangère privée, il n'y a qu'une politique étrangère autrichienne qui est prévue par la Consti-

tution », a-t-elle précisé.

La nouvelle direction du FPÖ, en revanche, fait corps avec Jörg Haider. Ce qui n'était pas le cas en février, quand la vice-chancelière Susanne Riess-Passer et d'autres

dirigeants populistes avaient nettement désapprouvé la première visite de leur leader à Saddam Hussein.

DÉROUTE PRÉVISIBLE

Depuis la démission de la vice-chancelière, le 8 septembre, qui a entraîné la chute de la coalition noir-bleu, le FPÖ poursuit sa descente aux enfers. Quarante jours après son élection apparemment triomphale à la tête du parti en crise, auquel il promettait une « ère nouvelle », l'agriculteur carinthien Mathias Reichhold a jeté l'éponge à son tour, jeudi 31 octobre. Il a abandonné au ministre sortant des affaires sociales, Herbert Haupt, proche de Jörg Haider, son poste et la tâche ingrate de conduire la bataille électorale : le FPÖ n'est plus crédité que de 12 % à 13 % des intentions de vote, contre 26,9 % en octobre 1999.

Le congrès extraordinaire d'Oberwart, le 21 septembre, n'avait produit qu'une unité de façade entre l'aile dure et les pragmatiques modérés, désireux de poursuivre l'expérience gouvernementale. Très vite, les « putschistes », instigateurs à la fin de l'été de la rébellion contre M^{me} Riess-Passer, se sont imposés en bonne place sur les listes régionales, comme sur la liste

nationale. Haider lui-même y figure au 15^e rang, une position traditionnellement dévolue aux « Carinthiens », qui le rend inéligible mais symbolise son rôle tutélaire.

La Carinthie est le seul Land où le FPÖ puisse encore atteindre un score honorable. Sa déroute prévisible dans le reste du pays pose un problème majeur au chancelier Schüssel, qui espérait encore, en septembre, constituer une majorité avec un FPÖ affaibli, et poursuivre son projet réformateur dans une coalition cette fois largement dominée par l'ÖVP.

Dans les sondages, le parti conservateur a gagné 8 à 9 points par rapport à 1999 et talonne le Parti social-démocrate (SPÖ) avec 36 % des intentions de vote. Mais Jörg Haider a sonné le glas de l'expérience « noir-bleu ». Il a violemment attaqué M. Schüssel, le qualifiant de « joueur sans parole », prêt à « marcher sur des cadavres », lui prêtant enfin l'ambition de succéder à Romano Prodi à la tête de la Commission européenne.

Quoi qu'il en soit, le chancelier continue à proclamer qu'il ne veut « exclure personne » – pas même un FPÖ « réhabilité ».

Joëlle Stolz

La garde civile espagnole logera les couples homosexuels

MADRID

de notre correspondante

Il a fallu du cran au jeune agent de la Guardia civil de Palma de Majorque (îles Baléares) qui a décidé de « sortir du placard » pour demander à partager un logement de fonction dans une caserne avec son compagnon. En cent cinquante-huit ans d'existence, ce corps d'armée, chargé de la sécurité publique et qui dépend en partie du ministère de l'intérieur et du ministère de la défense, s'est beaucoup modernisé. Le célèbre tricorne a maintes fois changé de forme et de taille. Les femmes y sont nombreuses. Mais la demande du jeune homme, révélée le 1^{er} novembre par le journal *Ultima Hora*, a fait l'effet d'un coup de canon.

Connu uniquement par ses initiales, puisqu'il a demandé à conserver l'anonymat, S.M.G., 25 ans, ne s'attendait d'ailleurs pas à la répercussion médiatique de sa demande. Il est actuellement en arrêt de travail pour dépression. Pourtant, la polémique n'a duré que quelques jours : la direction générale de la garde civile a réagi avec célérité et décidé de réviser « immédiatement » le règlement pour permettre à tous les couples de fait, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, d'avoir accès aux logements en caserne. Une décision applaudie de façon quasi unanime par les partis politiques.

L'affaire aurait pu traîner bien longtemps : la

demande devant être d'abord soumise au capitaine de la caserne, puis, en cas de refus, à son supérieur, puis, en cas de nouveau refus, au tribunal des contentieux administratifs du tribunal supérieur des Baléares et, en dernier recours, au Tribunal constitutionnel. Soutenu par quatre avocats et l'Association unifiée des gardes civils (AUGC) – et par une grande partie de l'opinion –, le jeune homme était décidé à aller jusqu'au bout. La partie n'est pas gagnée pour autant : encore faudra-t-il qu'il y ait un logement libre et qu'il n'y ait pas d'autres demandeurs plus méritoires.

Toute cette histoire semble donner raison au Parti socialiste (PSOE), qui a proposé un amendement budgétaire pour que les 50 000 gardes civils et leurs familles bénéficient d'allocations logement leur permettant de louer un appartement hors des casernes. Dans un sondage récent, réalisé sur 900 personnes concernées, 95 % d'entre elles se plaignaient du manque d'intimité à l'intérieur des murs de la garde. D'autant plus que se posent également des problèmes de sécurité : l'attentat de l'organisation séparatiste basque ETA contre la caserne de Santa Pola, qui avait provoqué la mort de la fille d'un garde civil en août 2001, est encore dans toutes les mémoires.

Martine Silber

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat

MIEUX QUE DES SOLDÉS

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bourmas

MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
148, av. de Malakoff - Paris 16^{ème}
50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7/17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

CONCOURS PRISM
COMMUN À 7 ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

3 SESSIONS
19 MARS - 9 AVRIL - 14 MAI 2003

Cursus en 5 ans
Admission après BAC

PRISM

www.concours-prism.com
N° Vert 0 800 16 20 17

RÉSEAU ISEG SUP : PARIS • BORDEAUX • LILLE
LYON • NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE
Établissements Privés d'Enseignement Supérieur

150 000 militants à Florence pour le premier Forum social européen

Les mouvements antimondialisation, des représentants d'associations et des syndicats se retrouvent du 6 au 10 novembre dans la cité toscane pour se livrer à une critique en règle de l'« Europe libérale » et s'organiser en réseaux d'action

POUR son baptême, le Forum social européen avait sans doute rêvé d'un accueil un peu moins hostile. Mais Florence n'est pas Porto Alegre, et quand le Brésil vient de porter au pouvoir le candidat du Parti des travailleurs, Luiz Inacio Lula da Silva, vedette il y a encore quelques mois du Forum social mondial, l'Italie de Silvio Berlusconi se range plus volontiers du côté du Forum économique de Davos, le rendez-vous honni des antimondialisation. C'est donc dans une cité toscane quadrillée par les forces de police que s'ouvre, mercredi 6 novembre, cette rencontre où sont attendus, dans un premier temps, quelque 20 000 représentants de syndicats,

mouvements sociaux et organisations non gouvernementales, avant la grande manifestation du samedi 9 novembre, qui devrait rassembler 150 000 personnes environ contre une guerre annoncée en Irak.

DOUBLE OBJECTIF

L'organisation de ce Forum européen a été décidée à Porto Alegre en février. Il s'inscrit dans une série d'autres forums continentiels, le dernier en date s'étant déroulé fin octobre à Quito (Equateur) autour des mouvements de contestation sud et nord américains. L'objectif de ces forums est double : préparer la prochaine rencontre, qui, pour la dernière fois,

se tiendra à Porto Alegre en janvier, et organiser au niveau régional – en l'occurrence l'Europe – des réseaux d'action sur des thèmes communs de mobilisation.

Le tout prend, comme à Porto Alegre, des allures de ruche permanente. A Florence, les militants auront le choix entre 18 conférences plénières, 160 séminaires, 180 ateliers, sans oublier les rendez-vous baptisés « fenêtres sur le monde », où quelques figures du mouvement comme l'Américaine Naomi Klein, auteur du best-seller *No logo*, Vandana Shiva, leader écologiste indienne ou Tarso Genro, le maire de Porto Alegre, viendront témoigner.

Mais l'essentiel des débats portera sur l'Europe, qui a trop épousé au goût des participants les thèses libérales du monde anglo-saxon et dont le modèle social est, selon eux, menacé. Rien d'étonnant donc à ce que la défense des services publics, celle des droits des salariés – dans un contexte où les restructurations d'entreprises vont à nouveau bon train – ou encore la montée de la précarité et de l'exclusion soient des thèmes à l'honneur à Florence. L'Europe ne se réduira d'ailleurs pas à celle des quinze : dans la perspective de l'élargissement de l'Union, des mouvements d'Europe centrale et orientale ont été invités.

Fait nouveau, les syndicats seront représentés en masse et c'est là, même si nombre d'entre eux s'en défendent, un tournant qui mérite d'être souligné. Jusqu'à présent, ceux que l'on qualifie tra-

sur le rôle des comités d'entreprise européens face aux politiques de restructurations des multinationales. « La forte présence des syndicats est déjà une énorme victoire de Florence » estime Raoul Jennar.

La participation de la gauche française

Quelques mois après sa défaite, la gauche se délocalise à Florence. On retrouvera au Forum social européen du 6 au 10 novembre, entre autres, le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, Alain Krivine, et l'ex-candidat de la LCR à l'élection présidentielle, Olivier Besancenot. Les Verts sont représentés par Francine Bavay, proche de Noël Mamère et candidate au secrétariat national, et par les députées européennes Hélène Flautre et Danièle Auroi. Le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, est attendu jeudi. Côté Parti communiste, Marie-George Buffet et Robert Hue ont prévu de manifester, samedi, contre la perspective d'une guerre en Irak. En revanche, Jean-Pierre Chevènement – qui avait donné un cours d'économie politique antilibérale lors du forum brésilien de Porto Alegre, en février – sera absent. Absent également le conseiller technique de l'Elysée, Jérôme Bonnafont, qui avait représenté Jacques Chirac au Brésil.

ditionnellement de « modérés » s'étaient tenus à distance de cette nébuleuse jugée « non représentative et non crédible ». Cette idée n'a pas complètement disparu mais la sensibilité des opinions publiques aux thèmes abordés par les antimondialisation a visiblement convaincu de ne pas rester en marge. La Confédération européenne des syndicats (CES) fait ainsi partie du Comité organisateur de Florence et proposera, notamment, aux autres mouvements de plancher

d'Oxfam-Belgique et membre de la coalition « De Seattle à Bruxelles », qui a fait de la Commission européenne sa cible principale à côté de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

LES ANTENNES D'ATTAC

Mais dialogue ne veut pas nécessairement dire rapprochement. Et si le secrétaire général de la CES, Jean Lapeyre, plaide pour « *davantage de partenariats avec les autres acteurs de la société civile* », les ana-

lyses de son organisation demeurent encore éloignées de celles de mouvements plus radicaux comme Attac, qui avec ses antennes dans dix-huit pays européens, sera ici particulièrement visible. Ainsi, quand la CES estime que l'Union européenne montre plutôt la bonne voie dans le débat international sur la régulation de la mondialisation, la majorité des mouvements sociaux ou des ONG présentes à Florence dénoncent sa frilosité, voire son double-jeu, sur des dossiers comme les subventions agricoles, le commerce, la taxation des mouvements de capitaux ou l'aide au pays en développement, dont il sera aussi question lors de ce Forum.

Tout cela débouchera-t-il sur un calendrier d'actions communes ? Quatre rendez-vous sont déjà cochés : le conseil européen de Copenhague en décembre, puis en 2003, celui de Thessalonique au printemps, le G 8 d'Evian en juin et enfin la rencontre de l'OMC prévue à Cancun en novembre... sans compter les imprévus que ne manquera pas de livrer une actualité dominée par le ralentissement prolongé de la croissance et la remontée du chômage. Autant de tests pour le devenir de ce mouvement social européen.

Laurence Caramel

Sit-in antiméricain à Pise

Entre 6 000 et 10 000 militants se sont donné rendez-vous, mercredi 6 novembre en début d'après-midi, devant la base américaine de Camp Darby à Pise, pour une manifestation-répétition générale du cortège pacifiste de plus de 150 000 personnes attendu samedi dans les rues de Florence. Les contestataires ont prévu de marcher jusqu'à la base et de s'installer devant son entrée principale, point de départ d'une partie des armes terrestres utilisées durant la guerre contre l'Irak en 1991.

Les organisateurs dénoncent le rôle spécifique joué par les Etats-Unis, qui sont le « principal fauteur de guerre et du terrorisme dans le monde », explique Piero Bernocchi, le leader de la Confédération italienne des syndicats de base (Cobas). Le sit-in aura un caractère européen avec la participation de groupes britannique, Globalise Resistance, basque, Lab, et grec, Greek Social Forum. Camp Darby, qui abrite 400 militaires américains et 800 civils italiens – ces derniers avaient été évacués après les attentats du 11 septembre 2001 –, est la cible de protestations pacifistes récurrentes.

Les forces de l'ordre patrouillent sans répit dans la ville sous haute surveillance

ROME

de notre correspondante

Pour l'ouverture, mercredi 6 novembre, du premier « Porto Alegre européen », qui se tient à Florence jusqu'à dimanche, la ville a renforcé tous ses dispositifs de sécurité. Six mille agents des forces de l'ordre patrouillent sans répit. La prison florentine de Solliciano a été vidée en prévision d'éventuelles arrestations. L'espace aérien a été fermé.

Les caméras de surveillance sont omniprésentes. Par centaines, plus ou moins discrètement dissimulées, elles surveillent l'accès immédiat des musées regorgeant d'œuvres d'art et de trésors de l'architecture Renaissance, quelque cinq cents cibles de vandalisme. Autour du *David* de Michel-Ange, qui n'est pourtant qu'une copie exposée en plein air, des dispositifs peuvent lancer l'alerte 24 heures sur 24. La Caisse d'épargne de Florence, qui possède en son siège une riche galerie, a fait emballer les statues de ses collections pour prévenir tout

vandalisme. Les nouvelles boutiques Louis Vuitton et Fendi, qui devaient ouvrir en cette fin de semaine, se sont claquemurées derrière les palissades de chantier. Footlocker est bardé de grilles. Les autorités ont conseillé de ne pas vendre de hamburgers ou de canettes de Coca Cola, signes trop ostensibles de l'américan way of life, symbole de la globalisation honnie par les participants à ce Forum, le premier du genre en Europe.

LE SYNDROME DE GÈNES

Près de deux semaines avant ce sommet, vendredi 25 octobre, les accords de Schengen ont été suspendus et les contrôles aux frontières rétablis. Une centaine de voyageurs jugés indésirables ont été refoulés, dont quatre jeunes gens originaires de Provence, interceptés à la frontière de Vintimille avec une camionnette bourrée de 200 kilos de boulons, quatre couteaux et un pied de biche.

En ville, si la prudence amène certains commerçants à annoncer



Deux plongeurs de la police florentine, dans une opération de sécurité, dans l'Arno, sous le Ponte Vecchio, à Florence. Six mille agents des forces de l'ordre ont été déployés dans la cité toscane pour ces quatre jours de manifestations.

qu'ils gardent portes closes, d'autres se réjouissent des affaires qu'ils vont pouvoir réaliser. De nombreux habitants ont même accepté de loger chez eux ces jeunes intrus. Avant tout pacifistes, les manifestants de Florence se démarquent nettement des Black Bloc extrémistes et casseurs qui étaient venus à Gênes d'Allemagne

ou d'ailleurs. Seuls mille militants parmi les plus déterminés sont attendus de Grèce.

Ce Forum a bien failli être différé, pour se replier vers une autre ville au patrimoine artistique moindre. Il faut dire que les violences de 1993, quand des mafieux firent sauter une bombe à la Galerie des Offices, sont toujours dans

les mémoires. Le président du conseil, Silvio Berlusconi, souhaitait ce renvoi, envisagé il y a encore une semaine, mais le maire, Leonardo Dominici (DS), les responsables de la région et de la province ont tenu bon. Le premier a demandé aux seconds d'engager leur responsabilité en cas d'incidents éventuels. La puissante CGIL, principale confédé-

ration syndicale avec 5,5 millions d'adhérents, qui a appelé sans réserve à participer au Forum de Florence, a décidé de prêter main forte pour le service d'ordre.

Cent cinquante mille militants No Global sont attendus pour cet événement, qui se terminera dimanche. Ils pourraient être le double, samedi 9, pour la marche contre la guerre, organisée, d'un commun accord entre les autorités publiques et les organisateurs, en périphérie de la ville pour éviter le centre historique, libre de toutes grilles.

Le syndrome de Gênes est omniprésent. Le souvenir du sommet du G 8, fin juillet 2001, marqué par la mort, sous le tir d'un gendarme, du jeune manifestant Carlo Giuliani et par les multiples exactions policières dont ont été victimes des dizaines de participants, est encore dans toutes les têtes. Pour éviter que cela ne se reproduise, le préfet Achille Serra a annoncé que toutes les interpellations seront filmées, jusqu'à la remise en liberté ou l'incarcération. Pour les organisateurs comme pour les forces de l'ordre : Florence ne doit pas être Gênes.

Danielle Rouard

Vu de Bruxelles, « Tout ça, c'est beaucoup de bruit et peu de lumière »

BRUXELLES

de notre bureau européen
« On ne va pas se casser la tête avec des communistes », dit l'un. « Je ne savais pas qu'il y avait cette réunion », déclare le deuxième. « Tout ça, c'est beaucoup de bruit et peu de lumière », affirme le troisième. A la Commission européenne, la première réaction oscille entre mépris et indifférence à l'égard de la réunion du Forum social européen à Florence. Le courant de pensée dont sont issus les participants du Forum n'est pas représenté dans les gouvernements européens, si ce n'est l'aile gauche, assez marginale, des Verts allemands. Ils sont quasiment absents des institutions européennes, à l'exception d'une poignée de députés au Parlement européen.

Certains estiment pourtant qu'après Seattle et Gênes, on ne peut pas écarter d'un revers de main les questions soulevées par les antimondialisation. « Ces gens qui protestent sont la face émergée de l'iceberg. Ils expriment une grande partie des problèmes des gens », estime le porte-parole de la commissaire chargée des affaires sociales, Anna Diamantopoulou. Mais, poursuit-il, « il faudrait que ces organisations articulent clairement

ce qu'elles veulent pour que les politiques puissent se saisir de leurs propositions ».

La construction européenne et l'Europe dans le monde seront au cœur des débats du Forum de Florence. La Commission, qui risque d'être attaquée, craint d'être victime de procès d'intentions, et se défend en expliquant qu'elle propose un modèle social, écologique, etc. fort différent de celui de l'Amérique.

« L'Union européenne constitue un laboratoire d'une mondialisation heureuse, réussie à l'échelle du continent, notamment avec ses politiques de solidarité », affirme le commissaire français Michel Barnier, responsable de la politique régionale. « Je ne vois pas en quoi ceux qui s'inquiètent de la mondialisation peuvent faire la même critique au projet européen ».

« Nous ne sommes pas ultralibéraux, c'est évident », renchérit le porte-parole du commissaire à l'agriculture, Franz Fischler. « Sans la politique agricole commune (PAC), la plupart des petites exploitations auraient disparu », ajoute-t-il. Et de rappeler que l'Europe importe plus de produits agricoles des pays en voie de développement que des Etats-Unis, du Japon, du Canada et de l'Australie réunis.

L'Europe serait donc la mauvaise cible. « Si les antiglobalisation exigeaient des Etats-Unis la moitié de ce que propose Pascal Lamy [le commissaire au commerce], ils seraient beaucoup plus avancés », estime un fonctionnaire italien. « On peut toujours débattre pour savoir si nous en faisons assez, mais nous proposons des solutions à tous les problèmes identifiés », affirme un membre du cabinet du commissaire responsable du développement Poul Nielson, qui défend une par une les positions européennes (dette du tiers monde, accès au médicament, aide au développement...).

DIALOGUE DE SOURDS

Un fonctionnaire estime cependant que la Commission a affaibli sa force de frappe, car elle a divisé son action par type de compétence – commerce, développement, relations extérieures – ou lieu d'avoir une action globale par zone géographique.

Les difficultés tiennent beaucoup à la forme. « Rien ne remplace le rapport direct, le malentendu se fait parce que les gens ne se voient pas », estime un Français. Mais, affirme l'entourage de M. Nielson, « le commissaire n'a pas été invité. Je ne suis pas sûr

qu'on veuille nous entendre. Ces gens ont besoin d'une cible claire et précise pour avoir le sentiment d'avoir une cause ». Des rencontres ont parfois lieu, comme celles en 2001 entre le leader de la confédération paysanne José Bové et MM. Lamy et Fischler (agriculture). Elles tournent vite au dialogue se sourds. La machine européenne peine déjà à dialoguer avec les représentants officiels de la société civile – via le conseil économique et social par exemple. C'est encore plus difficile avec ces associations « qui pratiquent le spontanéisme », selon M. Barnier.

La Convention sur l'avenir de l'Europe a écouté la société civile, mais la litanie des revendications des groupes de pression (femmes, retraités, syndicats, patronat...) ne se retrouve guère dans le projet de Constitution. Les Bruxellois refusent toutefois de se faire traiter de non-démocrates. « L'Europe a été faite par des gouvernements élus, qui prennent des décisions avec l'approbation du Parlement européen, lui aussi élu. C'est dans les urnes que se prennent les décisions », rappelle un fonctionnaire de la Commission.

Arnaud Leparmentier

Novembre 2002 N° 573

CAHIERS CINEMA

ÉVÈNEMENT
Le documentaire à la conquête du box office

KAURISMAKI

l'homme sans passé

M. FORD et P. F. A. B. K. ENTRETIEN Les voix de Werner Schroeter

NUMÉRO DE NOVEMBRE
EN VENTE CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX

FRANCE

POLITIQUE

Le président du PCF, Robert Hue, a décidé de mettre fin à l'expérience de **DIRECTION BICÉPHALE** de son parti. Dans un entretien paru mercredi 6 novembre dans *Le Parisien-Aujourd'hui*, il plaide « *coupable* »

pour **L'ÉCHEC** de la participation de son parti à la gauche plurielle. Il admet avoir « *sous-estimé les efforts nécessaires pour (...) alerter les citoyens* ». « *Nos critiques n'ont pas été comprises* », dit-il encore.

Robert Hue, qui « *n'a nullement l'intention de désert le combat* », devrait créer une **FONDATION**, indépendante du PCF. Dans un entretien au *Monde*, Marie-George Buffet concède que sa « *responsabilité*

est immense ». « *Je me demande tous les matins si j'y arriverai* », ajoute-t-elle. Après les départs de Jospin, Chevènement et Voynet, les principaux acteurs de la gauche plurielle ont quitté le devant de la scène.

Marie-George Buffet seule face à la crise du Parti communiste

Robert Hue a annoncé, mercredi 6 novembre dans « *Le Parisien* », qu'il quitterait la présidence du parti lors du congrès du mois d'avril 2003. Il tire ainsi les conclusions de son double échec aux élections présidentielle et législatives. Une nouvelle période d'instabilité s'ouvre place du Colonel-Fabien

MARIE-GEORGE BUFFET est désormais seule face à des communistes à qui elle doit redonner un avenir. En annonçant, dans un entretien publié mercredi 6 novembre par *Le Parisien*, qu'il ne « *soliciterait pas* » de nouveau mandat de président lors du prochain congrès du PCF, début avril, Robert Hue a signifié tout à la fois la fin de la direction bicéphale à la tête du parti, un an après l'adoption de cette innovation statutaire, et son retrait programmé des plus hautes instances de direction du PCF. « *C'est vrai, il y a un pro-*

blème de direction au Parti communiste. Issus d'une tradition de direction centralisée et personnalisée, nous avons voulu faire plus collectif : nous avons fait plus compliqué. Cela ne marche pas : les communistes ne s'y retrouvent pas. Faisons autrement », explique-t-il. Surtout, le président du PCF a devancé une non-reconduction devenue quasiment inéluctable. En panne de légitimité depuis le score historiquement bas qu'il avait réalisé à l'élection présidentielle (3,37 %), le futur ex-numéro un bis du PCF n'est jamais parvenu à rebondir en interne.

Il y a tout juste six semaines, interrogé par *Le Monde*, à la Fête de l'Humanité, le président du Parti communiste déclarait encore « *ne pas exclure de solliciter un nouveau mandat* ». Depuis, les choses se sont accélérées. Le clan de ses fidèles a été discrètement, mais sûrement, plus ou moins mis sur la touche par l'entourage de M^{me} Buffet. Lundi, lors d'une réunion plénière des instances de direction, à laquelle il n'assistait pas, sa tribune libre publiée quelques jours auparavant dans nos colonnes (*Le Monde* du 1^{er} novembre) avait fait l'objet de vives critiques de la part de Patrice Cohen-Seat, bras droit de la secrétaire nationale. Ce dernier avait en effet jugé que M. Hue pouvait « *involontairement* » donner l'impression de tendre une perche au PS.

Le silence

de « *L'Humanité* »

L'Humanité daté du 6 novembre ne mentionne pas l'entretien de Robert Hue au *Parisien*. Pas un mot sur l'annonce de son prochain départ de la présidence du PCF. Officiellement, le quotidien communiste, qui boucle ses éditions à 16 heures, n'a pas eu le temps de reprendre l'information communiquée par l'Agence France-Presse à 18 h 46, mardi 5 novembre. Toutefois, précise un journaliste du quotidien, « *en cas de grosses informations, nous pouvons "repiquer" jusqu'à 21 heures* ». Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF, affirme avoir été informée de la décision de M. Hue dans la matinée du 5 novembre. Visiblement, celle-ci n'a donc pas jugé bon d'alerter la rédaction de *L'Huma* et notamment son directeur Patrick Le Hyaric, pourtant membre de la direction du parti.

Reste qu'avec le quotidien *La Croix*, soumis à des contraintes horaires similaires, *L'Humanité* est le seul journal à faire l'impasse sur le départ annoncé de Robert Hue.

Formalisée mardi, la décision du président du PCF a en tout cas surpris l'ensemble des responsables communistes. La plupart d'entre eux ont en effet appris la nouvelle, dans la soirée, devant leur poste de télévision. « *S'il avait mis un acharnement à se représenter, les communistes n'auraient pas accepté* », souligne Maxime Gremetz, le député



DOMINIQUE ALLIE/MAXPPP

Marie-George Buffet et Robert Hue, en mars. L'ancien candidat du PCF à la présidentielle admet avoir « *sous-estimé les efforts nécessaires pour alerter les citoyens* ». En dépit de sa décision de quitter la direction du parti en 2003, il assure qu'il n'a « *nullement l'intention de désert le combat* ».

PCF de la Somme qui avait à plusieurs reprises réclamé la démission du président.

« *Il est clair que le parti n'aurait pas reconduit la formule. Il était condamné : les statuts disent en effet que le parti se dote d'un président si les communistes le souhaitent. Or les communistes n'en voulaient plus. Et ce d'autant qu'en n'engageant pas un débat immédiat sur la campagne présidentielle, la direction actuelle a laissé l'essentiel des critiques se polariser sur sa personne* », estime pour sa part Michel Deschamps, ancien proche de Robert Hue.

« *La tâche de Marie-George est difficile. Je ne veux pas la compliquer encore* », indique pour sa part M. Hue pour expliquer sa décision. Et si, dans un premier temps, ce retrait arrange les affaires de la secrétaire nationale en mettant fin à plusieurs semaines de tiraillements

entre les deux têtes de l'exécutif et en lui laissant les mains libres, il est également à double tranchant. Pour la préparation d'un congrès – celui convoqué en avril 2003 – que tout le PCF vit comme décisif, la secrétaire

« Il y a un problème à la direction du Parti communiste. (...) Cela ne marche pas »

ROBERT HUE

nationale est privée du paratonnerre que jouait – involontairement – Robert Hue, depuis le 21 avril, en polarisant sur sa personne les frustrants et mécontentements de la

base communiste.

« *Maintenant pour Marie-George, c'est la vérité des prix* », commente Pierre Zarka, de la fédération de Seine-Saint-Denis. « *Elle a désormais toutes les cartes en main* », fait remarquer Nicole Borvo, qui préside le groupe communiste et républicain du Sénat, alors qu'à l'inverse, « *il n'y a pas grand monde aujourd'hui qui s'affiche derrière Robert Hue* ».

Ce retrait permet aussi à M. Hue de retrouver une marge de manœuvre en vue du congrès. « *Il dira pleinement ce qu'il a à dire. Il a désormais les mains plus libres* », souligne t-on dans son entourage, en notant que désormais « *la question de la future direction du PCF ne pourra être que le prolongement de débats de fond* ». Et d'ajouter : « *Les seuls qui peuvent y voir un coup tordu, ce sont ceux qui pensaient voir un congrès sur une bataille de têtes* », formu-

le elliptique qui peut viser à la fois l'équipe de M^{me} Buffet, tout comme Patrick Braouezec, le chef de file des ex-refondateurs, qui, lors de la Fête de l'Humanité, avait réclamé, à son tour, le départ de M. Hue. Ou encore Maxime Gremetz qui, dès mardi soir, soupçonnait déjà le futur ex-président du parti de vouloir « *retrouver une crédibilité en se conformant au souhait majoritaire des communistes pour mieux manœuvrer peser sur la ligne* » du congrès à venir. Et de poursuivre : « *Pourquoi attendre le mois d'avril pour se retirer. Ne s'agit-il pas d'une demi-mesure ?* »

En attendant, l'hypothèque Robert Hue pour le moment levée, les débats du congrès risquent de mettre aux prises trois groupes et sensibilités différentes : Marie-George Buffet et son équipe d'une part, les tenants d'états généraux du communisme regroupés derrière MM. Braouezec et Zarka, ensuite, les partisans, derrière Nicolas Marchand et Yves Dimiccoli, d'un PCF maintenu qui opère un bilan critique de la mutation et réinvestisse en tant que tel le monde du travail et de l'entreprise.

Après beaucoup d'hésitations, l'idée d'un conseil national qui étudie les options stratégiques s'offrant au PCF a été retenue. Une telle réunion a été convoquée le 15 novembre prochain. Chacun des membres du conseil national a, à cette occasion, été invité à préciser sa pensée pour nourrir les débats, en six mille signes. Une sorte de tour de chauffe avant le congrès qui sera également la première réunion politique d'importance de l'ère post-Hue.

Caroline Monnot

Série noire pour les anciens chefs de file de la gauche plurielle

C'EST L'HISTOIRE de quatre mousquetaires qui pouvaient tout gagner ensemble. Et qui ont tout perdu, séparément. Après Lionel Jospin, Jean-Pierre Chevènement et Dominique Voynet, Robert Hue prend acte de l'échec d'une stratégie personnelle. « *Je ne solliciterai pas, au prochain congrès, d'être reconduit* » à la fonction de président du Parti communiste, a déclaré M. Hue au *Parisien*, mercredi 6 novembre. Au-delà de la déroute de la gauche plurielle à la présidentielle et aux législatives du printemps, se lit aussi la défaite individuelle de ceux qui l'ont incarnée. Quatre chefs de file, quatre insuccès.

Le premier d'entre eux a décidé, au soir du premier tour de la présidentielle, de quitter la vie politique. « *J'assume pleinement la responsabilité de cet échec* », avait-il alors déclaré. Les uns y ont vu beaucoup d'orgueil, les autres l'élégance du désespoir. Beaucoup, à gauche, se sont sentis orphelins. N'ayant jamais véritablement été un élu local, en quittant son poste de premier ministre, M. Jospin quittait tout.

Celui qui fut son ami – mais, « *en politique, on n'a pas d'amis* », a dit Valéry Giscard d'Estaing –, Jean-Pierre Chevènement, a dû, pour sa part, faire face à une triple déception : un médiocre résultat à la présidentielle, la perte de son siège de député du Territoire de Belfort, la disparition du MDC de l'Assemblée nationale. Avoir démissionné du gouvernement deux ans avant la présidentielle ne lui aura servi à rien. « *J'ai parié gros, je perds gros* », a reconnu M. Chevènement, fin juin, devant les membres du Pôle républicain.

Dominique Voynet, secrétaire nationale des Verts, avait choisi de ne pas concourir elle-même à la présidentielle : ce qui présentait l'avantage de ne pas assumer un résultat qui s'annonçait modeste. Mais, en annonçant sa future démission du secrétariat national,

elle ne signe pas moins un échec personnel. Battue aux municipales à Dole en 2001, défaite aux législatives l'année suivante, elle n'a pas réussi à « *faire grandir* » les Verts, comme elle s'en était fixé l'ambition. Elle laisse son camp plus divisé que jamais, en ayant semé la confusion après avoir proposé la constitution d'un parti unique à gauche.

UN SEUL RESCAPÉ

La défaite n'a pas rapproché les anciens chefs de la gauche plurielle. Personne ne s'est revu, certains sont fâchés, comme Jospin et Chevènement. Mais, hormis M. Jospin – pour l'instant –, chacun veut continuer à exister politiquement. M. Chevènement en essayant tant bien que mal de faire vivre son Pôle républicain et en donnant de la voix sur les questions internationales. M^{me} Voynet en laissant planer le mystère sur ses projets personnels et en tirant en sous-main les ficelles du prochain congrès des Verts.

M. Hue espère que le Conseil constitutionnel, qui n'a pas encore examiné son recours, annulera l'élection législative d'Argenteuil et lui permettra de se représenter dans une partielle. Maire de Montigny-lès-Cormeilles depuis vingt-cinq ans, et jusqu'en 2007, il crée aussi une fondation politique, tout en se disant prêt à jouer un rôle dans la direction du PCF. M. Jospin, lui, ne dit toujours rien, même si on l'aperçoit çà et là, en grand-père dans *Paris Match* ou en filigrane dans les écrits de son épouse.

Le cinquième élément de l'ex-gauche plurielle fait figure d'unique rescapé. Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche (PRG), qui a eu la riche idée de présenter Christiane Taubira à la présidentielle, a été réélu à une très confortable majorité par les militants à la tête de son parti. Les radicaux vont bien, mais qui s'en soucie ?

Béatrice Gurrey

Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF « *Moi-même, je me demande tous les matins si j'y arriverai* »

A quel moment Robert Hue vous a-t-il fait part de sa décision de quitter la présidence du parti ? Cela vous a-t-il surpris ?

Robert m'a informée de sa décision mardi matin, à l'occasion de l'entretien que nous avons chaque semaine. J'ai été étonnée, oui, et un peu émue. En fait, nous étions émus tous les deux. On est tous les deux dans la même situation de recherche, de compréhension sur ce qui s'est passé, sur ce qu'on a fait l'un et l'autre.

Vous a-t-il fait part d'un événement précis qui aurait motivé sa décision ?

Non, de la longue discussion que j'ai eue avec lui, je ne crois pas qu'il y ait eu un événement déclencheur. C'est plutôt le fruit d'une réflexion. Robert a été à l'écoute de ce qui montrait dans le parti. Le sentiment qu'il exprime c'est que la codirection, ce qu'on a appelé la direction bicéphale, était difficile, mal comprise par les communistes. Je sens bien que chez les militants il y a une forte critique de ces organes multiples de direction. On le voit, les uns et les autres, dans les rencontres que nous avons : il y a chez les communistes beaucoup d'exigence d'efficacité, de clarification.

Avez-vous vous-même ressenti la codirection comme un exercice difficile ?

C'était une innovation. Mais il faut voir qu'on l'a lancée au moment le plus dur. J'ai été nommée secrétaire nationale alors que j'étais encore ministre. Robert était président et candidat. Il y a eu la présidentielle. Après la claque monumentale que nous avons reçue, le parti s'est interrogé beaucoup et continue à le faire. Même si nous avons une responsabilité collective, Robert s'est retrouvé à porter le score réalisé à la présidentielle. Bref, ce n'était pas facile.

Vous vous retrouvez désormais en première ligne. D'une certaine façon, M. Hue a pu jouer un rôle de paratonnerre ces derniers mois.

Pour moi, ce n'était pas un paratonnerre. Il y a une critique collective de la direction. La direction dans son ensemble a besoin de regagner la confiance des militants et ce n'est pas encore acquis. Il faut absolument que l'on recrée à la tête du parti une équipe qui joue son rôle d'impulsion, d'animation. J'ajoute que je ne crois pas au mythe de l'homme, ou de la femme, providentiel à la tête d'une orga-

nisation. Je me retrouve face à une responsabilité immense, c'est vrai. Moi-même, je me demande tous les matins si j'y arriverai. Très sérieusement, c'est un pari difficile, mais ce n'est pas une mission impossible, comme je l'entends dans les commentaires ici ou là. Nous n'avons pas disparu de la vie politique, du débat, des attentes des gens, même si c'est vrai, qu'à moins de 5 % à la présidentielle, nous courons le risque d'être marginalisés. Il reste une forte envie de faire exister une force communiste dans ce pays. Il ne faut pas la décevoir.

M. Hue dispose de fait d'une marge de manœuvre plus importante pour aborder le prochain congrès (printemps 2003).

C'est un homme libre. Il sera amené à s'exprimer sur ses choix. Ce n'est pas un problème, c'est un apport. De toute façon, il n'y a pas de rupture : Robert et moi aurons encore l'occasion de travailler ensemble. Il faut qu'il reste membre de la direction nationale, au moins du conseil national [le parlement du Parti communiste]. Pour moi, c'est une évidence.

Propos recueillis par C. M.

Le PS salue une décision prise « dans l'intérêt du PCF »

François Hollande estime que Robert Hue « *n'a pas su enrayer la spirale du déclin de son parti* »

LA DÉCISION de Robert Hue d'abandonner la présidence du PCF lors de son prochain congrès, en avril, a suscité de nombreuses réactions au sein du Parti socialiste. François Hollande indique au *Monde* que, au-delà de l'amitié qu'il porte à l'homme, « *Robert Hue a tiré les leçons de l'échec électoral du PCF* ». « *Il n'a pas pu enrayer la spirale du déclin de son parti, même s'il reste l'homme de sa mutation* », affirme le premier secrétaire du PS, qui salue « *le courage* » de Robert Hue d'avoir amené son parti à participer à la gauche plurielle.

Pour l'avenir, M. Hollande pense que le retrait de M. Hue n'aura pas de conséquences pour la gauche et estime que la stratégie et la ligne du PCF « *ne changeront pas* » avec Marie-George Buffet, ancien-

ne ministre de la jeunesse et des sports de Lionel Jospin. « *Il n'y aura pas de reconstruction de la gauche plurielle à l'identique, mais il faudra se mettre d'accord sur un projet avec un nouveau contrat de législature* », dit M. Hollande.

« DANS LA DIGNITÉ »

Pour sa part, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée, n'est « *pas surpris* » par la décision de Robert Hue. « *Il était dans une logique compliquée depuis plusieurs années. Malgré sa volonté de rénover le PCF, il a trop oscillé entre l'union de la gauche et le pôle de radicalité* ». Et d'ajouter : « *Il faut maintenant que le PCF retrouve ses fondamentaux et parte à la reconquête de son électoral ouvrier de base* ».

Député de l'Essonne et animateur

du courant des « *rénovateurs* » au sein du PS avec Arnaud Montebourg et Vincent Peillon, Julien Dray se déclare « *un peu triste* » après la décision du président du PCF. « *C'était le premier dirigeant communiste avec qui j'arrivais à parler. Malheureusement, il a dû diriger une boutique ingérable* », dit-il.

« *Après Lionel Jospin et Dominique Voynet, le retrait de Robert Hue montre bien que la défaite du 21 avril n'est pas purgée*, ajoute M. Dray. *Les dirigeants de la gauche plurielle ont compris que cette déroute est très injuste pour la gauche, mais qu'il faut en tirer les conséquences. Chaque parti connaît une phase difficile, car nous vivons une mutation historique* ».

« *Son retrait se fait dans la dignité et dans l'intérêt de son parti*, poursuit Vincent Peillon, porte-parole

du PS. *C'est un temps politique, mais je reste persuadé que la gauche plurielle demeure une idée valable pour l'avenir* ».

Jean-Christophe Cambadélis, député de Paris, affirme pour sa part dans *Le Parisien* que Robert Hue avait « *une utilité* » à la tête du PCF. « *Il a réussi à "démarchaiser" le parti, à déstaliniser la formation communiste la plus importante d'Europe après le Parti communiste italien* ».

M. Cambadélis estime que la décision de Robert Hue peut être « *une chance pour le PCF* ». « *Ce n'est pas la gauche plurielle qui est à l'origine du déclin du PCF, mais le déclin du PCF qui est à l'origine de la création de la gauche plurielle* », assure-t-il.

Daniel Psenny

Les syndicats soupçonnent le gouvernement d'avoir déjà fixé les grands axes de la réforme des retraites

Des négociations entre l'Etat et les partenaires sociaux doivent s'ouvrir au début de l'année 2003

PAR PETITES touches, le ministre des affaires sociales, François Fillon, précise les termes du débat sur l'avenir des retraites. Et prépare les esprits à une réforme qui promet d'être le grand dossier social de 2003. Personne n'a oublié, à l'Elysée et à Matignon, le précédent du mouvement social de l'automne 1995 provoqué par le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, qui prévoyait notamment un alignement des régimes spéciaux (fonction publique, SNCF, etc.) sur le régime général.

Lundi 28 octobre, dans une brève intervention devant les députés à l'occasion de la présentation du « budget » de la Sécurité sociale, M. Fillon était resté assez général. Une semaine plus tard, il s'est fait plus incisif, qualifiant les préretraites de « catastrophe pour l'économie nationale » et prévenant que les Français « vont devoir cotiser plus longtemps ». Des propos aussitôt jugés inacceptables par la CGT, FO et la CFDT.

Neuf ans et demi après les mesures décidées en juillet 1993 par Edouard Balladur pour les seuls salariés du privé, la poursuite de la réforme des retraites est présentée comme une affaire de solidarité entre les générations. « Il en va du sort de notre pacte social », a pointé M. Fillon dans le droit fil des engagements électoraux de Jacques Chirac.

► **Papy-boom et choc financier.** Dans le système français, fondé sur la solidarité, le produit des cotisations des actifs est réparti entre les retraités. C'est la répartition. A court terme, ce système

n'est pas menacé, même si les charges de retraite représentent plus de 12 % du PIB. Mais des adaptations s'imposent car la population vieillit. Les retraités, plus nombreux, vivent mieux et plus longtemps. Avec le « papy-boom », l'arrivée à la retraite des classes nombreuses de l'après-guerre, en 2005-2006, ce phénomène prendra de l'ampleur. En 2040, un Français sur trois aura plus de 60 ans et le besoin de financement supplémentaire atteindra entre 97 et 106 milliards d'euros, selon le Conseil d'orientation des retraites, les retraites représentant alors 16 % du PIB.

► **Méthode et calendrier.** La réforme, sur laquelle Jean-Pierre Raffarin engagera sa responsabilité, doit être bouclée fin juin. Même s'il faudra « plusieurs étapes pour assurer le financement des régimes de retraite à l'horizon 2040 », a prévenu M. Fillon. Un « large débat démocratique » sera organisé. La forme qu'il prendra – discussion au Parlement, états généraux, table ronde – reste à définir. Fin janvier ou début février, le gouvernement précisera les « principes communs » de la réforme : « la sûreté » pour « rassurer » les Français sur la répartition, « la liberté » pour donner de la souplesse au système et « l'équité » qui suppose « un effort partagé ». Dans la foulée, Jean-Paul Delevoye conduira la négociation avec les fonctionnaires et M. Fillon avec les partenaires sociaux du privé.

► **Public-privé.** Le rapport Charpin de 1999 sur « L'avenir de nos retraites » avait établi qu'à salaires

identiques, les retraites du public et du privé étaient « comparables ». Mais il avertissait que l'écart se creuserait entre les assurés des régimes réformés et les autres.

De fait, la réforme Balladur ne s'est pas limitée à allonger la durée de cotisation (40 ans, contre 37,5 dans le public). Elle a aussi rendu les règles de calcul et de revalorisation des pensions des salariés du privé moins favorables : le niveau de la retraite par rapport au dernier salaire va diminuer significativement à l'horizon 2040, alors qu'il restera stable dans le public.

C'est à ces inégalités que le gouvernement veut s'attaquer. Le sujet est d'autant plus sensible que 53,9 % des salariés du public partent à la retraite avant 60 ans. Et que les fédérations de fonctionnaires affichent toutes une hostilité de principe à l'alignement progressif de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle des salariés du privé. Toutefois, le gouvernement attend beaucoup de la négociation en cours dans les industries électriques et gazières, essentiellement EDF-GDF.

► **Pistes de financement.** Le gouvernement peut jouer sur trois paramètres pour adapter les régimes et assurer leur équilibre financier : l'augmentation de la durée de cotisation (à ce jour, rien n'est acquis), la réduction de certaines prestations et l'élargissement de l'assiette du financement aux revenus des retraités et du capital. Tout est ouvert à l'heure actuelle.

Pour faire passer la réforme, il devra trouver des alliés et des com-

promis acceptables. L'intégration des primes des fonctionnaires dans le calcul des pensions ou le rachat des périodes de formation en échange d'un allongement de la durée de cotisation peut en être un. Tout comme la possibilité offerte aux salariés ayant cotisé quarante ans de partir avant 60 ans, un des points forts du projet de « retraite à la carte » défendu par la CFDT.

Une chose est sûre : le gouvernement a beaucoup à faire pour convaincre. FO, puissante dans la fonction publique, appelle à la mobilisation le 26 novembre pour le retour aux 37,5 années de cotisation pour tous. Et tous les syndicats dénoncent, en termes très vifs, l'absence de concertation et les mesures unilatérales prises par le gouvernement, comme la modification de la règle de la surcompensation, sans consultation des caisses concernées. Cette mesure, qualifiée de « hold up » par la CFDT, prive le régime général de 825 millions d'euros, pénalise le Fonds de réserve des retraites et aboutit à faire financer par les salariés du privé les retraites des commerçants, des artisans... et des fonctionnaires.

Dans ces conditions, la CGT et la CFDT, plus ouvertes que FO à la réforme, hésitent à s'engager. Elles ne le feront pas avant les élections prud'homales du 11 décembre. De plus, elles ont le sentiment que le gouvernement a déjà arrêté les grandes lignes de sa réforme, avant même le début de la négociation.

Claire Guélaud

Le Sénat se rallie au projet de loi sur la décentralisation

Un accord a été trouvé sur les ressources des collectivités territoriales

ET CHRISTIAN PONCELET sonna la fin de la récréation. Malmené tout au long de la première semaine de débats au Sénat, taillé en charpie, jeudi à Strasbourg, par le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, le projet de loi sur la décentralisation devait finalement être adopté en première lecture au Palais du Luxembourg, mercredi 6 novembre, dans la soirée. Ce rétablissement, il le doit en grande partie au président du Sénat. C'est lui, en effet, qui, dès jeudi,

Christian Poncelet

va désamorcer les dernières velléités de résistance de la gauche

après la sortie tonitruante de M. Debré devant les élus départementaux, a incité le gouvernement à élaborer avec les sénateurs une « synthèse » qui permettrait à Jean-Pierre Raffarin de se sortir de cette mauvaise passe.

Mardi 5, donc, changement de pied. Le premier épisode a eu lieu la veille, à l'hôtel Matignon. Autour du premier ministre sont réunis le ministre de la justice, Dominique Perben, le ministre délégué au budget, Alain Lambert, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Jean-François Copé, et une partie de la commission des lois du Sénat, dont son président, René Garrec. C'est là qu'est mise au point, notamment, la nouvelle rédaction de l'article 6 portant sur les ressources des collectivités territoriales. Mardi matin, la commission des lois se rallie à l'ultime version du texte gouvernemental et, l'après-midi, en début de séance, elle retire l'ensemble des amendements qu'elle avait auparavant adoptés.

Dès lors, M. Poncelet va mener

DÉPÊCHES

► **SÉCU : en annonçant, le 30 octobre, que la Sécurité sociale devrait à l'avenir consacrer ses efforts sur « les gros risques », Jacques Barrot, président du groupe UMP, n'a fait que révéler ce que le gouvernement prépare depuis le mois de septembre. Le Canard Enchaîné du 6 novembre, reprenant une déclaration de M. Barrot du 30 octobre sur un « nouveau partage des tâches entre les assurances privées et la Sécu », explique que ce projet a été confié à Jean-François Chadelat, inspecteur général des affaires sociales (Le Monde du 25 septembre 2002). Il a été responsable du service Innovation-Santé de l'assureur AXA entre 1990 et 1993.**

► **ENA : deux députés UMP, Jean-Michel Fourgous et Hervé Novelli, partisans d'une suppression de l'Ecole nationale d'administration (ENA), ont lancé un site Internet baptisé « stop ENA ». Les deux parlementaires proposent que les crédits de cette école passent de 30,9 millions d'euros à 15,4 millions. De son côté, Louis Giscard d'Estaing (UMP) a fait adopter, fin octobre, par la commission des finances de l'Assemblée, un amendement qui propose de réduire de 5 millions d'euros les crédits de l'ENA.**

► **SONDAGE : selon une enquête de la Sofres, 58 % des Français approuvent « tout à fait » ou « plutôt », l'action du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Le sondage, dont le résultat a été publié le 6 novembre par plusieurs journaux de province, a été réalisé les 23 et 24 octobre auprès de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus.**

► **DÉCENTRALISATION : Jean-Pierre Chevènement a déclaré, mercredi 6 novembre, sur RMC que la réforme sur la décentralisation lui paraissait « mal partie ». « On s'achemine vers une France à plusieurs vitesses », a indiqué M. Chevènement en insistant sur « les dangers », que représentent, à ses yeux, les référendums locaux. Il a mis en cause « tous ces statuts à la carte qui périment l'idée de l'unité de la loi républicaine ».**

ses débats à la baguette, afin de permettre au projet de loi sur la sécurité de Nicolas Sarkozy d'arriver en séance au plus vite. Et, après avoir obtenu le retrait de l'ensemble des amendements présentés par la majorité sénatoriale, il va réussir à désamorcer, en pressant le tempo, les dernières velléités de résistance de la gauche. Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme), qui menait le baroud d'obstruction, doit s'avouer vaincu. Passé minuit, il quitte l'hémicycle, et les derniers amendements sur l'article 6 sont retirés les uns après les autres. A 3 h 30, celui-ci est adopté, dans sa version de compromis. La discussion devait reprendre mercredi après-midi.

L'avertissement aura néanmoins porté. Après s'être entretenu avec M. Debré, mardi matin à Matignon, dans un climat « cordial », précise-t-on dans l'entourage du président de l'Assemblée nationale, M. Raffarin a prévu de venir expliquer sa réforme devant les députés de l'UMP, mercredi 13 novembre. La discussion à l'Assemblée nationale commencera mardi 19.

Patrick Roger

A EDF-GDF, dialogue de sourds autour du financement des pensions

UN MOIS après la grande journée de manifestation des électriciens et des gaziers du 3 octobre, et malgré plusieurs séances de discussions depuis début septembre, patronat et syndicats des industries électriques et gazières (IEG) ne sont toujours pas entrés dans le vif des négociations sur la réforme du régime spécial de retraite des salariés d'EDF, de Gaz de France et des quelque 150 opérateurs du secteur (entreprises privées, mixtes ou régies locales).

Réunie lundi 4 novembre, la commission paritaire de la négociation collective de branche a établi... l'ordre du jour de la prochaine réunion, le 14 novembre, où devrait enfin commencer la négociation. Les organisations syndicales ont appelé les salariés à « prendre des initiatives locales » ce jour-là pour peser sur les discussions. Seront mis sur la table : les critères de promotion au mérite, la grille de classification-rémunération, la politique salariale et, surtout, le financement du régime spécial de retraite. Celui-ci, qui concerne 300 000 actifs et retraités, permet aux salariés de partir au bout de 37,5 années de cotisation, en bénéficiant d'une pension égale, en théorie, à 75 % du dernier salaire.

Actuellement, les entreprises financent seules les retraites de leurs employés. 2,5 milliards d'euros de charges sont ainsi inscrits dans le compte d'exploitation d'EDF, financés par une cotisation sur salaire de 7,85 % et par une contribution d'équilibre de l'entreprise qui représente 54 % de la masse salariale. Mais les commissaires aux comptes demandent aux entreprises de provisionner la dette totale liée aux retraites, soit 41,6 milliards d'euros pour EDF et 8 milliards pour Gaz de France. Des charges qui pèseront sur leur compétitivité. « Je crois qu'aujourd'hui tout le monde ou presque est convaincu de la nécessité de refonder le financement du régime spécial », déclarait lundi, dans un entretien à La Tribune, Bernard Brun, le président de l'Union française de l'électricité (UFE), négociateur pour le patronat. M. Brun croit même pouvoir affirmer que « pour les organisations syndicales elles-mêmes, l'augmentation des cotisations salariales a cessé d'être un tabou ». Voir.

Position tactique ou véritable dialogue de sourds, les quatre syndicats alliés pour cette négociation, CGT, CFDT, CFE-CGC et CFTC, ont rappelé dans un communiqué, mardi

5 novembre, que « les employeurs ont annoncé leur volonté d'ouvrir la négociation (...) alors que leur diagnostic n'a toujours pas démontré la nature réelle d'un éventuel problème de financement du régime particulier de retraite », et réclame une contre-expertise. FO, qui a décidé de faire cavalier seul, prône le statu quo pur et simple.

VALEUR D'EXPÉRIMENTATION

La négociation est d'autant plus délicate qu'elle va servir de galop d'essai pour une réforme de l'ensemble des régimes spéciaux (SNCF, RATP...). Le schéma envisagé pour les IEG est celui d'un élargissement de la solidarité via un adossement au régime général, avec versement d'une soule à l'Etat, et création d'une caisse de retraite spécifique, financée par les cotisations, pour compléter et maintenir le niveau global des prestations, selon les engagements de Jacques Chirac. Ainsi, lorsque le gouvernement s'attaquera à la réforme générale des retraites, les régimes spéciaux seraient automatiquement concernés. C'est bien là que le bât blesse pour les syndicats.

Pascal Galinier

M^{me} Aubry dénonce la « pseudo-modernité » de DSK et Fabius

La maire de Lille a effectué sa rentrée politique en présence d'Arnaud Montebourg

SAINT-SERNIN-DU-BOIS (Saône-et-Loire)

de notre envoyée spéciale

Placardé sur tous les murs de la salle municipale de Saint-Sernin-du-Bois, petite commune toute proche du Creusot (Saône-et-Loire), un portrait de Martine Aubry et un slogan « L'avenir est à gauche, parlons-en... », annonçaient, mardi 5 novembre, un banquet républicain socialiste pas tout à fait comme les autres. Sonnée depuis la double défaite de la gauche aux dernières élections, la maire de Lille est sortie de sa réserve pour livrer, dans cette ancienne terre industrielle et ouvrière, ce qui apparaît bien comme sa contribution au prochain congrès du PS à Dijon, en mai 2003.

Une première étape, sinon un test pour M^{me} Aubry, avant les motions sur lesquelles elle devra se déterminer, entre celle de « l'axe majoritaire » recherchée par François Hollande ou une autre... Particulier, ce banquet l'a été parce qu'il s'est déroulé en présence d'Arnaud Montebourg, certes député d'une circonscription du département, mais surtout l'un des principaux animateurs du Nouveau Parti socialiste des rénovateurs. La confrontation était donc attendue.

Environ 450 militants ont

accueilli, debout et sous les applaudissements, l'ancienne ministre de Lionel Jospin. Ils sont restés assis mais se sont montrés bien plus chaleureux pour « Arnaud ». « Alors, elle est où Martine ? », a lancé, tout sourire, le député arrivé en retard. Assis en face l'un de l'autre, les deux protagonistes ont pris à témoin leurs voisins de table. « Je suis entourée de Christophe, d'André, d'Arnaud... », a commencé M^{me} Aubry. « Je suis dans mon département, entouré de Christophe, d'André et de Martine... », a aussitôt enchaîné M. Montebourg.

Dans la salle comble, peu de militants acceptaient de dévoiler une inclination. Sagement et un peu distants, ils ont écouté le discours de M^{me} Aubry. « Vous ne m'entendez pas, ce soir, encenser ou allumer tel ou tel d'entre nous », a-t-elle lancé. Tout en insistant sur « le respect » dû à « ceux qui défendent leurs idées », elle a évoqué ceux qui se « cachent derrière d'autres ». Sans nommer Laurent Fabius ou Dominique Strauss-Kahn, M^{me} Aubry a dénoncé une « pseudo-modernité qui enfourche les idées libérales ». « En clair, a-t-elle poursuivi, ma priorité ne va pas vers la réduction d'impôt érigée en principe, la privatisation d'EDF ou l'assouplissement fiscal des stock-options. »

Aux partisans de l'« axe majoritaire », elle a adressé cette mise en garde : « Le pire serait que le congrès de Dijon débouche sur un consensus entre toutes les parties. Rassemblons-nous, rassemblons-nous ! Oui, mais pour quoi faire ? »

« Je ne rejette personne a priori, mais je ne me ferai plus corriger ma copie par quelqu'un d'autre comme pour le projet présidentiel. A force de chercher l'équilibre, de rejeter les arêtes et de ne vouloir faire de la peine à personne, on perd l'essentiel, la gauche », indiquait M^{me} Aubry en marge du discours. Devant les militants locaux, elle a exhorté le PS à renouer avec des choix « qui ne se marchent pas : ce n'est pas le parti qui est en crise, c'est à nous de retrouver nos valeurs ».

« ABSENCE DE MORALE »

L'ancienne ministre de l'emploi s'est aussi attachée à défendre le bilan du gouvernement Jospin, en particulier les 35 heures. « C'est en reniant ce que nous sommes, comme cela est apparu parfois, que l'on perd notre boussole », a-t-elle lancé, tout en confessant cependant ses « regrets » de n'« avoir pas assez pesé pour revaloriser les salaires modestes », ni combattu la précarité. « Pourquoi avons-nous manqué autant de courage ? » sur la sécuri-

té, le droit de vote des étrangers aux élections locales et la suppression de la double peine. « Combien de fois ai-je entendu que cela n'était pas possible car cela ferait monter l'extrême droite ! Et bien, à force d'oublier la gauche, on a eu l'extrême droite le 21 avril ! »

Puis elle a donné la liste de ses priorités : le logement, pour lequel elle réclame de « vrais moyens budgétaires », le combat des inégalités et la revalorisation des bas salaires « dont les 35 heures ne sont pas la cause ». Elle a dénoncé « l'absence de morale quasi généralisée dans notre société où, à tout niveau, la fraude et la triche deviennent la règle », avant de se prononcer en faveur d'un changement des institutions et de conclure sur un ton résolument pro-européen en défendant l'élargissement de l'Union.

Son discours à peine achevé, M. Montebourg entreprenait de passer entre les tables pour saluer les militants, entraînant avec lui les caméras. « La démarche de Martine est bonne, commentait-il. J'ai noté qu'un certain nombre de sujets dans sa bouche avaient progressé, sur la question morale, la démocratie. Mais tout ça ne fait pas des convergences. »

Isabelle Mandraud

Télécoms

Technopole Rennes Atalante

745

ingénieurs TIC diplômés par an

Dépêchez-vous : la prochaine promo n'a pas encore été embauchée !

Supélec, ENST Bretagne, Insa Rennes, Ifsi, Université de Rennes 1, Ecole Louis de Broglie... forment à Rennes vos futurs collaborateurs.

Soyez là où les technologies de demain se créent.

Rennes Atalante

Technopole de Rennes Métropole

Tél. +33 2 99 12 73 73

technopole@rennes-atalante.fr

www.rennes-atalante.fr

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Dans le cadre d'un séminaire, qui réunit du mardi 5 au jeudi 7 novembre 300 responsables pédagogiques, le ministre délégué à l'enseignement scolaire, **XAVIER DARCO**, a appelé mardi les enseignants à aborder les

questions de religion. La démarche, **SOUTENUE PAR JACQUES CHIRAC**, vise à lutter contre « l'ignorance » d'une partie des élèves et à « conforter l'esprit de tolérance ». Sur ce sujet sensible, le ministre a précisé que

l'enseignement devra être « critique » et « **TOTALEMENT LAÏQUE** ». Depuis 1996, les programmes prennent mieux en compte l'histoire des religions, mais certains professeurs témoignent de leurs difficultés à abor-

der cette question devant les élèves. D'autres avouent se sentir trop peu formés. Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, a choisi lui de mettre ses trois filles dans une **ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE** de l'Ouest parisien.

Le gouvernement pour un enseignement « raisonné » des religions

Lors d'un séminaire avec 300 responsables pédagogiques, Xavier Darco a insisté sur la nécessité d'aborder les faits religieux à l'école pour lutter contre le « déficit culturel » des élèves. L'enseignement devra être « critique » et « totalement laïque », afin d'éviter un retour de « Dieu à l'école »

L'ÉDUCATION NATIONALE souhaite développer l'enseignement des faits religieux à l'école. Pour combler le « déficit culturel » des jeunes en matière de religion, pour lutter contre « l'ignorance » d'une partie des élèves, Xavier Darco, ministre délégué à l'enseignement scolaire, a appelé, mardi 5 novembre, à « une approche plus complète et plus transversale » des phénomènes religieux au sein de l'école publique. Devant quelque 300 responsables pédagogiques réunis dans le cadre d'un séminaire interne, le ministre a encouragé les enseignants à aborder les questions de religion pour contribuer à « donner du sens à la vie ».

Prudente, la démarche est soutenue, très officiellement, par Jacques Chirac. Exceptionnellement pour une simple session de formation continue, le président de la République a transmis un message aux participants. « C'est du repli sur soi et de l'ignorance que se nourrissent les préjugés et les communautarismes », a affirmé M. Chirac dans un texte lu à la tribune par Xavier Darco. Contre ce risque et pour conforter « l'esprit de tolérance », le chef de l'Etat plaide pour une amélioration de l'enseignement du fait religieux au sein même de l'école laïque.

Sur un sujet toujours très sensible sur le plan politique, le ministère de l'éducation nationale a voulu borner les termes du débat. Et du même coup répondre, par avance, aux inquiétudes sur l'éventualité d'un « retour de Dieu à l'école ». « Critique », « raisonné » et « totalement laïque », l'enseignement des faits religieux ne débouchera pas sur l'instauration d'une nouvelle discipline, a insisté Xavier Darco. « Du fait de la laïcité, ce qui touche aux religions ne peut pas, bien entendu, être enseigné de façon confessionnelle », a précisé, de son côté, Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, dans un entretien à *La Croix* le même jour.

Mais comment alors, une fois ces principes posés, favoriser un enseignement des faits religieux dans l'école laïque ? Comment passer « du vœu à l'acte », selon l'ex-



pression de Régis Debray, auteur d'un rapport sur le sujet remis à Jack Lang en mars (*Le Monde* du 15 mars) ? Pour le philosophe, reçu par Jacques Chirac il y a quelques semaines pour aborder ces

questions, « religion et laïcité sont des mots qui sentent encore la poudre, même au cœur d'un pays et d'un continent qui tranchent avec tous les autres par une sécularisation avancée ». Toute la difficulté

réside dans le constat que « le fait religieux n'est pas qu'archive et vestige ». « Il renvoie à des questions qui fâchent – port des signes religieux, jours d'examen, menus et demandes de dispenses », souligne-t-il. Régis Debray refuse de s'arrêter à cette constatation. « Que cela plaise ou non, il y a depuis mille ans en France des cathédrales dans les villes de France, des œuvres d'art sacré dans les musées, du gospel, de la soul music à la radio, des fêtes au calendrier, des façons différentes de décompter le temps à travers la planète », a-t-il expliqué devant les inspecteurs et formateurs présents lors du séminaire.

CRAINTE DE BLESSER LES ÉLÈVES

L'école ne part pas de rien. Les programmes officiels prévoient d'aborder les faits religieux. L'histoire-géographie est évidemment la discipline la plus directement concernée. « C'est une évidence : il est impossible de faire de l'histoire sans s'intéresser au religieux », insiste Dominique Borne, inspecteur général dans cette discipline. En français, les programmes permettent au collège la rencontre avec des grands textes, dont *La Bible* ou *L'Odyssée*, ou les romans de chevalerie. Les langues vivantes, l'ensei-

gnement artistique, la philosophie sont autant de points d'appui possibles au collège puis au lycée. Même au primaire, le travail sur la structuration du temps (Noël, Toussaint...) ou l'étude, pour les plus grands, des grands événements religieux représentent des portes d'entrée.

La réalité des classes est moins

philosophique, et tension dans la classe aussi. Que se passe-t-il si un élève refuse d'entrer dans l'enchaînement de raisonnement que propose la philosophie ? », questionne Christiane Ménasseyre, inspectrice générale de philosophie.

A la diversité des élèves s'ajoute le rapport personnel, éthique même, des professeurs avec la laïcité.

Les « faits de croyance », selon Régis Debray

Régis Debray réfute l'opposition entre l'« ordre des faits », qui serait « solide, consistant, attestable », et l'« ordre des croyances », qui serait « imaginaire, évanescant ou subjectif ». Pour le philosophe, les « faits de croyance » se situent « à cheval sur le matériel et le spirituel, sur la politique et l'imaginaire ». L'auteur de *Dieu, un itinéraire*, en veut pour exemple les martyrs qui se sacrifient au nom d'un idéal religieux. « L'existence du paradis n'est malheureusement pas attestée, et encore moins que les martyrs sur la voie de Dieu y accèdent en priorité, mais le fait qu'on ait pu, ou puisse toujours, y croire a fait jadis galoper des dizaines de milliers de chrétiens jusqu'en Terre sainte, et mis une poignée d'islamistes dans des avions ultramodernes direction New York ou Washington. On est en droit de penser que ces mythes sont des symptômes d'ignorance et d'arriération mais l'ignorance de ces mythes serait aussi un signe d'arriération et d'ignorance », explique Régis Debray, qui voit dans l'école l'outil le plus pertinent de formation critique.

favorable que ce que pourraient laisser supposer les seuls textes officiels. D'abord parce qu'il faut s'adresser à des élèves dont les croyances peuvent être variées et dont les réactions sont souvent imprévisibles. « A mesure qu'on s'avance dans l'histoire, on parle de moins en moins du religieux car se pose une question difficile : comment circule-t-on du passé au présent ? Vous êtes enseignant face à des 5^e et vous leur parlez de l'islam. Un élève vous dit : "Ben Laden !" Comment réagir ? », interroge Dominique Borne. L'analyse littéraire d'un texte en français peut soulever des difficultés similaires. « Il nous faut éviter de sacraliser l'approche des textes sans désacraliser les contenus », résume Katherine Weinland, inspectrice générale de lettres.

Des contestations peuvent surgir, évidemment délicates à gérer. Y compris au lycée, en terminale, où les élèves ont déjà passé le filtre de la sélection. « L'enseignement philosophique exerce les élèves à la liberté de pensée. C'est là qu'il peut y avoir tension entre le religieux et le

« Beaucoup d'enseignants sont réticents pour parler du christianisme – c'est un vieux fond d'anticléricalisme – mais ressentent comme une mission de devoir parler de l'islam – qui fait figure de religion sacrifiée », constate Danièle Champigny, inspectrice pédagogique régionale, chargée d'inspecter les professeurs d'histoire-géographie dans l'académie de Lille. La difficulté est plus grande encore dans les écoles primaires. « Les faits religieux sont relativement peu abordés dans les classes, où nos maîtres sont assez largement les héritiers des hussards noirs de la République. Beaucoup craignent de trahir la laïcité ou de blesser leurs élèves », note Martine Safra, inspectrice générale pour l'enseignement primaire. L'ensemble est compliqué par l'« insécurité » intellectuelle des maîtres : « Eux-mêmes se sentent peu sûrs, du fait de leur manque de culture », remarque Martine Safra. Une constatation également valable pour l'enseignement secondaire.

Luc Bronner

Luc Ferry confesse que ses trois filles sont dans le privé

TRÈS BAVARD sur l'enseignement religieux à l'école dans son entretien à *La Croix*, Luc Ferry l'est beaucoup moins sur son choix de scolariser ses trois enfants dans une école privée catholique, située dans l'Ouest parisien. « Ma femme est catholique. De mon côté, je tenais à ce que mes filles reçoivent une éducation religieuse », a déclaré au *Monde* le ministre de l'éducation nationale. Au départ, ses conseillers, un peu nerveux, ont esquivé la réponse en invoquant le « respect de la vie privée ». On a un peu insisté, en soulignant que l'on souhaitait juste comprendre le choix du ministre titulaire du portefeuille de la Rue de Grenelle.

Son entourage a aussi confirmé que le ministre avait organisé « un goûter d'anniversaire au ministère », mais « payé par le couple, factures à l'appui ». Et d'ajouter, un peu agacé par cette information, que « d'anciens ministres ont mis leurs enfants dans le privé », et que l'« on n'en a pas lu une ligne dans la presse ». Puis de lâcher un nom : « Chevènement ! »

Vérification faite, ce n'est pas tout à fait exact. Jean-Pierre Chevènement a, certes, utilisé les services de l'École alsacienne, rue d'Assas à Paris. « Mais ce n'était pas au moment où il était à l'éducation nationale [de 1984 à 1986], et seulement pour quelques mois, le temps d'un déménagement », indique une proche.

Contacté par *Le Monde*, François Bayrou, qui a occupé le poste de 1993 à 1997 sous différents gouvernements, explique que, sur ses six enfants, « trois étaient alors à l'école publique, et trois dans l'école privée ». Moitié moitié : « Nous avons tenu compte du souhait de nos enfants. Mais quand nous avons choisi le privé, c'était par conviction religieuse », ajoute le président de l'UDF, qui ne souhaite pas « entrer dans le détail ». Le choix de l'école privée catholique, une confession difficile...

Clarisse Fabre

« Les enfants sont curieux et avides. Si on délimite bien son terrain, il ne faut pas avoir de complexes »

LES PROFESSEURS d'histoire-géographie abordent, directement ou indirectement, le fait religieux dans leur enseignement. Ils témoignent de leurs difficultés à traiter cette question.

► **Stéphanie Morillon, professeur au collège Valmy, à Paris (10^e).**

« Dans mon collège, nous avons peu d'enfants chrétiens, beaucoup de musulmans, quelques enfants juifs. J'ai une expérience très positive de l'enseignement du fait religieux à l'école. Les élèves sont curieux et avides d'en entendre parler. Quand j'aborde la question, je prends les précautions d'usage. Je précise que je ne suis pas là pour parler de religion, mais de culture et de croyances, que je ne juge pas.

» Quand mes élèves me demandent si je suis moi-même croyante, je réponds que c'est personnel. Beaucoup de professeurs d'histoire sont un peu gênés pour aborder ces questions, par conviction laïque ou par crainte des réactions des enfants. Je considère pour ma part qu'à partir du moment où on délimite bien son terrain il ne faut pas avoir de complexes. Exceptionnellement, des élèves ont pu me dire que je n'avais pas le droit de parler de l'islam ou que je n'avais pas le droit de toucher le Coran. Face à ce type de réflexions, je dédramatise et je me place sur le terrain de l'histoire.

Au début de l'année de 6^e, nous étudions le judaïsme. J'en profite alors pour expliquer comment a été créé l'Etat d'Israël. Il faut échanger sur ces questions, à tra-

vers des mots simples. A la fin de la 6^e, nous étudions le christianisme, ce qui pose un peu problème en raison de l'ignorance totale des enfants, qu'ils soient musulmans ou non. Il faudrait que nous puissions passer plus de temps sur cette question. »

► **Patrick Mercier, professeur au lycée Jean-Lurçat, à Paris (13^e).**

« J'enseigne dans un lycée général et technique avec une forte mixité culturelle. En 1^{er}, j'aborde le fait religieux de manière indirecte à travers la III^e République et les lois sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. J'explique l'importance de la laïcité, grâce à laquelle nous pouvons vivre ensemble. J'explique que toute religion qui respecte les règles de la République est respectable. Car l'actualité peut nourrir une approche d'antagonisme où l'on confond islamisme et religion musulmane. Il ne faut absolument pas mettre les musulmans pratiquants à l'index. Sinon, on risque de les conduire à un repli identitaire.

» Le fait religieux a fait une intrusion à l'école à travers le port du voile islamique ou la pratique du ramadan. L'extériorisation de l'appartenance à une communauté ethnique, religieuse ou politique me gêne. Il faut en parler, car ignorer ces réalités, c'est se les voir imposer. Cette année, j'ai été confronté pour la première fois au port du voile par trois de mes élèves. Je leur ai expliqué d'emblée mon point de vue, ce qui les a conduites à retirer leur foulard pen-

dant mon cours. A l'occasion d'un voyage au Pays basque, j'ai également été confronté au refus d'élèves de rentrer dans une église. Je leur ai expliqué que cet édifice faisait partie d'un patrimoine culturel, qu'y entrer ne représentait en rien une allégeance à une religion, ce qui a levé leurs réticences. »

► **Thierry Desvallées, professeur au collège Tiphaigne-de-la-Roche, à Montebourg (Manche)**

« Je suis professeur dans un petit collège rural où il n'y a pas de confessions différentes. Je trouve qu'en 6^e et 5^e les élèves manquent un peu de repères pour comprendre les différentes religions. Leur seul repère, c'est, pour une partie d'entre eux, le catéchisme. Ils se posent des questions sur ce qu'est Dieu, sur ce que signifie l'immortalité. Certains élèves me demandent si Jésus a vraiment existé, comment il a été conçu. En 4^e et 3^e, ils parlent plus volontiers de doctrine. Ils s'intéressent davantage à l'actualité, notamment du fait de l'intifada et du 11 septembre. Ils ont un point de vue politique et économique sur les conflits, mais pas forcément religieux. Mon rôle est d'essayer de donner un sens aux événements qui se produisent, de les mettre en relation les uns avec les autres. Je n'ai pas de difficultés avec les enfants. En revanche, les parents pourraient éventuellement considérer qu'on traite avec un peu trop de détachement de la vie du Christ. »

Propos recueillis par Martine Laronche

Depuis 1996, les programmes prennent mieux en compte l'histoire et les textes des grandes religions

57 % des Français favorables à un enseignement d'histoire des religions

LE DÉBAT remonte à 1982. C'est la Ligue de l'enseignement qui l'a lancé, en se prononçant, au cours d'un congrès national, pour un enseignement laïque et culturel des religions. Les professeurs d'histoire et d'histoire de l'art commençaient à se plaindre de « l'analphabétisme religieux » de leurs élèves : ceux-ci s'avéraient incapables, par exemple, de reconnaître des thèmes classiques de peinture religieuse, comme une Annonciation ou une Nativité, ou de comprendre le sens d'un requiem.

Sur le fond, presque tout le monde était d'accord : il fallait, d'une façon ou d'une autre, que le fait religieux soit davantage présent dans les programmes scolaires. Le désaccord portait plutôt sur la méthode. Certains, comme les universitaires Jean Baubérot et Mohamed Arkoun, plaidaient pour un enseignement spécifique d'histoire des religions. D'autres, comme le philosophe Guy Coq, préconisaient que chaque discipline ouvre ses programmes au fait religieux. Le rapport sur l'enseignement de l'histoire, rédigé sous la direction du professeur Philippe Joutard, allait plutôt dans ce dernier sens.

Les modifications des programmes d'histoire sont entrées en vigueur en 1996. Les principaux changements concernent les programmes de seconde : le programme d'histoire est consacré à « six moments historiques qui jalonnent l'élaboration de la civilisation occidentale », précisent les textes offi-

ciels. Parmi ces « moments » figurent la naissance et la diffusion du christianisme. Le programme de seconde inclut également une « carte de la Méditerranée au XI^e siècle », qui est présentée comme le carrefour de trois civilisations : la chrétienté occidentale, l'Empire byzantin et l'islam.

Au collège, les programmes d'histoire ont connu une inflexion : la dimension religieuse est mieux prise en compte dans l'étude de l'Antiquité et du Moyen Age. Les élèves

Les professeurs commençaient à se plaindre de l'« analphabétisme religieux » de leurs élèves

étudient la vie et l'enseignement de Jésus à la fin de la classe de 6^e, Mahomet et l'islam en 5^e.

En français, les programmes de 6^e insistent sur les notions de « patrimoine » artistique et littéraire. En 1996, la Bible est introduite dans le programme de lettres de 6^e. Il est conseillé aux professeurs d'histoire et de français de travailler ces questions en commun.

« Les programmes sont très bien faits, insiste Alice Tajchman, ancien-

Xavier Ternisien

L'ex-maire de Chablis devant les assises pour des viols sur d'anciens élèves

La justice a requis la présence de Georges Maingonat, 61 ans, qui ne s'était pas rendu à la première audience, mardi, invoquant des raisons de santé



AUXERRE

de notre envoyé spécial

Georges Maingonat ne s'est pas présenté, mardi 5 novembre, devant la cour d'assises de l'Yonne, où il devait répondre de viols, de tentatives de viols et d'agressions sexuelles à l'encontre de six de ses anciens élèves, entre 1989 et 1993. Ancien enseignant à l'école primaire Tacussel de Chablis, où il était considéré comme un instituteur sévère, Georges Maingonat fut aussi le maire de cette petite commune de Bourgogne mondiale connue pour ses vins blancs, et conseiller général de l'Yonne.

Devant la cour d'assises, son avocat, M^e Bernard Revest, a indiqué que l'accusé, « actuellement hospitalisé à Saint-Nazaire », présentait « un état de santé physiologique assez abîmé et un état de santé psychologique confus ». « Il ne s'agit pas d'une dérobade de sa part, mais son état de santé l'empêche de comparaître dans des conditions dignes », a-t-il ajouté, avant de demander aux magistrats le renvoi de l'affaire. Suivant les réquisitions de l'avocat général, Jean-Claude Vuillemin, la cour en a décidé autrement en ordonnant l'exécution de l'ordonnance de prise de corps. Des gendarmes se sont rendus à Saint-Nazaire pour ramener l'accusé à Auxerre, où il devait finalement comparaître, sauf surprise de dernière minute, à compter du mercredi 6 novembre. L'audience, prévue pour durer deux semaines, devrait se dérouler à huis clos à la demande de certaines parties civiles.

Pour ce notable à la forte personnalité, âgé aujourd'hui de 61 ans, barbé de décorations, très bien implanté politiquement dans sa commune, qu'il dirigeait depuis 1977, et connu pour son goût pour la bouteille, le début de la fin commence en juin 1997. A cette date, une méchante rumeur, propagée par des tracts anonymes, l'accuse de pédophilie. Un dimanche du mois de septembre suivant, de nouveaux tracts sont distribués

sur le marché du village. « Chabliens, vous avez élu un maire qui s'est livré à des atteintes sur ses élèves quand il était instituteur, demandez-leur la vérité. » Jamais les auteurs des tracts ne seront identifiés, et Georges Maingonat, qui évoque une cabale politique visant à le déstabiliser, choisit de se taire et de ne pas donner de suite judiciaire à ces dénonciations. Mais, deux mois plus tard, quatre garçons portent plainte contre lui pour des viols et des atteintes lorsqu'ils étaient en CM1 à l'école Tacussel en 1989-1990.

En janvier 1998, Georges Maingonat est mis en examen pour « viols et tentatives de viols par personne ayant autorité sur mineurs de 15 ans » et placé en détention provisoire, avant d'être remis en liberté un mois plus tard et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre dans l'Yonne. Georges Maingonat s'installe alors à Nantes.

TRACTS ANONYMES

Il faut dire que son interpellation avait soulevé une véritable tempête médiatique dont les habitants de Chablis, sans doute plus habitués à entendre évoquer la qualité de leurs vins blancs, se seraient sans doute passés. Dans un village désormais divisé entre pro- et anti-Maingonat, des comités de soutien se sont constitués pour faire signer des pétitions. Sous le prétexte qu'un des accusateurs du maire était connu des services de police pour des délits mineurs, des tracts anonymes ont même invité l' élu « à ne pas se laisser salir par la racaille ».

Deux nouvelles mises en examen sont encore intervenues en juin 1998. Georges Maingonat a toujours nié les faits qui lui sont reprochés, malgré les témoignages circonstanciés et concordants de ses victimes présumées, qui n'ont jamais varié dans leurs déclarations au cours de l'instruction.

Ainsi, Cyril D. a indiqué aux enquêteurs que, au cours de l'année scolaire 1989-1990, Georges Maingonat lui demandait « une à deux fois par semaine » d'aller, pendant la classe, sous son bureau pour lui pratiquer une fellation. Il expliquait n'avoir jamais révélé

ces faits auparavant « par honte » et parce qu'il craignait que sa plainte contre une personne qu'il considérait comme « intouchable » ne soit pas prise en compte. D'autres témoignages recueillis au cours de l'enquête évoquent le même mode opératoire.

Selon d'autres victimes, Georges Maingonat se serait aussi rendu coupable d'actes répréhensibles lors d'activités extra-scolaires. C'est le cas notamment pour Sébastien B. et son frère Mickaël, qui, à deux années d'intervalle, avaient été abusés par Georges Maingonat alors qu'ils étaient hébergés chez lui, certains soirs de la semaine, lorsqu'ils avaient leur entraînement de handball. L'instituteur aurait recommandé à l'occasion de séjours dans les Vosges ou en Ardèche et de voyages en Espagne, jusqu'à ce que, prenant de l'assurance, les deux garçons ne parviennent à lui résister.

Déjà dans les années 1960, Georges Maingonat aurait pratiqué des atteintes sur certains de ses élèves alors qu'il enseignait dans une école de Saint-Fargeau. Des faits prescrits vu leur ancienneté.

Acacio Pereira

La guerre anti-OGM de José Bové remonte jusqu'à la Cour de cassation

Si son pourvoi est rejeté, le syndicaliste risque 14 mois de prison ferme

« CHIMÈRE : monstre à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon, crachant des flammes », dit le Petit Robert. « Les OGM sont des chimères biologiques », a d'emblée déclaré M^e Claire Waquet, l'avocate de José Bové devant la Cour de cassation, mardi 5 novembre. Les magistrats examinaient le pourvoi formé par des militants de la Confédération paysanne, dont José Bové, condamné à six mois de prison ferme par la cour d'appel de Montpellier en décembre 2001 pour la destruction de plants de riz transgénique du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). La cour d'appel de Montpellier avait révoqué le sursis prononcé dans une affaire similaire en 1998. José Bové risque donc 14 mois de prison ferme.

La Cour de cassation s'est en son tour penchée sur la question inlassablement posée devant les tribunaux par la Confédération paysanne : les OGM, les organismes génétiquement modifiés, sont-ils dangereux ? La défense de M. Bové se fonde sur deux textes : l'article 122-7 du code pénal, qui reconnaît l'état de nécessité quand un individu se prémunit

contre un danger « actuel ou imminent » pour lui ou autrui ; l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à un environnement sain.

« AVEUGLES ET IMPUISSANTS »

Pour la défense, les OGM constituent un danger pour la planète. Les militants pouvaient donc légitimement arracher ces plantations. « Ce danger, pour l'instant, personne ne le voit, mais ce n'est pas parce que nous sommes aveugles et impuissants qu'il n'y en a pas », a plaidé M^e Waquet.

De son côté, l'avocate du Cirad, Martine Luc-Thaler, a rappelé que les essais étaient menés sous serre, donc sans risque de dissémination. « Une simple crainte ne justifie pas l'infraction, a-t-elle déclaré. Le but réel n'était pas d'empêcher les essais, mais de médiatiser une action. L'état de nécessité n'a pas été prévu pour justifier des actes commis dans le seul but de faire la promotion d'une idée. » Par ailleurs, la Convention européenne des droits de l'homme ne justifie pas la destruction de résultats d'années de recherche, selon M^e Luc-Thaler, qui « prive les consommateurs français et européens des

garanties que donne une recherche publique ».

L'avocat général, Francis Fréchède, remarquant qu'« aucun acte de contrition » n'était intervenu de la part de José Bové, a requis le rejet du pourvoi, les arguments de la défense ayant été repoussés en première et en deuxième instance. Et l'état de nécessité, déjà invoqué dans l'affaire du McDonald's de Millau, avait été rejeté par le Cour de cassation, le 6 février.

José Bové, témoin muet de la joute, ne se fait guère d'illusions sur son sort. Même en comptant sur les réductions de peine, il risque de passer plus de dix mois en prison. « La France serait le premier pays à incarner un syndicaliste paysan qui lutte contre les OGM », a-t-il déclaré avant l'audience, entouré de plusieurs dizaines de soutiens. « Le combat ne va pas s'arrêter à cause des risques de condamnation », a-t-il ajouté. Son avocat, M^e François Roux, prévoit, en cas de rejet du pourvoi, de faire appel devant la Cour européenne des droits de l'homme. La Cour de cassation rendra sa décision le 19 novembre.

Gaëlle Dupont

Le nouveau procureur de Paris dénonce les instructions-fleuves

LE STYLE est dynamique, le discours volontaire : à l'occasion de la cérémonie l'installant dans ses fonctions, le nouveau procureur de la République de Paris, Yves Bot, a dessiné, mardi 5 novembre, les grandes lignes de son action à venir. Nommé par la chancellerie à la tête du parquet le plus sensible de France – en remplacement de Jean-Pierre Dintilhac, qui a rejoint la Cour de cassation le 10 juillet –, M. Bot, 55 ans, a fait part de son intention de conduire « un parquet responsable, qui n'abandonne pas son indépendance d'analyse » et qui sache « faire des choix ».

Le magistrat, qui quitte le parquet de Nanterre après l'avoir dirigé pendant sept ans, entend « dégager des axes prioritaires », au premier rang desquels la lutte antiterroriste et la délinquance financière. Devant un aréopage de personnalités, dont le garde des sceaux, Dominique Perben, M. Bot a d'abord dit sa conviction que le parquet doit rester « hiérarchisé, seule manière d'assurer sur l'ensemble du territoire l'égalité de tous devant la loi ». Puis il a insisté sur « l'indépendance » du parquet, qui « ne peut être lié par la plume que si l'ordre reçu [de la chancellerie] est conforme à la loi, écrit et versé au dossier », et ce conformément à la doctrine établie par l'ancien ministre de la justice (UDF) Pierre Méhaignerie, dont il fut le collaborateur direct.

PRIORITÉ À L'ANTITERRORISME

Ces préalables établis, le magistrat a d'emblée imprimé sa marque sur l'organisation du parquet : expliquant que la lutte antiterroriste « doit regrouper toutes les énergies », il a annoncé le détachement, dans ses services, d'un magistrat du parquet général de la cour d'appel de Paris : Philippe Maître, substitut général, sera chargé de « l'analyse,

du suivi et de l'impulsion » en matière d'antiterrorisme, a précisé l'entourage du procureur. Endossant une fonction inédite, ce magistrat, directement rattaché à M. Bot, devra trouver sa place dans un organisme déjà perturbé par les dissensions entre le procureur adjoint chargé de l'antiterrorisme, Michel Debacq, et les quatre juges du siège.

La priorité affichée a été moins franche en matière de délinquance financière. « Est-il concevable que nous nous épuisions et épuisions nos collègues du siège dans des aventures sans fin ou, quand elles en ont une, sans intérêt véritable au jour du jugement ? », a-t-il interrogé, faisant allusion aux instructions-fleuves comme l'affaire Elf, ou à certains dossiers qui ont tourné au fiasco comme le procès de la MNEF en 2001. Loin de l'euphorie qui avait présidé à la création du pôle financier, en 1998, il a rappelé qu'il existe « des instances économiques de régulation qui peuvent intervenir aussi bien et plus vite que l'institution judiciaire ». Ce bémol posé, il a souhaité écarter « toute équivoque » sur les « affaires », assurant qu'elles « seront traitées comme les autres, c'est-à-dire au seul regard de la loi et de la jurisprudence ».

En matière de délinquance de voie publique, qu'il a qualifiée, en cédant à l'air du temps, de « délinquance de proximité », M. Bot travaillera avec un commissaire détaché de la préfecture de la police de Paris, une « innovation » dans les rapports police-justice. Il a également insisté sur la justice des mineurs, en annonçant l'arrivée d'un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse chargé « d'apporter l'analyse éducative dans les choix de l'action publique ».

Cécile Prieur

COURRIER CADRES. NE PRENEZ AUCUNE DÉCISION SANS L' AVOIR CONSULTÉ.

Web designer d'un éditeur multimédia ou Ingénieur Support Salle des Marchés ? Parce qu'il est plus que jamais possible de choisir son métier. Courrier Cadres propose à ses lecteurs toutes les informations pour faire les bons choix ! En plus de nombreuses offres d'emploi, Courrier Cadres c'est chaque semaine le point sur l'actualité et les nouvelles tendances, des informations pratiques sur les entreprises qui recrutent, des parcours de cadres... Bref, des conseils aussi bien professionnels que personnels qui font de Courrier Cadres l'hebdo indispensable pour bien piloter sa carrière. En vente chaque jeudi chez votre marchand de journaux.

L'hebdo pour piloter votre carrière.

cette semaine, le palmarès des MBA

CADRES
Enquête exclusive
LE PALMARÈS DES MBA
Les meilleures formations au management en France et dans le monde, pour décrocher un diplôme d'excellence.
2000 OFFRES D'EMPLOI CADRES

Plusieurs centaines de « personnes prostituées » se sont rassemblées à Paris contre le projet Sarkozy

« Six mois de prison pour racolage ? Est-ce qu'on a tué, volé ? » Pour cette première manifestation nationale depuis 1975, elles ont reçu le soutien de quelques responsables politiques

UNE ÉTRANGE ambiance de bal masqué. Des loups de carnaval, des masques blancs, de Halloween ou de chirurgien. Parfois, une écharpe dissimule jusqu'à la dernière mèche de cheveux. Plusieurs centaines de femmes, d'hommes, de travestis se sont rassemblés, mardi 5 novembre à la tombée du jour, devant le Sénat, « pour les droits de toutes les personnes prostituées ». Il y a presque autant de journalistes, des télévisions du monde entier. Et des badauds souvent médusés.

« LÊCHEZ-NOUS TRANQUILLES »

A l'origine de cette manifestation exceptionnelle, la première d'ampleur nationale depuis 1975, le projet de loi sur la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy, qui transforme le racolage en délit. « Sarkozy, gigolo, tu fais bander les fachos », lit-on sur une banderole. Ou encore, dans une version plus hard : « Lâchez-nous la chatte, lâchez-nous tranquilles ». Les slogans – « Sarko, t'es foutu, les putes sont dans la rue » – ne seront pas chantés longtemps, par manque d'habitude sans doute. A l'appel de trois collectifs de prostituées (Collectif des prostituées de Paris, Hetaïra en colère, France Prostitution), des associations Cabiria, Pastt, Act Up, et des Verts parisiens, les manifestants, soutenus par diverses associations de défense des droits de l'homme (LDH, MRAP, Gisti), sont venus en car depuis Toulouse, Marseille, Rennes, Angers, Nantes, Lille, Metz...

« C'est une communauté fragile et divisée dont on pensait qu'elle ne pourrait pas se mobiliser. Aujourd'hui, c'est un premier geste politique », souligne Claire Carthonnet, porte-parole des prostituées lyonnaises, qui reconnaît qu'il n'a pas été facile de mobiliser. Les jeunes étrangères sans papiers, tenues par les réseaux de proxénètes, ne sont pas de la manif. On note même une certaine animosité à leur rencontre, de la part des prostituées dites « traditionnelles » – auxquelles se sont jointes quelques Africaines en situation régularisée.



Dans une ambiance de carnaval, plusieurs centaines d'hommes, de femmes et de travestis venus de toute la France ont manifesté, mardi 5 novembre, devant le Sénat, à Paris, pour protester contre le projet de loi de Nicolas Sarkozy, qui prévoit de transformer le racolage actif et passif en délit.

lière. « Elles travaillent salement, laissent le préservatif par terre. C'est à cause d'elles qu'on va subir le projet Sarkozy », assure une jeune femme qui travaille rue Saint-Denis.

« Six mois de prison pour racolage ! Est-ce qu'on a tué, volé ? s'énerve, derrière son masque de Chat botté, Caroline, 45 ans, prostituée depuis trente ans. C'est écœurant ! On demande rien, on veut juste être libres ! » Il y a aussi la peur de perdre, du jour au lendemain, un « gagne-pain » qu'elles jugent irremplaçable. Une Camerounaise, « esthéticienne, au chômage depuis deux ans », veut continuer à tra-

vailler – dans le bois de Vincennes – pour élever ses « deux filles ». « En ce moment, tous les jours, on nous envoie la camionnette à la fourrière », s'indigne-t-elle. « Qui est plus dangereux dans un couple ? Une prostituée ou une maîtresse qui va vous prendre la retraite ? » demande une « professionnelle » à un jeune homme, amusé.

« LAISSEZ-NOUS NOS FILLES »

Solidaire, une poignée de commerçants de la rue Joubert (Paris 9^e) tiennent une banderole « Laissez-nous nos filles ». « Si on les empêche de travailler, elles font

quoi ? Et moi, je ferme boutique ? » interroge Patrick, patron de bar. D'autres femmes réclament des droits sociaux. Ne paient-elles pas des impôts ? La plupart tiennent le même discours : elles n'ont « pas de rabatteur ».

Les caméras se ruent vers les rares élus politiques : Noël Mamère et Yves Cochet pour les Verts et, côté PCF, la présidente du groupe communiste au Sénat, Nicole Borvo, auteur d'une proposition de loi visant à supprimer le délit de racolage, et la référence, dans le projet de loi Sarkozy, à la « tenue vestimentaire » ou à l'« attitude ». « Il faut bien qu'on soit un peu sexy. Si j'y vais comme ça, c'est pas la peine ! » ironise une jeune femme, en désignant son jean et son anorak rouge. Les socialistes ne sont pas là, mais le groupe PS du Sénat reçoit une délégation. A la sortie, Claire Carthonnet s'empare du haut-parleur : « La droite, l'UMP a refusé de nous recevoir. » La foule s'indigne. Certaines prostituées s'en vont reprendre le travail. D'autres sont attablées dans un café, face au Sénat. Le masque relevé sur les cheveux.

Clarisse Fabre et Pascale Krémer

Ce que prévoit le projet de loi

Le projet de loi sur la sécurité intérieure, qui sera bientôt examiné au Sénat, transforme la contravention de racolage en un délit passible de six mois de prison et de 3 750 euros d'amende. La nouvelle définition du racolage permettra de poursuivre aussi bien le racolage passif que le racolage actif. Les clients de prostitué(e)s présentant une « particulière vulnérabilité » pourront être poursuivis, comme le sont déjà les clients de mineur(e)s : ils seront passibles des mêmes peines (trois ans de prison, 45 000 euros d'amende). La carte de séjour temporaire pourra être retirée à l'étranger qui s'est rendu coupable de racolage ou de proxénétisme. Une autorisation provisoire de séjour pourra être attribuée à l'étranger qui dépose plainte ou témoigne contre son proxénète. En commission des lois, le 30 octobre, les sénateurs ont complété le texte, reprenant la proposition de loi sur l'esclavage moderne adoptée par les députés en 2002 afin de mieux s'attaquer aux réseaux, et accordant une carte de résident aux étrangers qui dénoncent leur proxénète en cas de condamnation définitive de ce dernier.

Le centre de Sangatte n'accueille déjà plus les nouveaux arrivants

ARRAS

de notre correspondante

L'accès du centre de la Croix-Rouge de Sangatte est désormais interdit à tout nouvel arrivant. Depuis mardi 5 novembre, seuls les étrangers dûment recensés par une société privée et la Croix-Rouge depuis début septembre, et en possession du badge qui leur a été attribué sont accueillis. Ces nouvelles mesures annoncées mardi lors d'une conférence de presse par le préfet Cyrille Schott sont appliquées avec dix jours d'avance sur le calendrier prévu par Nicolas Sarkozy. Les autorités ont décidé d'avancer l'échéance afin d'éviter que les passeurs ne profitent de la situation en accélérant les passages de clandestins et en augmentant leurs tarifs. « Les représentants du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) vont donc pouvoir travailler au cas par cas, avec les quel-

que 1 800 réfugiés actuellement hébergés à Sangatte », a expliqué le préfet du Pas-de-Calais.

Le 12 juillet, le ministre de l'intérieur avait annoncé la fermeture du centre au printemps 2003 et présenté un « plan d'aide au retour volontaire » pour les Afghans, alors majoritaires à Sangatte. Selon le plan annoncé, le HCR était chargé d'enregistrer les identités des personnes, de leur délivrer une information sur la situation dans leur pays et de leur proposer soit un retour volontaire soit le dépôt d'une demande de protection.

Pour les nouveaux sans-papiers arrivant dans le département, la « loi commune » s'appliquera désormais, fait-on savoir au ministère de l'intérieur. Six compagnies de gendarmes mobiles et de CRS ont été envoyées en renfort. « Il n'est pas question de laisser s'installer des campements sauvages autour de Calais, comme avant l'ouverture du cen-

tre », a insisté le M. Schott. Les clandestins qui peuvent rentrer chez eux sans risque, comme les Roumains par exemple, seront aussitôt renvoyés. Les autres, s'ils ne font pas de demande d'asile, seront identifiés, leurs empreintes relevées, et se verront notifier un arrêté de reconduite à la frontière. « Si l'arrêté ne peut être exécuté immédiatement, il pourrait l'être au bout de quelques mois », a précisé le préfet, ajoutant que les personnes concernées ne seront pas placées sous surveillance.

Pour gérer l'afflux de nouveaux clandestins, les « personnes vulnérables » comme les femmes et les enfants pourront être orientées vers des foyers Sonacotra ou les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « si possible en dehors du Pas-de-Calais », a déclaré M. Schott.

Claire Mesureur

Douze voyageurs tués dans l'incendie du train Paris-Munich

Le feu a pris mercredi matin dans une voiture-lit de la Deutsche Bahn près de la gare de Nancy

DOUZE VOYAGEURS d'un train de nuit reliant Paris à Vienne (Autriche) via Munich sont morts brûlés ou asphyxiés, mercredi 6 novembre, dans l'incendie de leur wagon-lit près de la gare de Nancy.

Un enfant, cinq femmes et six hommes ont trouvé la mort dans le sinistre, dont sept par intoxication. Neuf autres voyageurs ont été hospitalisés mais leur état de santé n'inspire pas d'inquiétude selon la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

L'incendie s'est déclaré mercredi à 2 h 15 dans une voiture-lit de la compagnie ferroviaire allemande Deutsche Bahn du train D 261 parti à 22 h 58 de la gare de l'Est, à Paris. Le local technique du wagon, abritant les circuits électriques, notamment ceux alimentant le système de chauffage, aurait pris feu. L'incendie s'est ensuite propagé, détruisant totalement deux compartiments. Ce train circulant chaque nuit ne s'arrête normalement pas avant la ville frontalière allemande de Kehl. Cette nuit,

alors que le train passait au ralenti à la hauteur de Jarville, en aval de la gare de Nancy, des agents de la voie de la SNCF ont remarqué de la fumée dans la première voiture de tête. « Ils ont aussitôt déclenché la procédure "couper-courant" qui consiste à immobiliser le train en coupant l'alimentation électrique des voies », nous a indiqué le responsable de la communication de la société, Jean-Paul Boulet.

NUMÉRO VERT

Les pompiers immédiatement alertés sont arrivés 5-6 minutes après la découverte du sinistre. L'incendie éteint, les secours ont découvert douze personnes déjà décédées. Les blessés, – quatre Allemands, deux Britanniques, un Américain et deux Français brûlés ou intoxiqués –, ont été évacués vers l'hôpital Saint-Julien à Nancy. La nationalité des victimes n'avait pas pu être précisée mercredi matin mais il semble, selon la SNCF que toutes étaient de nationalité étrangère. Selon le ministère allemand

des Affaires étrangères, quatre Allemands figurent parmi les douze victimes. Le Plan rouge a été déclenché par la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Le procureur de la République de Nancy et le préfet de Meurthe-et-Moselle se sont rendus sur place mercredi matin. Les autres voyageurs, 150 personnes, ont été accueillis en gare de Nancy par la SNCF. La mairie a lancé un plan d'hébergement pour les voyageurs et ouvert un gymnase. La SNCF a mis en place un numéro vert destiné à l'information des familles (0 800 130 130). Un numéro spécial, accessible uniquement depuis l'étranger, a également été ouvert (33 1 44 06 61 59).

L'enquête confiée au SRPJ de Nancy devra déterminer les causes du sinistre, mais aucune hypothèse n'est écartée pour l'instant, a indiqué la police. Une information judiciaire a été ouverte. Les experts devaient être sur place dans l'après-midi de mercredi. Ils analyseront notamment les données enregistrées dans la boîte noire du train.

Mercredi matin, une locomotive et deux wagons étaient encore sur place. Les pompiers fouillaient toujours à l'intérieur d'un wagon-lit de la Deutsche Bahn.

Louis Gallois, le président de la SNCF, qui a « exprimé l'émotion de l'entreprise », s'est rendu sur les lieux mercredi matin. « Evidemment, pour nous, c'est un drame, nous sommes sous le choc. La seule chose que je puisse exprimer, c'est une très grande compassion vis-à-vis des familles des victimes » a-t-il déclaré, mercredi matin, sur Europe 1. Interrogé sur les circonstances de l'incendie, M. Gallois a indiqué qu'il s'agissait d'« une voiture de la Deutsche Bahn » qui « circule sur le réseau français ». « Nous sommes donc en situation de responsabilité. Il ne s'agit pas de savoir si c'est une voiture de la Deutsche Bahn ou de la SNCF », a-t-il ajouté. Le ministre des transports, Gilles de Robien, devait également se rendre sur place dans la matinée.

Sylvia Zappi

La PJ saisit des documents sur le casino d' Ajaccio au ministère de l'intérieur

La Justice enquête sur des faits de blanchiment

DES POLICIERS du SRPJ d' Ajaccio se sont rendus, mardi 5 novembre, au ministère de l'intérieur, dans les locaux de la sous-direction des courses et jeux de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Les enquêteurs ont consulté et se sont fait remettre des notes et des documents administratifs portant sur les dirigeants et le fonctionnement du casino d' Ajaccio (Corse-du-Sud). Ils agissaient dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par le juge David Launois, qui a succédé courant octobre au juge Jean-Michel Gentil. Ce dernier instruisait depuis août 2000 une information judiciaire pour « blanchiment », ouverte à l'issue d'une enquête préliminaire de deux ans visant la gestion du casino d' Ajaccio.

JEAN-JÉ COLONNA SOUPÇONNÉ

L'enquête porte notamment sur des retraits en espèces, pour un montant de 12 millions de francs, effectués, entre 1994 et 1997, par les gérants du casino d' Ajaccio, la famille Cuttoli. Les fonds soustraits auraient été reversés à des personnes susceptibles d'être liées au grand banditisme ou d'en servir les intérêts. Selon des sources policières et judiciaires, les enquêteurs soupçonneraient Jean-Baptiste Jérôme Colonna, dit « Jean-Jé » – qualifié de « seul parrain corse » par un rapport parlementaire en septembre 1998 – d'avoir bénéficié d'une partie de ces fonds. Agé de 63

ans, M. Colonna est visé par un mandat d'arrêt délivré dans une autre affaire, fin octobre. Il s'était soustrait, le 23 avril, à une convocation de la police judiciaire qui voulait l'interroger dans le cadre d'une enquête portant sur les conditions de revente du Miramar, un hôtel de Propriano, et sur un emploi fictif dont il aurait bénéficié dans une supérette dirigée par sa femme (Le Monde du 28 octobre). Selon le rapport parlementaire publié en septembre 1998, M. Colonna possédait à cette date des intérêts dans le bar de l'aéroport d' Ajaccio concédé par l'ancien président de la chambre de commerce et d'industrie d' Ajaccio, par ailleurs directeur du casino de la ville, Edouard Cuttoli.

Interrogé par Le Monde en novembre 2000, M. Cuttoli, avait indiqué que l'ensemble des contrôles, de nature fiscale ou patrimoniale le concernant lui ou ses proches n'avait donné aucun résultat. De fait, selon un enquêteur des RG, l'établissement ajaccien « est l'un des mieux tenus de France ». Il a d'ailleurs fait l'objet récemment d'un contrôle approfondi de la sous-direction des courses et jeux, qui a confirmé sa bonne gestion. Questionné sur l'existence de retraits, en espèces, de plusieurs millions de francs, M. Cuttoli avait indiqué : « Cela est invraisemblable car impossible à effectuer » (nos éditions du 3 novembre 2000).

Fabrice Lhomme

Huit morts dans un carambolage sur l'A 10

HUIT personnes ont trouvé la mort et 37 ont été blessées, dont 6 grièvement, à la suite d'un carambolage qui s'est produit, mardi 5 novembre, sur l'autoroute A 10, au sud de Poitiers (Vienne). Plus de 40 véhicules ont été impliqués dans l'accident dont l'origine n'a pas été établie. « L'enquête va prendre du temps », a déclaré le procureur de la République de Poitiers, François



Feltz, car « les certitudes que nous avons ne sont pas très nombreuses ». « Il apparaît que les circonstances de l'accident sont liées à de mauvaises conditions de visibilité en raison du brouillard. Nous examinons aussi toutes les autres hypothèses et notamment la vitesse des automobilistes », a-t-il ajouté. De son côté, Gilles de Robien, ministre des transports, a diligenté une enquête administrative. Le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a fait part de sa « profonde émotion ». L'autoroute devait être rouverte à la circulation mercredi en fin d'après-midi.

Un militant islamiste interpellé à Paris

UN HOMME de 38 ans, soupçonné d'être un militant islamiste algérien, a été interpellé par des douaniers, le 30 octobre, à la gare du Nord, à Paris, alors qu'il descendait d'un train provenant de Rotterdam (Pays-Bas). Il avait en sa possession une trentaine de passeports français contrefaits, qui auraient été fabriqués en Thaïlande. Il a été mis en examen, lundi 3 novembre, par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, notamment pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et écroué.

Le 30 novembre 2001, il avait été condamné à trois ans de prison (une partie de la peine était assortie de sursis) lors du procès à Paris de 24 islamistes poursuivis pour avoir apporté un soutien logistique aux maquis algériens et pour association de malfaiteurs. La plupart des prévenus étaient soupçonnés d'appartenir à la branche européenne du « Takfir wal Hijra » (Expiation et renoncement), un groupe de fondamentalistes musulmans présenté comme « sectaire, religieux et guerrier » par le procureur lors de l'audience.

DÉPÊCHES

■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE : le tribunal correctionnel de Thionville (Moselle) a condamné, mardi 5 novembre, à quatre ans d'emprisonnement, dont deux ferme, un homme de 48 ans poursuivi pour « homicide involontaire » et « conduite sous l'empire d'un état alcoolique ». Le 14 juin, le prévenu avait heurté un cycliste alors qu'il circulait à 110 km/h avec une alcoolémie de 2,28 g par litre de sang. La victime était morte sur le coup. - (Corresp.)

■ JUSTICE : Boualem Bensaïd et Smain Aït Ali Belkacem, condamnés le 30 octobre à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir pris part à trois attentats qui firent 8 morts et quelque 200 blessés à Paris en 1995, ont fait appel du verdict rendu par la cour d'assises spéciale. Ils devraient être rejugés d'ici un an.

■ FAITS DIVERS : le Concorde, qui effectuait, lundi 3 novembre, la liaison New York-Paris, a subi une panne de moteur au-dessus de l'Atlantique. L'appareil a dû continuer son vol sur trois moteurs, en vitesse subsonique (900 km/h au lieu de 2 000, habituellement). Il a aussi perdu de l'altitude. Les 67 passagers sont arrivés à l'aéroport de Roissy avec une heure de retard.

Vents contraires sur les éoliennes

Relayant les critiques sur l'impact paysager des aérogénérateurs, plusieurs parlementaires mettent en cause cette énergie « douce ». Le ministre des finances, Francis Mer, évoque un « avenir incertain » pour la filière

LES PARLEMENTAIRES ne goûtent guère l'énergie éolienne. A l'Assemblée nationale et au Sénat, les critiques se multiplient contre cette source d'électricité. A l'heure où des scientifiques américains jugent au contraire qu'il faudrait consentir un effort « herculéen » en faveur des énergies renouvelables (*Le Monde* daté 3-4 novembre), les élus, gauche et droite confondues, se font le relais d'inquiétudes locales.

« Réelles nuisances tant sonores que paysagères », pour le député Christophe Priou (UMP, Loire-Atlantique) ; « gaspillage coûteux », pour Christian Bataille (PS, Nord) ; « multiplication anarchique » pour

« On voit là le poids du lobby nucléaire »

VVES COCHET (VERTS)

André Chassaigne (PCF, Puy-de-Dôme) : les critiques pleuvent dru. Président de la commission des affaires économiques (anciennement de la production et des échanges) de l'Assemblée, Patrick Ollier (UMP, Hauts-de-Seine) ne dissimule pas non plus ses préventions contre « les avantages exorbitants » concédés à la filière.

En juin 2001, Christian Pierret, alors secrétaire d'Etat à l'industrie, avait publié des arrêtés proposant aux producteurs un tarif incitatif de rachat de l'électricité d'origine éolienne par EDF. « Un moment d'égarement », estime aujourd'hui Jean-Claude Lenoir, député UMP de l'Orne. Entendu à l'Assemblée, François Roussely, président

d'EDF, a chiffré à 900 millions d'euros le surcoût de cette décision pour son entreprise et le consommateur. Les élus entendent donc revenir sur ce qu'ils considèrent comme un trop beau cadeau. A l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'ouverture des marchés énergétiques, le Sénat a adopté, le 16 octobre, un article retransmettant le champ d'application du tarif préférentiel.

Quelques jours plus tard, le 24, le même Sénat a adopté une proposition de loi de Jean-François Le Grand (UMP, Manche), imposant des conditions plus contraignantes. Enquête publique, étude d'impact, avis des conseils généraux : les formalités administratives, outre les permis de construire, seront multiples pour les installations supérieures à 12 mètres de hauteur.

Yves Cochet, député Vert de Paris, l'un des rares défenseurs de cette source d'énergie au Parlement, dénonce « un aveuglement idéologique de la droite mais également un peu de la gauche ». « On voit là le poids du lobby nucléaire qui utilise de très mauvais prétextes », juge-t-il. Raymond Courrière, sénateur PS de l'Aude, premier département en matière d'énergie éolienne, dénonce également le « rassemblement de nucléocrates ».

M. Cochet, ancien ministre de l'environnement de M. Jospin, estime ainsi que l'« éolien est en danger de mort ». Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ne se montre guère plus optimiste : il prédit « un avenir incertain ». La loi d'orientation sur l'énergie, annoncée pour 2003, devrait permettre au gouvernement de clarifier sa position.

Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie, a annoncé que, parallèle-

ment à la proposition de M. Le Grand, deux décrets soumettraient l'installation de nouveaux aérogénérateurs à la conduite d'une étude d'impact et à des conditions plus contraignantes pour l'obtention d'un permis de construire. Mais elle a également rappelé la nécessité de respecter le protocole de Kyoto sur la limitation des gaz à effet de serre et l'engagement ferme à ce propos du président de la République lors du sommet de Johannesburg, en août.

Dans le cadre de ses obligations

Saint-Agrève a fixé ses conditions

La communauté de communes du canton de Saint-Agrève (Ardèche) veut des éoliennes, mais pas n'importe où et pas n'importe comment. « Les collectivités locales ont trop laissé faire les opérateurs », constate son président, Alain Cabanes. L'élu Vert a donc défini un cahier des charges, avec l'aide d'un juriste et en liaison avec le préfet de l'Ardèche. Il a fixé le nombre, la puissance et la hauteur maximale des installations. Assisté d'un paysagiste, il a choisi un site d'implantation qui limite la nuisance visuelle. Puis il a contacté les acteurs de la filière : 21 professionnels sont venus examiner la proposition. Dans deux ans, la communauté de communes espère avoir ses éoliennes, qui pourraient lui rapporter 65 000 euros de taxe professionnelle par an, soit un accroissement de 25 % de ses recettes fiscales.

Depuis, M. Cabanes ne cesse d'être contacté par des communes qui souhaitent appliquer la même méthode de sélection.

internationales, la France doit en outre respecter une directive européenne de 2001 qui fixe comme objectif de porter à 21 % la part des énergies renouvelables dans sa production d'électricité en 2010. Or le pays est bien loin de remplir ce cahier des charges. Selon ses défenseurs, seul l'éolien permettra à court terme de remplir le contrat. Aujourd'hui, l'énergie fournie par le vent ne représente que 0,7 % de l'électricité produite, soit quelque 150 mégawatts installés, contre 4 000 en Espagne et 10 000 en Allemagne.

Confrontés à des vents politi-

ques contraires, les industriels expriment leur inquiétude. André Antolini, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), s'insurge aujourd'hui contre « une campagne de désinformation ». Il conteste le montant du surcoût pour le consommateur. France Energie éolienne et Electricité autonome française, deux autres fédérations, dénoncent une tentative « d'asphyxie ». Les pionniers se rappellent que, par deux fois déjà, à la fin des années 1970 puis au milieu des années 1980, l'envol de

gnies pétrolières s'engagent également dans ce créneau. EDF, tout en critiquant des tarifs exorbitants, n'est pas en reste.

Selon M. Antolini, l'énergie éolienne deviendrait en 2015 – une fois les investissements amortis – moins coûteuse que l'énergie nucléaire. Mais le responsable reconnaît également les abus de la profession.

La structure des nouveaux tarifs est censée permettre l'implantation et la rentabilité d'éoliennes dans des sites moins venteux, l'idée étant de favoriser le développement d'infrastructures en plaine ou dans des zones industrielles, là où leur impact visuel sera moindre. Or nombre de concepteurs continuent de privilégier des emplacements exceptionnels pour ériger des fermes de plusieurs dizaines d'unités.

Sur le terrain, des associations s'insurgent contre ce qu'elles perçoivent comme des verrues. Sur le plateau du Mezenc, en Haute-Loire, dans les monts d'Ardèche, sur le plateau du Larzac – autant de paysages préservés –, l'opposition à l'implantation de ces hélices géantes est vive. « Une éolienne de 100 mètres de haut peut se voir jusqu'à 30 kilomètres », constate M. Le Grand.

Afin de ne pas hypothéquer le crédit de l'énergie éolienne dans l'opinion publique, la profession tente d'établir des codes de bonne conduite. Le 24 octobre, elle a signé avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) un protocole d'accord qui vise à encadrer les nouvelles implantations.

Benoît Hopquin

Dans la Manche, un potentiel prometteur reste inexploité

EDF et la Cogema pèsent sur les débats

CHERBOURG

de notre correspondant

Deuxième potentiel éolien de France après l'Aude, la Manche n'est guère en pointe : les éoliennes s'y comptent sur les doigts d'une main. « Nous sommes constamment sollicités, mais, quand on veut concrétiser, les blocages apparaissent », explique Michel Frémont, qui préside deux associations : l'une favorable à l'éolien, l'autre opposée au nucléaire.

Les encouragements officiels sont aussi timides : le conseil régional de Basse-Normandie n'a voté aucune subvention. Des terrains ont bien été acquis par les opérateurs, mais demeurent vierges. Même la Cogema a songé à l'éolien. Sous l'impulsion de sa présidente, Anne Lauvergeon, l'usine de la Hague envisageait cinq installations sur son site. Il n'en est plus question. Officiellement, on évoque des interférences hertziennes nuisibles au Centre régional opérationnel de surveillance et de secours en mer (Cross-Jobourg) tout proche. A ce jour, malgré la volonté de plusieurs communes, aucune éolienne de grande puissance n'a pu être installée.

Elu, en 2001, maire de Sortosville-en-Beaumont, Michel Lajoinie connaît le problème. Un projet de cinq éoliennes de 60 mètres, lancé en 1996 par son prédécesseur, patine toujours. « Une association d'opposants a déjà entamé un premier recours. Déboutée, elle revient à la charge en engageant une nouvelle procédure », explique le maire, retraité d'EDF. Le permis de construire accordé en 2000 à la société Eole-Res a été prorogé d'un an, mais le maire craint que l'opérateur ne se lasse. « Pourtant, j'y tiens, à mes éoliennes. Elles peuvent être intéressantes pour le développement du tourisme et pour les taxes qu'elles vont rapporter. »

Ici, comme à Clitourps, dans le nord du département, où SIIF-énergie France, filiale d'EDF, vient de déposer un permis de construire pour six unités, la polémique est vive. Sur le bord des routes, les panneaux anti-éoliens fleurissent.



30 km

Quand ce ne sont pas les riverains qui protestent, ce sont les pêcheurs qui s'inquiètent d'un possible ensemble offshore au large de Saint-Rémy-des-Landes, sur la côte ouest du Cotentin, dans un secteur pourtant déjà déconseillé aux marins.

QUERELLES IDÉOLOGIQUES

Pour Didier Anger, conseiller régional Vert, demeurant à quelques kilomètres de la centrale de Flamanville, ces réticences « sont dues, pour une grande part, à la puissance du lobby nucléaire ». L'importance d'EDF et de la Cogema dans l'économie et les finances locales, de l'avis même du maire de Sortosville-en-Beaumont, « pèse sur l'objectivité des débats » et les discussions sur l'éolien tournent souvent aux querelles idéologiques. A l'été 2001, les syndicalistes CGT d'EDF ont distribué des tracts pour stigmatiser ce type d'énergie. « Ils ont aussi écrit à tous les maires du département, leur demandant de refuser les éoliennes », souligne M. Anger. L'élu écologiste s'inquiète d'une proposition de loi déposée par le sénateur Jean-François Le Grand, président du conseil général de la Manche. « M. Le Grand veut imposer plus de contraintes aux éoliennes qu'il n'en réclame pour les couloirs de lignes des centrales nucléaires ou les porcherries. »

Jean-Pierre Buisson

Les défenseurs des « pays » manifestent leur inquiétude

MARC CENSI, maire (UMP) de Rodez (Aveyron) et président de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), a dénoncé, mardi 5 novembre, « les terribles réactions et résistances jacobines et réactionnaires » qui se manifestent face au projet de décentralisation du gouvernement. M. Censi redoute notamment que « les dérives de ce débat qui s'enlise ne finissent par compromettre les pays [relancés par la loi Voynet sur l'aménagement du territoire], qui sont d'excellentes initiatives ». A Strasbourg, le 31 octobre, Jean-Pierre Raffarin s'était demandé pourquoi « vouloir quadriller systématiquement toute la France en 400 pays ». Il avait indiqué une simplification prochaine des procédures de création des pays et estimé que « le département devrait redevenir le lieu où se dessine la carte infra-départementale ».

De son côté, Jean-Pierre Balligand, député (PS) de l'Aisne, devrait demander, vendredi 8 novembre, à Grenoble, lors de la convention nationale de l'ADCF, que « l'acte de reconnaissance d'un pays demeure au niveau régional ».

DÉPÊCHES

■ **CORSE** : le Comité national des indications géographiques protégées vient de donner son accord pour transmettre aux services de la Commission européenne la reconnaissance en IGP de la clémentine de Corse. De couleur orangé rouge, cette clémentine sans pépin est commercialisée avec ses feuilles. Le climat et l'influence marine donnent au fruit une saveur à la fois sucrée et acidulée.

■ **LANGUEDOC-ROUSSILLON** : le conseil régional du Languedoc-Roussillon a signé, mardi 5 novembre, à Montpellier, une convention avec le Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale spécialisée d'EDF, afin d'intégrer les lignes à haute tension dans le paysage. Cette convention prévoit notamment des opérations de déviation, d'enfouissement ou de dissimulation de tronçons de lignes existantes. Un fonds régional d'amélioration paysagère sera doté de 2,4 millions d'euros.

■ **NORD-PAS-DE-CALAIS** : un terrain vague de 10 hectares à Aubry, près de Douai (Nord), sur lequel jouent souvent des enfants recèle des taux de plomb jusqu'à 140 000 particules par million (1 ppm = 1 mg/kg), soit 140 fois la norme, a indiqué mardi 5 novembre la mairie de cette commune de 8 000 habitants, proche de la fonderie de plomb Metaleurop. Ce terrain va être clôturé. La pollution a été révélée par des sondages effectués par Voies navigables de France (VNF), propriétaire du terrain. Ce terrain a servi jusqu'en 1976 au stockage de boues provenant de Metaleurop.

■ **PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR** : le Port autonome de Marseille devrait connaître une augmentation de son trafic de 2,9 % par rapport à 2001, a estimé le conseil d'administration, lundi 4 novembre. Le trafic des conteneurs pourrait progresser de 6 %. Le port prévoit d'investir 85 millions d'euros en 2003 et d'aménager un terminal fluvial, le volume des marchandises arrivant par le Rhône ne cessant d'augmenter.

■ **LOUP** : les députés ont voté mardi 5 novembre à l'unanimité la création d'une commission d'enquête sur la « présence du loup en France » et « l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne ». Les députés, dont beaucoup d'élus des départements alpins, ont souligné que cette commission était créée dix ans, jour pour jour, après la réapparition du loup dans le parc national du Mercantour (Alpes-Maritimes) le 5 novembre 1992.

■ **SAUMON** : le syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier, en Auvergne, a annoncé mardi 5 novembre, la création prochaine d'une fondation pour assurer la pérennité du centre de salmoniculture de Chanteuges (Haute-Loire). Ce centre, le plus important d'Europe, prévu en 1994 dans le cadre du plan Loire grandeur nature, a été inauguré en 2001. Les subventions actuelles n'assurent le fonctionnement du centre que jusqu'en 2006.

Chaque mois, *Le Monde 2* choisit le meilleur, le plus surprenant ou le plus insolite des articles du quotidien *Le Monde* et y associe des images fortes, puisées aux sources de l'icongraphie mondiale. Politique nationale et internationale, société, culture, sport, histoire, environnement... tous les rendez-vous importants sont dans *Le Monde 2*.

Magazine mensuel. 3 €

Le meilleur du Monde, en images.

HORIZONS

QUAND PASSENT

UN coup de sifflet brise le silence de la montagne. Il est aussitôt suivi d'un cri en basque, hurlé dans le lointain : « *Gorda!* » Jacques Mescapide laisse sa phrase en suspens et se précipite dans la cabane. « *Cachez-vous!* », traduit-il. Son œil se rive à la meurtrière pratiquée dans le mur. Un autre appel résonne : « *Hurrun!* » La tension retombe aussitôt. « *Loin!*, traduit à nouveau Jacques Mescapide. *Ce n'est pas pour cette fois.* »

L'homme se carre dans l'entrée, la tête en l'air, et observe haut dans le ciel d'un bleu minéral un vol d'une cinquantaine de palombes. Les migratrices venues de Scandinavie poursuivent leur course vers l'Espagne. Elles survolent en écharpe les filets tendus au milieu des arbres. Le chasseur observe les flyers qui se perdent sur l'horizon.

Collecteur de lait de son état, Jacques Mescapide est, du 1^{er} octobre au 15 novembre, le régisseur d'un des dix postes de chasse au filet, traditionnellement appelés « *pantières* », qui subsistent dans les Pyrénées-Atlantiques. L'installation est située au col de Naphale, un mamelon pyrénéen culminant à 500 mètres d'altitude, dans la région historique de la Soule. L'endroit se présente comme un couloir de 2,5 kilomètres, taillé en entonnoir dans le relief.

La technique consiste à manœuvrer le vol qui s'engage dans la passe afin qu'il se précipite dans les mailles tendues sur une hauteur de 12 mètres et une largeur d'une centaine de mètres. A cette fin, des rabatteurs sont disposés sur le trajet, dissimulés dans les arbres. Ils sont munis de sortes de raquettes en bois, baptisés palettes, qu'ils jettent au passage du vol. Ces leurres sont confondus par les palombes avec des éperviers, prédateurs qui ont coutume d'attaquer les proies par-dessous. Pour se parer de cet ennemi, les oiseaux ont donc le réflexe de plonger au ras du sol. Deux hommes, les « *chatars* », restent à terre, sur le bord du couloir, et agitent des drapeaux blancs pour empêcher les palombes de fuir. Ces vigiles dirigent de la voix le vol et renseignent leurs associés sur son évolution. Au total, 17 hommes sont nécessaires à la chasse-trappe.

Nouveau sifflet, nouveau cri. Jacques Mescapide est déjà à son poste. « *Apa!* » (bas), crie le guetteur. Cette fois, le vol est tombé dans le piège. Il frôle le faite des arbres, à 60 km/h et vient s'enfermer dans les filets que les hommes referment derrière eux. Une trentaine de prisonnières tentent frénétiquement de s'échapper, perdant leur plumage bleu gris dans ce combat désespéré. Les chasseurs se précipitent et enfouissent leurs prises sous leur « *chamar* », une ample blouse paysanne qui semble tout droit sortie d'un livre de Flaubert. Vaincues, les victimes ne réagissent pas et ne réagiront pas plus quand les chasseurs les assomèreront une à une contre un rocher.

Du lever du jour à son coucher, quarante-cinq jours d'affilée, le rituel est le même, fait d'interminables attentes ponctuées d'instantanés frénétiques. Il se passe parfois une semaine sans que ne se montre la moindre plume. Il faut endurer ces longs goullets déprimants et braver les intempéries. Mais, génération après génération, la même vénération de la palombe ramène des hommes à la pantière, mus par la fièvre bleue. « *C'est difficile à expliquer*, hésite Jacques Mescapide. *La fièvre bleue, on la sent monter quinze jours avant la migration. On dort plus difficilement, on devient nerveux. Et, quand les premiers vols arrivent, plus rien d'autre ne compte.* »

Dans tout le Sud-Ouest, la même contagion gagne des dizaines de milliers de chasseurs, en quête de ce volatile baptisé dans des régions moins dévotées pigeon ramier. A Lerm-et-Musset, une commune de 400 habitants au sud de la Gironde, l'engouement reste prégnant. Il se raconte que, naguère, le menuisier fabriquait deux ou trois cerceaux d'avance, pour ne pas être dérangé pendant cette trêve sacrée. Qu'un malheureux trépassé durant la saison et l'enterrement était bâclé, le cortège funèbre hâtant le pas et scrutant le ciel. Encore aujourd'hui, l'activité économique est ralentie et les foyers se contentent de viande congelée, le boucher étant fermé pour cause de maladie bleue.

Philippe Barbedienne a contracté également tous les symptômes. Au milieu d'une forêt mêlant chênes et pins, il a installé depuis vingt ans une palombière, après avoir longtemps squatté celle de son père. Autour de la cabane, où un vieux poêle répand une douce chaleur, court un labyrinthe de 600 mètres de galeries, faites de bois, de fil de fer et de fougères, dédale que le propriétaire a construit de ses mains.

Au petit matin, le chasseur hisse au sommet des arbres une vingtaine d'appelants, palombes capturées vivantes qu'il bichonne le reste de l'année dans une volière. Les belles captives sont maintenues attachées à un trapèze. D'une vigie percée dans le toit de sa cabane, l'ermite guette inlassablement l'arrivée d'un vol. Quand se présente enfin *Columba palumbus*, le chasseur actionne des manettes qui déséquilibrent les trapèzes. Les appelants battent alors des ailes pour se rétablir et attirent les voyageuses mues par l'instinct grégaire.

Quand un vol est posé, le but est de l'attirer vers l'un des deux filets tendus au sol.



LES PALOMBES



En haut, un rabatteur jette sa palette au passage d'un vol de palombes qui plongent alors vers le sol. Ci-dessus, les chasseurs dégagent un oiseau pris dans un filet tendu à terre.

Tous les ans à l'automne, les chasseurs du Sud-Ouest tendent leurs filets aux migratrices bleues. Le pigeon ramier n'est plus ce qu'il était, mais la tradition résiste

Empruntant les galeries, le chasseur s'approche des palombes. Imitant leur roucoulement et d'autres stratagèmes, il les conduit jusqu'aux abords du piège et actionne des ressorts qui referment le filet. La progression peut prendre de dix minutes à une heure et demie et se solde souvent par un échec. Ce jeu subtil est le couronnement d'heures dilapidées la tête dans les nuages avec pour seule distraction la lente mue automnale de la forêt. « *C'est dans la mentalité du chasseur de se dire que si les palombes ne sont pas passées aujourd'hui, elles passeront demain* », explique Philippe Barbedienne. Mais l'adepte sait aussi que cette qualité intrinsèque est plus que jamais requise.

La palombe boude. Les grands vols qui obscurcissaient le ciel il y a encore vingt ans, les nuées de dizaines de milliers de spécimens qui se posaient sur les forêts à la recherche de glands, cette époque où les cols pyrénéens et les forêts girondines étaient « *bleus de palombes* », flottent avec nostalgie dans la mémoire collective. Philippe Barbedienne affiche des tableaux de chasse 5 fois moindres qu'il y a vingt ans. Jacques Mescapide constate une baisse de moitié des prises depuis dix ans. Encore sa pantière s'en sort-elle plutôt bien : d'autres ne font plus que des captures symboliques et ne survivent que par l'obstination basque à entretenir une tradition.

Les explications donnent lieu à des joutes sans fin. Le pigeon ramier se sédentariserait de plus en plus ou raccourcirait ses voyages, en raison de la douceur des hivers et de la présence tardive de maïs dans les plaines. D'autres chasseurs prétendent que les vols sont plus tardifs ou plus à l'ouest, qu'ils survolent désormais l'océan Atlantique.

Ces arguments n'ont pas reçu de confirmation scientifique. Il est en revanche un sujet tabou dans le milieu cynégétique : la pression de chasse. Pour avoir osé évoquer le sujet, Philippe Barbedienne s'est retrouvé mis au ban. Le franc-tireur milite à l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (Ancer), un groupe minoritaire qui se voit reprocher de fricoter avec les écologistes. Il critique l'extension de la

pratique hors des zones traditionnelles, les palombières poussant comme champignons au nord de la Garonne. L'apostat vitupère également contre les dérives mercantiles qu'il constate.

La palombe s'est toujours vendue, aux restaurateurs ou aux conserveries. « *Dans ma famille, on disait qu'elle payait le pain de l'année* », explique un ancien. A Naphale, la vente à 10 euros pièce des 2 500 prises de la saison a rapporté en 2001 près de 1 000 euros à chacun des participants, un complément non négligeable pour des revenus modestes.

Mais le vrai business est ailleurs, dans la location des cols pyrénéens à des passionnés venus de la ville. A partir des années 1950 mais plus encore des années 1970, des Bordelais, puis d'autres citadins ont débarqué avec leurs fusils dans cet eldorado bleu. « *La chasse à la palombe a été une bénédiction pour la vallée* », explique Michel Castan, directeur de la commission syndicale du pays de Soule. Son organisme, qui regroupe 43 petites communes, met tous les trois ans aux enchères la location des 40 cols qu'il administre. Les prix se sont vite envolés, les sites les plus prisés atteignant en 1990 jusqu'à 30 000 euros par an. Un don du ciel pour des communes impécunieuses.

Les restaurateurs se souviennent également de ces années fastes où débarquait en masse cette clientèle gaillarde, ne chipotant pas sur la note. « *J'ai parfois mis jusqu'à 3 lits supplémentaires dans une chambre* », se souvient un hôtelier de Tardets. La bonne affaire a été flairée par d'autres et les Pyrénées se sont crénelées de postes de tir. On en a compté jusqu'à 15 000. A raison de deux hommes par poste et de trois cartouches par fusil, la pétarade était impressionnante quand un vol tentait de franchir une ligne de crête. Tout est bon à vendre. Au col de Naphale, la commune qui possède la pantière a loué à des Bordelais 25 000 euros par an

que : les jeunes désertent et les femmes supportent moins ces longs abandons de foyer. « *Les couples préfèrent passer leurs vacances à la mer* », constate le retraité.

Depuis vingt-quatre ans qu'il chasse sur ces hauteurs, le personnage ne compte plus les journées passées à battre la semelle et à subir les caprices de la donzelle bleue, sans que sa ferveur s'émousse un instant. « *La palombe, c'est secondaire, c'est d'abord une façon de se retrouver chaque année, explique-t-il. L'important, c'est la convivialité.* »

A quelques centaines de mètres de là, d'autres férus de nature bravent la froidure. Ils n'ont pas de fusil. Le col d'Organbidexka est occupé depuis 1979 par une association de protection de la nature, Organbidexka Col libre. L'arrivée de ces gènes a été accueillie par quelques plombs perdus. Aujourd'hui, les deux camps se toisent à distance. Jusqu'à ce que la neige les chasse définitivement, une quinzaine de militants effectuent des comptages d'oiseaux et dorment sur la paille dans une cabane.

Robert Bendelé fut un chasseur. « *Un jour, il y a eu un déclin*, raconte-t-il. *Depuis, mon fusil est quelque part au fond du Rhône.* » Aujourd'hui, le repentant suit les évolutions des oiseaux au bout d'une longue-vue. Selon lui, si le pigeon sédentaire est prospère, la population migratrice est menacée, théorie contestée par les instances cynégétiques. Le réfractaire reconnaît la ferveur des chasseurs qui l'entourent : « *C'est une vraie religion.* » Indulgent avec la pratique au filet ou en palombière, l'homme ne goûte guère en revanche la chasse au col. « *C'est du ball-trap, ça n'a rien à voir avec la tradition* », juge-t-il. En vingt ans, l'association a comptabilisé plus d'un million de coups de fusil autour d'Iraty.

« *La fièvre bleue, on la sent monter quinze jours avant la migration. On dort plus difficilement, on devient nerveux.* »

des postes de chasse derrière les filets. Quand un vol arrive, les palombes qui échappent au piège sont aussitôt cueillies par un feu roulant.

Les passages se faisant plus chiches, la frénésie s'est calmée. De montantes, les enchères sont devenues descendantes. Les Pyrénées françaises subissent la concurrence de tour-opérateurs organisant des voyages en Estrémadure sur les lieux d'hivernage, avec tableau de chasse garanti.

Malgré tout, sur les hauteurs d'Iraty, où les sommets sont liserés de neige dès octobre, le déploiement de force reste impressionnant. Sept cents chasseurs occupent les reliefs avoisinants, tapis derrière des affûts. Jean-Michel Bordenave est l'adjudicataire du col de Sensibil, à 1 400 mètres d'altitude ; avec des amis, il a loué ce territoire battu par les vents. L'investissement est conséquent pour un résultat de plus en plus errati-

Les chasseurs autochtones qui occupent depuis une éternité les palombières dans le creux des vallées sont partagés devant cette chasse au vol. Ils apprécient l'apport économique des visiteurs, mais s'agacent du feu incessant qui affole les palombes. Difficile dans ces conditions de faire sagement « *poser un vol* » avec les appelants et d'en ajuster posément un ou deux membres au bout du fusil, comme il est de coutume. Des antagonismes virulents ont même existé entre les deux pratiques. Ils se sont apaisés dans une sorte de résignation collective. A l'apéro, le temps des vantardises est révolu pour laisser la place à celui des souvenirs. Devant sa cabane, Jacques Mescapide sonde l'azur et s'échauffe les sangs, dans sa fièvre inassouvie. « *Mais où sont-elles donc, ces palombes?* »

Le bruit barbare

par Jean-Michel Delacomptée

PARADOXE du gouvernement : alors qu'il proclame à tout vent son écoute des gens d'en bas, il fait preuve de surdité à l'égard du premier sujet de plainte des Français, le bruit. La question n'a rien de secondaire : d'après un récent sondage, le bruit représente la première cause de nuisance pour 54 % de nos concitoyens ; 100 000 plaintes sont déposées chaque année contre les nuisances sonores.

On aurait pu s'attendre que le budget 2003 du ministère de l'écologie et du développement durable prenne en compte cette réalité. C'est le contraire : le budget prévisionnel de la lutte contre le bruit s'élève à 5,93 millions d'euros, soit 0,8 % environ du budget de ce ministère, à comparer aux 188,7 millions pour le « renforcement des missions transversales », essentiellement des dépenses de communication. Moins qu'une goutte d'eau dans le budget de l'Etat.

Dès lors, le but visé ne peut être que dérisoire : il consiste, en effet, à « poursuivre la lutte contre les pollutions sonores », c'est-à-dire l'aide à l'insonorisation des logements aux abords des routes et voies ferrées, et des bâtiments d'enseignement, de santé et des hôtels. Vu le nombre de lieux concernés, on se doute que la situation n'a aucune chance de s'améliorer. « Poursuivre la lutte » : comme cette lutte n'a jamais commencé, il s'agit en réalité d'un problème majeur que l'actuel gouvernement, à l'instar des précédents, se refuse de traiter.

Le bruit touche pourtant en priorité l'habitat populaire. Personne n'ignore que l'une des plaies de la vie dans les grands ensembles, et plus spécialement dans les cités, réside dans la violence sonore, qui est par elle-même une incitation à la violence tout court (c'est pourquoi les stations de RER diffusent de la musique douce).

L'atteinte à l'intégrité corporelle est évidente : subir nuit après nuit musiques et pétarades n'est pas moins pénible que de croiser un groupe de jeunes dans les halls d'immeuble. Il s'agit de l'incivilité la plus immédiate et la plus commune. Etre pauvre, ce

n'est pas seulement le chômage et le manque d'argent, c'est endurer le bruit des autres. Cette promiscuité qui touche les individus au cœur de leur vie intime accentue le stress, pose un problème de santé publique et favorise les haines à tonalité raciale.

Dans le même ordre d'idées, le bruit attaque les plus faibles. Pas uniquement les plus pauvres, mais les gens âgés, les malades, les femmes seules, tous ceux et celles qui n'ont pas les moyens physiques de faire cesser l'agression. Dans les faits, quel recours ces personnes ont-elles ? Aucun. Elles sont abandonnées à la tyrannie des bruyants, loi d'une jungle d'autant plus cruelle qu'elle est pratiquement niée.

Certes, le phénomène n'est pas nouveau : dans une lettre adressée le 30 mai 1937 au maire de Fontenay-aux-Roses, Paul Léautaud se plaignait des abus de la TSF : la rue où j'habite, écrivait-il, « commence, comme elle l'a été tout l'éternel, à être inhabita-

et que les week-ends résonnent de perceuses, foreuses, tondeuses, tronçonneuses, coups de marteau, auxquels il est impossible d'échapper. Heureusement, les frimas approchent. Ceux qui abhorrent le bruit se félicitent de la météo pourrie. Le beau temps est pour eux une calamité.

On ne le répétera jamais assez : la dictature du bruit traduit la dégradation croissante du lien social. Elle ne témoigne pas seulement d'un mépris abyssal pour l'intérêt d'autrui, elle fabrique un *no man's land* où tout est permis, comme sur la route. Ou comme dans les cités. C'est une forme de terrorisme *soft*, au quotidien.

A des degrés divers, l'espace public devient une zone de non-droit, intégralement remplie par la jouissance des uns et l'impuissance des autres. Il n'y a plus de citoyens ni de voisins, mais des bourreaux par insouciance et des victimes sans identité. L'espace du bruit n'appartient à personne. Non-communication maximum.

On ne le répétera jamais assez : la dictature des nuisances sonores traduit la dégradation croissante du lien social. C'est une forme de terrorisme « soft », au quotidien

ble, journées et soirées, par les excès de sons auxquels se livrent les habitants de certains pavillons qui non seulement font marcher leur appareil au plus haut diapason, mais encore en tenant leurs fenêtres toutes grandes ouvertes, ou en plaçant même ledit appareil dans leur jardin. La liberté, vous le savez, c'est le droit pour chacun de faire ce qui lui plaît jusqu'à la limite du droit d'autrui ».

La liberté, tout simplement ! Rien de nouveau sous le soleil. Sauf que le nombre d'appareils sonores a été multiplié jusqu'à saturation. Que les routes, autoroutes, aéroports, voies ferrées enserrant le pays dans un filet implacable. Que désormais même le sommet des montagnes est pollué par les engins à moteur. Que les gens bricolent de plus en plus, conséquence des 35 heures et des facilités fiscales,

Quintessence de l'incivilité.

Cela va au-delà de la confusion tout à fait inquiétante pour la démocratie entre les sphères publique et privée à laquelle on assiste par ailleurs, quand on voit par exemple les proches des politiques, épouses, époux, filles, fils, etc., mis sur le devant de la scène à parité avec les responsables et engagés dans leurs équipes, ou ces émissions de TV où les politiques et les histrions viennent se pavaner ensemble (on se souvient de Michel Rocard traîné dans la boue par un amateur déplorable).

Dans le même temps, la violence augmente, aussi bien celle de l'économie que de la délinquance. La loi du plus fort s'imprime sur la psychologie ou sur le corps de l'autre. De plus en plus, chacun cesse de s'appartenir. Nouvelle barbarie, dont le raffut géné-

ralisé constitue l'un des signes.

Il faut reconquérir le droit au silence, liberté fondamentale au même titre que celle de circuler sans risques. On sait bien, toutefois, qu'il est difficile de comprendre la souffrance provoquée par le bruit quand on ne le subit pas soi-même, et qu'on n'ose pas

JEAN-MICHEL DELACOMPTÉE est écrivain, maître de conférences en littérature française à l'université Paris-VIII.

demander le silence à ceux qui le brisent, par crainte de paraître importun. C'est en cela que le gouvernement peut agir. Il a enfin engagé la lutte contre les assassins de la route, c'est tout à son honneur. L'Etat doit cependant admettre que si la pollution par le bruit ne tue pas, elle appelle, comme la sécurité routière, un traitement spécifique et massif.

Le plus simple serait de commencer par une forte campagne de sensibilisation destinée au grand public. D'autres progrès viendront ensuite, et l'on s'étonnera peu à peu du délire sonore dans lequel on baigne. Education à la citoyenneté, une telle campagne inciterait les collectivités locales à s'impliquer dans la solution des cas les plus lourds (routes, aéroports, voies ferrées), mais d'abord elle permettrait à chacun de se sentir autorisé à intervenir contre les bruyants sans passer pour un ringard ou pour un gêneur. Elle faciliterait ainsi la responsabilisation mutuelle sans avoir besoin d'en appeler immédiatement à la répression. Elle aiderait, tout bonnement, à se comporter en adultes.

A un stade supérieur, plus philosophique en quelque sorte, il conviendrait de faire pour le silence comme on l'a récemment proposé pour la nuit, à présent disparue derrière les lumières urbaines : proclamer le silence patrimoine de l'humanité. Porté au niveau européen, ce projet exprimerait la vision de la société que défend justement l'Europe : une vision humaniste, fondée sur la liberté des individus. Ce sont des initiatives de ce genre qui aideront la civilisation à sauvegarder ses bienfaits et à l'emporter sur la barbarie rampante.

Quelle place pour les mutuelles ?

par Jean-Pierre Davant

CES derniers jours, la place et le rôle des mutuelles sont au cœur du débat sur l'avenir de notre système de santé. Curieux hasard de l'histoire, la Mutualité française a tout juste cent ans : la Fédération nationale de la mutualité française a vu le jour en novembre 1902. Elle représente aujourd'hui le plus grand mouvement d'utilité sociale dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Elle réunit 95 % des mutuelles de santé en France, lesquelles rassemblent 36 millions de personnes protégées.

La Mutualité a joué dans la généralisation du système de protection sociale un rôle prépondérant, notamment en assurant, à partir de 1930, la gestion des assurances sociales. Mais les ordonnances de 1945 l'ont ensuite confinée dans le rôle de complément de l'assurance-maladie obligatoire et ont inventé la gestion paritaire de la Sécurité sociale.

Tout au long du XX^e siècle, en s'adaptant à son environnement et aux besoins des Français, la Mutualité a su conserver toute leur place à ses valeurs fondatrices : liberté, solidarité, démocratie et indépendance.

C'est dans ce contexte que s'est réalisée la transposition des directives d'assurances dans le code de la Mutualité. Ces règles concoctées par des technocrates à la solde des marchés financiers, fidèlement promotionnées par la Fédération française des sociétés d'assurance, ont été bâties pour des sociétés commerciales dont l'intervention est restée très minoritaire dans le champ de la santé en France. Mais retenons quand même là une des illustrations de la capacité d'adaptation, sans renier ses valeurs, du mouvement mutualiste.

En ce début de siècle et par ces temps de faible croissance, se pose à nouveau le problème de l'avenir de notre système de santé, ce terme intégrant ici tant l'organisation des soins que la capacité de recours à ce système pour tous nos concitoyens.

Dans tous les pays développés, les dépenses de santé augmentent rapidement.

Cela est dû à de nombreux facteurs bien connus : augmentation du niveau de vie moyen et allongement de la durée de vie, progrès de la science allant de pair avec l'augmentation du coût des diagnostics et des traitements. Mais il existe aussi trop de gaspillages et, en contrepoint, des difficultés accrues d'accès à un certain nombre de secteurs de santé pour des populations aux revenus modestes.

Dans ce contexte, où l'assurance-maladie obligatoire diminue régulièrement ses remboursements, au fil du temps, l'adhésion à une mutuelle est devenue indispensable pour accéder aux soins.

La diminution des recettes de l'assurance-maladie a conduit le ministre de la santé à ouvrir le chantier des réformes en mettant en place des groupes de travail sur des thèmes essentiels. On aurait pu penser qu'il était sage d'attendre les conclusions de ces groupes pour avancer des solutions.

Las, les récentes déclarations de Jacques Barrot ont semé une certaine confusion. Notamment la distinction qu'il fait entre « petit risque et gros risque » n'a pas de fondement médical, en raison des progrès de la médecine et de la prise de conscience de la nécessité de développer la prévention. Par exemple, un infarctus du myocarde (gros risque) est une conséquence de l'hypertension artérielle ou de l'excès de cholestérol, du diabète. Ceux-ci doivent-ils être considérés comme petits ou gros risques ?

Quant à Marc Blondel, dont le sens de la nuance est bien connu, il subodore une volonté « d'ouvrir la voie aux compagnies

d'assurances et aux mutuelles en cédant une partie de la santé au système marchand ». Le secrétaire général de FO ne fait aucune distinction entre ceux qui font commerce des aléas de santé et les mutuelles qui ont basé leur action sur la solidarité et donné naissance à la Sécurité

JEAN-PIERRE DAVANT est président de la Mutualité française.

sociale. Il fait mine d'oublier que les mutuelles sont des organismes à but non lucratif dont les décisions les plus importantes sont prises par les adhérents en assemblée générale. Nul doute que les dizaines de milliers de salariés bénévoles qui animent les conseils d'administration mutualistes sauront s'en souvenir au moment des élections prud'homales.

Par ailleurs, le débat portant sur une éventuelle étatisation de l'assurance-maladie dans l'hypothèse où l'on achèverait un paritarisme moribond est pour le moins grotesque. Il y a belle lurette qu'elle est étatisée. Depuis de nombreuses années - y compris quand FO présidait la CNAM et que le Medef y siégeait -, l'Etat décide de l'utilisation de plus de 80 % des ressources de l'assurance-maladie.

Les mutuelles sont prêtes à remplir un rôle plus important dans la gestion du système de santé, mais elles n'accepteront plus d'être considérées comme une simple variable d'ajustement

L'usure du temps explique également les difficultés que nous connaissons. Notre système de protection sociale a été bâti il y a près de soixante ans dans un contexte historique, économique et social qui n'a rien de commun avec la France du XXI^e siècle.

Ce gouvernement est-il en situation d'impulser les réformes structurelles indispensables au maintien du modèle solidaire ? Nous jugerons sur pièces...

Pour l'instant, il est important de bien poser le problème. Il nous faut être ambitieux et surtout novateurs. Tout le monde semble d'accord pour penser que l'accès aux soins doit rester fondé sur la solidarité et ne pas dépendre des seules lois du marché. Dès lors, il nous faut répondre à une question essentielle : comment permettre à chaque Français d'accéder facilement à un système de santé de qualité, sans pour autant alourdir les prélèvements qui pèsent sur chacun d'entre nous ? Le simple transfert d'une part toujours plus importante des dépenses de l'assurance-maladie obligatoire sur les complémentaires ne résoudrait rien.

Les mutuelles, fortes de leur expérience et de leur légitimité, sont prêtes à remplir un rôle plus important dans la gestion du système de santé. Mais elles n'accepteront plus d'être considérées comme une simple variable d'ajustement. Elles veulent demain pouvoir garantir aux 36 millions de personnes qu'elles protègent que les soins qu'elles remboursent sont utiles et de qualité.

Publicité du tabac : l'indignité allemande

par Bertrand Dautzenberg

LE tabac tue prématurément 500 000 Européens chaque année. L'industrie du tabac a des pouvoirs considérables : 90 % des pays de la planète ont un PIB inférieur au chiffre d'affaires de cette industrie. L'industrie cigarettière continue à étendre son marché en utilisant, entre autres, la contrebande organisée « départ d'usine », l'infiltration du monde scientifique et l'achat des décisions politiques pour protéger son marché.

L'Europe a pris un certain nombre d'initiatives pour protéger ses citoyens de l'industrie du tabac ;

Cette directive a été annulée par la Cour de justice des Communautés européennes en octobre 2000 à la suite d'une plainte coordonnée par l'Allemagne.

Une nouvelle directive de remplacement va être soumise au vote des députés européens à Strasbourg durant la semaine du 18 au 23 novembre. Cette directive, sous la pression allemande, est partiellement vidée de son sens, car elle laisse une faille aux détournements via la publicité indirecte et, surtout, elle ne prévoit pas que les pays puissent avoir de législation plus restrictive et donc plus protectrice de la santé.

titude adoptée en retour par les hommes politiques conforte la rentabilité de cet investissement. Les grands partis politiques allemands (même les Verts, autrefois ; aujourd'hui seulement la CDU et le SPD) sont largement financés par l'industrie du tabac. Ils soutiennent en retour cette industrie en usant de leur influence et de toutes les possibilités réglementaires selon les conseils des cigarettiers pour favoriser les ventes de tabac.

La presse allemande n'est pas libre non plus dans ce domaine, car elle réalise un chiffre d'affaires élevé avec le tabac. Elle est très discrète sur le véritable trafic d'influence des partis politiques allemands.

Les hommes politiques britanniques, dans la même position que les Allemands il y a cinq ans, ont brutalement changé de position quand la presse a dénoncé le versement d'argent aux partis politiques (la manne transitait via la Formule 1). L'argent a été restitué par les travaillistes à leurs « bienfaiteurs » et, depuis cinq ans, la politique britannique est exemplaire après des années de compromission (Margaret Thatcher, après avoir quitté le 10, Downing Street, n'émargait-elle pas pour plusieurs milliers de livres par mois comme consultante de Philip Morris !).

Le maintien du marché du tabac nécessite le recrutement de 1 500 nouveaux clients chaque

jour, qui proviennent essentiellement de la jeunesse, particulièrement influencée par les marques et les publicités indirectes. Au nom de la santé et du respect des populations concernées, nous devons réagir.

La presse européenne non allemande doit témoigner qu'elle sait

BERTRAND DAUTZENBERG est président de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT), professeur de pneumologie (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris).

vivre sans dépendre de la publicité sur le tabac. Il faut militer pour que le financement public des partis politiques européens soit transparent et prévienne les dérives et les combines ou compromissions, en particulier celles de l'industrie du tabac qui finance la politique pour influencer les consciences et protéger son marché.

Les textes proposés à la page Débats du Monde peuvent être transmis : - par voie postale : **Le Monde, page Débats, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242, Paris** - par télécopie : **01 42 17 21 22** - par courriel : **opinions@lemonde.fr** Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

Conséquence : en France, la loi Evin de 1991 pourrait être attaquée par l'industrie cigarettière, car elle interdit clairement la publicité indirecte

initiatives saluées par la plupart des pays du monde, l'OMS et les responsables sanitaires.

Ainsi, le Parlement européen avait voté d'une vaste majorité deux directives dont une visait à supprimer la publicité directe et indirecte pour le tabac et les produits du tabac.

Ainsi, en France, la loi Evin de 1991 pourrait être attaquée par l'industrie du tabac, car elle interdit clairement la publicité indirecte.

Si l'industrie du tabac finance les partis politiques allemands, c'est que cela lui est bénéfique, ce n'est pas de la philanthropie. L'at-

La mémoire de la reine d'Angleterre en question

L'affaire Burrell, du nom de l'ancien majordome de Diana acquitté le 1^{er} novembre grâce à l'intervention de la souveraine, provoque des commentaires caustiques du « Financial Times », comme de presque toute la presse britannique

LA REINE d'Angleterre a-t-elle la mémoire qui flanche ? C'est la question qui revient, en termes plus ou moins respectueux, depuis quelques jours, au fil des centaines d'articles que la presse britannique a d'ores et déjà consacrés à l'affaire Burrell, du nom de l'ancien majordome de Diana, acquitté le 1^{er} novembre – grâce à l'intervention de la souveraine – du vol de quelque 300 objets ayant appartenu à la princesse. Elizabeth II a « blanchi » Paul Burrell, 44 ans, en indiquant à la justice que celui-ci l'avait informée, lors d'un entretien, peu après la mort de Diana, qu'il avait « mis à l'abri » les objets en question.

Pourquoi la reine ne s'est-elle pas souvenue plus tôt de cette conversation cruciale dont elle fit part à son fils Charles, qui lui conseilla de s'en ouvrir aux magistrats ? « C'était, semble-t-il, la première fois que la souveraine et son fils évoquaient ce sujet », note Philip Stephens, dans le *Financial Times*. Rien d'étonnant, après tout, car la souveraine et le prince



héritier parlent rarement entre eux de grand-chose. La reine, dit-on, n'avait pas suivi les détails de l'accusation, car ses conseillers avaient délibérément décidé de la tenir à l'écart de cette affaire, pour qu'on ne la soupçonne pas d'interférence. Peut-être. Enfin, la reine aurait mésestimé l'importance de son entretien avec M. Burrell. Je veux bien croire tout cela.

Il n'empêche, ajoute l'éditorialiste : « Le majordome est innocent, la police incompétente et la reine oublieuse. Quant à nous, il faut nous pardonner si nous sommes un rien sceptiques. Car le procès avorté de Paul Burrell est l'une de ces histoires royales qui défient jusqu'à l'imagination des tabloïds. Ce serviteur loyal de la reine, puis de la princesse, connaissait tous les secrets. Il avait observé la désintégration du mariage de Diana

et du prince de Galles. Il les avait vu prendre, tous deux, des amants et des maîtresses clandestins. Il avait été témoin de très près des réactions de la reine et du prince Philip. »

Dès lors, demande Suzanne Moore, dans *The Mail on Sunday*, « la reine a-t-elle sauvé Burrell, ou s'est-elle sauvée elle-même » en empêchant, par son intervention tardive, l'accusé de paraître à la barre ? Et elle ajoute, peu tendre pour la « firme » royale : « Pourquoi a-t-elle tant attendu ? Quelle spectaculaire coïncidence, ce sursaut de mémoire, quelques jours avant que Burrell risquât de produire des informations embarrassantes pour une famille qui est un vrai nœud de vipères ! »

L'affaire Burrell repose aussi la question de l'immunité judiciaire du monarque anglais. La reine ne

devrait-elle pas être autorisée, voire contrainte, à témoigner en justice ? La Couronne doit-elle rester la source suprême de l'autorité légale du royaume ? Ce vieux débat remonte au moins au malheureux Charles I^{er}, qui, avant d'être décapité, défendit, pendant son procès, la supériorité du souverain sur la loi. « On ne voit pas pourquoi laisser la reine témoigner à la barre aurait changé quoi que ce soit », souligne le *Daily Telegraph* (conservateur). Après tout, c'est elle-même qui, cette fois, est intervenue, personne ne l'a contrainte. »

Le *Guardian* (centre gauche) estime, au contraire, que, « si haut que vous soyez, la loi est au-dessus de vous ». Et son éditorialiste poursuit : « L'immunité historique du souverain ne devrait absolument plus rester en vigueur. Lorsqu'une affaire ridiculise la loi, il faut changer la loi. » Constatant que ce procès fut une « farce », le *Times* estime, pour sa part, que la Couronne devrait diligenter une « enquête interne discrète », car le système actuel n'a pas permis d'aver-

tir à temps la souveraine : « Il serait sage que la monarchie améliore ses radars. » Volant au secours de la reine, Tony Blair a déclaré lundi 4 novembre que, selon lui, Elizabeth II avait « agi de façon totalement appropriée ». Il a repoussé l'idée d'une réforme constitutionnelle qui mettrait fin à la tradition de l'immunité royale.

L'ex-majordome, lui, va devenir un homme riche. Il a « vendu » son histoire à un quotidien populaire, le *Daily Mirror*, pour la coquette somme de 300 000 livres (468 000 euros). On lui offrait ailleurs beaucoup plus, mais il a choisi ce journal en qui il a confiance et qui publiera son récit, en plusieurs parties, à partir de mercredi. Paul Burrell sera interviewé dimanche 10 novembre pendant une heure sur la chaîne ITV, lors d'une prestation également chèrement rémunérée. L'affaire Burrell risque de tourner au feuilleton.

Jean-Pierre Langellier

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

LE FIGARO

Jean de Belot

L'affaire des retraites résume, à elle seule, tous les défis de la société française : équité public-privé, évolution démographique, capacité contributive de l'économie productive, coût du secteur public. Les risques sont grands, compte tenu de l'ampleur des efforts qui s'imposent. Pour financer demain leur retraite, les Français vont devoir travailler plus longtemps, bien au-delà de 60 ans, cotiser dans un premier temps 40 ans, puis 42, voire 44 ans d'ici vingt ans. Et accepter de plafonner le niveau des pensions. Une révolution évidemment colossale pour un pays qui a pris l'habitude, depuis trente ans, de reporter sur les générations à venir le financement du confort d'aujourd'hui. Le pays dans son ensemble doit choisir. Dépenses de santé, retraites : il doit, sauf à implorer d'ici quelques années, accepter de réviser ses acquis. Si elle n'est pas spectaculaire, la méthode Raffarin a un atout fort : imposer qu'un thème de division soit l'occasion de reconstruire un pacte social. Le pari n'est pas gagné. Il est d'intérêt général.

L'HUMANITÉ

Patrick Appel-Muller

Pour le premier ministre italien et, avec lui, pour tous ceux qui rêvaient que la revendication d'une autre mondialisation serait un feu de paille vite languissant, la réunion du Forum social européen à Florence est d'abord un échec et ensuite une menace. Loin de se réduire à quelques rendez-vous rituels ou à des manifestations symboliques, le mouvement lancé à Porto Alegre essaime et s'enracine désormais sur les autres continents. Ce capitalisme emballé, même s'il trébuche parfois, semble avoir acquis une telle vitesse, une brutalité si aveugle sous la houlette de l'empire américain, qu'il peut sembler vain de se dresser sur sa route. Seule la multiplication des bâtons dans ses roues peut autoriser l'espoir que le monde suive un autre cours.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

Aucun problème de société n'est capable de susciter autant que la prostitution des prises de parti aussi opposées. (...) On peut constater que les prostituées sont victimes d'un déni de droit qu'il convient de réparer. On peut aussi faire valoir qu'elles sont des victimes tout court de gangsters plus ou moins organisés en réseaux proxénètes. Ces dernières années ont vu un net durcissement de ces deux logiques contradictoires, l'une de banalisation, l'autre de prohibition, symbolisées la première par les Pays-Bas, l'autre par la Suède. Ce débat ne devrait être traité que du point de vue des plus faibles – les prostituées en l'occurrence. Or c'est tout le contraire que fait Sarkozy : il a choisi d'aborder cette question épineuse par son aspect le plus trivial, celui des nuisances de voisinage. Loin de se soucier du sort des prostituées, il les désigne au contraire à la vindicte publique et à la sanction des juges. Cet escamotage d'un vrai problème n'est pas seulement démagogue, il est cruel.

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Monétique

■ BMS lance son porte-monnaie électronique Moneo en Ile-de-France. Son site montre comment l'utiliser. > www.moneo.net/pdf_upload/bms.pdf

> www.moneo.net/comment_utiliser/

■ L'association de consommateurs UFC-Que choisit dénoncer les menaces sur la vie privée et le fait que ce service soit payant. Elle propose une lettre-type de protestation à adresser à son banquier. www.quechoisir.org/Position.jsp?sessionid=5BLYJBSWO2M21YNNRQBWWMGV7id=Resources:Positions:973C410103E75A31C1256C46004AB107

■ La Fédération des banques françaises fait le point sur les moyens de paiement au détail en France au premier semestre. [www.euro.fbf.fr/Web/Internet/interMain.nsf/DocumentsByIDWeb/5AC EAD/\\$File/paiement_de_detail_de_janvier_a_juin.pdf](http://www.euro.fbf.fr/Web/Internet/interMain.nsf/DocumentsByIDWeb/5AC EAD/$File/paiement_de_detail_de_janvier_a_juin.pdf)

■ En 2001, l'Assemblée avait étudié la diffusion du porte-monnaie électronique dans un rapport sur la sécurité des cartes bancaires. www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-info/i3229.pdf

■ L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) aborde les questions de confidentialité des informations inscrites sur la carte de paiement. www.inria.fr/valorisation/applications/porte-monnaie.pdf

■ Parodie.com soupçonne, documents à l'appui, des « accords troubles [entre les banques] pour verrouiller le marché du porte-monnaie électronique sur le dos des consommateurs ». <http://parodie.com/monetique/pme.htm>

vincent.truffy@lemonde.fr

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

Un référendum gênant pour Londres et Madrid

Les habitants de Gibraltar se prononcent le 7 novembre sur la « souveraineté partagée »

« **APPROUVEZ-VOUS**, oui ou non, le principe selon lequel la Grande-Bretagne et l'Espagne devraient partager la souveraineté de Gibraltar ? » Les 30 000 Gibraltariens devaient répondre à cette question, le 7 novembre, lors d'un référendum organisé par Peter Caruana, premier ministre du Rocher. La question embarrasse Londres et Madrid, qui, depuis un an, renégocient l'avenir de ce territoire de 6 kilomètres carrés, perdu par les Espagnols en 1713 et que le traité d'Utrecht a placé depuis sous l'autorité des Britanniques.

« La réponse doit être un "non" massif », annonce le *Gibraltar Chronicle* dans un éditorial. L'unique quotidien local fait campagne depuis plusieurs semaines pour inciter les Llanitos (habitants du Rocher) à voter contre toute idée de cosouveraineté. Le journal rappelle ironiquement que, « lors du dernier référendum, en 1967, seules 44 personnes avaient voté pour un changement de statut, et plus de 12 000 contre ». Le résultat du nouveau scrutin ne fait d'ailleurs aucun doute.

DOUBLE NATIONALITÉ

« Gibraltar a un rendez-vous important avec son histoire », déclare cependant Peter Caruana dans un entretien au *Gibraltar Chronicle*. « Il est temps de montrer que nous sommes un peuple uni, avec un droit à l'autodétermination. »

Le mot est lâché et il fait peur, surtout en Espagne. Pour *El País*, « le gouvernement de José María Aznar doit éviter à tout prix une attitude qui pourrait laisser entendre

qu'il reconnaît ce droit à l'autodétermination. Derrière Gibraltar se profilent déjà les problèmes de Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles au Maroc) et du Pays basque », estime le quotidien de Madrid. « Il est

grand temps, après trois siècles de confrontation stérile, qu'Espagnols, Britanniques et Gibraltariens se mettent d'accord », rétorque le conservateur *ABC*. Le quotidien de droite, qui milite pour la souveraineté

partagée, propose même d'accorder aux Llanitos la double nationalité et le droit de vote en Espagne.

CONSULTATION VIRTUELLE

Journaux espagnols et britanniques mettent enfin l'accent sur l'absence de validité du scrutin. « C'est une consultation virtuelle », annonce *El Mundo*, citant Ana Palacio, ministre des affaires étrangères espagnole. *The Guardian* acquiesce : « Ce référendum reste une initiative locale. » Le journal soutient cependant la « souveraineté partagée », qui permettrait, en particulier, d'« améliorer le niveau de vie sur le Rocher ». Quelle que soit l'issue du scrutin, les deux pays, dans leurs négociations, auront du mal à ne pas tenir compte de l'avis des Gibraltariens. Le contexte a changé. Les problèmes rencontrés cet été par l'Espagne avec le Maroc dans l'affaire de l'îlot du Persil font les affaires de Peter Caruana. Pour le *Financial Times*, cet épisode a été un formidable cadeau pour Gibraltar. « Comment l'Espagne peut-elle réclamer le Rocher quand on voit sa réaction pour un petit bout de terre à 200 mètres du Maroc ? », s'interroge-t-il.

Certains habitants du Rocher commencent eux aussi à se lasser d'un conflit ridicule et font désormais « preuve d'un peu de réalisme », note *ABC*, rejoint par le *Financial Times*, qui conclut : « Les relations entre l'Espagne et la Grande-Bretagne sont bien plus importantes que les désirs de 30 000 Gibraltariens. »

Marc Fernandez

« ADD DABBOUR » (Liban)



Kadhafi largue les Arabes. La Libye a annoncé, le 24 octobre, son intention de quitter la Ligue arabe. Depuis, les visites diplomatiques se succèdent à Tripoli pour tenter de convaincre l'imprévisible Moammar Kadhafi de renoncer. Mais lui se veut africain avant tout.

DESSIN DE STAVRO

AU COURRIER DES LECTEURS

La « double peine »

Si le système de la « double peine » est si décrié par les voyous sortis de prison, c'est en proportion de l'inconvénient qu'il présente pour eux en les mettant hors d'état de nuire. (...)

Que la brutalité de ce système génère ponctuellement des problèmes familiaux est indiscutable et la peine des familles des condamnés est respectable, mais elle doit être comparée à celle des victimes, totalement ignorées de MM. Pinte et Tavernier (*Le Monde* daté 27-28 octobre). Au surplus, si les proches des condamnés méritent considération, on peut admettre qu'ils ont également bien mal entouré leur parent ou concubin à l'époque où celui-ci se livrait à la délinquance.

On trouvera toujours une situation individuelle particulièrement dramatique, mais l'on a vu de multiples reprises que lorsque les condamnés ont un dossier correct, une solution amiable est généralement trouvée. L'Etat est garant de l'ordre public et de la protection des

citoyens. En appliquant la « double peine », l'Etat fait son devoir, et il est faux de soutenir qu'il s'agit là d'une atteinte au principe fondamental en vertu duquel nul ne peut être puni deux fois pour un même fait alors que le code pénal abonde en possibilités de condamnation à l'emprisonnement outre une peine d'amende, ou à une sanction pénale stricto sensu et à une mesure de sûreté, suspension du permis de conduire ou interdiction de séjour, etc.

Un étranger qui a commis des infractions graves, et a été condamné pour cela, est-il désirable sur le territoire national ? La négative signifie que les citoyens honnêtes ne désirent pas qu'il reste en France, n'ayant avec lui aucune communauté d'intérêt, d'idéal ou de partage des valeurs républicaines. Nul ne s'étonne qu'une personne nantie d'un copieux casier judiciaire puisse se voir refuser l'entrée dans un pays étranger.

Le même principe doit autoriser l'expulsion de l'étranger qui a gravement manqué à ses devoirs à l'égard du pays qui a su l'accueillir et auquel il a répondu par le proxénétisme, le trafic de dro-

gue et autres délits ou crimes.

Sauf à abolir la notion de nationalité, on ne peut craindre à la discrimination contre les étrangers condamnés et pouvant être renvoyés dans leur pays (ou dans tout autre pays de leur choix à la condition que celui-ci veuille bien les accueillir) et les « voyous nationaux » que la société est bien contrainte de conserver à ses risques et périls. (...)

Si le chef de l'Etat doit prendre du temps pour « écouter la voix de ceux qui souffrent », il aura sûrement beaucoup plus de temps à consacrer aux victimes de la délinquance. La peine des familles des voyous expulsés apparaîtra au mieux comme un dommage collatéral. (...)

Alain Dumas
Lyon (Rhône)

Gourmandise

Un ministre premier, si attentif, si prévenant, si bienveillant, si enveloppant, si consensuel, si proche, avec juste ce qu'il faut d'épice autoritaire, avec l'exacte pincée de conviction, si propre à plaire aux journalistes, aux cœurs simples et aux âmes pures, si matois, si pate-

lin, si chanoine repu, si poitevin-charentais, si tant qu'on n'en finit plus d'énumérer ses qualités, eh bien, à cause de vous, me voilà perplexe. Vous me chantez, ô ami journaliste, qu'il prépare les esprits avec de la convivialité et de « la bonne chair » ! (*Le Monde* daté 27-28 octobre). Mon dieu, serait-ce du libertinage ! Vous ne voudriez quand même pas me le rendre sympathique !

Robert Morel-Chevillet
Strasbourg (Bas-Rhin)

Un poète en Turquie

A la lecture de votre article sur la réhabilitation du poète communiste turc Nazim Hikmet (*Le Monde* du 25 octobre), on pourrait penser que ses œuvres étaient, jusqu'à présent, indisponibles. En réalité, la poésie, les pièces et la correspondance de Nazim Hikmet étaient bien en vente dans les librairies de Turquie, même si l'accès à ces textes était très limité pendant les années 1950 et pour un certain temps après les coups d'Etat de 1970 et de 1980. (...)

Une édition intégrale en huit volumes a été publiée entre 1975-1980, et une autre en vingt-

sept volumes entre 1988 et 1991. Il est vrai que la diffusion des œuvres de Nazim Hikmet est toujours un sujet tabou pour une partie importante de l'establishment turc marqué à droite.

Pourtant, cela n'a pas empêché M. Süleyman Demirel, ancien premier ministre et président de la République, le doyen par excellence de la droite conservatrice, de réciter récemment en public des vers de Nazim Hikmet : « *Vivre comme un arbre, seul et libre, et en fraternité comme une forêt, ce désir c'est le nôtre...* »

Evren Örs
Carbondale (Etats-Unis)

Pour nous écrire :

Le courrier des lecteurs de *Monde*, 21 bis, rue Claude Bernard, 75242 Paris cedex 05
Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74
Pour nous envoyer un courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Pour saisir le médiateur : mediateur@lemonde.fr ou par courrier.
Merci d'indiquer votre adresse complète.

DECOUVREZ LE CONFORT SELON HAG

Un tout nouveau concept de siège de bureau norvégien qui vous procure un confort incomparable pour une journée active. Les systèmes d'assise HAG offrent ergonomie et design avant-gardiste. Capables d'absorber les moindres mouvements du corps, ils vous assurent une position équilibrée tout au long de la journée.

TOPPER LE PLUS GRAND ESPACE CONFORT
À PARIS DEPUIS 1926

63, rue de la Convention 75015 Paris
Tél. 01 45 77 80 40

60, cours de Vincennes 75012 Paris
Tél. 01 43 41 80 93

Le Monde
ÉDITORIAL

Le succès de M. Bush

EN TEMPS « normal », le président George W. Bush aurait dû perdre les élections du mardi 5 novembre. C'est affaire de tradition, d'abord. Depuis cent cinquante ans aux Etats-Unis, le parti du président enregistre un mauvais score aux élections dites de mi-mandat présidentiel. On y renouvelle l'ensemble de la Chambre des représentants (435 sièges), un tiers du Sénat (34 sièges) et les deux tiers des postes de gouverneurs (36), parmi beaucoup d'autres charges électives. Seuls trois présidents – dont deux démocrates – avaient jusqu'à présent échappé à cette règle du coup de semonce électoral de mi-mandat.

C'est affaire de conjoncture économique et sociale, aussi. Deux ans après son arrivée à la Maison Blanche, le républicain George W. Bush affiche un médiocre bilan. Peut-être était-il inévitable que la croissance, après une décennie glorieuse, présente quelques signes de faiblesse – encore qu'une hausse de 2,5 % en 2002 et une prévision supérieure à 3,5 % pour 2003 puissent faire des envieux en Europe ! Peut-être était-il inévitable que la Bourse, après une décennie folle, s'effondrât – et avec elle une partie de l'épargne-retraite des Américains.

Mais sont venus s'y ajouter les scandales Enron et autres WorldCom, qui auraient pu entacher sérieusement l'image d'une Maison Blanche républicaine parfois proche des dirigeants d'entreprise les plus indélicats. Et n'était pas inévitable, à coup sûr, une politique de baisses fiscales massives qui

va, pour les dix années à venir, plonger un budget américain devenu excédentaire (merci, Bill Clinton) dans des déficits Reaganiens.

M. Bush n'a pas perdu les élections. Il les a gagnées. Sa popularité personnelle très solide (60 % de satisfaits) a rejaili sur son parti. Les républicains vont disposer d'une majorité à un peu renforcée à la Chambre des représentants. Ils devraient bien la regagner au Sénat, d'un siège ou deux. Ils maintiennent leur position prépondérante quant aux postes de gouverneurs. Le mal, très mal « élu » de 2000 est le gagnant du scrutin de 2002 – même si la marge de sa victoire est faible.

Il y a une raison à ce succès : les attentats du 11 septembre 2001. La campagne s'est déroulée sur fond de « guerre » contre le terrorisme et de préparation d'une opération contre l'Irak. L'économique et le social n'étaient pas au premier plan, mais la sécurité du pays, au sens large. Sur ce sujet-là, les républicains ont, fondamentalement, la confiance du pays, et particulièrement celui d'entre eux qui siège à la Maison Blanche.

Divisés sur l'Irak, divisés sur les baisses d'impôts, les démocrates n'ont pas trouvé d'angle d'attaque : on ne critique pas le président quand le pays est menacé. Or les Etats-Unis, au sommet de leur toute-puissance, s'estiment vulnérables. Ce paradoxe-là explique ce président paradoxal qui cultive un profil de M. Tout-le-monde et décide d'un budget militaire titanesque, et qui, mal élu, vient d'empocher un succès politique quasi exceptionnel.

L'islam séduit l'électorat au Maghreb

EN CONCLUSION de son dernier ouvrage, *Algérie Maroc, histoires parallèles, destins croisés*, Benjamin Stora, un spécialiste de l'Afrique du Nord, parle à terme sur l'avènement d'un Maghreb uni, malgré les « singularités évidentes, synonymes de rapports difficiles ». « Les peuples de ce territoire, écrit-il, partagent la même langue, la même culture, la même foi. L'histoire a aussi forgé des liens puissants dans les combats anticoloniaux. Aussi, le Maghreb politique ne peut-il que se construire, en dépit des résistances et des retards. »

Les différents scrutins qui viennent de se dérouler dans la région confirment la justesse du diagnostic : malgré des régimes que tout sépare, les sociétés marocaine et algérienne sont proches l'une de l'autre. A Rabat comme à Alger la vie politique ne mobilise guère les citoyens mais l'islam continue à dicter les convictions d'une bonne part de l'électorat.

Peut-être est-ce aussi le cas de la Tunisie du président Ben Ali, mais les scores « à l'irakienne » qui concluent chaque consultation électorale interdisent toute analyse.

Un premier constat rapproche les élections locales du 10 octobre en Algérie et les législatives du 27 septembre au Maroc : le taux très élevé des abstentions. Dans chacun des deux pays, un électeur sur deux ne s'est pas déplacé. Ce n'est pas une réelle surprise s'agissant de l'Algérie où déjà, au mois de mai, lors des législatives, la participation avait

été médiocre. En revanche, c'est une déconvenue pour les autorités marocaines, qui, à grand renfort de campagnes publicitaires, s'étaient attachées à convaincre les citoyens de participer aux premières élections « honnêtes et transparentes » du royaume.

Le discours n'a pas convaincu. Quelque 2 millions de Marocains n'ont pas jugé utile d'aller s'inscrire sur les listes électorales, et 6,7 millions d'autres se sont abstenus le 27 septembre. Encore faut-il préciser que des observateurs mettent en doute le taux officiel de participation, laquelle n'aurait pas dépassé, selon eux, 35 %.

Quel que soit le pourcentage réel, il témoigne d'un désintérêt pour la vie publique. De ce point de vue, la nomination récente par le roi Mohammed VI d'un premier ministre au profil de technocrate de préférence à un politique, pour succéder au socialiste Abderrahmane Youssoufi, risque de creuser encore davantage le fossé entre les citoyens et leurs dirigeants.

PARTOUT AU MAROC

Le score remarquable des islamistes est l'autre leçon des scrutins. En Algérie, les « barbus » du Mouvement de la renaissance nationale sont devenus la deuxième force politique du pays aux élections départementales, et la troisième aux législatives. Les islamistes marocains du Parti de la justice et du développement (PJD) tirent tout aussi bien leur épingle du jeu. Leur

programme est sans ambiguïté. Il tient en quelques mots : « Nous sommes pour le retour de la religion au cœur de la société marocaine », résumait il y a quelques jours l'un de leurs dirigeants, Mustapha Ramid, interrogé par un hebdomadaire.

Les islamistes du PJD sont implantés dans toutes les couches de la population. Ils sont minoritaires dans le Sud mais tiennent le « Maroc utile », Casablanca, le poumon économique du pays, et sa région, Fès, Tanger... A l'issue du scrutin de septembre, ils constituent la troisième force politique du royaume et disposent dans la nouvelle Assemblée de 42 sièges contre 50 pour les socialistes de l'USFP, arrivés en tête.

Le résultat est remarquable s'agissant d'une formation qui, pour des raisons mystérieuses, n'avait pas présenté de candidats dans près d'un tiers des circonscriptions du royaume. « Nous ne voulions pas réaliser un score trop important, a expliqué Mustapha Ramid. Il se trouve que notre volonté d'y aller graduellement (...) a rejoint quelque part celle de l'Etat, qui ne tenait pas non plus à ce que le PJD rafle partout la mise. »

Quel aurait été le score des islamistes s'ils avaient présenté des candidats partout ? Le décompte officiel de la liste nationale des femmes (pour la première fois, 30 sièges leur étaient réservés) donne une indication : les « barbus » sont au coude à coude avec les nationalistes de l'Istiqlal (derrière les socialistes). La lenteur mise par Rabat à

publier les résultats globaux a même accrédité l'idée que les islamistes étaient de fait arrivés en tête des élections et que le ministère de l'intérieur leur avait volé la victoire.

Que ce soit au Maroc ou en Algérie, la percée des « barbus » est d'autant plus impressionnante qu'une partie du courant islamiste était exclue de la compétition. En Algérie, le Front islamique du salut (FIS) continue à faire figure de pestiféré. Et les autorités se refusent toujours à donner le feu vert à la création du parti du docteur Ahmed Taleb Ibrahim, au prétexte que sa formation n'est pas autre chose qu'un clone du FIS.

Au Maroc également, tout un courant islamiste est écarté de la vie politique. Créée par un ancien enseignant de français, Cheikh Yassine, l'association Justice et Bienfaisance n'a jamais eu l'autorisation de se constituer en parti. C'était vrai du temps de Hassan II, l'interdiction demeure avec Mohammed VI. Le pouvoir redoute l'influence, probablement supérieure à celle du PJD, de l'association de Cheikh Yassine et son intransigeance. A l'inverse des responsables du PJD, qui revendiquent d'être des « monarchistes convaincus » et participent sans état d'âme à la vie parlementaire, les proches de Cheikh Yassine campent sur une position sans concession, attendant que « le fruit pourri tombe de lui-même ».

Jean-Pierre Tuquoy

Prisons PAR SERGUEI



Les prudences de Jean-Pierre Raffarin

Suite de la première page

Une fois nommé à Matignon, M. Raffarin a plaidé avec succès auprès de Jacques Chirac en faveur d'un calendrier qui lui tenait à cœur. Il a expliqué au chef de l'Etat qu'il lui semblait préférable de n'aborder la délicate question des retraites qu'après avoir engrangé quelques dividendes sur un autre dossier, présumé moins dangereux parce que moins passionnel : la décentralisation. Ainsi devait-il, avant que la bise fût venue, asseoir son autorité et conforter son image de réformateur consensuel.

Le premier ministre n'entend pas, en outre, que ce laps de temps soit gâché par des polémiques qui viennent ternir son image. Là réside un autre ingrédient essentiel de sa méthode : avant de lancer une réforme, il prend soin, comme pour en soigner l'aérodynamisme, d'en gommer toutes les aspérités. Pour reformuler « sans bloquer », mieux vaut éviter les sujets qui fâchent. Les exemples illustrant cette préoccupation se multiplient.

Dernier en date : le doit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales. Plusieurs membres du gouvernement, à commencer par Gilles de Robien et Jean-Louis Borloo, y sont favorables de longue date. A titre personnel, le premier ministre s'est lui-même déclaré ouvert sur ce sujet.

Aussi est-ce sans doute moins par conviction que par prudence qu'il a – provisoirement ? – clos le débat

lancé par le député (UMP) Yves Jégo en affirmant, le 24 octobre, sa préférence pour un assouplissement des conditions d'attribution de la nationalité. S'il n'avait reporté sine die cette réforme, observée d'un œil soupçonneux sur les bancs de la majorité, M. Raffarin risquait de miner le vaste chantier de l'intégration qui vient d'être ouvert par le chef de l'Etat.

De même, sans l'admettre officiellement, le gouvernement a renoncé, au moins pour l'instant, à la création des « fonds de pension à la française » promis par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle à cause de la crise boursière. Là encore, les raisons politiques ne sont pourtant pas les moindres.

« C'est trop de problèmes politiques et idéologiques pour rien », confiait, il y a peu, l'un des principaux conseillers de M. Raffarin. Le premier ministre avait, par ailleurs, soigneusement évité, dans sa déclaration de politique générale, prononcée le 3 juillet, d'employer l'expression « fonds de pension » – fussent-ils « à la française ».

EXTRÊME PRÉCAUTION

Le même réflexe a conduit M. Raffarin à ne toucher qu'avec une extrême précaution à l'impôt sur la fortune. Les mauvais souvenirs datent, cette fois, de 1987 : alors premier ministre, M. Chirac avait décidé la suppression pure et simple de l'ISF, ce qui avait été perçu comme une revanche de la droite. Rien ne figurerait à propos de l'ISF dans le projet de loi de finances pour 2003.

Pressé par les parlementaires de sa majorité et certains de ses ministres, M. Raffarin a finalement accepté que quelques ajustements à la marge figurent à ce sujet dans le projet de loi sur la création d'entrepri-

ses que défendra Renaud Dutreil début 2003.

La réforme des modes de scrutin, enclenchée cet été, fournit un autre cas d'école. L'hypothèse d'une modification du mode de scrutin des législatives a été écartée avant même que Nicolas Sarkozy commence à recevoir les chefs de parti place Beauvau. « Cette réforme deviendrait un sujet nucléaire », expliquait-on début octobre dans l'entourage du premier ministre, pour justifier un probable renoncement sur ce point.

Dans un autre registre potentiellement explosif, celui des « affaires », M. Raffarin a également fait preuve, jusqu'à présent, de la plus grande prudence. Ainsi a-t-il pris soin d'arroser copieusement l'incendie qui menaçait, début juillet, à propos d'un éventuel « coup d'éponge » sur les affaires politico-financières.

Le député (UMP) de Loire-Atlantique Michel Humault avait mis le feu aux poudres en déclarant, dans *Le Monde* du 6 juillet, inélectable « le débat sur le délai de prescription de l'abus de bien social ».

La polémique est aujourd'hui retombée, et la leçon, semble-t-il, a été retenue. Président (UMP) de la commission des lois de l'Assemblée nationale ainsi que de la mission d'information sur le droit des sociétés, Pascal Clément a pris les devants en assurant, le 23 octobre, que la mission qu'il préside « ne s'occupe pas de l'abus de bien social ». « On veut travailler tranquilles, sans avoir l'épée de Damoclès de l'arrière-pensée politique sur la tête », a précisé M. Clément.

Ne pas fâcher pour ne pas heurter afin, in fine, de ne pas entraver l'essentiel des réformes à mener ; savoir reporter – voire renoncer – pour partie, afin de préserver ce qui peut l'être. Tel paraît être, pour l'essen-

tiel, l'esprit de la méthode Raffarin. Seul l'avenir permettra de juger de son efficacité ; mais des interrogations peuvent être déjà soulevées.

La première tient aux risques inhérents à cette méthode. Alors que le chantier de la décentralisation apparaît lui-même plus délicat que prévu – comme en témoignent les vives mises en garde adressées à M. Raffarin par le chiraquien Jean-Louis Debré –, le premier ministre a fait des paris sur l'avenir.

Sauf à reporter sine die tous les sujets évoqués plus haut – dont la liste n'est pas exhaustive –, M. Raffarin se condamne en effet à les voir resurgir ultérieurement : et rien n'assure que la conjoncture économique et/ou le climat politique, seront alors plus propices à ce genre de débats.

IMPATIENTES

La seconde interrogation concerne les réactions que peut susciter cette attitude dans la majorité, compte tenu des impatiences qui se manifestent déjà dans les rangs de l'UMP, notamment sur son aile la plus libérale. Que le premier ministre en vienne à accéder aux demandes de certains de ses « amis », et il reviendrait à la case départ, ou plutôt à la « case Juppé », avec tous les risques politiques que cela comporte.

S'il continue, à l'inverse, à ne pas leur céder d'un pouce, il risque de donner du grain à moudre au groupe des trente-neuf députés « réformateurs » qui vient de se constituer au sein de l'UMP, autour du député de l'Indre-et-Loire Hervé Novelli, officiellement pour « stimuler » le gouvernement. Amateur d'« équilibre », M. Raffarin va devoir bien ajuster sa balance.

Jean-Baptiste de Montvalon

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolicheon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

JAPON. Nous avons commis une erreur de nom dans l'article « Les kidnappés de Pyongyang, entre le Japon et la Corée du Nord » (*Le Monde* du 2 novembre) : c'est M^{me} Hitomi Soga (et non Hitomi Okudo) qui risque de ne pas revoir son mari et est demeurée silencieuse sur le sort de sa mère enlevée en même temps qu'elle.

TURQUIE. Dans l'article intitulé « L'adhésion à l'UE au centre des élections turques » (*Le Monde* du 29 octobre), nous avons par erreur illustré une citation du chef du Parti républicain du peuple, Deniz Baykal, avec une photographie du journaliste Ugur Dundar.

PRÉCISION

SÉNAT. Dans l'article intitulé « Six sénateurs de la majorité veulent assouplir l'obligation faite aux maires de construire des logements sociaux » (*Le Monde* du 2 novembre), il fallait lire « l'abbé Pierre et le président de la fondation qui porte son nom, Raymond Etienne », et non « l'abbé Pierre et le président de sa fondation, Raymond Etienne ». D'autre part, nous avons abusivement indiqué, dans ce même article, que Dominique Braye et Gérard Larcher étaient sénateurs UMP des Yvelines. Dominique Braye est en fait sénateur apparenté au groupe RPR et Gérard Larcher est sénateur membre du groupe RPR.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975
ISSN 0395-2037Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedexLe Monde
SOCIÉTÉ EDITRICE DU MONDEPrésident-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ENTREPRISES

MARCHÉS

Le président de la Securities and Exchange Commission (SEC), **HARVEY PITT**, a présenté sa démission mardi 5 novembre en début de soirée. Longtemps soutenu par la Maison Blanche, le patron de l'autori-

té de contrôle des marchés américains, autrefois souvent citée en exemple, a finalement été poussé au départ, après avoir commis un grand nombre d'impairs ou de **MALADRESSES** et avoir été très forte-

ment critiqué, notamment par les démocrates, pour son laxisme. Pour une partie de l'opinion, ébranlée par les affaires Enron ou WorldCom, il était devenu le symbole de la **COMPLAISANCE** de l'administra-

tion à l'égard du « big business ». Son successeur aura notamment pour tâche d'appliquer nombre des dispositions de la loi **SARBANES-OXLEY**, qui prévoit une réforme du gouvernement d'entreprise.

Critiqué pour son laxisme, le président de la SEC démissionne

Longtemps protégé par George W. Bush, Harvey Pitt a finalement été lâché par la Maison Blanche. Depuis l'éclatement des scandales Enron ou WorldCom, il symbolisait la complaisance de l'administration américaine à l'égard du « big business »

NEW YORK

de notre correspondant

Après l'avoir longtemps soutenu en dépit de ses multiples maladroites, la Maison Blanche a fini par lâcher Harvey Pitt, le président de la Securities and Exchange Commission (SEC), l'autorité américaine des marchés. M. Pitt a présenté sa démission mardi 5 novembre en début de soirée. « *Plutôt que d'être un poids pour vous et pour l'agence, je pense qu'il est dans l'intérêt de tout le monde que je me retire pour permettre à la SEC de poursuivre les efforts importants entrepris* », écrit-il dans une lettre adressée à George W. Bush.

Les onze derniers mois ont été un calvaire pour M. Pitt. La faillite d'Enron et la succession de scandales comptables ont révélé au grand jour le laxisme voire la complaisance d'une autorité des marchés autrefois donnée en exemple. Dans cette tourmente, M. Pitt, barbu imposant de 57 ans, ancien avocat à succès de Wall Street, a multiplié les gaffes et les fautes politiques. Sa foi quasi religieuse dans la capacité des marchés à corriger d'eux-mêmes leurs errements et son allégresse à toute réforme ont encore ajouté au discrédit de la SEC. En donnant le sentiment de chercher à protéger le système plus que les épargnants, M. Pitt n'a pas vraiment contribué à redonner confiance en l'institution qu'il dirigeait. Il a fini par incarner à lui seul

la complaisance de l'administration Bush pour le « big business ».

Sa dernière erreur a été la nomination, la semaine dernière, de William Webster, ancien directeur du FBI et de la CIA, à la présidence du nouveau Conseil de surveillance des commissaires aux comptes. Cet organisme indépendant est la clé de voûte de la loi Sarbanes-Oxley votée en juillet, la plus importante réforme économique aux Etats-Unis depuis les années 1930. Mais M. Pitt a omis d'informer les membres de la SEC et la Maison Blanche que M. Webster a présidé le comité d'audit de la société US Technologies, accusée devant les tribunaux de malversations comptables. L'imbroglio a encore pris une autre dimension quand, face au scandale, M. Pitt a demandé une enquête interne de la SEC... sur son comportement. Après cet épisode burlesque, la Maison Blanche et les parlementaires républicains ont exigé son départ.

MARCHE ARRIÈRE

M. Pitt était allé chercher en catastrophe M. Webster après avoir fait lui-même de la nomination du président du Conseil de surveillance des commissaires aux comptes une affaire politique. Il avait d'abord pressenti John Biggs, qui dirige depuis des années le fonds de pension des enseignants, l'un des plus importants du pays (265 milliards de dollars, l'équiva-



Harvey Pitt est entré à la SEC en 1968, à peine sorti de l'université, et en est devenu en 1975 le plus jeune conseiller juridique avant de passer dans le privé en 1978. Nommé le 1^{er} août 2001 à la tête de l'institution pour succéder au démocrate Arthur Levitt, jugé « trop agressif » par les grands patrons, M. Pitt avait promis de faire de la SEC une autorité « plus compréhensive et gentille ».

lent en euros), et a pu mesurer les conséquences des fraudes comptables. Un peu trop sans doute, car M. Biggs prône la fermeté et inquisite les cabinets d'audit et leurs alliés au gouvernement. Du coup, M. Pitt a fait marche arrière, provoquant la colère des démocrates. Les deux leaders du parti au Sénat

et à la Chambre des représentants, Tom Daschle et Dick Gephard, ont même envoyé il y a trois semaines une lettre à M. Bush lui demandant la démission de M. Pitt, dont le « comportement ne cesse d'affaiblir la crédibilité de la SEC. Il donne à la profession comptable un droit de veto sur la personne qui dirigera

le Conseil. C'est exactement pour éviter ce genre d'abus que cet organisme a été créé ». La Maison Blanche avait pris une dernière fois la défense de M. Pitt, mais lui avait tout de même expédié une de ses meilleures spécialistes de la communication. En vain.

RÉTICENCE FLAGRANTE

Il ne s'agissait pas, loin de là, de la première « erreur » du patron de la SEC. Quand, en avril, le procureur de l'Etat de New York, Eliot Spitzer, révèle l'existence de courriers électroniques prouvant que les opinions des analystes sur les entreprises étaient parfois très différentes des recommandations publiées par les banques, la SEC est contrainte de s'associer à l'enquête en cours. La réticence de M. Pitt est pourtant flagrante. « *La SEC ne peut pas ignorer ces faits nouveaux - mais l'affaire est dans une certaine mesure le reflet du passé* », avait-il déclaré.

Il a aussi à son actif des entrevues controversées avec des dirigeants dont les entreprises font l'objet d'enquêtes. Il a reçu au printemps le patron de KPMG, un cabinet dont il a été l'avocat et dont l'autorité des marchés cherche à déterminer le rôle dans les fraudes comptables de Xerox. M. Pitt a aussi rencontré le directeur général de Xerox, société qui a accepté de payer une amende record de 10 millions de dollars pour mettre

fin aux poursuites, et a eu une réunion, plus récemment encore, avec le président de Goldman Sachs. Cet établissement répond devant la SEC à des accusations de corruption. « *L'histoire me rendra justice. On se souviendra de moi comme de quelqu'un ayant travaillé dans le meilleur intérêt des investisseurs américains dans une période particulièrement difficile* », affirmait M. Pitt il y a un mois à peine.

M. Pitt est entré à la SEC en 1968, à peine sorti de l'université, et en est devenu en 1975 le plus jeune conseiller juridique avant de passer dans le privé en 1978. Avocat brillant, il a eu ensuite entre autres comme clients : Ivan Boesky, l'un des plus célèbres initiés de Wall Street, Merrill Lynch, le New York Stock Exchange, les cinq plus grands cabinets comptables. En le nommant le 1^{er} août 2001 à la tête de la SEC, M. Bush exauçait le vœu des grands patrons, qui jugeaient son prédécesseur, le démocrate Arthur Levitt, « trop agressif ». Ce dernier dénonçait de façon prémonitrice « *les relations malsaines entre les entreprises, les analystes financiers et leurs employeurs* ». Lors de son entrée en fonctions, M. Pitt avait promis de faire de la SEC une autorité « plus compréhensive et gentille ». Manque de chance, cinq mois plus tard, Enron s'effondrait.

Eric Leser

Turbulences à répétition depuis onze mois

L'éclatement de la bulle Internet en mai 2000 et la chute des marchés financiers ont révélé une série de scandales.

- **Enron.** Les comptes de ce courtier en énergie étaient manipulés avec la complicité des auditeurs, des avocats et des banquiers. Le groupe a été mis en faillite en décembre 2001. Un premier haut dirigeant, le directeur financier, a été inculpé en octobre pour fraude, blanchiment d'argent et conspiration dans 78 cas.
- **Andersen.** En juin, le cabinet d'audit a été jugé coupable du crime d'« obstruction à la justice » pour avoir détruit des milliers de documents relatifs à Enron. Ce verdict signe la disparition de la société.
- **Tyco.** L'ex-PDG de ce conglomérat et l'ex-directeur financier ont été inculpés en septembre pour abus de biens sociaux, fraude et vol portant sur plusieurs centaines de millions de dollars.
- **Merrill Lynch.** Pour éviter de répondre devant la justice à des accusations sur le comportement de ses analystes, la première

maison de courtage américaine a accepté, le 21 mai, de payer 100 millions de dollars d'amende et de modifier son organisation.

- **WorldCom.** Le deuxième groupe américain de télécommunications a annoncé mardi 5 novembre que le montant des malversations comptables qui ont mené à sa faillite pourrait dépasser 9 milliards de dollars.
- **D'autres affaires** ont concerné des groupes de communication comme Global Crossing, Qwest Communication, Adelphia, le courtier en énergie Dynegy, la société de biotechnologie Imclone et aussi Xerox.
- **Face à ces scandales**, les pouvoirs publics ont durci la législation avec un texte jugé le plus important pour le fonctionnement de l'économie américaine depuis 1932. La loi Sarbanes-Oxley, adoptée en juillet 2002, crée un organisme indépendant de contrôle des commissaires aux comptes, accroît les peines encourues par les dirigeants d'entreprise indisciplinés et fixe dans le détail leurs obligations.

Le futur gendarme des marchés devra restaurer la confiance

LA DÉMISSION d'Harvey Pitt se produit à la fois au pire et au meilleur moment pour les Etats-Unis. Le moment semble mal choisi, tant il est regrettable que la

ANALYSE

La tâche qui attend le successeur de M. Pitt aura des répercussions mondiales

Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés américains, modèle pour la plupart des régulateurs boursiers, soit dans une telle situation de faiblesse alors que le système financier américain connaît l'une des pires crises de son histoire. Les doutes sur l'orientation future de l'économie n'ont en outre jamais été aussi forts et le président de la SEC, nommé en août 2001, était considéré comme l'un des membres de l'équipe économique de

George W. Bush. Mais le moment choisi n'est finalement pas si mauvais, tant le président de la SEC était décrié, apparaissant incapable de ramener la sérénité et la confiance des investisseurs. Certains doutaient même, malgré ses efforts récents, de sa capacité à prolonger l'action volontariste de Washington - qui s'est traduite par la loi Sarbanes-Oxley adoptée en juillet - et du procureur général de l'Etat de New York Eliot Spitzer, bien décidé à mettre fin aux conflits d'intérêts dans la banque d'affaires et le courtage d'actions à Wall Street. C'est ce qu'a indiqué la nomination contestée de William Webster qui menace la crédibilité du nouveau Conseil de surveillance des commissaires aux comptes (*Public Accounting Board*), élément clé de la réforme législative pour ramener la confiance dans l'information comptable diffusée par les entreprises. Mieux vaut donc que la suite des réformes ou de leur mise en place soit confiée à une nouvelle personnalité, qui aura la confiance de la place et des épargnants, voire une certai-

ne aura internationale. Encore faut-il que la transition soit des plus brèves. Déjà les noms des candidats possibles à la succession circulent, parmi lesquels l'ancien président du Nasdaq Frank Zarb, l'ancien juge fédéral Stanaly Sporkin, ou encore James Doty, ancien avocat de la SEC, avocat de la famille Bush, voire Rudolph Giuliani, l'ancien maire de New York.

RÉORGANISER LES MARCHÉS

La tâche qui attend le successeur de M. Pitt aura des répercussions mondiales. Sur le niveau absolu des indices boursiers tout d'abord : sans peur du gendarme, la confiance dans les marchés et dans le respect des meilleures pratiques ne peut exister, ce qui pèse sur les valorisations boursières. Wall Street est un marché directeur pour toutes les autres places financières. Rappelons que la capitalisation boursière du New York Stock Exchange et du Nasdaq s'élève à 10 205 milliards de dollars alors que celle de l'ensemble Euronext (Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne et Paris) ajouté à Londres et Franc-

fort ne dépasse pas 3 602 milliards. Par ailleurs, les deux premières agences de notation obligataires sont américaines.

La deuxième mission d'importance du prochain président de la SEC est la réorganisation des métiers des banques d'investissement de Wall Street, autour de l'indépendance des analystes financiers notamment. Or ces établissements sont très présents en Europe, où ils se sont peu à peu imposés parmi les premiers conseils en matière de fusions et acquisitions ou d'émission d'actions ou d'obligations.

Enfin, dernier sujet essentiel, depuis le scandale Enron, qui a montré les failles du système comptable américain, la SEC avait commencé à faire preuve d'ouverture vis-à-vis des principes comptables européens, engageant un début de convergence du langage comptable et ne cherchant plus systématiquement à imposer le sien. Il est important pour les entreprises européennes qu'elle reste dans cet état d'esprit.

Sophie Fay

Emportez votre bureau avec vous !



Améliorez votre productivité en emportant, où vous le souhaitez, votre hp omnibook xe4500.

hp omnibook xe4500 (ref : F4882JT)

- Processeur Mobile Intel® Pentium® 4-M 1,7 GHz
- Microsoft® Windows® XP Professionnel (avec CD de restauration Microsoft® Windows® 2000 Professionnel)
- 256 Mo de mémoire DDR-SDRAM
- Disque dur de 30 Go
- Ecran TFT XGA 14,1 pouces
- Lecteur DVD-ROM
- Modem 56K + carte Ethernet 10/100 intégrés
- Port IEEE 1394
- Contrôleur graphique ATI Mobility Radeon avec 32 Mo de mémoire vidéo

1 599 € HT*
1912 € TTC*

Appelez au 0825 371 361
ou visitez : **www.hp.com/fr**



Les PC HP utilisent une version originale de Microsoft® Windows®. www.microsoft.com/piracy/howtotell



Les mobiles multimédias au secours d'un marché atone

Les opérateurs de téléphonie tablent sur l'arrivée des écrans couleur et des services multimédias pour accroître la facture des consommateurs. Bouygues reprend le modèle de l'i-mode japonais. Orange et SFR parient sur la photo

LE 15 NOVEMBRE, l'i-mode débarquera en France. Ce nom est synonyme d'Internet mobile pour 35 millions de Japonais. Alors que le Wap européen, moins convivial mais d'une technologie assez proche, fait du surplace, dans l'Archipel il est fréquent de voir dans les transports en commun des passagers l'œil rivé sur l'écran couleur de leur téléphone mobile, en train de pianoter sur leur clavier pour lire ou envoyer des messages, consulter la météo ou leur horoscope. Les Français succomberont-ils à leur tour à l'i-mode ? C'est en tout cas le pari de Bouygues Télécom, qui a noué un partenariat avec l'opérateur nippon NTT DoCoMo, afin d'importer le modèle.

La France est le troisième pays à tenter l'expérience après l'Allemagne, la Hollande et la Belgique. L'Espagne devrait suivre prochainement. En Allemagne, où l'i-mode est lancé depuis mars, la montée en puissance est lente. Fin août, l'opérateur E-Plus comptait seulement 70 000 clients i-mode.

80 SITES RÉFÉRENCÉS

Bouygues Télécom a repris les recettes livrées clé en main par NTT DoCoMo. Il propose au lancement deux téléphones mobiles à écran couleur des japonais NEC et Toshiba, vendus à moins de 100 euros. L'accès aux services i-mode sera facturé 3 euros par mois, un abonnement qui s'ajoute au prix du forfait téléphonique. Il faudra ensuite s'acquiescer d'une souscription mensuelle aux sites sélectionnés, variant de 0 à 3 euros, et payer une redevance proportionnelle au volume d'information consommé. Près de 80 sites sont déjà référencés, parmi lesquels ceux d'Allociné, de ViaMichelin, du Monde ou d'Interflora. Le client peut aussi envoyer ou recevoir des



e-mails pour moins de 3 centimes d'euro. Objectif affiché : que tout client dépense de 10 à 15 euros en plus par mois.

Bouygues Télécom n'est pas le seul opérateur à miser sur les services multimédia pour accroître la facture de ses clients. Cette préoccupation est partagée par ses deux grands concurrents, Orange (France Télécom) et SFR (Vivendi Universal), qui misent, quant à eux, sur le développement du MMS (Multimedia Messaging Service). Version évoluée des SMS (minimessages), les MMS offrent la possibilité de s'envoyer des photos ou des extraits musicaux. SFR et Orange mettent donc en avant les téléphones mobiles avec appareil photo numérique

intégré, que proposent Nokia, Ericsson ou Panasonic. Encore faut-il régler tous les problèmes d'interopérabilité entre matériels de constructeurs différents.

En parallèle, les opérateurs font évoluer leur offre de services WAP (une sorte de Minitel sur téléphone portable), déclinés maintenant en couleur et bien plus rapides grâce à la modernisation des réseaux. Tous partagent la même obsession : rendre ces offres de services intelligibles au consommateur. Pour en favoriser l'usage, les opérateurs sont tentés de standardiser l'accès aux services. C'est le cas du britannique Vodafone, qui a décidé d'imposer aux fabricants de téléphones mobiles qu'il a retenus le même menu

d'accès à son offre Vodafone Live. Ce souci est aussi partagé par Orange, qui travaille avec Microsoft pour concevoir un téléphone mobile multimédia. L'opérateur, qui a lancé en juin en France son offre Orange sans limite, soit un accès illimité aux services pour 6 euros par mois, a séduit 200 000 clients. Il espère en convaincre 400 000 d'ici à la fin de l'année et 1 million à la fin 2003.

SUCCÈS DES MINIMESSAGES

Ce pari du multimédia est crucial pour les opérateurs. Les derniers chiffres publiés par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) ont montré, pour la première fois, une baisse du nombre de clients à la téléphonie mobile en France au troisième trimestre. Même si la décroissance est faible (0,1 %), elle est symbolique. Elle est due en grande partie à la décision de Bouygues Télécom de poursuivre le nettoyage de sa base d'abonnés (en radiant les clients inactifs). Le troisième opérateur français ne compte plus que 5,8 millions de clients, loin de l'objectif de 7 millions initialement fixé pour la fin 2002. L'arrêt de la croissance du nombre d'abonnés condamne les opérateurs, s'ils veulent encore afficher une croissance de leur chiffre d'affaires, à convaincre leurs clients de dépenser plus. Tout repose sur le pari du développement de la consommation de nouveaux services. L'échec retentissant du WAP lors de son lancement a marqué les esprits. Prudents, les opérateurs se félicitent pour l'instant du succès de l'envoi de SMS. SFR, qui estime que 2 milliards de minimessages transiteront sur ses réseaux cette année, considère que cela représente désormais près de 6 % de son chiffre d'affaires et environ la moitié de ses revenus de services. Des résultats

en ligne avec ceux d'Orange. Pour capitaliser sur ce succès, les trois opérateurs ont lancé un service SMS Plus, sur le modèle du kiosque Minitel ou Audiotel, avec des minimessages surtaxés et des services vocaux via des numéros courts.

L'UMTS en 2005 pour Bouygues Telecom

« Nous sommes prudents dans notre approche de l'UMTS. L'i-mode sur le réseau GPRS existant nous permet déjà d'offrir des services multimédias mobiles. Il n'y a pas de besoin pressant de basculer sur l'UMTS. Nous souhaitons observer ce qui va passer en Grande-Bretagne », déclare Gilles Pélissier, directeur général de Bouygues Telecom. En Grande-Bretagne, un nouvel opérateur contrôlé par l'entreprise chinoise Hutchison s'était dit prêt à ouvrir son réseau UMTS en octobre. Les problèmes techniques l'en ont empêché. « Nous pensons que nous pourrions avoir un embryon de service UMTS en 2004, pour une ouverture plus large courant 2005. Nous avons retenu une liste de cinq fournisseurs pour la construction du réseau (Nokia, Ericsson, Nortel, Alcatel et Siemens) et nous ferons notre choix définitif au premier semestre 2003. »

L'arrivée sur le marché de téléphones mobiles à écran couleur capables d'offrir des services vocaux et d'envoi de messages mais aussi d'images marque une nouvelle étape et constituera un test grandeur nature pour préparer les consommateurs à la révolution de l'UMTS, les réseaux de téléphonie mobile de nouvelle génération.

Laurence Girard

Reprise de Cegetel : Vivendi négocie avec Belgacom

VIVENDI UNIVERSAL a jusqu'au 10 décembre pour contrer l'offre du britannique Vodafone sur Cegetel, dont le groupe français détient 44 %. Le rachat des parts de British Telecom (BT, qui possède 26 % de Cegetel) lui coûterait 4 milliards d'euros. Pour réduire le coût d'une telle opération, Vivendi négocie avec l'opérateur belge Belgacom. Les deux groupes créeraient un SPV (Special Purpose Vehicle). Cette structure, qui n'apparaît pas dans le bilan du groupe, serait financée par des liquidités apportées par le français, par de l'endettement bancaire et par des apports de Belgacom.

Mardi, Belgacom refusait de faire le moindre commentaire. Mais John Goosens, son PDG, et Jean-René Fourtou, PDG de Vivendi Universal, se sont rencontrés le 1^{er} novembre. La société belge recherche depuis de nombreux mois une alliance européenne. Des pourparlers avec le néerlandais KPN ont échoué en 2001 avant, semble-t-il, de reprendre récemment. La structure capitalistique de Belgacom pourrait toutefois rendre les pourparlers difficiles : Vodafone détient 25 % de Proximus, la rentable filiale de téléphonie mobile de Belgacom ; et SBC, qui voudrait vendre ses 15 % dans Cegetel, détient une participation de 35 % dans le consortium ADSB, qui possède 50 % moins une action de Belgacom.

Ces négociations entre Vivendi et Belgacom sont donc bien réelles, même si elles entrent peut-être dans une partie de poker menteur consistant à mettre Vodafone sous pression afin qu'il relève son offre sur les 44 % de Cegetel détenus par Vivendi.

Frédéric Lemaître et Jean-Pierre Stroobants (à Bruxelles)

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde ■ O B I E R

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES



ACHETER UN BIEN DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

L'achat d'un bien situé dans un immeuble en copropriété appelle de la part du futur acquéreur des interrogations spécifiques.

Avant toute décision de signer une promesse de vente, il est utile de consulter le règlement de copropriété afin d'avoir confirmation que ce qui est vendu correspond bien à ce qui est mentionné dans ce document. Ainsi peut-on vérifier l'existence d'une cave ou d'un parking et son emplacement exact, ou encore la régularité de la réunion de plusieurs lots ou de l'annexion d'anciennes parties communes (combles, appentis, couloirs...). Le candidat acquéreur sera enfin informé des activités permises dans l'immeuble, de la composition des équipements communs ou encore des tantièmes de charges afférents aux lots vendus.

La consultation des derniers procès-verbaux d'assemblée générale permet d'être informé des travaux qui ont pu être décidés dans l'immeuble et dont le montant pourrait être supporté par le futur propriétaire. Elle permet également de prendre connaissance des difficultés que peut rencontrer la copropriété (litiges en cours, insolvabilité de certains copropriétaires...).

Le vendeur doit préciser, dès la promesse de vente, la superficie des parties privatives du lot selon les dispositions de la loi Carrez.

Si l'immeuble dans lequel le bien est situé a été mis en copropriété après le 16 décembre 2000, et qu'il a été construit depuis plus de quinze ans, l'acquéreur doit avoir communication d'un « diagnostic technique » sur l'état apparent de solidité du clos et du couvert, l'état des conduites, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité. Quelle que soit la date de construction de l'immeuble et celle de la mise en copropriété, tout candidat acquéreur peut également demander communication du « carnet d'entretien » de l'immeuble.

Votre notaire vous indiquera également les diagnostics rendus nécessaires par la réglementation sur la lutte contre l'amiante, le plomb et les termites.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er
Téléphone : 01.44.82.24.00 - Information : www.paris.notaires.fr



Paris 16^e

N & B. 01-42-24-42-21.
G. Sand. 2 P., 34 m²,
166 932 €. Boileau, 3 P., 64 m², 282 030 €.

ENCHÈRE

NOTAIRE. 01-42-02-75-29.
4, pl. Barcelone, vue Seine,
3 P., 84,52 m², 9^e ét., asc.
MAP 170 000 € (1 115 127 F).
Visites 6 et 13/11, de 14 h à 16 h, 16/11, de 11 h à 13 h.

Paris 17^e

ENCHÈRE

NOTAIRE. 01-44-39-26-70.
4, rue Ampère, 7^e-8^e ét.,
3 P., duplex, 58,6 m², asc.
MAP 175 000 € (1 147 924 F).
Visites 4 et 9/11, de 14 h à 16 h, 15/11, de 11 h à 13 h.

M^o WAGRAM.

01-42-24-42-21.
7 P., 205 m²,
top stand., serv.
1 150 000 €.

Paris 18^e

JULES-JOFFRIN
2 P., tt cft,
34,5 m², 100 000 €. I. Marcadet. 01-42-51-51-51.

Pour vos annonces dans

la rubrique **EMPLOI**

Tél. : 01-42-17-39-42
FAX : 01-42-17-39-38

MAISONS

Paris

20^e MÉNILMONTANT.
Maison atypique, env. 280 m²,
jard., gar., verrières hauteur.
580 000 €. IP 01-47-97-57-80.

VIAGERS

Rég. parisienne

LIBRE, ST-MANDÉ M^o.
2/3 P., bel imm., 82-87 ans.
125 000 € + 1 220 €. F. CRUZ 01-42-66-19-00.

ACHATS

MAISONS

Rég. parisienne

INTER PROJETS rech. tous volumes atypiques ciaux ou habitation à vendre ou à louer.
IP 01-47-97-55-50.

Particulier,

résidant à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), ch. maison, 4 ou 5 P., dans quartier des Malassis, Noriets ou autres.
Tél. : 01-46-72-15-42 ou 06-71-00-36-51.

VIAGERS

LEGASSE VIAGER
47, av. Bosquet, estimation gratuite. 01-45-55-86-18.
Liste de nos viagers sur : **WWW.VIAGER.FR**

LOCATIONS

Paris

Graphiste ch. colocationaire, graphiste, pour partager un local de 45 m² à Paris-14^e, à côté du parc Montsouris, (prox. du bureau de poste), loyer 355 € HT/mois, possibilité de partage de matériel et de compétences.
Tél. : 01-45-65-16-00.

AGENDA

AU PAIR

AU PAIR, URGENT.

Familles à Guernesey, îles Anglo-Normandes, cherchent au pair.
Parl. angl., permis conduire. Contact. Emma Wadforth : 5, Commercial Arcade, Guernesey, GY1 1LB.
Tél. : 00 44 1481 714634. emma.wadforth@firstcall.co.gg

DIVERS

Etes-vous à la recherche du couple sérieux (Suisse), qui gardera votre maison située en bord de mer en France, Italie ou Grèce (toute l'année), pour tout entretien, jardinage, administration, etc., et qui pourra aussi vous préparer de bons petits plats ?
Tél. : +41-1-946 34 34. Mail : lifecons@hotmail.com

VENTES

BUREAUX

PARIS-9^e

A vendre ou à louer, immeuble indép. de bureaux livrés neufs, 1 250 m² DIVISIBLES. Park. s/sol, polyvalent, jard. pays., terrasses clim. EMI 01-42-67-10-76.

FONDS DE COMMERCE

NANTES (44), URGENT, vend fonds fleurs, idéalement situé dans quartier de qualité, CA 118 000 € en progression, loyer 268 €, 60 m² en angle avec 2 vitrines. Tél. : 06.62.89.30.64

APPARTEMENTS

Paris 5^e

FACE NOTRE-DAME
Bel appartement, atypique, caractère, 4^e, asc., 139 m² hab. 1 500 000 €. Hilde Immo 01-40-51-78-00.

Cœur 5^e historique,

Panthéon-Val-de-Grâce, PAP, splendide 2 P., récent, 37,50 m², sdb marbre, cuisine équipée, imm. sécurisé, très gd standing, très clair, cave. 337 000 €. 06-60-43-28-83.

Paris 7^e

SUFFREN

GROS CAILLOU.
4 P., 115 m², 700 000 €.
Tél. : 01-47-73-51-26.

Paris 11^e

Voltaire, bel haussmannien, 7 P., 155 m², parfait état, mixte possib. 740 000 €. IP 01-47-97-57-80.
7 P., 174 m², poutres, calme étonnant. 610 000 €. X'IMMO 01-42-27-42-28.

M^o Voltaire,

173 m², à rénover, très calme, soleil, 2 entrées. 610 000 €. 01-45-46-26-25.

Paris 13^e

Cœur Butte-aux-Cailles, 2 ou 4 P., grand standing, jardin et terrasse, parking, dispo 3^e trim. 2003. Tél. : 01-40-06-90-38.

Paris 14^e

ENCHÈRE

NOTAIRE. 02-43-06-17-18.
2, rue Léopold-Robert, 4 P., 89,99 m², 4^e ét., asc. + pièce de serv., 6^e ét. MAP 336 150 € (2 204 999 F). Visites 5 et 9/11, de 11 h à 13 h, 14/11, de 14 h à 16 h.

Atelier artiste, 55 m², voie privée, volume. 320 000 €. 01-43-59-12-96. 06-07-34-08-56.

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

1 Asie centrale : le nouveau « Grand Jeu »

2 L'Irak face à une guerre annoncée

3 Les clés de l'info
Notre dossier : Islam et musulmans de France

Numéro de novembre - 16 pages - 2,10 €

La Commission veut négocier un accord global de « ciel ouvert » avec les Etats-Unis

La Cour de justice européenne a prononcé la nullité, mardi 5 novembre, des accords bilatéraux de transport aérien signés entre douze pays du Vieux Continent et les Américains

BRUXELLES

de notre bureau européen

Forte d'une décision de la Cour de justice européenne en sa faveur, la Commission souhaite que les Etats membres de l'Union européenne lui confient au plus vite le mandat de négocier en leur nom un accord global de transport aérien, dit « accord de ciel ouvert », avec les Etats-Unis.

Loyola de Palacio, commissaire chargé des transports, a déclaré, mardi 5 novembre, à Bruxelles, que les Etats membres doivent lui donner « d'urgence » ce mandat, afin

négocier les clauses relatives aux tarifs et aux réservations, qui comportent les accords de ciel ouvert. Les tarifs sur les vols intracommunautaires et les réservations relèvent en effet de la compétence exclusive de la Communauté.

Les magistrats ont jugé en outre que les Etats membres ont violé la liberté d'établissement, principe fondamental du droit communautaire, en acceptant de réserver à leurs compagnies nationales l'exclusivité des dispositions de ces accords : la Belgique autorise ainsi sa compagnie nationale à voler de

taire et qu'ils ne favorisent plus les intérêts des compagnies nationales. Mais quel serait l'intérêt des Etats à le faire ? « Si on enlève ces clauses, les accords sont vidés de leur substance », a expliqué M^{me} de Palacio, en réclamant un mandat de négociation « avant la fin de l'année ».

« INCERTITUDE JURIDIQUE »

Il est possible que certains Etats membres de l'Union fassent traîner les choses en longueur, pour ne pas priver leurs compagnies des avantages dont elles bénéficient. Les Etats-Unis, qui ne sont pas liés par le jugement de Luxembourg, ne les inciteront pas à bouger. Mais, averti la commissaire, l'arrêt de la Cour « crée en Europe une situation d'incertitude juridique » : « N'importe quelle compagnie peut désormais s'installer à Bruxelles, Paris ou Rome, pour faire la liaison avec les Etats-Unis », a-t-elle observé. En outre, la Commission pourrait réclamer le paiement d'astreintes aux Etats récalcitrants.

M^{me} de Palacio a assuré que « les Etats ont un intérêt objectif à confier ce mandat » à la Commission, car elle peut notamment mettre fin à l'inégalité qui prévaut actuellement de part et d'autre de l'Atlantique, en vertu des accords bilatéraux : les compagnies européennes qui desservent les Etats-Unis n'ont pas le droit de faire des « sauts de puce » entre plusieurs villes américaines (New York puis San Francisco, par exemple). Elles ne peuvent desservir qu'une seule destination à la fois.

Certains Etats peuvent toutefois craindre les « conséquences considérables » que l'arrêt de la Cour aura, selon M^{me} de Palacio, pour le secteur aérien en Europe. Certes, le déclassement du marché permettra des fusions et des alliances

nouvelles. Il favorisera la consolidation des grandes compagnies comme British Airways, Lufthansa ou Air France. Mais il entraînera sans doute la disparition de certaines compagnies plus petites.

En attendant une étude plus approfondie de l'arrêt, les réactions « à chaud » restent plutôt favorables à la décision de la Cour. Le milliardaire britannique Richard Branson, PDG de la compagnie anglaise Virgin Atlantic, a salué « cette décision historique [qui] va changer à jamais le paysage du secteur aérien aux Etats-Unis et en Europe (...). Un nouvel accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne apportera de nombreux avantages aux consommateurs, permettant aux compagnies américaines de voler à l'intérieur de l'Europe et aux compagnies britanniques d'être présentes sur le marché intérieur américain ». Chez Air France, en attendant une « étude approfondie des services juridiques », on estime que l'arrêt « est en ligne avec ce qui était attendu ». La compagnie française estime que « l'accord bilatéral franco-américain n'est pas remis en cause mais qu'il n'est pas choquant que la Commission bénéficie à l'avenir d'un mandat pour négocier au nom des Etats membres ». En Allemagne, le porte-parole du ministère des transports a indiqué à l'AFP que « cette décision de justice, relativement complexe, ne signifie pas que tous ces accords bilatéraux sont non valables ou illégaux en général ».

Les Etats-Unis estiment que, même si les accords passés violent le droit communautaire, ils restent « en vigueur comme base légale entre les Etats-Unis et chaque Etat de l'Union européenne ayant conclu un accord bilatéral ».

Rafaële Rivais
avec François Bostnavaron

Les résultats de BNP Paribas en baisse au troisième trimestre

LA BANQUE française a annoncé, mercredi 6 novembre, un bénéfice net en baisse de 22,9 %, à 573 millions d'euros au troisième trimestre 2002, en raison d'importantes provisions destinées à couvrir le portefeuille d'actions (244 millions d'euros). Alors que la crise financière perdure, ce résultat, légèrement supérieur aux prévisions des analystes, a permis à l'action d'ouvrir en hausse à la Bourse de Paris, s'établissant à 42,87 euros en début de matinée (+ 2,24%).

Si le chiffre d'affaires de BNP Paribas s'effrite, en repli de 3,8 % à 4,04 milliards d'euros, toutes les branches d'activité contribuent au résultat. Malgré le krach boursier, les pôles de banque de financement et d'investissement, et de banque privée et gestion d'actifs affichent des bénéfices avant impôt de plus de 200 millions d'euros. Le résultat de la banque de détail, qui profite de l'intégration de la banque californienne Bank West, continue de progresser, à 616 millions. BNP Paribas, dont la rentabilité des capitaux propres s'établit à 14 % sur les neuf premiers mois de l'année, s'estime ainsi, selon son directeur général Baudoïn Prot, « solidement protégée et armée » face à la volatilité des marchés et aux incertitudes conjoncturelles.

DÉPÊCHES

■ **WORLDCOM** : la compagnie américaine de télécommunications WorldCom a réévalué, mardi 5 novembre, le montant des malversations qu'elle a commises. Au terme d'un nouvel examen, les manipulations comptables qui ont mené à sa faillite sont estimées à plus de 9 milliards de dollars. WorldCom avait jusqu'alors avoué 7,7 milliards de dollars de malversations.

■ **SCOR** : les actionnaires du premier réassureur français ont approuvé à 96 % mardi le principe d'une augmentation de capital du groupe lors d'une assemblée générale extraordinaire. Les modalités et le montant seront fixés par le conseil d'administration du 15 novembre.

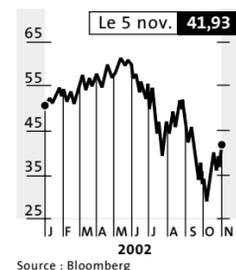
■ **CBOT** : Le Chicago Board of Trade, principal marché mondial des matières premières, a annoncé mardi la démission immédiate de son PDG, David Vitale, qui est remplacé par un de ses adjoints, Bernard Dan. Des rumeurs circulaient récemment selon lesquelles M. Vitale, PDG depuis dix-huit mois, allait démissionner en raison de conflits avec les membres du CBOT sur la restructuration en cours.

■ **UMTS** : le président français Jacques Chirac a demandé à la Commission européenne et aux dirigeants européens de venir en aide au secteur des télécommunications, en pleine crise. Des propositions devraient être formulées au sommet européen de Bruxelles, en mars 2003.

■ **MOBILCOM** : l'éventualité d'un dépôt de bilan de MobilCom, faute d'un accord sur un plan de sauvetage financier, est « une question de jours plutôt que de semaines », a indiqué à l'Agence France Presse son porte-parole, mercredi.

LE TITRE RÉSISTE

Action BNP Paribas en euros à Paris



Source : Bloomberg

Le gouvernement accentue sa pression sur Air Lib

Le ministre des transports, Gilles de Robien, a déclaré, mardi 5 novembre, sur Europe 1, qu'il attendait de la part de la direction de la compagnie aérienne en difficulté Air Lib qu'elle lui apporte rapidement une solution pour honorer ses dettes publiques et pouvoir continuer son activité. Air Lib doit rembourser au 9 novembre un prêt public de 30,5 millions d'euros, mais sa dette s'élève au total à « presque trois fois plus », a rappelé le ministre, qui faisait référence aux impayés accumulés par la compagnie (redevances aéroportuaires, charges sociales). L'autre échéance, pour Air Lib, reste le renouvellement de sa licence par le Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM), qui doit intervenir le 8 novembre. Le CSAM peut renouveler cette licence pour une durée limitée, d'un mois par exemple. En dépit de cette double échéance, il semble que le gouvernement soit prêt à accorder à Air Lib un délai supplémentaire, de quelques jours au moins.

de négocier le remplacement des accords bilatéraux qui existent actuellement entre douze d'entre eux et les Etats-Unis. Elle considère en effet que ces accords ont été déclarés « nuls et illégaux », mardi, par la Cour de justice.

La Cour de Luxembourg a statué sur huit recours en manquement que la Commission avait introduits, en 1998, à l'encontre du Danemark, de la Suède, de la Finlande, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Autriche, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Elle a jugé que ces Etats n'étaient pas compétents pour

Bruxelles à New York, mais elle peut refuser ce droit à Air France ou Alitalia. Ce système crée un cloisonnement du marché.

Contrairement, toutefois, à ce que souhaitait la Commission, la Cour n'a pas dit que le Conseil devait donner mandat à cette dernière pour négocier au nom des Quinze, comme elle le réclame sans succès depuis des années. Elle n'interdit pas, non plus, que les Etats membres renégocient des accords bilatéraux, pourvu que ces derniers ne comportent plus de clauses relevant de la compétence communau-

La Cour des comptes critique la gestion du contrôle aérien

MAL GÉRÉ, trop rigide, inadapté aux changements européens à venir : la Cour des comptes a dressé, mardi 5 novembre, un tableau peu flatteur du système de contrôle aérien en France et appelle, dans la foulée, à des mesures d'amélioration rapides.

Dans son rapport, elle rassure cependant sur un point essentiel : « Le contrôle aérien remplit actuellement ses missions et assure la sécurité et la régularité du trafic. » Pour le reste, la Cour reproche au système son organisation et son mode de financement, qui vont « être confrontés à des évolutions majeures », relève la Cour, faisant allusion aux travaux d'Eurocontrol et aux discussions en cours sur la création d'un « ciel unique européen ». Ces évolutions, le contrôle de la navigation aérienne devrait pouvoir les anticiper et les préparer. Mais, déplore l'institution, la mesure de ces transformations n'a « été prise que de manière limitée et récente », alors que la mise en place d'un ciel unique suppose un transfert de compétences nationales à l'échelle européenne.

La Cour recommande aussi « une modernisation du

fonctionnement des organismes de contrôle », qu'elle juge actuellement trop rigides et pas assez efficaces. Elle souligne aussi l'absence de vrais plans d'investissement. Enfin, elle s'interroge sur le statut jugé « très avantageux » des aiguilleurs du ciel, qui « déroge au droit commun de la fonction publique ». Le ministère des transports, concerné au premier chef, a répondu aux critiques dans le rapport en soulignant que des changements étaient en cours.

En guise de conclusion, le rapport relève que, « sans doute parce que son coût n'est pas couvert par l'impôt mais par des redevances aéronautiques, le service public français de contrôle aérien, dont l'efficacité technique n'est pas en cause, s'est trop longtemps exonéré d'une gestion administrative et financière rigoureuse et économique ». La Cour rappelle que le maintien d'un service public performant du contrôle aérien est une « exigence pour une activité qui contribue de façon décisive à la sécurité et à la régularité de la circulation aérienne ».

F. Bn

La démission du directeur général de Swiss Life n'empêche pas un début de crise politique en Suisse

ROLAND CHLAPOWSKI n'aura passé que huit mois à la direction générale de l'assureur Rentenanstalt/Swiss Life. Il a remis, mardi 5 novembre, sa démission avec effet immédiat. Il ne quittera pourtant le groupe que fin 2002.

Son remplaçant a aussitôt été nommé. Il s'agit de Rolf Dörig, jusqu'à présent directeur général de la clientèle suisse Entreprises et Particuliers de Credit Suisse Financial Services et président pour la Suisse du Credit Suisse Group. « Le conseil d'administration est conscient du fait que les erreurs comptables, mais aussi les débats qui se sont ouverts au sujet de LTS AG, ont fortement détérioré la confiance dont jouissait l'entreprise, a déclaré Andres Leuenberger, le président de Swiss Life, dans un communiqué, mercredi matin. Restaurer rapidement la confiance des clients et des bailleurs de fonds dans Rentenanstalt/Swiss Life, mais aussi celle des autorités et du public, constitue un élément capital. »

Rolf Dörig s'est pour sa part engagé à « recentrer l'entreprise sur son métier de base », alors qu'elle s'était notamment diversifiée dans les activités de gestion de fortune. Un engagement que Roland Chlapowski n'a pu honorer.

Mais, plus que tout, c'est l'enri-

chissement personnel des dirigeants de Swiss Life qui a jeté le discrédit sur l'assureur. Grâce à LTS, une société d'investissement, ces derniers ont empoché en deux ans près de 8 millions de francs suisses (5,5 millions d'euros), alors que la société a annoncé en octobre des pertes sur le premier semestre de

C'est l'enrichissement personnel des dirigeants qui a jeté le discrédit sur l'assureur

578 millions de francs suisses (397 millions d'euros) et décidé le licenciement de 1 500 collaborateurs. L'entreprise a besoin de retrouver la confiance des marchés, puisqu'elle a lancé, fin octobre, une augmentation de son capital de près de 1 milliard de francs suisses (690 millions d'euros).

La lumière sur ces affaires viendra peut-être de la justice et des autorités de surveillance des assu-

rances. Lundi, le procureur du dis-

trict de Zurich a ouvert une enquête préliminaire contre l'assureur, tout comme l'Office fédéral des assurances privées. Enfin, une association de défense des investisseurs a décidé de déposer une plainte pénale contre le groupe.

L'affaire a pris un caractère politique. Dimanche, Pascal Couchepin, le ministre fédéral de l'économie, s'en est vivement pris à ces « patrons cupides, dénués de tout sens de l'honneur ». Or Gerold Bühler, le président du Parti radical, auquel appartient Pascal Couchepin, siège au conseil d'administration de Swiss Life. Mardi, le Parti radical a demandé à son président de choisir entre ses deux fonctions. Le communiqué publié par Swiss Life n'a pas apporté d'élément de réponse.

Enfin, ce que l'on va désormais appeler l'affaire Swiss Life sonne peut-être le glas d'un capitalisme à la suisse. L'imbrication entre les milieux économiques et le Parti radical se retrouve une nouvelle fois au cœur d'un scandale. L'an dernier, la faillite de Swissair avait emporté deux responsables politiques d'un parti traditionnellement proche du monde des affaires.

Frédéric Lelièvre (Le Temps)

MENSUEL • N° 308 • NOVEMBRE 2002

Le Monde de l'éducation

MONDIALISATION
L'école devient une marchandise

ENTRETIEN
Michelle Perrot
L'historienne de la cause des femmes

L'œuvre contestée de Luc Ferry

Télé contre école

Le choc des cultures

- Jules Ferry contre « Star Academy » : une concurrence déloyale
- Violence à l'écran : le débat
- Flot de critiques sur le service public
- L'amour sans décodeur
- Seul recours : l'éducation à l'image

NUMÉRO DE NOVEMBRE

Le Parlement européen accepte le principe de poursuites contre les journalistes financiers

La profession est invitée à se réguler

STRASBOURG

de notre bureau européen

Un journaliste qui a diffusé une information fautive ou trompeuse pourra être poursuivi pour « abus de marché » s'il a tiré profit de cette opération. Cette position de principe a été approuvée par les députés européens, jeudi 24 octobre, en dépit de la vive campagne de presse britannique qui les incitait à soustraire la profession aux nouvelles normes destinées à lutter contre les opérations d'initiés et les manipulations de marché.

Un abus de marché peut être dû à la propagation d'informations fausses ou trompeuses

« Le Parlement européen a refusé de céder aux pressions éhontées du Financial Times et de Reuters », s'est félicité le rapporteur, Robert Goebbels (socialiste, luxembourgeois). Le projet de loi tente d'établir des normes communes de lutte dans les quinze Etats membres de l'Union. Ce texte vise la presse dans la mesure où il dit qu'un abus de marché peut être dû à la propagation d'informations fausses ou trompeuses. Il demande que l'information soit « présentée de manière équitable » et que les journalistes « mentionnent leurs intérêts ou l'existence de conflits d'intérêts ».

M. Goebbels, qui a lui-même été journaliste avant de devenir parlementaire, affirme qu'« un commentateur n'a pas à craindre d'être poursuivi s'il se contente de rendre compte de l'évolution de la Bourse ». En revanche, insiste-t-il, « il y a un ris-

que s'il se met à vanter les mérites d'une action » : il est préférable, dans ce cas, « que le public sache si [le commentateur] est détenteur ou non de cette action ». M. Goebbels assure qu'« en Allemagne, ou en Angleterre, on a déjà vu tel présentateur de télévision ou tel éditeur faire augmenter la cote de certaines actions grâce à des commentaires très élogieux et injustifiés. On s'est aperçu qu'ils s'étaient auparavant portés acquéreurs de ces actions et qu'ils les ont revendues à la hausse ».

Un certain nombre de journaux, dont le Financial Times, estiment que le traitement réservé aux journalistes pourrait limiter leur liberté d'expression et les forcer à déclarer leurs intérêts financiers chaque fois qu'ils écrivent un article. Ils ont obtenu que le député libéral anglais Christopher Huhne dépose un amendement visant à soustraire les journalistes du champ de la directive. Le Parlement a rejeté cet amendement.

Dans un souci d'apaisement, il a toutefois admis que la Commission, lorsqu'elle prendra les mesures d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de ces principes, devra « tenir compte des règles » de déontologie, « y compris de l'autorégulation », qui régissent la profession de journaliste. Pour M. Goebbels, cela signifie qu'elle ne pourra imposer aux Etats de voter une réglementation contraignante que si la presse n'a pas, elle-même, institué un code de conduite respectant les principes de la directive. Ce principe a été approuvé par Aidan White, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, qui a déclaré que « l'autorégulation est le meilleur moyen de gérer d'inacceptables conflits d'intérêts ».

Rafaële Rivais

MAIS quelle mouche a piqué les « petites » radios indépendantes ? En octobre, le Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (Sirti) s'offrait de pleines pages publicitaires pour lancer son cri du cœur : non, le manque de diversité musicale sur les ondes ne leur est pas imputable. Non, elles ne sont pas « des clones » des grands réseaux nationaux (NRJ, Fun Radio, Europe 2...), comme s'en défend Philippe Gault, président du Sirti.

En moins de six ans, la variété de titres musicaux diffusés sur les principales radios a été réduite de près de 60 % (de 56 300 titres en 1995 à 24 400 en 2000), s'alarme l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI). Durant la même période, le nombre d'artistes diffusés en France a, lui, été divisé par deux.

La concentration du marché du disque entre les mains de cinq majors (EMI, Sony, Universal, BMG, Warner), ainsi que l'intrusion massive de poids lourds économiques comme TF1 et M6 dans le monde de la variété (Le Monde du 29 octobre) contribuent à cette mutation du paysage radiophonique qui menace la diversité musicale.

Satisfaire l'éventail des goûts du public n'est pas un débat égoïste et frileux, mais un problème de société, martèlent radios et labels indépendants. La perspective du renouvellement en 2004, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de l'ensemble des autorisations d'émettre pousse, aussi, les plus petits à plaider la solidité de leur modèle économique, même s'il est limité géographiquement.

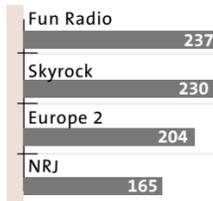
Sur la question de la diversité, le CSA indique qu'il n'a aucun pouvoir d'intervention, « faute de texte

Le marketing menace la diversité musicale à la radio

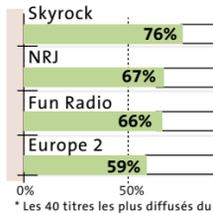
Les opérateurs indépendants s'inquiètent de la position de force des grands réseaux

UN CHOIX LIMITÉ IMPOSÉ PAR LES MAJORS

nombre de titres diffusés en moyenne/semaine

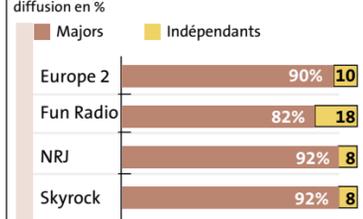


Part de la "playlist" dans la programmation

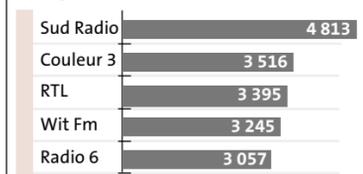


* Les 40 titres les plus diffusés du moment

Poids des producteurs diffusion en %



Les 5 stations ayant programmé le plus grand nombre de titres différents, au 1^{er} sem. 2002



Source : Sirti/Yacast/Le Monde

réglementaire ». L'autorité aurait, de fait, entériné le modèle de développement national, voire international, des grands groupes, et les favoriserait lors des attributions de fréquences, selon le Sirti. Les opérateurs radio les plus modestes se plaignent d'être ignorés par les maisons de disques les plus importantes : ils sont parfois contraints d'aller eux-mêmes acheter leurs disques dans les magasins parisiens.

UN SUCCÈS, ÇA SE CONSTRUIT

Les grandes stations musicales, de leur côté, se reposent sur leur réussite commerciale. Elles assurent, tel Jean-Paul Baudecroux, le patron de NRJ, qu'elles « s'adaptent aux goûts des auditeurs ». Et au système de la production musicale. « Pour lancer le moindre titre – à part les autoproduits –, il en coûte 150 000 euros. Sur dix projets qu'elle finance, une maison de disques espère qu'il y en aura un qui sortira du lot, explique-t-il. Nous, en tant que radio, nous savons que nous avons besoin de vingt à vingt-cinq grands tubes dans l'année, sinon on aura du mal à faire de l'audience. » Et un succès, ça se construit : « On s'est rendu compte qu'il fallait une rotation forte, adaptée à la durée d'écoute », explique Laurent Bouneau, directeur général des programmes de Skyrock. « Un éditeur voit la radio sur 24 heures, un auditeur sur quelques heures par jour », complète Pierre Bellanger, PDG de Skyrock.

Cette concentration des titres, reconnue de tous, s'est accompagnée de la spécialisation des sta-

tions musicales : RTL 2 est la radio « pop-rock », Skyrock se veut « première sur le rap », Fun Radio se concentre sur la dance, le R'n'B et la musique électronique...

Les quatre-vingt-cinq adhérentes du Sirti – des plus petites, à l'audience locale, aux plus importantes comme Sud Radio, Oui FM, Kiss, Alouette FM..., en passant par Radio Nova – veulent se démarquer des réseaux qui ciblent

Les Français et la radio

L'étude L'année radio 2001-2002, rendue publique mardi 5 novembre par Médiamétrie, montre une légère baisse de l'audience cumulée par rapport à 2000-2001 (83,3 % des Français ont écouté la radio contre 83,6 %), bien que la tendance reste à la hausse sur les dix dernières années. La durée d'écoute par auditeur reste stable (190 minutes par semaine du lundi au vendredi).

Médiamétrie souligne qu'environ un Français sur cinq aurait déjà contacté une station de radio généraliste ou musicale par téléphone, par le moyen d'Internet ou en se déplaçant. Participer à un jeu est le moteur essentiel de ce phénomène (pour 65 % des interrogés), mais donner son avis motive aussi un quart des auditeurs « radio-actifs ». On écoute la radio plus pour la musique (à 61,3 %) que pour les informations (56,6 %).

essentiellement les auditeurs adolescents et jeunes (NRJ, Fun Radio, Skyrock, Europe 2). Ces derniers ne diffusent guère que 165 à 230 titres différents par semaine, émanant à 90 % des cinq majors du disque.

La fréquence de diffusion hebdomadaire des morceaux varie de cinq à neuf, ce qui peut signifier jusqu'à quatre-vingts passages par semaine d'un même titre. La fameuse « playlist » – les quelque quarante tubes du moment les plus joués chez chacune d'elles – occupe au moins 60 % de leurs antennes. Lors-

qu'elles visent un public plus adulte – Chérie FM, RFM, RTL2 –, la musique gagne modestement en diversité. Les titres ne passent que trois à quatre fois en moyenne par semaine.

À côté de ces réseaux puissants, le Sirti s'emploie à montrer qu'il existe des chemins de traverse. En prouvant qu'il est possible de gagner de l'audience en misant sur la diversité. Sur les dix stations ayant programmé le plus grand nombre de titres différents au premier semestre 2002, neuf sont indépendantes. Elles passent davantage de nouveautés (72 %) que les réseaux nationaux (46 %). Serge Poézévara, délégué à la programmation musicale de France Bleu, le réseau des antennes locales de Radio France, pointe les défaillances de l'étude Yacast commandée par le Sirti : elle ne comptabilise pas les stations de Radio France. Normal, souligne-t-il : « Avec nos 250 titres par jour, nous les aurions beaucoup gênés. »

L'UPFI persiste pourtant dans son pessimisme. « Jamais le décalage n'a été aussi grand entre la diversité de la production phonographique et la frilosité des médias », écrit cet organisme dans son deuxième Livre blanc. Voilà trois ans qu'il tente de sensibiliser le CSA à cette menace culturelle. Peut-être est-il en train d'obtenir gain de cause.

Sous l'égide du ministère de la

culture et de la communication, un groupe de travail présidé par Eric Baptiste, président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), regroupe les professionnels de la musique et de la radio. Ceux-ci pourraient, à terme, s'engager à plafonner le nombre de titres sur une même antenne. Et espèrent aboutir à un code de bonne conduite lors de leur prochaine réunion, le 6 décembre.

José Barroso et Martine Valo

La programmation laisse peu de place à l'inspiration

LA PROGRAMMATION des radios musicales tient plus de la science exacte que de l'inspiration géniale. Dans cet univers qui ne laisse guère de place au hasard ou à l'après-pensé, les stations consacrent « des sommes très importantes », confie le patron de NRJ, Jean-Paul Baudecroux, à la recherche des tendances d'écoute du public. Deux grands outils sont aujourd'hui utilisés par la quasi-totalité des stations pour évaluer le succès des morceaux diffusés sur leurs ondes et ajuster leur grille musicale.

Le premier, importé des Etats-Unis dès la seconde moitié des années 1980, est communément appelé le « call out » par les professionnels. Réalisé le plus souvent par des sociétés extérieures (une demi-douzaine de sociétés se partagent ce marché en France, parmi lesquelles Médiamétrie, Médiascopie ou Mos), il consiste en des tests téléphoniques quotidiens auprès de la population.

Chaque semaine, 100 à 300 personnes par station – le plus souvent un échantillon d'auditeurs – font l'objet d'entretiens assistés par ordinateur, d'une durée moyenne de dix minutes. Elles se voient proposer 20 à 40 extraits (d'une dizaine de secondes chacun) de musiques ayant moins d'un an. Elles sont invitées à dire si elles l'apprécient, si elles souhaitent l'écouter davantage ou trouvent qu'elles l'ont trop entendu. « Ça va vite, on est dans l'instantané pur. On ne veut pas qu'il y ait de réflexion », explique le res-

ponsable d'une société qui effectue ces tests, avant d'observer : « On est dans une logique de marché et on utilise des techniques de marché. Avant d'être un produit culturel, la musique est un produit marchand. »

300 TITRES EN UNE HEURE ET DEMIE

Pour tester les autres titres, c'est-à-dire les « récurrents » (un à trois ans d'ancienneté) et les « golds » (plus de trois ans), les stations ont recours à des « auditoriums ». Cette méthode permet de tester 300 titres en une heure et demie.

Le principe est identique à celui des call out. Deux à cinq fois par an, les stations réunissent un échantillon de plusieurs centaines d'auditeurs. Installés dans une salle de réunion, ils écoutent pendant une à trois heures des extraits musicaux de 8 à 10 secondes, sur lesquels ils

sont invités à se prononcer, soit par écrit, soit grâce à un boîtier électronique. « Les panels sont très utiles pour déterminer à partir de quand un vieux succès est grillé », explique Serge Poézévara, délégué à la programmation musicale de France Bleu.

Très précisément détaillés – par âge, par sexe, par catégorie professionnelle, etc. –, les résultats sont amalgamés avec d'autres données (chiffres d'audience de Médiamétrie, contraintes réglementaires telles que les quotas de chanson française...), grâce à des logiciels d'aide à la programmation. Adoptés par la quasi-totalité des stations, ils permettent de déterminer une grille de programmation « au plus près des goûts des auditeurs », explique Marc Pallain, directeur délégué de NRJ.

J. B. et M. V.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : la Commission européenne a autorisé RTL Group (groupe Bertelsmann) à racheter n-tv, la première chaîne allemande d'informations en continu. Pour 170 millions d'euros, RTL acquiert 47,3 % de n-tv et 12 chaînes de radio.

■ **La philosophe Blandine Kriegel, conseillère à l'Elysée pour les questions d'éthique et de droits de l'homme**, a annoncé, mardi 5 novembre, qu'elle remettrait jeudi 14 novembre à Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, ses recommandations pour mieux encadrer la violence à la télévision.

■ **RADIO** : Fun Radio a décidé, lundi 4 novembre, d'exclure de son antenne un auditeur-animateur, Gérard, parce qu'il avait lancé un salut hitlérien en direct. L'incident s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi de la semaine précédente lors du programme « L'émission la plus trash de la bande FM », dont l'auditeur était un habitué.

NOTRE HISTOIRE

SPECIAL JÉSUS

Le Jésus des historiens et des artistes

EN CADEAU UN CD

Salve Rex Christe

6,10€, chez votre marchand de journaux.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

L'espoir d'une baisse des taux de la Fed soutient les marchés

LES INDICES boursiers ont continué leur hausse, mardi 5 novembre, soutenus par la perspective d'une baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine (Fed), attendue mercredi. A Wall Street, l'indice Dow Jones a gagné 1,24 %, à 8 678, 27 points. Riche en valeurs de technologie, le Nasdaq s'est apprécié de 0,33 %, à 1 401,17 points.

Les opérateurs new-yorkais ont également spéculé sur les élections américaines du mi-mandat de mardi. « Le marché espère que les baisses des impôts deviendront permanentes et qu'on aura également des incitations fiscales pour les entreprises », en cas de majorité au Sénat des républicains, le parti du président George W. Bush, a déclaré à l'Agence France Presse (AFP) Peter Car-

dillo, analyste de marché chez le courtier Global Partners.

Dans la zone euro, l'indice Euro Stoxx des cinquante premières capitalisations boursières a bénéficié de la bonne orientation de Wall Street. L'indice a gagné 0,83 %, à 2 614,14 points, soutenu par le rebond des valeurs bancaires et d'assurance. A Paris, l'indice CAC 40 s'est inscrit en hausse de 0,89 %, à 3 247,39 points. Mercredi matin, l'indice parisien a aussi ouvert à 3 301 points et conservait peu après l'ouverture une hausse de 1,50 %, à 3 296,13 points.

A Istanbul, l'indice IMKB 100 a grimpé de 10,17 %, mardi, à 11 947,28 points. L'indice stambouliote avait déjà pris 6,14 %, lundi, au lendemain de la large victoire remportée aux élections législatives par le parti de la Justice et du développement, aux origines islamistes. « En bombardant l'opinion publique et internationale de déclarations pro-FMI [Fonds Monétaire International] et pro-UE [Union Européenne], [le dirigeant du parti, Recep Tayyip Erdogan] a dit exactement ce que les marchés souhaitent entendre », a déclaré Hakan Avci, responsable de la stratégie chez le courtier Global Securities, à l'AFP.

A Tokyo, l'indice Nikkei s'est apprécié de 0,18 %, mercredi 6 novembre, terminant à 8 953,29 points.

Adrien de Tricornot

INDICE CAC 40

En points, à Paris

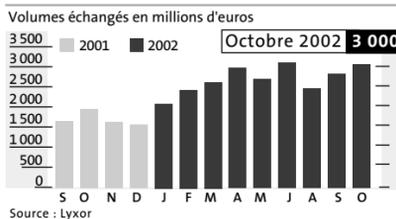


Source : Bloomberg

Malgré la chute des indices boursiers, les fonds indiciels séduisent

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LE MARCHÉ FRANÇAIS DES TRACKERS



volatils, les gestionnaires, qui ont l'obligation d'investir sur les marchés d'actions, préfèrent acheter des trackers plutôt que de miser sur un titre », observe Isabelle Bourcier, responsable du marketing des trackers chez Lyxor. Le recours aux ETF dans un contexte troublé apparaît d'autant plus judicieux que 93 % des gérants d'actions françaises ne sont pas parvenus à battre l'indice CAC 40 entre le 1^{er} septembre 2001 et le 30 septembre 2002, fait-t-elle remarquer. Investisseurs particuliers et professionnels sont notamment de plus en plus nombreux à investir sur des trackers sectoriels. « Plutôt que de prendre un pari risqué sur une action, ils préfèrent acheter un panier de titres qui leur permettra, par exemple, de bénéficier du rebond d'un secteur », note Jean Echiffre, directeur chez State Street Banque, une société de gestion qui commercialise en France 10 ETF sectoriels. Les trackers spécialisés sur les valeurs technologiques ont ainsi été traités en nombre septembre et en octobre, tout comme ceux qui misent sur les valeurs médias, les opérateurs pariant sur une recomposition du secteur.

POUR JOUER LA BAISSÉ

Mais l'engouement pour les trackers s'explique aussi pour d'autres raisons. La plupart des indices boursiers sur lesquels leur performance est calculée restent en forte baisse depuis le début de l'année, en dépit du rebond des marchés ces dernières semaines. Contrairement à ce que l'on pouvait anticiper lors du lancement de ces produits, les investisseurs n'ont pas uniquement utilisé les trackers pour jouer la hausse des marchés, mais aussi leur baisse. Comme il est possible de le faire pour une action, un ETF peut être vendu à terme pour profiter de la baisse des marchés. Au cours de ces derniers mois, les échanges ont été particulièrement fournis sur les trackers spécialisés sur le secteur de l'assurance. Beaucoup d'investisseurs ont vendu à terme ces produits pour profiter de la baisse de ces valeurs.

CONSOLIDATION EN EUROPE

Le succès des trackers attire les convoitises. En France, 33 ETF sont cotés à la Bourse de Paris. Ces derniers sont émis par six sociétés de gestion : Axa, le Crédit lyonnais, Indexchange, Lyxor, Merrill Lynch et State Street. Lyxor domine le marché, avec 79 % des volumes traités à Paris, suivi de Merrill Lynch (9 %) et State Street (7 %). Au niveau européen, ces deux premiers acteurs, avec Indexchange, se partagent 60 % du marché, State Street étant le numéro mondial, avec plus du tiers des volumes échangés. Il existe 116 trackers en Europe, contre un peu plus d'une centaine aux Etats-Unis, où ces produits existent depuis plus de dix ans. C'est pourquoi beaucoup de spécialistes prévoient une consolidation du secteur en Europe.

Joël Morio

LES BOURSES DANS LE MONDE 6/11, 9h53

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	3417,27	6/11	1,97	5467,31	19/3	2519,30	9/10	19,50
	Euro Neu Markt Price IX	496,19	6/11	1,45	1212,43	4/1	349,01	8/10	
AUTRICHE	Austria traded	1093,17	6/11	0,47	1368,18	2/5	991,22	10/10	13,30
BELGIQUE	Bel 20	2058,84	6/11	0,88	2906,75	24/4	1752,31	9/10	11,50
DANEMARK	Horsens Bnex	207,13	6/11	0,85	280,92	26/3	180,39	11/10	13,20
ESPAGNE	Ibex 35	6414,80	6/11	0,72	8608,50	4/1	5266,89	10/10	17,20
FINLANDE	Hex General	6311,13	6/11	0,65	9224,38	4/1	4711,08	24/7	17,20
FRANCE	CAC 40	3282,49	6/11	1,08	4720,04	4/1	2612,03	10/10	18,30
	Mid CAC	1510,26	5/11	-0,04	2176,89	2/4	1233,19	10/10	19,40
	SBF 120	2301,39	6/11	1,01	3263,90	28/3	1847,00	10/10	18,30
	SBF 250	2168,80	5/11	0,51	3081,89	28/3	1767,51	10/10	18,00
	Indice second marché	1853,76	5/11	0,03	2567,01	15/5	1646,41	10/10	12,80
	Indice nouveau marché	533,08	6/11	0,40	1175,41	7/1	433,89	10/10	
GRÈCE	ASE General	1834,24	6/11	0,00	2655,07	3/1	1704,70	9/10	13,90
IRLANDE	Irish Overall	4344,94	6/11	0,07	6085,02	18/1	3616,98	10/10	10,90
ITALIE	Milan Mib 30	24866,00	6/11	0,69	33548,00	17/4	20542,00	10/10	19,60
LUXEMBOURG	Lux Index	7711,41	5/11	0,44	1169,47	14/1	642,21	11/10	11,90
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	358,81	6/11	1,24	531,45	18/4	282,79	24/9	14,70
PORTUGAL	PSI 20	5614,52	6/11	1,48	7998,50	4/1	4937,16	30/9	15,60

EUROPE Mercredi 6 novembre 9h53

INDICES	Indice	% var.
EURO STOXX 50	2644,91	+1,18
AUTOMOBILE	177,43	+1,48
BANQUES	212,88	+1,66
PRODUIT DE BASE	152,97	+0,92
CHIMIE	263,54	+0,86
TÉLÉCOMMUNICATIONS	329,97	+1,02
CONSTRUCTION	171,70	+0,69
CONSUMMATION CYCLIQUE	92,95	+1,34
PHARMACIE	358,17	+0,74
ÉNERGIE	273,32	+0,07
SERVICES FINANCIERS	175,49	+1,04
ALIMENTATION ET BOISSON	216,27	+0,13
BIENS D'ÉQUIPEMENT	259,61	+0,87
ASSURANCES	189,33	+2,03
MÉDIAS	163,07	+1,20
BIENS DE CONSOMMATION	275,12	+0,57
COMMERCE ET DISTRIBUTION	240,73	+0,29
HAUTE TECHNOLOGIE	299,45	+1,55
SERVICES COLLECTIFS	221,48	+0,55

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	16,45	+2,36
AEGON NV	NL	14,76	+1,79
AIR LIQUIDE	FR	135,10	+0,07
ALCATEL A	FR	5,81	+2,29
ALLIANZ N	AL	123,96	+2,83
AVENTIS	FR	61,00	+1,41
AXA	FR	15,61	+1,23
BASF AG	AL	39,00	+1,04
BAYER	AL	20,31	+2,16
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	15,90	+3,52
BNP	ES	10,42	+1,26
BVVA	FR	43,79	+4,44
BSCH	ES	6,71	+0,60
CARREFOUR	FR	47,19	+0,13
DAIMLERCHRYSLER N	AL	36,61	+1,84

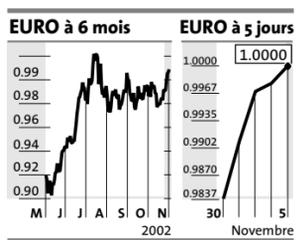
DANONE	FR	132,00	+0,60
DEUTSCHE BANK AG	AL	50,50	+2,02
DEUTSCHE TELEKOM	AL	12,73	+2,66
E.ON	AL	49,00	+1,03
ENDESA	ES	11,27	+2,45
ENEL	IT	4,98	+0,20
ENI SPA	IT	13,63	+0,15
FORTIS	BE	19,45	+1,25
FRANCE TELECOM	FR	13,65	+4,12
GENERALI ASS	IT	18,98	+1,50
ING GROEP CVA	NL	18,15	+2,20
KONINKLIJKE AHOLD	NL	13,80	+1,47
L'OREAL	FR	74,80	+0,20
LVMH	FR	47,05	+1,84
MUENCHENER RUECKV	AL	145,60	+4,00
NOKIA OYJ	FI	18,07	+0,27
PINAULT PRINTemps	FR	84,90	+1,13
REPSOL YPF	ES	11,61	+1,40
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	19,89	+3,49
?=211	NL		
RWE	AL	32,93	+1,11
SAINT GOBAIN	FR	24,75	+1,02
SANOFI-SYNTHELABO	FR	62,70	+0,80
SANPAOLO IMI	IT	6,94	+0,14
SIEMENS	AL	50,80	+1,40
SIEMENS GENERALE A	FR	56,45	+3,58
SUEZ	FR	19,07	+1,14
TELECOM ITALIA	IT	8,28	+0,24
TELEFONICA	ES	9,93	+0,10
TIF	IT	4,92	+0,61
TOTAL FINA ELF	FR	138,70	+0,14
UNICREDITO ITALIAN	IT	3,97	+1,02
UNILEVER CVA	NL	64,00	+0,08
VIVENDI UNIVERSAL	FR	13,75	+1,59
VOLKSWAGEN	AL	40,24	+4,96
ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce)			
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark)			

MARCHÉ DES CHANGES 6/11, 9h53

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81623	0,99570	1,55810	0,67995
TOKYO (¥)	122,51500		121,99500	190,79000	83,30210
PARIS (€)	1,00425	0,81960		1,56425	0,68300
LONDRES (£)	0,64181	0,52414	0,63925		0,43666
ZURICH (FR. S.)	1,47070	1,20045	1,46395	2,29010	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4318	7,4323
COURONNE NORVÈGE	7,3620	7,3680
COURONNE SUÉDOISE	9,1110	9,1230
COURONNE TCHÈQUE	30,6017	31,1150
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7759	1,7769
DOLLAR CANADIEN	1,5501	1,5508
DOLLAR HONGKONG	7,7632	7,7691
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0111	2,0162
FORINT HONGROIS	239,9155	240,7830
LEU ROUMAIN	33608,0000	33676,0000
ROUBLE	31,6818	31,7077



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4176,00	6/11	0,72	5362,29	4/1	3609,89	24/9	15,10
	FTSE techMark 100 index	726,38	6/11	1,03	1569,61	4/1	590,02	10/10	
SUÈDE	OMX	536,04	6/11	0,24	878,88	4/1	413,98	10/10	23,10
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7442,62	5/11	0,00	9019,42	7/5	6546,35	26/7	10,00
ISLANDE	ICEX 15	1316,65	5/11	0,87	1413,85	21/3	1141,82	28/12	
POLOGNE	WSE Wig 20	1169,32	5/11	-1,76	1486,22	28/1	1026,65	26/7	20,90
TCHÈQUE	Exchange PX 50	438,00	6/11	0,60	479,39	10/5	384,60	2/1	12,50
RUSSIE	RTS	351,86	5/11	-1,89	425,42	20/5	256,75	28/12	
SUISSE	Swiss market	5092,10	6/11	1,05	6740,60	17/5	4333,10	10/10	23,00
TURQUIE	National 100	11958,97	6/11	0,10	15071,83	8/1	8514,03	3/7	21,50
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	427,23	5/11	0,58	471,33	6/2	267,73	14/6	18,20
BRÉSIL	Bovespa	9861,22	5/11	-0,52	14495,28	18/3	8224,61	16/10	8,90
CANADA	TSE 300	6399,64	5/11	-0,51	7992,70	7/3	5678,27	10/10	18,70
CHILI	Ipsa	82,07	5/11	0,85	109,73	28/12	74,86	16/10	14,70
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	8678,27	5/11	1,24	10673,09	19/3	7197,49	10/10	19,50
	Nasdaq composite	1401,17	5/11	0,33	2098,87	9/1	1108,48	10/10	40,60
	Nasdaq 100	1050,39	5/11	0,32	1710,22	9/1	795,25	8/10	42,50
	Wilshire 5000	8624,14	5/11	0,63	10983,40	19/3	7273,39	10/10	
	Standards & Poors 500	915,39	5/11	0,78	1176,96	7/1	768,63	10/10	18,70
MEXIQUE	IPC	6040,17	5/11	-0,31	7611,12	11/4	5500,75	5/8	12,40

FRANCFORT

5/11 : 129 millions d'euros échangés	Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances			
WASHTEC	2,70	+63,64	
COMROAD	0,16	+60,00	
HEYDE	0,03	+50,00	
IPC ARCHTEC	2,75	+48,65	
VALOR COMPUT. SYST	1,21	+39,08	
CMGI INC	0,68	+36,00	
M&S ELEKTRONIK			

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mercredi 6 novembre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	33,95	35,17	-3,47	-16,85	49,00	26,75	1,05	12040
AFINE	39,99	38,30	4,41	8,37	40,05	30,34	1,20	3610
AGF	38,48	37,55	2,48	-28,60	58,50	22,75	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	12,78	12,32	3,73	-22,26	21,19	7,09	0,10	3112
AIR LIQUIDE	134,90	135,00	-0,07	-3,58	160,00	111,60	3,20	12007
ALCATEL A	5,79	5,68	1,94	-69,84	21,62	2,05	0,16	13000
ALCATEL O	4,09	3,70	10,54	-47,02	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM	6,00	5,71	5,08	-48,63	15,24	3,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	8,83	8,65	2,08	-82,60	66,40	2,53	0,20	3463
ARBELF	2,20	2,10	4,76	-29,03	7,50	1,62	0,53	3588
AREVA CIP	165,00	160,00	3,13	-3,44	201,00	116,00	6,20	4524
ASF	25,40	25,70	-1,17	-10,47	28,20	22,51	n/d	18415
ATOS ORIGIN	38,00	37,90	0,26	-48,33	94,40	21,50	n/d	5173
AVENTIS	60,80	60,15	1,08	-23,76	85,95	47,60	0,58	13046
AXA	15,75	15,42	2,14	-32,89	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	97,05	94,25	2,97	-12,28	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA	129,10	129,10	n/d	6,60	147,00	121,00	7,58	12011
BEGHIN SAY	36,55	36,55	n/d	-10,41	45,90	35,20	1,70	4455
BIC	30,80	30,10	2,33	-19,70	44,66	29,60	0,36	12096
BNP PARIBAS	43,60	41,93	3,98	-13,23	61,85	27,50	1,20	13110
BOLLORE	n/d	248,00	n/d	3,24	262,00	225,50	3,50	12585
BOLLORE INV.	45,20	44,00	2,73	-11,97	55,00	35,23	0,25	3929
BONGRAUN	40,00	40,00	n/d	-11,11	59,80	35,96	1,45	12010
BOUYGUES	27,14	27,05	0,33	-26,25	38,95	20,40	0,36	12050
BULL#	0,54	0,53	1,89	-56,09	1,36	0,34	n/d	5260
BURELLE (LY)	60,00	60,25	-0,41	-20,89	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS	17,11	16,65	2,76	-54,43	51,00	9,06	n/d	12074
CANAL +	4,35	4,38	-0,68	-21,50	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	27,38	26,59	2,97	-66,23	90,70	12,85	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	27,75	27,80	-0,18	-7,50	39,48	20,10	0,80	3962
CARREFOUR	47,15	47,25	-0,21	-19,26	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	49,40	48,30	2,28	-20,96	67,30	42,50	1,58	12113
CASINO GUICHARD	67,80	67,95	-0,22	-21,75	89,90	58,55	1,54	12558
CASTORAMA DUBOIS	66,85	66,75	0,15	n/d	69,00	60,95	n/d	12420
CEGID (LY)	41,50	40,90	1,47	-47,03	90,50	34,01	2,30	12470
CEROL	n/d	32,30	n/d	13,53	36,40	28,00	0,65	4456
CFR.RECYCLING	40,00	40,00	n/d	n/d	49,88	35,00	2,08	3905
CHARGEURS	n/d	24,00	n/d	-3,96	30,66	21,50	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	36,40	36,15	0,69	5,59	47,63	24,21	0,50	13040
CIC -ACTIONS A	122,70	124,80	-1,68	-18,22	135,00	118,10	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS	47,50	47,51	-0,02	-1,04	53,50	46,02	1,40	12098
CLARINS	34,55	35,00	-1,29	-45,50	72,50	26,11	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE	28,90	27,92	3,51	-29,51	56,40	17,32	1,00	12156
CNP ASSURANCES	36,39	35,80	1,65	1,93	43,98	31,50	1,39	12022
COFACE SVN CA	46,00	47,60	-3,36	-2,95	64,00	40,01	1,47	12099
COFLEXIP	87,00	87,00	n/d	-45,28	172,00	75,15	0,31	13064
COLAS	67,00	67,00	n/d	5,76	75,95	62,00	2,80	12163
CREDIT AGRICOLE	18,00	17,79	1,18	-1,18	24,70	13,46	0,55	4057
RED.FON.FRANCE	n/d	16,01	n/d	10,11	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	37,29	36,43	2,36	-0,56	48,80	27,65	0,75	18420
CS COM ET SYSTEMES	n/d	6,60	n/d	-20,48	12,25	5,76	n/d	7896
DANAU	132,20	132,80	-0,45	-3,50	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	310,50	315,00	-1,43	-2,05	425,00	281,10	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES	26,34	25,78	2,17	-51,22	59,40	15,19	0,33	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,30	15,20	-5,92	-0,69	16,90	13,00	0,55	12423
DEVAUX(LY)#	68,00	67,00	1,49	-15,52	78,00	54,85	3,00	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	78,75	n/d	29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	4,17	4,29	-2,80	-44,32	11,48	3,43	0,61	12133
DYNACTION	26,00	25,29	2,81	-3,34	32,40	17,50	0,50	13035
EIFFAGE	75,75	74,80	1,27	-10,74	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	22,35	22,25	0,45	-0,66	24,95	17,51	1,50	3571
ENOR SVN SCA	5,10	5,05	0,99	-36,72	9,88	3,13	0,07	12127
ENTIALEX(CA CDE)	30,00	30,08	-0,27	-18,34	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	18,75	18,75	n/d	-45,80	39,80	13,90	0,60	13175
ESSILOR INTL	38,11	38,90	-2,03	-12,25	45,57	31,20	0,41	12116
ESSO	81,00	80,10	1,12	0,99	96,80	78,00	3,25	12066
EULER ET HERMES	21,00	20,00	5,00	-49,22	46,13	16,00	1,40	12130
EURAZEO	45,10	45,50	-0,88	-25,94	60,80	38,03	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,50	0,50	n/d	-43,18	1,21	0,40	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,74	0,72	2,78	-34,51	1,18	0,67	n/d	12537
FAURECIA	43,50	43,00	1,16	-26,27	61,40	33,00	0,91	12114
F.P.P. (NV)	102,00	101,50	0,49	-5,10	132,50	82,00	2,20	6478
FIMALAC	26,79	26,30	1,86	-33,52	50,50	23,66	1,40	3794

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
FINAXA	58,10	60,00	-3,17	-26,59	107,50	33,50	2,24	3313
FONC.LYON.#	27,21	27,50	-1,05	1,91	32,60	25,00	1,00	3340
FRANCE TELECOM	13,76	13,11	4,96	-69,35	48,16	6,75	1,00	13330
FROMAGERIES BEL.	n/d	100,10	n/d	0,15	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	121,00	120,90	0,08	-20,86	168,90	96,00	0,50	12124
GAUMONT #	42,00	43,00	-2,33	1,94	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA	95,35	95,00	0,37	-4,20	104,00	85,60	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	10,00	10,00	n/d	-30,36	17,85	8,50	n/d	4447
GEOPHYSIQUE	19,99	18,76	6,56	-43,29	50,05	13,35	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	5,68	5,40	5,19	-52,86	13,34	2,14	0,15	4447
GRANDVISION CA#	18,15	18,20	-0,27	-19,01	20,10	15,05	0,30	5297
GROUPE GASCOGNE	71,05	71,00	0,07	-4,24	86,00	66,80	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	65,55	64,80	1,16	-11,71	84,20	57,35	0,80	5354
GUYENNE GASCOGNE	78,75	78,00	0,96	-7,35	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS	5,10	5,09	0,20	-37,26	11,00	2,80	0,17	12188
IMERYS	122,00	120,30	1,41	-13,17	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	22,00	n/d	n/d	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	126,50	126,00	0,40	n/d	132,50	118,00	7,92	5793
INFOGRAMMES ENTER.	3,91	3,89	0,51	-69,80	15,98	1,06	n/d	5257
INGENICO	11,03	11,00	0,27	-46,29	25,90	5,13	0,15	12534
JC DECAUX	10,15	10,15	n/d	-19,12	15,40	9,06	n/d	12701
KAUFMAN ET BROAD	17,00	17,28	-1,62	3,03	23,63	15,27	0,92	12115
KLEPPIERRE	113,00	112,90	0,09	5,31	134,60	108,20	3,10	12196
LAGARE	83,30	82,15	1,40	-20,59	111,20	67,00	2,30	12053
LAGARDERE	45,66	45,57	0,20	-2,85	54,85	35,50	0,82	13021
LEBON (CIE)	53,50	53,05	0,85	-6,57	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	130,10	132,00	-1,44	-9,65	180,00	118,00	0,90	12061
LEGRAND ADP	n/d	116,80	n/d	-5,80	143,20	101,10	1,49	12528
LEGRIS INDUST.	20,00	20,00	n/d	-9,09	25,39	18,01	0,70	12590
LIBERTY SURF	2,21	2,32	-4,74	-22,45	3,80	2,15	n/d	7508
LINCODUS	29,16	29,21	-0,17	-7,42	35,97	25,81	0,76	12135
L'OREAL	74,50	74,95	-0,60	-7,91	88,30	60,55	0,54	12032
LOUURE #	59,40	59,00	0,68	-5,41	83,40	50,00	1,30	3311
LUCIA	n/d	10,82	n/d	-16,76	14,13	9,10	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	47,13	46,20	2,01	-3,12	61,60	31,61	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM.	38,14	37,48	1,76	-29,88	57,60	34,01	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	5,44	5,40	0,74	-38,80	9,85	4,77	0,22	6057
MAUREL ET PROM.	21,49	19,83	8,37	-38,64	24,99	15,10	0,91	5107
METALEUROPO	1,93	1,90	1,58	-37,33	4,90	1,59	0,61	12038
MICHELIN	29,60	29,42	0,61	-20,10	45,05	24,50	0,85	12126
MONTUPET SA	14,01	13,95	0,43	-34,32	16,40	9,12	0,17	3704
CONTIN.PENTRE	35,00	36,35	-3,71	-21,70	46,90	31,00	0,70	3664
NATEXIS BO POP.	76,35	77,95	-2,05	-21,20	97,50	70,00	2,50	12068
NEOPOST	31,80	31,00	2,58	-2,81	44,50	24,09	n/d	12056
NEXANS	14,06	14,10	-0,28	-13,26	24,90</			

AUJOURD'HUI

TECHNOLOGIES

Le porte-monnaie électronique **MONEO**, déjà présent dans 42 départements, a fait son entrée en Ile-de-France, mercredi 6 novembre. Porté par une carte bancaire ou une carte à puce dédiée, ce nouveau

moyen de paiement permet d'effectuer, chez les commerçants équipés d'un terminal, des achats dont le montant est compris entre 1 centime et 30 euros. **SANS CODE SECRET** – hormis lors du

rechargement –, Moneo prend le contre-pied du système de la carte bancaire à puce. Celle-ci nécessite toute une chaîne de vérifications et d'opérations informatiques et comptables coûteuses. L'économie

de Moneo repose à l'inverse sur la **RÉDUCTION** du volume des informations transmises. Certains commerçants et les associations de consommateurs jugent cependant le système trop onéreux.

Le porte-monnaie électronique Moneo arrive en Ile-de-France

Destiné à remplacer la menue monnaie dans les achats quotidiens, ce nouveau moyen de paiement s'appuie sur la technologie de la carte à puce. Contrairement à la carte bancaire, qui nécessite toute une chaîne de communications, il repose sur un minimum d'échanges d'informations

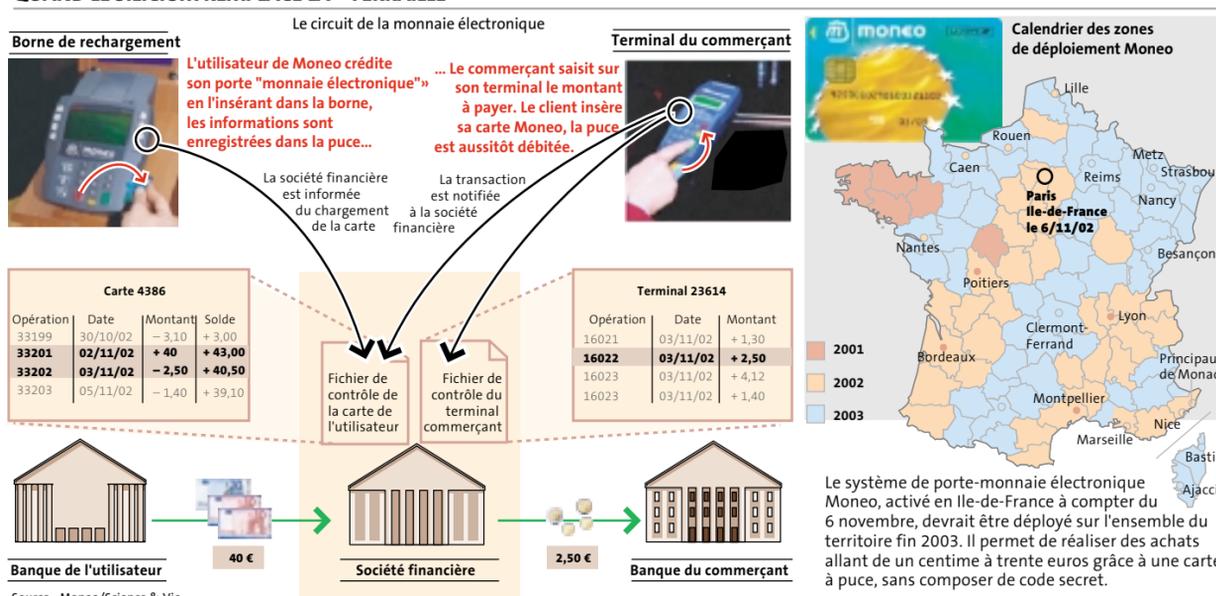
MONEO, le porte-monnaie électronique utilisé depuis 1999 dans plusieurs villes de province, entre en circulation à Paris et en Ile-de-France à dater du 6 novembre. Dans une boulangerie du 17^e arrondissement de Paris, les premiers utilisateurs testent ce nouveau moyen de paiement, tendant timidement leur carte à puce flamboyante neuve. « Je l'insère dans le terminal de paiement, je frappe le montant et je valide, explique posément la caissière. Vous n'avez pas à taper de code secret... Voilà, le montant est débité. » Incrédule face à cet échange dématérialisé, le porteur de la carte Moneo peut tout à loisir constater que le montant de la transaction (de 1 centime à 30 euros) a bien été défacturé, grâce à un petit lecteur portable qui lui permet de vérifier les dernières transactions et fait aussi office de convertisseur franc/euro.

DISPONIBLE SOUS DEUX FORMES

La manœuvre est tout aussi simple pour le rechargement du porte-monnaie. Soit on l'insère dans l'une des 4 000 bornes disposées dans les agences bancaires et les bureaux de poste franciliens – le montant maximal est dans ce cas de 100 euros. Soit on effectue un « rechargement express » chez le commerçant lors de l'achat lorsque le solde est insuffisant, ou lorsqu'il est égal ou inférieur à 10 euros. Ce rechargement est de 30 euros. Il nécessite la saisie du code confidentiel de la carte.

Moneo est disponible sous deux formes. Soit sur une carte bancaire classique (CB) dont la puce intègre également les fonctions de Moneo. En Ile-de-France, quelque 2,5 mil-

QUAND LE SILICIUM REMPLACE LA « FERRAILLE »



lions de CB portent déjà le logo Moneo signifiant que la fonction porte-monnaie peut être activée. Les banques ont d'ailleurs commencé d'informer leurs clients de cette possibilité, facturée en moyenne 10 euros par an. Soit Moneo peut n'être qu'un simple porte-monnaie, une carte à puce spéciale dédiée qui est « bleue » si elle est rattachée au compte bancaire du client et « verte » si ce n'est pas le cas.

A ce jour, 750 000 consommateurs, dans 42 départements, et 60 000 commerçants équipés utili-

sent Moneo. Un total de 71 millions d'euros de paiements ont été réalisés au cours de 18,5 millions d'opérations, indique Billétique Monétique Service (BMS), la société qui met en œuvre Moneo. Les usages visés sont multiples : petits achats chez les commerçants, horodateurs, distributeurs de boissons, etc.

La technologie de Moneo est d'origine allemande, dérivée de la Geldcard, amendée pour permettre le rechargement express. Elle repose sur deux puces, l'une sur la carte

et l'autre sur le lecteur installé chez le commerçant. « La force sécuritaire du système, c'est le dialogue entre ces deux puces », assure Pierre Fersztand, directeur général de Moneo. Toutes deux cryptent les données selon un algorithme, le triple DES (Data Encryption System) qui repose sur des clés secrètes. Cet échange de données ne nécessite pas l'utilisation d'un code secret, hormis lors des rechargements.

Mieux qu'un système logiciel, la puce présente dans le lecteur sécurise également les informations trans-

mises par le commerçant, afin de voir son compte crédité des sommes virtuelles enregistrées sur son terminal. Pour l'heure, c'est IBM qui fournit ces puces, à partir de composants de STMicroelectronics, mais d'autres fournisseurs devraient les rejoindre sur ce marché.

Contrairement à la carte bancaire, qui fait appel à toute une chaîne de vérifications et d'autorisations en ligne, puis de mention de chaque achat sur le relevé bancaire, l'économie de Moneo repose sur la

minimisation des communications. « L'objectif est de remonter le moins possible d'informations », explique Pierre Fersztand, répondant à la critique parfois faite à Moneo de permettre de « pister » le plus minime achat de son porteur, contrairement à son équivalent fiduciaire. « Les informations concernant les achats ne remontent pas à la banque du porteur, à laquelle ne sont notifiés que les rechargements. »

Il admet cependant que BMS récupère un certain nombre de données, mais uniquement « pour faire de la surveillance statistique et voir s'il y a des anomalies ». Les promoteurs de Moneo cherchent par ce biais à se prémunir contre la fraude. Moneo, dont la sécurité des composants a été certifiée par la Direction centrale de sécurité des systèmes d'information (DCSSI), risque de donner du fil à retordre aux fraudeurs qui souhaiteraient fabriquer un « porte-monnaie » perpétuel ou fabriquer de la fausse monnaie.

Mais, paradoxalement, l'argent contenu dans toute carte Moneo peut parfaitement être volé, comme dans n'importe quel porte-monnaie, puisqu'il n'est pas protégé par un code secret. La perte serait minime, explique Pierre Fersztand, car il apparaît que le montant moyen des sommes chargées sur les cartes Moneo déjà utilisées est de 10 à 15 euros. Pour pallier ce risque, les banques, bien qu'elles ne puissent connaître – anonymat oblige – le montant des sommes portées par la carte au moment du vol, envisagent de rembourser d'une manière forfaitaire ce préjudice.

Hervé Morin

Le fonctionnement des cartes sans contact

NOUVELLES technologies, les systèmes de cartes sans contact ? Pas tout à fait. Dès la seconde guerre mondiale, les forces armées britanniques les utilisaient déjà pour identifier les avions (amis ou ennemis) atterrissant sur leur sol en provenance du continent. En 1977, un programme de recherche est lancé aux Etats-Unis par le Laboratoire national de Los Alamos, spécialisé dans les technologies radiofréquences. En 1986, la société américaine Atmel développe les premières étiquettes d'identification radiofréquence (RFID) pour les élevages de saumons, un concept qui, à la faveur des baisses de coûts, sera élargi à d'autres animaux. En 1988, le campus de Loughborough équipe à titre expérimental ses étudiants de badges sans contact qui préfigurent la première norme en la matière (ISO-IEC 10536 à 125 kHz). Ce standard, souvent uti-

lisé pour les contrôles d'accès en entreprise, exige que la carte et le lecteur soient accolés.

La carte Moneo de même que le système de passe Navigo de la RATP s'appuient sur une norme ISO-IEC 14443, publiée en 2001 après sept ans de travaux, concernant les « cartes de proximité » et fonctionnant jusqu'à une distance de 10 cm. Ce standard distingue deux types de cartes : A, défendue par Philips notamment, et B, appuyée, entre autres, par STMicroelectronics, qui se différencient essentiellement par le type de modulation et de codage des échanges de données.

Les cartes de proximité font appel à un lecteur qui génère un champ magnétique modulé à la fréquence de 13,56 MHz. Elles sont dotées d'une bobine dans laquelle le champ magnétique émit par le lecteur induit un courant qui alimente les composants

de la carte. Lorsque cette dernière se trouve à moins de 10 cm du lecteur, la carte passe ainsi de l'état « éteint » à l'état de « veille » et peut alors répondre en moins de cinq millisecondes à une sollicitation. La transmission de données nécessaires à la transaction n'est possible que lorsque le lecteur a identifié la carte par un numéro unique (UID). Le système est capable d'éviter les « collisions » entre plusieurs cartes présentes simultanément dans le champ.

Lorsque la carte est sélectionnée par le lecteur, la transmission de données s'effectue sur deux fréquences modulées (13,56 MHz dans un sens et 847 kHz dans l'autre) avec un débit de 106 kbit/s selon un protocole normalisé. A l'issue de l'échange de données, la carte repasse en mode « veille ». Elle peut alors recevoir une nouvelle sollicitation du lecteur ou repasser en mode « éteint » si elle sort du champ magnétique.

FRANCHISEMENT DE PORTIQUES

Une seconde norme, baptisée ISO-IEC 15693, permet d'étendre à 1 mètre la distance de fonctionnement sans contact. Ce type de « carte de voisinage » est adapté au franchissement de portiques ou au suivi d'objets (bagage, colis...).

Une même carte sans contact peut répondre simultanément aux deux normes (proximité et voisinage), comporter plusieurs applications en lecture et écriture et intégrer ou non un microprocesseur capable de crypter les données, par exemple, pour des raisons de sécurité.

Les normes de cartes de proximité sont appelées à évoluer pour, par exemple, autoriser des débits supérieurs de données (jusqu'à 1,696 Mbit/s). A ce jour, quelque 250 millions de cartes sans contact sont en service, dont environ 200 millions de type A loin devant les systèmes propriétaires, tels que Felica de Sony, en Asie, notamment, et du type B employé, entre autres, par Moneo.

H. M.

Karyn Poupée

Un dispositif financier sécurisé mais complexe

LE DISPOSITIF mis en place pour produire et commercialiser le porte-monnaie électronique (PME) Moneo fait appel à plusieurs acteurs qui en assurent le fonctionnement. Du côté technique, ce sont IBM et STMicroelectronics qui ont remporté le marché de la puce électronique et du système de sécurité. Pour le reste, ce sont les grandes banques françaises les plus impliquées dans la nébuleuse qui entoure le fonctionnement du porte-monnaie électronique, ce service payant de carte à puce pour les achats de petit montant.

DE 8 À 15 EUROS PAR AN

Les onze principaux établissements financiers français ont tout d'abord créé une société spécifique qu'ils détiennent à parts égales sous forme de société anonyme par actions simplifiée : la Société financière du porte-monnaie électronique interbancaire (SFPMEI). Celle-ci a pour rôle d'émettre et de garantir la monnaie électronique et de certifier la sécurité des systèmes de porte-monnaie électronique. Elle est présidée par Michel Renault, qui est également le président du conseil de direction du Groupement des cartes bancaires.

Les établissements de crédit, qui sont les promoteurs du porte-monnaie électronique, « entendent se placer au deuxième niveau. Le Groupement des cartes bancaires a suscité l'idée de la création de la Société financière du porte-monnaie électronique interbancaire, chargée d'émettre la monnaie électronique en premier niveau et laissant la distribution de celle-ci auprès du public aux groupements d'établissements de crédit responsables d'une PME », peut-on lire dans le Bulletin de la Banque de France daté de décembre 1999.

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) a agréé le 30 septembre 1999 la SFPMEI en qualité de société financière pour émettre et gérer ce nouveau moyen de paiement, après avoir

effectué un examen détaillé des caractéristiques techniques et financières du projet. Il s'agissait alors d'éviter toute possibilité de création de fausse monnaie à un point d'entrée du système.

La SFPMEI a reçu le pouvoir d'émettre une monnaie virtuelle et de détenir, en échange, les fonds reçus du public, tandis que les établissements de crédit et promoteurs des dispositifs de paiements électroniques acquièrent cette monnaie auprès de la SFPMEI pour la mettre à disposition du grand public. Les banques garantissent également le règlement des commerçants pour les achats qui ont été effectués chez eux.

Ce dispositif complexe ne

Cécile Prudhomme

L'intérêt mitigé des commerçants

POUR LANCER avec succès un service tel que Moneo, il faut « une masse critique » de commerçants, assure Patrick Werner, président de Moneo. En Ile-de-France, 16 000 d'entre eux se sont affiliés au système de porte-monnaie électronique, dont 10 000 sont déjà équipés. Un millier d'horodateurs l'accepteront et 4 000 bornes de chargement seront activées le 6 novembre. Parmi les commerçants ayant choisi Moneo, on compte des gestionnaires de parking (Vinci Park), de distributeurs automatiques (Selecta), des boulangers (Paul), des kiosquiers (Relay), etc. La Mairie de Paris pourrait adapter ses 12 500 horodateurs d'ici à fin 2003. Puis viendront la SNCF et la RATP.

Pour ces entreprises, l'intérêt de Moneo est évident. C'est le cas de Vinci Park qui, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-seine), collecte chaque semaine 5 tonnes de pièces, ce qui mobilise trois personnes à temps complet. Selecta France table pour sa part sur une réduction de moitié des coûts de trans-

port de la monnaie dans ses distributeurs automatiques.

Mais certains commerçants, pour qui les questions liées à la manipulation des fonds sont moins cruciales, jugent le service Moneo trop onéreux. C'est le cas des boulangers-pâtisseries et des buralistes, qui ont appelé à un boycott du porte-monnaie électronique – même si certains de leurs membres l'ont adopté. « Nous ne pouvons supporter l'achat du terminal à 150 euros, une commission de 0,3 % à 0,9 % du montant des transactions, sans compter le coût des communications », assure Michel Arnaud, président de la Confédération des débiteurs de tabac. Cette réticence n'est-elle pas motivée par la crainte d'un surcroît de contrôle du fisc ? Non répond Michel Arnaud qui rappelle que son secteur est déjà sous surveillance.

Les associations de consommateurs critiquent également le coût de Moneo et sa trop faible protection contre le vol.

LE MONDE

diplomatique

ÉCONOMIE

Une crise boursière qui vient de si loin...
La grande illusion des placements éthiques
Feu sur les entreprises publiques en Europe

Par René Passet, Céline Ovidia et Bernard Cassen

Egalement au sommaire :

L'insaisissable argent d'Al-Qaida – Les vrais desseins de M. George Bush – L'éternel retour des militaires français en Afrique – Voyage à travers les forteresses des riches – Les déboires du « printemps de Damas » – Etc.

NUMÉRO DE NOVEMBRE 2002

En vente chez votre marchand de journaux 3,80 €



Les tambours solidaires de Salvador

Dans la capitale de l'Etat de Bahia, au nord-est du Brésil, les musiciens célèbres soutiennent les écoles des favelas où les gamins apprennent aussi les rythmes d'Afrique, terre de leurs ancêtres

SALVADOR DE BAHIA de notre envoyé spécial

Sous l'auvent de béton d'un estaminet sans nom, éclairé de quelques ampoules qui tremblent, quatre hommes jouent aux dominos. Les pièces claquent sur la table. Dehors, la nuit ruisselle. Il pleut parfois à Salvador de Bahia, des averses compactes et moites. L'ondée passée, la rue Curuzu, dans le quartier Liberdade, reprend vie. Chacun la descend avec sa chacune, lentement, fière parade. D'autres la remontent, un peu plus à la peine tant la côte est raide. Ils se rejoignent devant des palissades de bois. Derrière, des percussionnistes s'échauffent les doigts. Les corps, impatients, chaloupent déjà. Il est samedi, 11 heures du soir, la fête ne fait que commencer.

Liberdade, l'un des faubourgs populaires de Salvador, une fave-

la de maisons de brique qui s'imbriquent, résonne de rythmes. Ici, les tambours, c'est tous les jours. Même à l'école, des salles de classe minuscules cachées dans des rues, mais avec tables, chaises et maîtresses à lunettes au tableau. On y apprend la grammaire et le calcul, l'Histoire et ses histoires. Et la musique bien sûr, hymne au sang noir qui coule dans les veines.

Tous les élèves portent le même tee-shirt d'un splendide jaune, jaune Brésil. Ce même jaune éclaire des lettres qui écrivent Ilê Aiyê, nom africain d'un groupe de musiciens fondé en 1974. Ilê Aiyê (maison de l'univers) a pignon sur la rue Curuzu par un local un peu sombre. Les murs affichent la photo de Nelson Mandela, une carte de l'Afrique, un vieil appel au *black power*.

Vovo, le président d'Ilê Aiyê, traîne une nonchalance toute rasta. Il tient précieusement dans ses mains « un grand rêve, symbole de la communauté » : la construction, juste en face, d'un bâtiment pour accueillir les 870 élèves de l'école, un studio d'enregistrement digne des professionnels et un auditorium. Le chantier est bien avancé, malgré les retards et les pannes de financement. Claudio Calasans, l'architecte qui travaille bénévolement pour ce projet, chiffre les besoins à 300 000 euros. En attendant, l'école reste gratuite, payée par « les cachets des concerts d'Ilê Aiyê, l'argent que rapporte le carnaval, la mairie et Dieu », raconte Vovo.

« C'est un important programme culturel et social », poursuit Daniela Mercury, ancienne reine du carnaval et toujours en tête des ventes de CD, venue ce matin-

là constater l'état du chantier. Elle est un peu la marraine de ces mômes, leur grande sœur, et ses yeux brillent quand elle danse avec eux, comme si rien ne séparerait cette chanteuse qui se produit sur les plus grandes scènes de la planète et ces gamins nés dans une favela de Salvador de Bahia, ni le statut social ni la couleur de la peau. Daniela, « blanche de père », comme elle dit, se sent aussi noire qu'eux : « J'ai choisi cette culture, celle de cette ville, ma ville. »

LES RITUELS DES ANCÊTRES

Elle porte le collier de « fille de saint ». Elle a été initiée au candomblé, religion qui entretient les rituels des ancêtres africains. A Salvador, les esprits et les pouvoirs ne sont jamais loin. A côté des salles de classe, il y a un terreiro, maison du culte, où règne Mae Hilda, la mère de



La chanteuse Daniela Mercury au milieu des élèves de l'école Ilê Aiyê dans la favela Liberdade (en haut à gauche). Les façades rénovées des maisons du centre historique de Salvador de Bahia qui furent les demeures des colons portugais (en haut). Le petit port de pêcheurs de Rio Vermelho, au sud de la ville (ci-dessus).

Vovo, mais aussi « mère de saint » : c'est elle qui dirige les cérémonies, au son sourd des tambours bien entendu. Daniela la salue avec respect puis signe des autographes aux écoliers.

« La musique, à Salvador, c'est un mouvement social », explique encore Daniela Mercury. Caetano Veloso, autre célèbre enfant de Bahia, tient à peu près les mêmes propos. Lui aussi, entre deux tournées internationales, soutient le travail de ces musiciens dans les quartiers. Il n'est pas pour rien dans la révélation d'Olodum, un groupe de percussionnistes qui a joué, entre autres stars, avec Paul Simon ou

Michael Jackson, et ouvert la voie à la samba-reggae.

Olodum est incrusté dans le Pelourinho, le centre historique de la ville qui fut longtemps malfamé. Depuis plusieurs années, la municipalité a entrepris une rénovation des vieilles demeures coloniales, chassant du même coup ses habitants miséreux.

Olodum a résisté, a obtenu de conserver et de réhabiliter des maisons ouvertes sur les rues et à la musique. Et les passants peuvent assister à un cours de percussion où des élèves appliqués répètent et répètent encore les mêmes rythmes. Au Brésil, la musique, même libre, ça s'apprend.

VADE-MECUM

► **AVION.** La compagnie aérienne Varig a ouvert une liaison directe Paris-Salvador de Bahia (10 heures de vol, 5 heures de décalage horaire). Départ le mardi à 21 h 15, de Roissy, arrivée à 4 h 15 (heure locale) le mercredi. Retour de Salvador : départ le mardi à 3 heures, arrivée le même jour à Roissy à 16 heures. A/R à partir de 721 € en classe économique. Tél. : 0-810-63-61-62 ; Internet : www.varig.fr

► **REPÈRES.** Salvador de Bahia compte 2,5 millions d'habitants. Le centre, divisé en deux parties (la ville basse et la ville haute), se parcourt à pied. Mais l'agglomération s'étend le long de la baie sur des kilomètres. Des bus relient les différents quartiers. Les taxis sont peu onéreux.

► **TABLES.** La cuisine bahianaise, qui utilise l'huile de palme, est colorée et épicée. Il faut goûter aux *acarajés* (beignets de haricots ponctuels d'ail, d'oignons, de cannelle et de piment) vendus aux coins des rues. Sinon, le centre de la ville compte nombre de restaurants



dont certains, appelés *ao kilo*, où l'on paie son repas au poids.

► **TOITS.** Les *pousadas* (chambres d'hôtes) proposent une belle manière de se loger dans le centre historique de Salvador. Pour les amateurs de plage, les hôtels qui bordent la mer sont plus indiqués. Dans ces deux types d'hébergement, il faut compter en moyenne 35 € la nuit pour un établissement de niveau trois étoiles et 50 € pour un cinq.

► **FORFAITS.** La Maison des Amériques latines propose un séjour de six nuits dans un hôtel quatre étoiles (avec petits déjeuners et une visite guidée de la ville). Le prix (à partir de 809 € par personne en chambre double, valable hors vacances scolaires) comprend les vols directs A/R Paris-Salvador (tél. : 01-53-63-13-40 ; Internet : www.maisondes

americaslatines.com). Parmi les autres voyageurs qui programment cette destination, Voyageurs du monde (tél. : 01-42-86-16-00 ; Internet : www.vdm.com), Jetset

Equinoxiales (tél. : 01-53-67-13-00 ; Internet : www.jetset-voyages.fr) ou Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825 ; Internet : www.nouvelles-frontieres.fr).

► **L'ADRESSE.** Dans le quartier Rio Vermelho (fleuve rouge), au sud de la ville, il y a un petit port de pêcheurs et un temple en l'honneur de Yemanjá, la déesse de la mer. Juste à côté de l'église, sur la place Largo de Santana, les terrasses des bistrotts sont idéales pour l'apéro et tout autour, un grand choix de restaurants et de lieux pour écouter de la musique.

► **LECTURES.** Outre les guides (le Routard, le Bleu Evasion...), il serait dommage de se priver du plaisir de lire ou de relire *Bahia de tous les saints*, de Jorge Amado. ► **RENSEIGNEMENTS.** Ambassade du Brésil, 34, cours Albert-1^{er}, 75008 Paris. Tél. : 01-45-61-63-00. Internet : www.bresil.org

vols, circuits, méharées, randonnées...

Point Afrique

Algérie - Niger - Mali - Burkina Faso - Mauritanie - Bénin

MAURITANIE	NIGER
VOL aller/retour à partir de 400 € Tous les dimanches, départ 9h arrivée 20h	VOL aller/retour à partir de 400 € Niamey et Agadez
CIRCUIT à partir de 318 €	RANDONNÉE à partir de 396 € Dans le parc du W

INFORMATIONS / RÉSERVATIONS / CATALOGUES
N° Indigo 0 820 330 255
www.point-afrique.com - contact@point-afrique.com

Point-Afrique
2, rue de la Roquette
75011 PARIS
Tél. 01 55 28 39 88
Fax 01 55 28 39 87

Point-Afrique
Le Village
07700 BIDON
Tél. 04 75 97 20 40
Fax 04 75 04 16 56



Des « Fils de Gandhi »

Ils ont une sacrée allure, tout de bleu et blanc vêtus, de la tête au pied, comme ces hommes qui prient avant de se baigner dans le Gange. Mais ils battent tambour et dansent la samba : ce sont les « Filhos de Gandhi », un des plus importants blocs du carnaval de Salvador de Bahia, 16 000 adhérents. Le groupe est né en 1949 : un bateau britannique mouillait dans le port de Salvador et une poignée de Bahianais ont voulu marquer leur solidarité au peuple indien, un an après l'assassinat de Gandhi. Une photo de Pierre Verger, qui a longtemps vécu et est mort dans la capitale de Bahia, les montre grimant dans un tramway pour rejoindre le carnaval. Ils portent déjà un déguisement d'inspiration hindoue, drap blanc et turban roulé dans une serviette en éponge. Depuis, leur tunique s'est raffinée, mais le turban est resté dans la même matière. Les « Fils de Gandhi » financent avec leurs disques et leurs concerts une école pour les plus démunis. Ils vendent même des paquets de lessive à leurs couleurs, « *Brilhante, le blanc du Brésil* ».

Dans la ville basse de Salvador se tient le marché quotidien de Sao Joaquim, un dédale d'étals et de couleurs. Les fruits et les légumes arrivent par des bateaux à voile (ci-dessus).

Une des maisons gérées par Olodum tient lieu de boutique où sont vendus leurs CD, les textes de leurs chansons, un journal et tout un attirail bariolé de vert, jaune et rouge, la chaude palette chromatique des rastas.

Ce commerce sert aussi à financer des activités sociales. Au premier étage, celui des bureaux et d'une salle de conférence, les mots échangés disent que tout est dans tout : la musique et la culture noire, le carnaval et les rites du candomblé, la citoyenneté et l'économie sociale.

« *Salvador de Bahia, c'est une énergie* », résume Margareth Menezes, une fille d'ici et qui chante, de sa voix grave, comme là-bas, cet autre côté de l'océan, dont ils viennent, « *mama Africa* ». Elle n'a pas oublié que sur la place du Pelourinho, où siège la Fondation Jorge-Amado, des esclaves étaient mis au pilori, il y a pas si longtemps de cela. Aujourd'hui, des touristes photographient les façades renouées des églises baroques. Passent des gamins vêtus d'un tee-shirt noir où il est simplement

écrit, mais en gros : « 100 % negro ».

Négro, Anderson Oliveira, 16 ans, l'est. Depuis tout petit, il vit dans la favela Candeal Pequeno de Brotas, une des plus anciennes de Salvador. Il aime tellement les percussions qu'il veut en faire un métier. Chaque jour, il fréquente Pracatum, une école professionnelle de musique. Chaque mardi, il tape sur ses tambours, en public, avec Timbalada, le groupe de carnaval de Candeal, fondé par Carlinhos Brown.

RUE BOB-MARLEY

Et chaque dimanche, il va écouter Carlinhos Brown, qui joue un peu plus loin dans la rue. Compositeur, percussionniste, producteur (de Margareth Menezes, de Daniela Mercury), ce musicien prolifique a transformé une maison en un lieu de concert, appelée Ghetto Square, avec un décor illuminé, où se mêlent une carcasse d'avion, une pyramide, et une chapelle dédiée au culte d'Ogun, dieu du fer dans le candomblé.

Il est connu, célèbre, riche peut-

être dans ce pays pauvre. Il s'est servi de sa notoriété pour créer une école de musique, dans sa favela à lui.

De Pracatum est née une autre association, Ta Recobado, qui œuvre à la réhabilitation du quartier. Les façades de brique de la rue Bob-Marley, qui grimpe juste en face de l'école, ont été repeintes. Dans les mêmes couleurs pastel que celles des maisons des colons portugais du quartier Pelourinho.

Anderson Oliveira n'est pas peu fier de Salvador de Bahia, de sa favela, de son école et de ses tambours. En février, comme chaque année, ce sera carnaval. Il faut un an de vie et mille ans d'histoires pour le préparer. Ilê Aiyê, Olodum ou Timbalada, tous les gamins des favelas, et leurs parents aussi, danseront et chanteront sur les larges avenues de la ville. Chacun son groupe, chacun son bloc, de 2 000, 3 000, 10 000 personnes – qu'importe – mais une même *alegria*.

Bruno Caussé

Photos : Gilles Favier

Week-end « orientalisme » à Narbonne

La vieille cité épiscopale et viticole languedocienne a bien tiré parti de l'apport culturel des pieds-noirs et des harkis

IL FAUT CESSER de réduire la sous-préfecture de l'Aude à son côté fleur bleue, un peu gnan-gnan, légué par son natif Charles Trenet (1913-2001). Narbonne, (50 000 âmes), ce fut d'abord l'antique Martius Narbo, viril « *boulevard de la latinité en Gaule* » (Cicéron), puis une tête de pont sarrasine récupérée par Pépin le Bref, ensuite une triomphante cité archi-épiscopale autour du complexe religieux Saint-Just-Saint-Pasteur, lancé vers 1270 à l'initiative du pape languedocien Clément IV.

Au XX^e siècle, Narbonne s'enorgueillit de devenir un puissant marché vinicole, nœud autoroutier et raffinerie d'uranium. A l'orée du troisième millénaire, l'équipe narbonnaise chargée d'une vie culturelle urbaine devenue plutôt terne a eu l'idée de lui redonner des couleurs en utilisant le filon pied-noir.

La région de Narbonne avait accueilli, après 1960, force rapatriés et harkis. A cette implantation humaine, on doit donc, grâce à l'orientalisme artistique, le réveil du vieux Palais-Neuf, musée d'art et d'histoire installé dans l'appartement, pavé d'une authentique mosaïque romaine, occupé par Louis XIII en 1642.

Des toiles rigoureuses de Philippe de Champaigne ou Daniel de Monfreid (père de l'écrivain aventurier), on passe donc désormais directement aux débordements multicolores de Jean Launois (1898-1942), Jean Vimenet (1914-1999), Maria Moresca (1922-1995) et de dizaines d'autres pinceaux orientalisants.

Ces débordements bien balisés par Sylvie Saint-



Germain, Damas Degrugillier et Bernard Paillas sont également éclairés par les travaux de Marion Vidal-Bué et confèrent une savoureuse note ultramarine à une visite de Narbonne, d'autant plus que le patrimoine pictural réuni ici suscite autour de lui diverses manifestations.

de notre envoyé spécial,
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Narbonne est relié chaque jour à Paris par le TGV, en 5 heures, via Montpellier.

Nos « bonnes adresses » narbonnaises s'accordent avec celles du Guide Champéard 2003 :

la baudroie (lotte) aux anchois du Petit Comptoir (tél. : 04-68-42-30-35) ; la volaille fermière aux écrevisses et au bouillon de champignons « à tomber à la renverse » de la Table Saint-Crescent. Grand choix de bons vins du cru. Compter 30 € pour un repas complet (tél. : 04-68-41-37-37). Motel d'Occitanie à 2 km du centre-ville par l'avenue de la Mer. Chambres à 45 €. Restaurant, piscine, garage (tél. : 04-68-65-47-60). Lire *Le Mirage oriental. La peinture orientaliste au Musée d'art et d'histoire de Narbonne*, de Jean Lepage. En vente au musée. Les deux albums de Marion Vidal-Bué sur *L'Algérie des peintres 1830-1860* (éd. Paris-Méditerranée). Revue *L'Algérieniste*, rue de l'Ancien-Port-des-Catalans, 1100 Narbonne (tél. : 04-68-65-05-66). Guide vert Michelin *Languedoc-Roussillon*. Renseignements : Office narbonnais du tourisme ; tél. : 04-68-65-15-60.

À TOUS PRIX

102 € : LE WEEK-END À COMPIÈGNE. A l'occasion du Salon des bouquinistes le 24 novembre aux Salles Saint-Nicolas, ce tarif « Bon week-end en villes » implique que l'on passe deux nuits en fin de semaine, sur place, pour le prix d'une. Exemple à l'Hôtel des Beaux-Arts, 3 étoiles. Office du tourisme, tél. : 03-44-40-01-00. Internet : www.bon-week-end-en-villes.com

378 € : UNE BALADE À PRAGUE. Directours programme un séjour de trois jours et deux nuits dans la capitale tchèque. Ce prix comprend les vols A/R (à partir de Paris et des métropoles régionales), le séjour en chambre double (avec petits-déjeuners) au Blue Key, hôtel 4 étoiles. www.directours.com
939 € : VOL A/R PARIS SYDNEY. A l'occasion de la prochaine éclipse du Soleil, prévue le 4 décembre, Opodo (agence de voyages en ligne) propose à ce prix

de rejoindre l'Australie. Pour 647 €, les amateurs peuvent rejoindre Johannesburg. www.opodo.fr
957 € : UN WEEK-END À DEUX À SAINT-RÉMY DE PROVENCE. L'Hostellerie du Vallon de Valrugues (4 étoiles) organise des escapades gourmandes... Ce prix, pour trois nuits, avec petits-déjeuners, et trois dîners gastronomiques, s'entend pour deux personnes. Tél. : 01-55-33-16-55 www.hotels-exclusive.com

Seul le Sri Lanka vous offre en plus des plages



des jungles



des parcours de golf



des temples



une vie sauvage sans pareil



des boutiques



et du corail



Le Sri Lanka, un monde entier à découvrir

Pour toute information et pour gagner des vacances de rêve pour deux, consultez notre site

www.srilankan.lk/soleil

SriLankan Airlines
Prix de la meilleure compagnie aérienne d'Asie Centrale en 2002



SCANDITOURS
N°1 sur les pays nordiques

LAPONIE FINLANDAISE

Hôtel Cumulus***

652€*
TTC

Départs le 6/2 et du 6/3 au 20/3/03, 4 jours/3 nuits, en demi-pension transferts inclus + activités hivernales en option

RENSEIGNEMENTS AU 01.42.85.64.30 - www.kuoni.fr et dans votre agence de voyages

* Prix mini/pers. en chambre double au départ de Paris.

The Kuoni Travel Group

Démissions à la Fédération française de ski

TRENTE-CINQ des trente-six membres du comité directeur de la Fédération française de ski (FFS) ont présenté leur démission, mardi 5 novembre à Annecy, à l'issue d'une réunion extraordinaire au siège de la fédération. Cette décision vise à provoquer de nouvelles élections, le déroulement - contesté - de celles du 6 juillet 2002 ayant provoqué une grave crise au sein de la fédération. Le président démissionnaire, Jean Béranger, a été chargé d'expédier les affaires courantes avec le secrétaire général et le trésorier de la FFS. Selon un communiqué, Jean Béranger « a également obtenu l'accord des membres du comité directeur de saisir le tribunal de grande instance d'Annecy, à l'effet de faire désigner un administrateur provisoire ». Celui-ci aura « pour mandat d'organiser dans le plus bref délai le renouvellement des instances dirigeantes en convoquant et en présidant une assemblée générale électorale au plus tard le 7 décembre 2002 ».

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME**: le Brésilien Cristiano da Matta, champion du monde CART en 2002, sera le coéquipier du Français Olivier Panis chez Toyota pour les deux prochaines saisons de formule 1, a annoncé l'écurie japonaise, mardi 5 novembre.

■ **FOOTBALL**: le FC Bâle s'est imposé sur le terrain du Spartak Moscou (0-2), mardi 5 novembre, en match en retard de la 5^e journée de la première phase de la Ligue des champions. Désormais deuxième du groupe B avec 8 points, le club suisse peut se contenter d'un match nul lors de la réception de Liverpool, mardi 12 novembre, pour accéder au deuxième tour de la compétition et en écarter le club anglais.

■ **L'Olympique lyonnais a déga-gé lors de l'exercice 2001-2002** un résultat net après impôt positif de 840 000 euros, a annoncé le club rhodanien, mardi 5 novembre.

EVA SION
Publicités

déserts
VOYAGES À L'INFINI
8 jours en Mauritanie à partir de 799 € (vols directs)
01 55 42 78 42

Spécialiste de l'Italie, Sicile, Sardaigne, Malte
cit evasion
Nouvel An à **ROME**
A partir de **483,50 € TTC**
du 29 décembre 2002 au 1er Janvier 2003
3 NUITS
Prix par personne comprenant :
Le vol spécial A/R Rome au départ de Paris, les transferts aéroport/centre ville (zone gare Termini)/aéroport, l'hébergement 3 nuits base chambre double et petit-déjeuner, les taxes aériennes et l'assurance assistance/rapatriement et la garantie retard d'avion.
Accueil, conseils et réservations **0810 00 70 70** ou dans toutes les agences de voyages
www.citevasion.com - e-mail : citvd@citvoyages.com

« La maîtrise des salaires des joueurs est devenue cruciale »

Peter Kenyon, président délégué de Manchester United

Football • Le dirigeant du club anglais commente la décision prise mardi par le G 14 de plafonner les masses salariales

Les clubs du G 14 ont décidé, mardi 5 novembre, de plafonner leur masse salariale à 70 % de leur budget à partir de la saison 2005-2006. Quelle est l'implication de Manchester United dans ce dossier ?

On peut se demander pourquoi Manchester United participe à ce débat : nous sommes l'un des rares clubs à faire du profit, nous n'avons pas de dettes et notre masse salariale représente actuellement 49 % de notre chiffre d'affaires. Mais la réalité, c'est que nous avons vu nos charges salariales passer de 27 % à 49 % en seulement quatre ans. La maîtrise des salaires est devenue cruciale pour l'industrie du football. Notre secteur a besoin d'être en bonne santé s'il veut continuer à attirer des investisseurs. Et cela est encore plus évident quand on sait que les droits télévisés, notre principale source de revenus, ne vont certainement plus augmenter, et vont même diminuer dans certains pays.

L'adoption de cette disposition signifie-t-elle que les joueurs sont trop payés ?

Il est trop facile de dire que les joueurs sont trop payés. Chaque club doit se regarder en face. En fait, tout le monde doit être concerné par cette disposition : les clubs, les championnats nationaux et même les joueurs, qui doivent se mettre autour de la table avec leurs représentants. Les clubs n'ont jamais eu autant de joueurs sous contrat qu'actuellement. Si l'on veut garder le football au premier rang des sports, c'est dans cette direction que nous devons tous aller. Manchester United dépense tout de même 70 millions de livres (109 millions d'euros) chaque année en salaires. C'est beaucoup d'argent.

La grande force de Manchester United est de multiplier ses recettes : marchandage, droits télévisés, prestations au stade... Cette

diversification est-elle importante pour stabiliser économiquement un club ?

Oui. Et c'est pourquoi nous continuons de créer de nouveaux produits : des services financiers, des cartes de crédit, des assurances... Notre succès repose sur un socle de supporters qui est l'un des plus



« Manchester United dépense tout de même 70 millions de livres (109 millions d'euros) chaque année en salaires... »

importants au monde : d'après une étude indépendante réalisée par l'agence MORI, ils sont 54 millions dans le monde. Je ne vois pas beaucoup d'autres marques de sport qui en possèdent autant.

Justement, il se dit que Manchester United pourrait faire une

Une décision symbolique dont l'application ne sera pas contrôlée

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Ce n'est pas une révolution, seulement une initiative symbolique en ces temps de récession dans le football professionnel. Le groupement des clubs les plus puissants d'Europe, le G 14, a adopté, mardi 5 novembre à Bruxelles, le principe d'un plafonnement des masses salariales à partir de la saison 2005-2006. Une résolution en dix points a été rédigée par les dix-huit sociétaires de ce cercle qui n'est, en fait, rien d'autre qu'un lobby des clubs les plus huppés du continent (*Le Monde* du 5 novembre).

A l'unanimité, ils se sont engagés à plafonner leur masse salariale à hauteur de 70 % de leur budget une fois que les contrats en cours seront arrivés à échéance, donc pas avant 2005. Le G 14 a invité les autres clubs européens à faire de même. Il a également indiqué qu'il entreprendrait des démarches auprès de la commission européenne afin de valider la conformité de son projet. Cette disposition n'est pas un *salary cap* comme

on l'entend dans le sport américain. Il s'agit plutôt d'un « gentlemen's agreement de haute importance », comme l'a précisé le président du G 14 et du Real Madrid, Florentino Perez. De fait, aucun contrôle de l'application de cette décision ne sera effectué, sinon par les commissaires aux comptes des clubs eux-mêmes. Aucune sanction, par conséquent, n'a été prévue en cas d'infraction. Pour spectaculaire qu'elle paraisse, cette initiative ressemble donc davantage à un message adressé aux joueurs professionnels afin que ceux-ci se montrent plus raisonnables pour les temps à venir.

CETTE MESURE « NE SERA JAMAIS RESPECTÉE »

L'inflation des salaires a en effet été fulgurante ces dernières années dans le football européen. Les masses salariales ont été multipliées par trois en France et en Angleterre entre 1995 et 2000. D'après une récente enquête réalisée par le cabinet d'études Eurostaff, le ratio entre la masse salariale et le budget des clubs était, en moyenne, de 62,5 % en Angleterre, de 75 %

en Italie et de 64 % en France au cours de la saison 2000-2001. Ces pourcentages ont probablement augmenté depuis.

Associer les joueurs au débat ne sera pas simple. « Nous sommes contre cette mesure, qui, de toute façon, ne sera jamais respectée par les clubs », confie Philippe Piat, le vice-président de la FIF-Pro, le syndicat international des footballeurs professionnels. Nous regrettons que les clubs n'aient pas pensé plutôt à plafonner le montant des transferts. Qui plus est, cette disposition va générer de l'argent noir. »

« Je ne suis pas un grand supporter des plafonnements de salaires, a indiqué pour sa part Arsène Wenger, l'entraîneur français d'Arsenal. Aller dans cette direction est une incitation aux salaires déguisés. Les clubs pourraient donner à un joueur 30 % de son salaire sous la forme d'un contrat de droit d'images ou en lui achetant une maison ou en offrant des vacances à sa femme. »

F. P.

Propos recueillis par Frédéric Potet

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
SALVADOR DE BAHIA
Sofitel Costa Sauipe 5*
8 jours : **990 €**
le confort d'un 5 étoiles sur une plage vierge dans un paradis écologique. Offre spéciale lancement vol direct Paris/Salvador.
Vol + 5 nuits demi pension + transferts.
15 jours : **1575 €** inclus 5 excursions.
Non inclus : taxes aéroport de 63 Euros, taxes écologique locale 1,50 usd/chambre/nuits. Validité à partir du 12/11 (hors vacances scolaires).
Plus d'informations sur www.directours.com
Tél. : 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

Du Sahara à la Mer de Chine
230 voyages d'aventure à prix malins
NOMADE
Randonnées en famille, accompagnées, en liberté...
Infos : 01 46 33 71 71 ou www.nomade-aventure.com

HAUTES-ALPES
Votre Séjour en QUEYRAS dans des Logis de France
Plus haute commune 2040 m.
Site classé, chalets du XVIIIe
Piscine, tennis, bainé, jeux d'enfant
Hôtel BEAUREGARD**
04.92.45.86.86
Site : www.hotelbeuregard.fr
1/2 Pension à partir de 39 €

JURA
Ski de Fond, raquettes, visites culturelles en MAISON D'HÔTES Haut-Doubs à 3 h TGV de Paris
Yves et Liliane accueillent 14 personnes maxi dans une ancienne ferme du XVIIe tout confort. Ambiance chaleureuse. Table d'hôtes, cuisine mijotée, produits maisons. A la semaine, tout compris, pension complète + mat. ski, raquettes + moniteur + bus. De 480 à 586 €/sem./pers. selon la période en chambre 2 personnes.
03.81.38.12.51 - LE CRÊT LAGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE
www.lecret-lagneau.com

ARVIEUX
en Queyras
Hôtel*** et Résidence dans ferme Traditionnelle et mobiliers anciens
Pied des pistes, Piscine, Hammam
La FERME de l'IZOARD***
A partir de 45 € en 1/2 Pers., 392 € en Résidence
04.92.46.89.00. Site : www.laferme.fr

terres d'aventure
LE VOYAGE À PIED
Chinguetti et les dunes de l'Erg Ouarane
8 jours au départ de Paris du 15 au 22/12/02 à partir de **850 €** (au lieu de 970 €)
Une belle immersion dunaire et une approche des grandes ambiances sahariennes avec guide français, spécialiste du Sahara.
N° Indigo 0 825 847 800

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE EN CALVADOS
Hôtel Au Repos des Chineurs**
à Notre-Dame-d'Estrées
(à 20 mn de Lisieux)
Une halte originale, dans une maison chaleureuse au cadre champêtre où vous aurez le plaisir de chiner une commode, une porcelaine, un guéridon... dans votre chambre !
À part votre lit, vous pouvez tout acheter !
à partir de **110 €**
la chambre pour 2 nuits petits déjeuners inclus
RÉSERVATION
Chemin de l'église - D50 - 14340 Notre-Dame-d'Estrées - Tél. : 02 31 63 72 51
Fax : 02 31 63 62 38 - E-mail : reposedeschineurs@aol.com Réf. GW07
GRATUIT, sur simple demande
Votre guide des week-ends et mini-séjours 2002
Tél. 02 31 27 90 30 - www.calvados-tourisme.com
Calvados LA NORMANDIE PAR EXCELLENCE

LONDRES - 103€*
MADRID - 165€*
NEW YORK - 309€*
MONTREAL - 327€*
Réservez vite nos vols à PRIX CANON
0 892 892 898
(0,34€/min)
voyages-sncf.com
* Prix par personne TTC à partir de, sous réserve de disponibilité. Vols A/R au départ PARIS. Pour la visibilité, nous consulter.

LE 13 DATÉ 14 NOVEMBRE RETROUVEZ NOTRE SUPPLÉMENT STYLES VOYAGES « SABLES DE DÉSERTS ET DE PLAGES »

AUJOURD'HUI

Un temps très nuageux et des averses

JEUDI 7 NOVEMBRE
Lever du soleil à Paris : 7 h 48
Coucher du soleil à Paris : 17 h 20

Une dépression est située en mer du Nord et la perturbation associée s'évacue par l'est du pays, laissant un ciel de traîne sur la France avec des averses, plus fréquentes vers l'est. Un anticyclone est centré au nord du Portugal et se renforce vers l'ouest de notre pays, avec des éclaircies et un temps plus sec.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel sera très nuageux en début de matinée avec quelques averses, puis de belles éclaircies reviendront l'après-midi. Le vent de nord-ouest soufflera à 70 km/h en rafales près des côtes. Il fera de 7 à 14 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Les nuages resteront nombreux toute la journée avec quelques averses. Les températures maximales avoisineront de 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le temps sera couvert le matin avec de la pluie, puis le ciel sera très nuageux avec des averses. Il neigera sur le relief au-dessus de 600 mètres. Le thermomètre marquera de 7 à 10 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le ciel sera nuageux avec quelques averses s'atténuant l'après-midi. Le vent de nord-ouest soufflera à 60 km/h en rafales près des côtes. Les températures maximales iront de 12 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur Rhône-Alpes, la pluie du matin laissera place à des averses l'après-midi. Ailleurs, temps plus clément, mais quelques averses. Il neigera au-dessus de 800 mètres. Il fera de 7 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. En Corse, le ciel sera très nuageux avec de la pluie ou des averses. Ailleurs, le ciel sera couvert le matin avec quelques pluies, puis le soleil reviendra, avec mistral soufflant à 100 km/h et tramontane à 130 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 12 à 15 degrés.

07 NOV. 2002 PRÉVISIONS

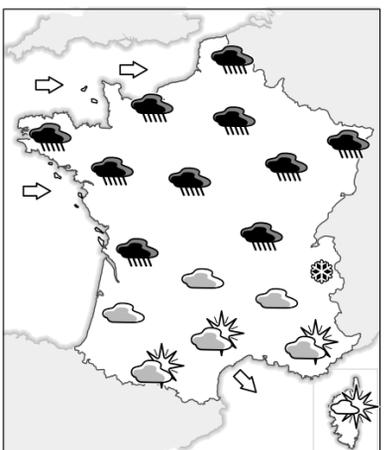
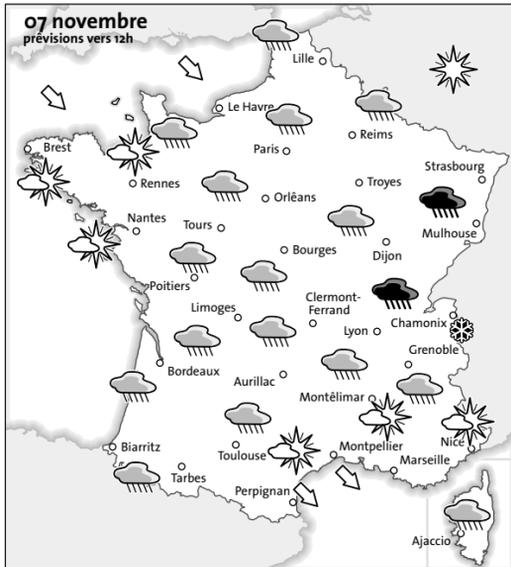
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAIN			
Ajaccio	6/15 N	Milan	4/9 C
Biarritz	12/15 P	Moscou	-4/1 C
Bordeaux	7/12 P	Munich	-4/6 P
Bourges	6/9 P	Naples	6/13 S
Brest	9/12 N	Oslo	-4/3 C
Caen	9/11 P	Palma de M.	12/19 P
Cherbourg	8/12 P	Prague	-6/2 S
Clermont-F.	6/8 P	Rome	4/13 S
Dijon	4/9 P	Séville	15/22 S
Grenoble	5/9 P	Sofia	2/6 P
Lille	7/10 P	St-Petersb.	-1/4 C
Limoges	4/9 P	Stockholm	1/4 C
Lyon	5/9 P	Ténériffe	21/26 S
Marseille	6/11 S	Varsovie	-6/0 S
Nancy	4/9 P	Venise	3/8 S
Nantes	7/12 N	Vienne	-3/4 S
Nice	7/14 S		
Paris	7/11 P		
Pau	7/12 P		
Perpignan	10/13 S		
Rennes	8/12 N		
St-Etienne	4/8 P		
Strasbourg	4/8 P		
Toulouse	7/11 P		
Tours	6/11 P		

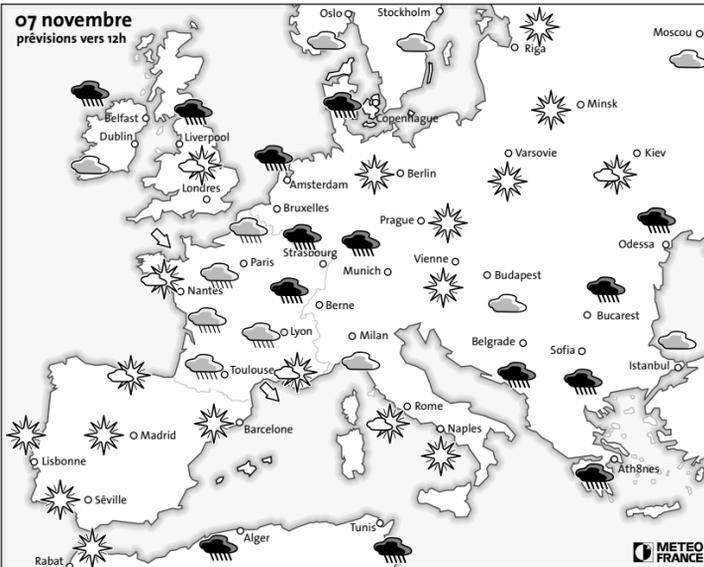
AMÉRIQUES		
Brasilia	15/19 P	
Buenos Aires	16/27 C	
Caracas	26/32 S	
Chicago	-1/9 S	
Lima	18/21 P	
Los Angeles	13/17 C	
Mexico	9/19 S	
Montréal	-7/1 S	
New York	2/9 S	
San Francisco	14/16 P	
Santiago Ch.	8/21 S	
Toronto	-3/4 S	
Washington DC	4/10 S	

FRANCE OUTRE-MER		
Cayenne	21/30 P	
Fort-de-Fr.	25/30 S	
Nouméa	21/26 S	
Papeete	26/31 S	
Pointe-à-P.	24/30 P	
St Denis Réu.	22/27 C	

EUROPE		
Amsterdam	6/9 P	
Athènes	16/23 P	
Barcelone	12/18 S	
Belfast	6/8 P	
Belgrade	2/5 P	
Berlin	-4/3 S	
Berne	0/5 P	
Bruxelles	5/9 P	
Bucarest	-3/3 P	
Budapest	-2/4 C	
Copenhague	1/4 P	
Dublin	5/10 C	
Francfort	3/8 P	
Genève	3/6 P	
Helsinki	0/3 C	
Istanbul	15/22 C	
Kiev	-6/1 S	
Lisbonne	11/18 S	
Liverpool	8/10 S	
Londres	7/11 S	
Luxembourg	4/6 P	

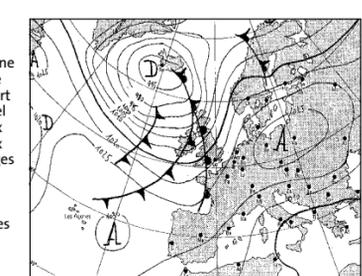


PRÉVISIONS POUR LE 8 NOVEMBRE

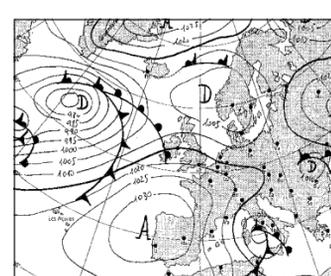


Billet Electronique : réservez, enregistrez, partez !

AIR FRANCE



SITUATION LE 6 NOVEMBRE À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 8 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

Vendredi 8 novembre
Au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, le temps sera couvert et pluvieux. Le ciel sera très nuageux du Sud-Ouest aux Alpes, et les nuages et les éclaircies alterneront sur le pourtour méditerranéen. Les températures seront en légère hausse.

Les plantes doivent toujours guider l'amateur



ET MINCE ! On a beau donner des conseils de jardinage, savoir qu'il faut bien surveiller les plantes un peu fragiles, mais faute de l'avoir rentrée à temps, une plante à laquelle nous tenions tant est perdue. Cadeau d'une vieille dame morte depuis, ce Brunfelsia avait atteint de belles proportions et surtout il fleurissait chaque hiver, se contentant d'une température assez basse, en pleine lumière dans sa serre froide, épanouissant de grandes fleurs d'un bleu lavande très doux qui pâlisait à mesure qu'elles passaient pour devenir blanchâtre.

La conjonction du rafraîchissement des nuits normandes et des avalanches d'eau qui viennent de tomber lui a été sinon fatal, du moins funeste. Rentré au chaud, mais pas trop, soucoupe vidée

pour que la terre de son pot puisse se ressuyer, il va rester ainsi quelques jours. Le temps de vérifier si son bois, sous la fine écorce qui le recouvre, est toujours vivant, bien vert et humide.

Après quoi, il sera taillé court et mis au chaud, arrosé au minimum, le temps qu'il se remette. Ce dont nous ne sommes pas certains. Cette plante de la famille des solanacées traîne une réputation d'extrême fragilité. La seule qu'on lui connaisse est une propension certaine à attirer les aleurodes. Pour le reste, le nôtre, une variété à grandes fleurs et grandes feuilles poussant en un beau buisson plat, âgé d'une bonne quinzaine d'années passait l'hiver au frais, très peu arrosé, et fleurissait pourtant chaque année dès la fin décembre et ce, pendant cinq bons mois. Il lui arrivait même, de refleurir un peu, l'été quand il le passait au jardin, à mi-ombre.

On s'en voudrait beaucoup qu'il crève et l'on ne se le pardonnerait pas. Ce n'est qu'une plante, diront

certains. Ils auront raison tant ils ne savent pas l'attachement du jardinier pour sa verdure. Des souvenirs l'accompagnent, lui reviennent à la mémoire, le culpabilisent parfois, le poursuivent et lui font monter le rouge au front.

UNE AFFAIRE SÉRIEUSE

Parfois, il n'y peut rien. Ce n'est pas sa faute. Les autres ! Cet entrepreneur qui sort un soir d'hiver et oublie de fermer l'espagnolette. Un coup de vent, les battants s'ouvrent, le gel pénètre la véranda. Toutes les orchidées, les crassulacées, dont une âgée de trente ans, sorte de mini-baobab rigolo faisant presque un mètre de hauteur, et les hibiscus de Chine, crevés. Seul un yucca aura résisté. Que faire, sinon le tuer du regard pendant qu'il regarde ses chaussures, détourne son regard du spectacle désoleur des feuilles marron, pourries, racornies, des tiges cassées sous leur poids. Et tout balancer. Qui n'a jamais fait ? Et notre Brunfelsia ?

Le jardinage est une affaire sérieuse à prendre certes à la légère mais à faire bien, soigneusement, consciencieusement.

Ne pas croire que l'on installe des statues végétales au jardin, comme tant d'architectes qui n'y entendent rien et traitent le jardin avec l'attention qu'il prête aux acousticiens quand ils construisent une salle de concerts.

Un jardin c'est d'abord des plantes avant d'être un plan. L'art du jardin, c'est l'art de les faire pousser, d'en surveiller la croissance et de veiller sur elles davantage que celui de les associer afin de créer un « objet d'art ». Il n'y a pas de beau jardin sans un jardinier qui l'aime. Ceux des campagnes qu'on appelle improprement jardins de curé ? Souvent plus beaux que les tentatives, très art et essais, de quelque festival chic qui singe un art conceptuel autrement plus intriguant, fécond, que ses fatras prétentieux mis en œuvre sans humour pour être oubliés sitôt photographiés.

Les couleurs ? Fais-en ce que tu veux. La nature est plus tolérante que bien des manuels du savoir-jardiner, reflets des modes qui passent comme le bon, comme le mauvais temps.

DIKTATS

Pour un peu, il aurait fallu en chasser le jaune et l'orange, voici quelques années. Le rouge n'avait pas bonne presse non plus. Les couleurs pastel avaient seules droit de cité, ainsi que les gris, si variés sous le soleil du Sud, si plombés là où il pleut si souvent, là où le soleil est si bas qu'il n'éclaire pas leur diversité. A vrai dire, si l'on avait pu, on l'aurait même éliminé du jardin du printemps qui voit son triomphe.

Planter un forsythia, un coréte du Japon, des tulipes et des narcisses ? C'est d'un commun ! Oui, et ce n'est sans doute pas sans raisons. Mars, avril en témoignent qui les voient exploser quelques semaines après que le mimosa d'hiver a illuminé la Côte-d'Azur en la parfumant d'une façon délicieuse.

Pour tout dire, on s'est toujours fichu de ces diktats d'un bon goût si changeant qu'il fait aujourd'hui triompher des fleurs hier traitées en souillons, apprécier des couleurs si rejetées qu'elles ont failli disparaître. Trouver un canna au feuillage marbré de jaune et aux fleurs rose foncé relevant de la haute lutte. Les voici vendus partout.

La mode des plantes de terre de bruyère finira par passer, si l'on en juge par l'état lamentable des rhododendrons, feuilles pendantes chlorosées, bourgeons desséchés, arbustes végétant lamentablement dans leur petit pochon de terre acide au milieu d'un jardin à la terre alcaline diable.

Un jardin, c'est la conjonction d'arbres, de fleurs, d'arbustes, bien plantés, à bonne distance, dans la bonne terre et à la bonne exposition et des soins qu'on leur accorde. Ceux-là sont les plus beaux car ils vivent au rythme de celle, de celui qui sait les aimer.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 265

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

BRIDGE

N° 2020

UN CHAMPIONNAT EN ITALIE

Le grand champion italien Pietro Forquet a réussi ce chelem, qui pourtant n'est pas facile à gagner même en voyant les quatre jeux. Toutefois, la défausse d'un Pique de l'adversaire l'avait éclairé.

♠ ARDV5
♥ R7
♦ A54
♣ A75

♠ 1086432
♥ 4
♦ 9832
♣ 109

♠ 9
♥ 9865
♦ RV10
♣ RDV82

♠ 7
♥ ADV1032
♦ D76
♣ 643

Ann. : N. don. Pers. vuln.

tout au passage. Relatif ou interrogatif. - 6. Même avec deux bacs il restera à l'office. Dans la gamme. - 7. Facilite la traction. Belle des montagnes. - 8. Remplie de senteurs marines. Dans le journal. - 9. Réduits le volume. Du houx pour piéger. - 10. Coup de fouet interdit sur la piste. Préparait pour récolter demain. - 11. Pour un oui ou un non on la sort. Croît au bord de l'eau. - 12. Pourront retrouver les cimaises.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 264

Horizontalement

I. Trouble-fêtes. - II. Harpie. Oméga. - III. Eider. Pistât. - IV. Urbain. Ali. - V. Arrière. Fi. - VI. Pues. Ruée. Pi. - VII. Ei. Epissures. - VIII. Une. Ave. Lest. - IX. Tertre. Meute. - X. Essuie-verres.

Verticalement

1. Thérapeute. - 2. Raï. Ruines. - 3. Ordure. Ers. - 4. Upérisé. Tu. - 5. Birbe. Pari. - 6. Le. Arrivée. - 7. Pieuse. - 8. Foin. Es. Me. - 9. Ems. Feuler. - 10. Tétai. Reur (ruer). - 11. Egal. Peste. - 12. Satiristes.

Réponse
Le champion italien a tout de suite imaginé la composition de la main d'Est : il avait forcément au moins cinq Trèfles et quatre Cœurs et ne pouvait avoir plus de deux Piques. D'autre part, il n'aurait pas dit « 2 Trèfles » sans détenir le Roi de Carreau. Alors il était donc possible de le squeezer. Ainsi, il fallait aboutir à un « squeeze par la coupe » dans lequel l'atout servirait de rentrée. Voici la position finale :

♠ V A A 7 5
♥ V A 6 7 4
♦ R V 10
♣ R D V 8 2

Le déclarant joue le Valet de Pique maître sur lequel il défausse automatiquement son dernier Trèfle. Si Est jette le Valet de Carreau, il tire alors l'As de Carreau pour libérer la Dame de Carreau (l'atout servant de reprise). Si Est défausse un Trèfle, la coupe d'un Trèfle franchit le 7 de Trèfle...

Pour arriver à cette fin de coup, il fallait, après cinq tours à Cœur, jouer Pique...

UNE PROMOTION LOINTAINE

Même quand une situation semble sans espoir, il faut essayer d'imaginer la carte que le partenaire pourrait détenir pour faire chuter le contrat. Dans cette donne d'un

championnat du monde, Ouest a trouvé la défense mortelle. Mettez-vous à sa place et cachez la main de son partenaire (Est) et celle de Sud.

♠ 87
♥ 95
♦ V 10 6 5 4 2
♣ AR6

♠ A96
♥ AR874
♦ 83
♣ V42

♠ V3
♥ V62
♦ 97
♣ D 10 9 7 5 3

♠ RD 10 5 4 2
♥ D 10 3
♦ ARD
♣ 8

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	3 ♠	1 SA	3 ♠
3 ♠	4 ♠	4 ♠	3 ♠

Ouest ayant entamé l'As de Cœur sur lequel Est a fourni le 2 de Cœur, comment Ouest a-t-il ensuite joué pour faire chuter le contrat de QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères
Malgré son beau jeu, Ouest, vulnérable, doit passer sur l'ouverture de « 1 Pique » de Sud. Avec un sixième Cœur, il aurait pu intervenir.

Philippe Brugno

HORIZONTALEMENT

I. N'a rien à perdre. - II. Difficile à comprendre. Difficile à avaler. - III. Déjà hier elle mettait ses équipes aux pas. Dangereuses mais pas sans charmes. - IV. Agréablement léger. Problème. Fait la liaison. - V. Sans intérêt. Victimes du temps. - VI. Amateur de sang frais. Relations extérieures. - VII. Mise en cause. Obstacle sur le parcours. - VIII. Négation.

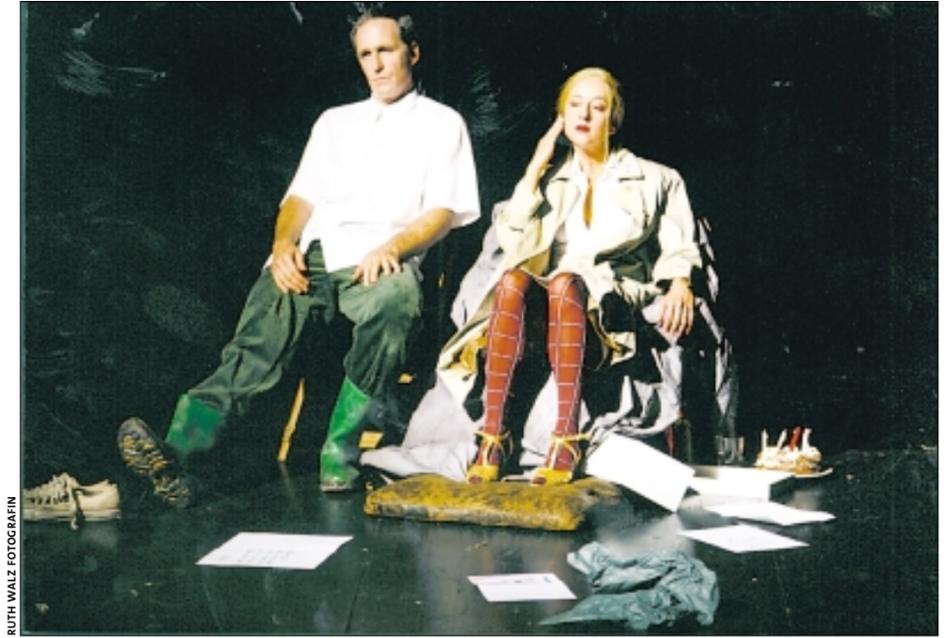
Tomba sur un obstacle. Saleté à fleur de peau. - IX. Donnai mon accord. Dépression dans le paysage. - X. Suiveur stupide. Elles ont leurs prix.

VERTICALEMENT

1. Coups de fouet. - 2. Pour en savoir plus. - 3. Victime de la grande distribution. Eau dans la Botte. - 4. Habitudes. Fait savoir qu'il est à l'aise. - 5. Ramasse

Le dramaturge britannique est joué pour la première fois à Paris, avec deux pièces mises en scène par Luc Bondy et Nathalie Richard

Les dangereuses subversions de Martin Crimp



August Zirner et Susanne Lothar dans « Auf dem Land » (A la campagne), mis en scène par Luc Bondy.

LONDRES
de notre envoyé spécial

C'est un paradoxe bondissant qui grimpe les marches du Royal Court Theatre à Londres. Un paradoxe que le plus attentif à la langue et au théâtre français des « nouveaux dramaturges » britanniques soit donné pour la première fois à Paris en allemand. Joué dans toute l'Europe, Martin Crimp (46 ans) fait une entrée tardive en France par la porte du Festival d'automne, au Théâtre de la Colline, avec sa dernière pièce, *The Country* (« La Campagne »), devenue *Auf dem Land* (« A la campagne ») sous la direction de Luc Bondy à Zurich. *La Campagne*, que Louis-Do de Lencquesaing présentera à la Maison des arts de Créteil du 21 au 26 janvier 2003, représente un tournant néo-classique dans une œuvre où la critique britannique tentait de repérer les signes d'une cérébralité toute française, dont témoigneraient *Le Traitement* (1993), mis en scène à Chaillot par Nathalie Richard, et *Atteintes à sa vie* (1997). Vu de Londres, Martin Crimp n'est-il pas

aussi traducteur de Molière (*Le Misanthrope*), Marivaux (*Le Triomphe de l'amour*), Genet (*Les Bonnes*), Ionesco (*Les Chaises*), Koltès (*Roberto Zucco*) ?

Le dramaturge britannique aborde les entretiens avec une vigilance aimable, ramenant régulièrement ses cheveux mi-longs derrière l'oreille. Visage mince, frémillant. Diction précise de l'Anglais lettré. Accentuations dégageant les niveaux, éloignant les faux amis trans-Manche, éclairant les phrases et terrassant les clichés. Il concède : « *Franchement, j'aimerais bien ne rien traduire du tout.* » Oui, il y a pris du plaisir, oui, l'économique a joué. Il s'amuse des mondanités qui ont entouré la création du *Misanthrope* à New York, à cause d'Uma Thurman-Célimène. « *Ce sont les metteurs en scène qui m'ont attiré vers la traduction.* » Katie Mitchell, qui a créé *La Campagne* au Royal Court Theatre et *Atteintes à sa vie* au Piccolo Teatro de Milan, lui a demandé *Les Bonnes* ; et Simon McBurney a voulu *Les Chaises*, pour son Théâtre de Complicité.

Dès l'adolescence, Martin Crimp adore Ionesco, « *ce type d'auteurs* ». A l'époque, il baigne dans le théâtre, mais n'aurait jamais imaginé en faire son métier. A Cambridge, c'est Joyce qui l'attire, le capte, le dévore. Le jeune homme écrit son premier roman sous influence, un peu surpris que personne ne songe à le publier, et finalement ravi d'y avoir échappé. Il a commencé de « *dérivé vers le théâtre, dans le théâtre, à travers le théâtre* ». Et il y dérive toujours, même s'il se sent parfois prêt à céder aux tentations d'autres écritures. Il tente de contrôler les opérations depuis un port d'attache : Richmond, au sud-ouest de Londres, où il s'installe au sortir de l'université. A sa porte, il trouve une petite salle du *fringe*, le Orange Tree Theatre. Une aubaine. On y monte ses premières pièces au début des années 1980, on l'encourage. Le Royal Court, second port d'attache, prend le relais à partir de 1990.

Un an après, à la faveur d'un échange de résidence entre le Royal Court et les New Dramatists à New

York, Martin Crimp traverse l'Atlantique. « *Le Traitement est ma réponse personnelle à New York, à ce qu'elle était alors. Pour moi qui arrivais de Londres, New York était une ville oppressante, et il y avait un plaisir tordu à se sentir écrasé. Après avoir écrit ma pièce, j'ai découvert l'Amérique, de Baudrillard. Ses réactions étaient semblables. Il était, certes, plus âgé, mais découvrait les Etats-Unis pour la première fois, et ressentait la même oppression, la même excitation. Il déteste et il aime en même temps ce qu'il voit.* »

LA FEMME, AU CENTRE

Mais *Le Traitement* est aussi une manière de prendre ses distances avec une certaine Angleterre. Par la langue. « *Tous les personnages sont supposés être américains. Ainsi, Anne peut utiliser le même vocabulaire qu'Andrew. Dans un contexte britannique, et il y aurait eu polarisation de classe entre l'opprimée et l'oppressé. J'ai pu les rapprocher.* »

La langue est au cœur de la démarche crimpienne. Dans *La Campagne*, Corinne et Richard, les

deux aînés, parlent l'anglais d'Angleterre, et Rebecca, la plus jeune, celui des Etats-Unis. « *Deux cultures se rencontrent. Celle de la classe moyenne britannique, réservée, qui n'aime guère exprimer clairement ses sentiments, comme moi. Et celle d'une jeune Américaine, plus superficielle peut-être, mais surtout plus directe. Leurs langages sont en conflit.* » Après avoir opéré un travail de fragmentation de la narration avec *Le Traitement* et plus délibérément encore avec *Atteintes à sa vie*, Martin Crimp en est venu à une forme plus traditionnelle avec *La Campagne*. « *Il y a une limite à l'éclatement des choses, un moment où le besoin de synthèse advient. Les cinq actes étaient essentiels. J'ai eu besoin de cette structure en arche.* »

Et il y a cette question de la femme, physiquement présente ou absente, jeune assurément, au centre des trois pièces. Martin Crimp est attentif à son évolution. « *Dans Le Traitement, Anne a beau contester son rôle comme victime, elle l'est néanmoins. Dans Atteintes à sa vie, la femme retourne la violence de*

l'agresseur contre lui, et entre, par ce geste, dans la création artistique. Dans La Campagne, finalement, les femmes obtiennent leur revanche sur les hommes. La jeune Rebecca détruit par la vérité, et Corinne refuse de se plier aux conditions masculines. Chaque pièce m'a donné à toucher de très réelles présences humaines. Si je ne trouvais pas cela si fascinant, je n'écrirais pas pour le théâtre. Parce qu'il contraint de manier des choses dangereuses, en passant le relais à des processus hors de votre contrôle. Une pièce ne part pas d'une idée, mais d'une simple image, sans doute une image cachée derrière quelque chose, et j'essaie de voir où elle conduit. Le Traitement et Atteintes à sa vie ont été écrits dans cet esprit d'improvisation. Je n'avais aucune idée de ce qui allait se passer, et c'est ce qui m'excitait. »

Jean-Louis Perrier

Le Traitement et Atteintes à sa vie ; La Campagne, de Martin Crimp. Traduits de l'anglais par Elisabeth Angel-Perez, L'Arche, 14 € et 10 €.

Nathalie Richard, metteur en scène du « Traitement »

« Aucun personnage n'est vraiment victime ni bourreau »

ON LA CONNAÎT comme comédienne, au théâtre (*On ne badine pas avec l'amour* de Musset mis en scène par Jean-Pierre Vincent, *Les Légendes de la forêt viennoise* d'Horvath et *Woyzeck* de Büchner mis en scène par André Engel) et au cinéma, où elle a tourné avec Olivier Assayas, James Ivory, Michaël Haneke ou Jacques Rivette – elle était merveilleuse dans *Haut bas fragile* (1994). Pour sa première mise en scène, elle a choisi *Le Traitement*, de Martin Crimp.

Qu'est-ce qui vous a particulièrement plu dans *Le Traitement* ?

J'ai aimé immédiatement que la pièce se passe dans le cadre d'une grande ville, New York, dont Crimp rend très bien les pulsations : il arrive à donner le rythme

de la ville, le rythme des pas des gens dans la ville, celui de leur parole. Ce qui m'a plu, aussi, c'est que *Le Traitement* soit l'histoire d'un « traitement » de texte, une pièce sur le cinéma qui dans sa construction mène à un côté cinématographique.

Quel est pour vous le thème majeur de la pièce ?

On pourrait le définir ainsi : comment, dans notre société, la spontanéité et l'originalité n'ont pas leur place, comment un discours libre, totalement singulier, est toujours ramené à quelque chose de convenu. Ce qui évoque plein de choses, y compris *Loft Story*. Face à cela, le théâtre de Crimp est un perpétuel terrain mouvant, où l'on n'arrive jamais à définir un personnage

complètement. Je trouve passionnante cette mobilité poétique et psychologique : c'est aussi grâce à elle que Crimp réussit si bien à décrire le monde dans lequel nous vivons. En même temps, il ne nous dit jamais comment il faut penser, notamment politiquement : il y a vraiment dans son écriture quelque chose de l'ordre de l'ambiguïté ; d'ailleurs aucun des personnages n'est vraiment victime ni bourreau.

A quelle tradition ou courant théâtral se rattache Martin Crimp ?

Il se rattache à toute une histoire du théâtre. On peut le rapprocher de Beckett et de Pinter, mais on sent qu'il est aussi totalement imprégné par Shakespeare. Com-

me tous les grands auteurs contemporains – on peut dire la même chose de Koltès, que Crimp a d'ailleurs traduit en anglais –, il raconte dans le même mouvement une histoire totalement d'aujourd'hui et l'histoire de tout le théâtre, et il le fait de manière extrêmement délicate, sans jamais rien asséner. *Le Traitement* peut donner lieu à de multiples niveaux de lecture, évoquer de nombreuses pièces et de nombreux personnages : Anne, par exemple, peut faire penser à la Lulu de Wedekind, dans son rapport à la corruption et à l'argent, dans le fait qu'elle se décrive par le langage alors que c'est son corps qu'on va prendre, et qu'on va laisser...

Pouvez-vous préciser la relation entre Crimp et Shakespeare, qui est présent directement dans *Le Traitement* avec une scène d'*Othello* ?

Othello est une pièce sur la possession et la jalousie, thèmes dont parle aussi *Le Traitement*. Mais surtout, Crimp, comme Shakespeare, montre comment tout passe par les mots, se passe DANS les mots : dans *Othello*, c'est vraiment Iago qui par les mots qu'il prononce va provoquer la jalousie et l'aveuglement d'Othello.

Le Traitement est une pièce cruelle – et non pas violente –, d'une cruauté très élisabéthaine. Enfin, Crimp est aussi très proche de Shakespeare sur un point : son utilisation du langage est très subtile, ses évocations sont extrêmement poétiques, mais en même temps il dit de façon très nette ce que c'est que de vouloir prendre la place de l'autre, que de vouloir tuer l'autre... tous ces processus et ces mécanismes du pouvoir et de la séduction.

Propos recueillis par Fabienne Darge

Théâtre national de Chaillot, du 7 novembre au 7 décembre. Tél. : 01-53-65-30-00.

Kaléidoscope de l'amour criminel, par Luc Bondy

SELON LUC BONDY, c'est une situation presque lynchienne que l'on trouve dans *Auf dem Land* (La campagne), la pièce de Martin Crimp qu'il a créée en septembre 2001 (*Le Monde* du 25 septembre 2001) au Schauspielhaus de Zurich, et qui est aujourd'hui présentée au Théâtre national de la Colline, dans le cadre du Festival d'automne.

Au départ, il y a une jeune fille qu'un homme ramasse dans la rue et ramène chez lui, à la campagne, dans la maison où il vit avec sa femme. Qui est cette jeune fille ? Pourquoi l'a-t-il ramassée ? Que cherche-t-il en la ramenant chez lui ? Ni la pièce, ni la représentation, remarquablement menée par Luc Bondy, ne viendront à bout de la question. Martin Crimp ne cherche pas à résoudre ce qui ne peut pas l'être : c'est la métamorphose d'un corps qui l'occupe dans *Auf dem Land*. Corps d'une jeune fille d'abord enveloppé dans une couverture, puis éveillé, debout, insolent. Intrusion de ce corps dans la maison à la campagne. Irruption de l'inédit dans le couple. Ce pourrait finir en commençant là, si la constellation à trois d'*Auf dem Land* reposait sur un socle avéré. Mais on ne sait jamais qui initie la situation, au fil du temps sans cesse changeante : est-ce l'homme, Richard, sa femme, Corinne, la jeune fille, Rebecca ? Comme dans un kaléidoscope, la pièce se modifie selon la façon dont on la regarde.

Rebecca est-elle la maîtresse qui vient troubler le cours des choses ? Richard fait-il semblant d'inventer l'histoire de la jeune fille ramassée, et Corinne de la découvrir ? Que se joue-t-il entre eux, en eux ? Et si Rebecca n'existait que dans la tête de Richard et de Corinne ? S'ils voulaient, au fond, qu'elle existe enfin, pour que tombent les masques ? *Auf dem Land* est une pièce policière sur l'amour criminel. Avec ses pièces à conviction – la paire de ciseaux avec laquelle Corinne s'acharne à découper des cartes, le sac à main de Rebecca empli de pilules douteu-

ses. Il faut ajouter à cela le corps de Rebecca, enjeu mental autant que physique, mais en tout cas cannibale, d'un couple isolé dont le seul interlocuteur n'apparaît jamais : au téléphone, il cite Virgile en latin. Virgile, comme une métaphore de la campagne idyllique, refuge du couple qui a décidé d'y vivre pour que l'homme, médecin, se détache de la drogue. A moins qu'il n'ait voulu fuir autre chose ?

Martin Crimp n'essaye pas d'accrocher le public par une fausse tension, il n'introduit pas le suspense pour le confort du dénouement. C'est précisément cette complexité et cette finesse qui ont séduit Luc Bondy : « *Contrairement à beaucoup d'auteurs d'aujourd'hui, Crimp ne cherche pas à rendre les choses faciles. Il ne conclut pas, il termine sa pièce par une narration. Seul le théâtre peut se permettre de faire cela. C'est ce qui m'a le plus séduit dans Auf dem Land.* »

Une fois de plus, Luc Bondy, qui sait comme peu de metteurs en scène choisir les acteurs, a trouvé le trio apte à répondre aux mouvements incessants, jusqu'au malaise, des mots de Martin Crimp : Suzanne Lothar, qui fut la fantastique Lulu de Wedekind, sous la direction de Peter Zadek, joue Corinne. August Zirner est Richard. Quant à Rebecca, c'est une révélation : Anna Böger, que Luc Bondy a trouvée dans une école de Vienne. Il est rare de voir sur scène quelqu'un qui ait un tel instinct : on dirait une définition incarnée de l'insolence vitale.

Brigitte Salino

Auf dem Land (La campagne), de Martin Crimp. Mise en scène : Luc Bondy. Avec Anna Böger, Suzanne Lothar, August Zirner. Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^o Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Du mercredi 6 au samedi 9 à 20 h 30. De 12 € à 24,50 €. Durée : 1 h 45. En allemand surtitré.

Envie de vous faire une toile, là, tout de suite ?

Les films, les salles et les horaires sont sur le WAP orange > cinéma.

Orange sans limite
consultation illimitée sur le WAP pour 6 €/mois

orange

PHOTOGRAPHIE • Ses clichés de mode ont fait la « une » de « Vogue » France pendant les années 1950, car cet artiste transparent sut faire siennes les exigences de la publicité et du consumérisme

Le succès sans faux pli d'Henry Clarke, professionnel du bonheur

C'EST une exposition comme on en voit peu. Car elle vise non pas à glorifier une œuvre, mais simplement à dire qui était Henry Clarke (1918-1996) : « Un excellent professionnel de la mode et de la commande. » Ainsi parle Sylvie Lécailier. Cette dernière retrace, au Musée Galliera, le parcours du photographe qui, de 1951 à 1973, eut pour unique employeur le groupe américain Condé Nast, et qui fut le champion du *Vogue* français dans les années 1950, prolifique au point de photographier 200 robes en une saison.

On salue l'exploit. On ajoute qu'il est difficile de trouver quelque image qui éblouisse l'œil, le bouscule. Les poses sont simples et élégantes, les vêtements mis en valeur, les mannequins respirent la joie et le pouvoir d'achat généreux. Aucune composition complexe, aucun décor troublant. Ce Californien fasciné par Garbo, d'abord responsable des vitrines d'un grand magasin, puis accessoiriste auprès de photographes de *Vogue* comme Horst, Penn ou Beaton, poursuit dans cette tradition d'élégance distante ou sophistiquée.

Au même moment, aux Etats-Unis, Richard Avedon (*Harper's Bazaar*) et Irving Penn (*Vogue* américain) se livrent un mano a mano créatif et éblouissant. En France, Clarke sera éclipsé, à la fin des années 1950, par Klein, Newton ou Bourdin, qui vont pimenter leurs images d'un parfum de scandale et de brutalité. « Clarke n'a pas bouleversé la photo de mode. Il n'est pas un artiste et ce n'est pas mon propos », confirme Sylvie Lécailier. Son propos est de répondre à une énigme : pourquoi ce photographe transparent a-t-il été choyé par un magazine prestigieux, recruté par Alexandre Liberman, couvé par la rédactrice en chef, Diana Vreeland ? Comment a-t-il pu réaliser presque toutes les couvertures du *Vogue* français entre 1951 et 1956 ? Comment a-t-il pu publier, l'hiver 1951, 230 photos dans les éditions de *Vogue* ?

Parce que Clarke colle aux exigences des commanditaires et clients – stylistes, magazines, lectrices. Il est efficace et conciliant, pas caractériel. Il met en valeur le vêtement, ne râle pas si on recadre ses photos. Partageant la vie d'un antiquaire fortuné dans le Midi, ce dandy mène une vie heureuse, côtoie les élégantes, « a été complètement déconnecté de la révolution des années 1960 », dit Sylvie Lécailier. C'est un photographe du bonheur qui colle à la croissance



La couverture de « Vogue » France de juillet-août 1951, par Henry Clarke.

des « trente glorieuses » et au portemonnaie de la lectrice de *Vogue* – il montre une femme en Mercedes et en tailleur Chanel. Pour les prises de vue en extérieur, le château de Versailles ou le Musée Rodin ont le goût de plaire aux publicitaires.

PORTRAITS RESPECTUEUX

Le long contrat d'exclusivité qui le lie à Condé Nast convient à un photographe qui ne mène pas d'expérimentations personnelles, n'a pas écrit sur sa photographie, préférant collectionner ses publications – surtout de la mode, quelques portraits trop respectueux (Audrey Hepburn, Orson Welles, jusqu'à celui, pénible, de Catherine Deneuve). L'exposition fait sortir tout cela, en dévoilant un métier, le contexte de production des photographies, les recadrages, les maquettes de *Vogue*, le boulot « hyper répétitif » d'une collection photographiée avec des accessoires codifiés. Pour cette première rétrospective, ce Musée de la mode qui

conserve le fonds du photographe a mis les moyens : l'accrochage soigné est rythmé par des robes, des accessoires et des bijoux, afin de montrer le décalage entre l'objet et sa représentation.

Une seconde carrière, dans les années 1960, confirme le rôle précieux de Clarke pour ceux qui l'emploient. En perte de vitesse dans le *Vogue* français, le photographe est relancé dans l'édition américaine par la rédactrice en chef, Diana Vreeland. Cette dernière lui commande des « voyages de mode » dans des pays lointains, publiés sur trente pages en couleur, dans les numéros spéciaux de Noël. L'Inde, le Brésil, Ceylan, la Turquie, la Sicile, le Mexique, l'Iran sont les destinations de lectrices en quête d'aventure.

Les images sont un sommet de kitsch à la fois drôle et effrayant, où l'on voit de jolies Américaines grimper avec leur robe « prêt-à-porter » sur des bouddhas, défier un tigre, jouer à la nymphe devant des cavaliers jor-

daniens. Les sites historiques, hors toute vie populaire, évoquent les contes des *Mille et Une Nuits*, dans des images qui préfigurent une iconographie exotique dont les magazines seront friands. Surfant sur le développement du tourisme, ces reportages étaient guidés par de solides enjeux commerciaux. Les pays financent les images et attendent d'être valorisés. « Dans ce système poussé à l'extrême, explique Sylvie Lécailier, tout le monde est gagnant : les robes que l'on peut porter partout, les pays, le journal, les lectrices. » Un responsable d'Air India a ainsi écrit à Clarke que son reportage « a fait davantage pour "vendre" l'Inde que nombre de guides touristiques ».

Cette exposition, par la façon

Un label en quête d'identité

Pour la 12^e édition du Mois de la photo à Paris, biennale organisée par la municipalité, qui propose toujours un nombre impressionnant d'expositions dans les musées, centres culturels, galeries, institutions, Jean-Luc Monterosso, patron du festival et de la Maison européenne de la photographie (MEP), annonce une rupture. Pour la première fois, en effet, ce dernier a délégué la sélection des trois thèmes – à Alice Morgaine (la mode), à Elvan Zabunyan (« Femmes d'images ») et à Caroline Bourgeois (la photo de pays « émergents »). Il a fait aussi de la MEP le lieu central du festival, où sont organisées quelques expositions phares. Le but est de donner une identité plus forte à un festival qui, en vingt-deux ans, était devenu un simple label : les organisateurs définissent des thèmes ; des projets leur sont proposés, qui sont retenus ou pas. « En être » permet de figurer dans le catalogue et dans le fascicule gratuit de 32 pages, véritable lien d'un festival qui est une opération de communication de la Ville (budget modeste de 1 million d'euros) et une promotion de la photographie. Ce label est pour certains recherché, car le Mois attire un public important – autour de 500 000 visiteurs en 2000.

d'aborder le travail de Clarke, rappeler les quelques vérités : les photos de mode visent à faire vendre des vêtements ; les images et les magazines sont façonnés par des contingences commerciales. Dans une époque qui tend à transformer tout photographe en artiste pur et libre, cette mise au point tombe aussi bien que la robe vert pois cassés sur le corps longiligne du mannequin Veruschka.

Michel Guerrin

Musée Galliera, 10, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie, Paris-16^e. M^o Iéna ou Alma-Marceau. Tél. : 01-56-52-86-00. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures. 7 € et 3,50 €. Jusqu'au 2 mars 2003. Catalogue, éd. Paris-Musées, 160 p., 100 photos, 29 €.

Une sélection du Mois de la photo à Paris

- **Trois thèmes** : Les 67 expositions du Mois de la photo sont réparties en trois thèmes. Alice Morgaine a opéré la sélection « Mode : entre-deux » ; Elvan Zabunyan, celle de « Femmes d'images » et Caroline Bourgeois a dressé un « Panorama de la création dans les pays émergents ».
- **Mode, entre-deux** : Les photographes pour Yohji Yamamoto (MEP), Paolo Roversi (Camera Obscura), Mark Borthwick (Colette), Enrique Badulescu (Yvonamor Palix), mode russe (Hôtel de Soubise), « Sens dessus dessous » (Michèle Chomette), Eric Sandillon (de La Châtre).
- **Femmes d'images** : Lisette Model

(Baudoin Lebon), Lucinda Devlin (BNF), Martha Rosler (MEP), Sophie Ristelhueber (Musée Zadkine), Gitta Seiler (Serge Aboukrat), Corinne Mercadier (Les Filles du Calvaire), Catherine Gfeller (Centre culturel suisse), Simone Decker (CNP), « Portraits personnels » (Institut finlandais).
- **Une sélection internationale** : « Trottoirs » (Chantal Crousel), « No Pasaran » (Fondation Antoine de Galbert), Max Penson (BHVP), Sada

Tangara (MEP), Afrique du Sud (MEP).
- **Renseignements** : Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4^e. Tél. : 01-44-78-75-26. Un dépliant gratuit, disponible dans les lieux d'expositions, donne les informations pratiques sur les expositions et animations. Catalogue : éd. Paris Audiovisuel, 216 p., 29 €.

Le prix Interallié a été décerné à Gonzague Saint-Bris le 5 novembre

Pierre Michon reçoit le prix Décembre

LE PRIX DÉCEMBRE a récompensé, mardi 5 novembre, Pierre Michon, pour *Corps du roi et Abbés*, deux livres parus chez Verdier. L'auteur l'a emporté au deuxième tour par cinq voix contre quatre à *Pourquoi le Brésil ?* de Christine Angot (Stock).

Depuis la parution de *Vies minuscules* (Gallimard, 1980), qui raconte son trajet pour devenir écrivain, et qui est devenu un livre culte, Pierre Michon bénéficie d'un public fidèle et d'une reconnaissance de ses pairs. Alors que de grands critiques comme Jean-Pierre Richard l'ont toujours défendu, il avait été jusqu'à ignoré par les jurys littéraires.

En recevant son prix, il s'est dit « content et flatté » : « Ce que j'écris n'est pas formaté pour les prix, ce sont des espèces de plaquettes qui parais-

sent tous les cinq ou six ans. » Il vit la plupart du temps en province, sans travailler en dehors de son activité d'écrivain. « Ce prix m'est cher dans tous les sens », a-t-il avoué. Le prix Décembre est en effet doté de 30 000 euros.

Comme l'attribution du prix Goncourt à Pascal Quignard, la décision n'a pas fait l'unanimité au sein du jury. Pierre Bergé, qui en est le mécène, a sèchement félicité le lauréat, après avoir fait part de son mécontentement lors des délibérations. Pierre Michon a indiqué : « Je suis désolé de l'avoir emporté sur des gens que je respecte beaucoup. »

Abbés réunit trois nouvelles, inspirées par des chroniques du Moyen Âge. *Le Corps du roi* est composé de textes sur Beckett, Flaubert ou Faulkner, et d'un récit autobiogra-

phique, dans lequel il évoque la mort de sa mère et les poèmes de Villon et Hugo. La plupart de ses écrits portent sur la création, qu'il s'agisse d'écriture ou de peinture.

Le même jour, Gonzague Saint-Bris a reçu le prix Interallié pour *Les Vieillards de Brighton* (Grasset), au deuxième tour par six voix contre trois à Vassilis Alexakis pour *Les Mots étrangers* (Stock) et deux voix pour *La Mission des frontières* de Gilles Lapouge (Albin Michel). Dans ce livre autobiographique, Gonzague Saint-Bris raconte avec pudeur son séjour dans un asile de vieillards, où ses parents l'avaient placé dans les années 1950.

Les prix Femina et Médicis seront décernés le jeudi 7 novembre.

Alain Salles

Faute de lieu de répétition, les musiciens annulent les concerts des 6 et 7 novembre

L'Orchestre de Paris engage un bras de fer avec ses autorités de tutelle

DANS un communiqué publié mardi 5 novembre en début d'après-midi, l'Orchestre de Paris a annoncé qu'il annulait deux concerts prévus à la Cité de la musique et qu'il convoquait une conférence de presse, le 6 novembre, à la salle Akustica, dans le 13^e arrondissement, où la formation devait répéter depuis lundi : « Se trouvant dans l'impossibilité, hors du Théâtre Mogador, la Salle Pleyel étant fermée, de répéter dans des conditions acceptables, l'Orchestre de Paris se voit contraint d'annuler les concerts prévus les 6 et 7 novembre sous la direction de Christoph Eschenbach, à la Cité de la musique. » Dans un second communiqué, rendu public dans la soirée, l'Orchestre de Paris signalait que, « pour la première fois, la totalité des membres d'un orchestre symphonique, directeur musical, musiciens, direction générale, administration, technique, a décidé unanimement de revendiquer le droit d'exister (...) sous un toit qui soit le sien. »

Après des années de résidence à la Salle Pleyel (rachetée en 1998 puis fermée pour travaux), l'Orchestre de Paris a été contraint de déménager au Théâtre Mogador, rénové et aménagé pour la circonstance, qui, jusqu'en 2005, l'accueille en résidence permanente, à l'exception des deux derniers mois de l'année, réservés au théâtre et à des productions telles que la comédie musicale *Emilie Jolie*, à l'affiche jusqu'aux fêtes de fin d'année. Cette situation transitoire devait permettre d'attendre la construction d'une grande salle intégrée à la Cité de la musique.

SITUATION INÉDITE

De son côté, Laurent Bayle, directeur de la Cité de la musique, qui coproduit ces deux concerts et héberge l'Ensemble intercontemporain, a confirmé au Monde n'avoir pas « la possibilité de faire répéter les formations invitées autrement que dans des conditions de tournée, avec un temps de répétition limité à la veille ou au jour du concert. » Dans un communiqué, Laurent Bayle rappelle que « cette situation met en évidence le besoin urgent à Paris d'un grand auditorium (...). A nos yeux, la Cité de la musique représente le seul projet cohérent d'avenir autour duquel nous espérons que les pouvoirs

publics – Etat, Ville de Paris et région Ile-de-France – sauront se retrouver. »

Or les trois parties campent sur des positions apparemment inconciliables. Dans l'entourage du ministre de la culture, on rappelle que le projet Cité de la musique, certes prioritaire, n'exclut pas pour autant un éventuel rachat de la Salle Pleyel comme solution de repli si le cofinancement des trois collectivités voulu par Jean-Jacques Aillaud ne pouvait aboutir. Mais Bertrand Delanoë, maire de Paris, ainsi qu'il l'avait soutenu avant les élections municipales (Le Monde du 24 février 2001), a écrit cet été au ministre que « la construction de la salle de concert relevait de l'Etat et de la région Ile-de-France, et que la Ville ne s'engagerait qu'à hauteur de 229 000 euros pour le financement des études préparatoires », selon les termes rapportés au Monde par l'entourage du ministre de la culture. Position que Christophe Girard, adjoint au maire de Paris, chargé de la culture, a confirmé par téléphone, mardi dans l'après-midi, après sa rencontre avec les représentants de l'Orchestre de Paris : « Nous ne pouvons répondre à une demande de financement atteignant 30 à 40 % d'un budget estimé à plus de 100 millions d'euros. » Il a par ailleurs démenti que ce refus d'engagement corresponde à une volonté de développer davantage des opérations de « proximité » telles que Paris-Plage et les récentes Nuits blanches. Quant à la région Ile-de-France, elle n'a, selon le ministre de la culture, pas encore réagi aux propositions de dialogue.

A l'Orchestre de Paris, le directeur général, Georges-François Hirsch, joint à sa sortie de réunion avec Christophe Girard, n'a pas caché une vive inquiétude, exprimée dans le communiqué publié peu après : « Tout ceci pourrait précéder de l'après-2005 si rien n'est fait à temps. Cette situation, inédite, va entraîner, à court terme, une dégradation évidente des conditions de travail, de la psychologie collective et de l'expression artistique de l'Orchestre ainsi que, sans doute, le départ de son directeur musical, Christoph Eschenbach. »

Renaud Machart et Marie-Aude Roux

du 6 au 9 novembre 2002

AUF DEM LAND (LA CAMPAGNE)

FESTIVAL AUTOMNE À PARIS 31^e édition

texte Martin Crimp
mise en scène Luc Bondy

du 20 novembre au 20 décembre 2002

RETOUR DÉFINITIF ET DURABLE DE L'ÊTRE AIMÉ

texte Olivier Cadiot
mise en scène Ludovic Lagarde

du 3 au 20 décembre 2002

AVANTI!

textes Gramsci, Pasolini, Negri
mise en scène Barbara Nicolier

Théâtre National de la Colline 01 44 62 52 52

www.colline.fr

Libération France Culture AP Télérama

Théâtre de la Ville PARIS

AUX ABESSES
DIM. 10 NOV. 20H
ET LUN. 11 NOV. 20H30

Jane Monheit

Michael Kanan piano
Joel Frahm saxophone
Joe Martin contrebasse
Rick Montalbano batterie

Le jazz vocal contemporain ne se fera pas sans elle.

31 RUE DES ABESSES PARIS 18
01 42 74 22 77
www.theatredelaville-paris.com

Seijun Suzuki, le cinéma d'un provocateur

A 79 ans, le réalisateur japonais, auteur de films de genre personnels et stylisés, fait enfin l'objet d'une rétrospective en France

UN BOUC TAILLÉ en pointe, une moustache blanche et des yeux qui pétillent, il vous accueille par des courbettes, s'installe avec un paquet de Philip Morris sous la main, et, au bord du fou rire, s'étonne qu'on s'intéresse à ses films qui lui font, dit-il, l'effet de vieux livres d'occasion. Seijun Suzuki a 79 ans, un air de vieux sage chinois derrière ses lunettes à montures noires, pas loin de cinquante films à son actif, et ramène à de simples questions de commandes et de tempérament toutes les théories qu'on a voulu échauffer sur lui.

Qu'il ait introduit le Pop Art au cinéma ou inspiré John Woo, Quentin Tarantino ou Takashi Miike n'ont aucune prise sur la modestie de ce papi jovial qui aime à dire que les chefs-d'œuvre qu'on lui attribue sont des accidents. Il n'a d'ailleurs jamais vu ses films plus d'une fois, lors des projections qui suivent le montage : « C'est pour ça que j'ai l'air fin quand on me pose des questions sur mon œuvre, car j'ai oublié un grand nombre de détails. » Y en a-t-il, néanmoins, dont il est particulièrement fier ? « Est-ce qu'un réalisateur de comédies peut être fier de ses films ? Je me le demande vraiment. En tout cas, je n'ai jamais dit à quiconque d'aller voir mes films ! Et puis, je ne fais un film que si un producteur me pousse ! »

De fait, Seijun Suzuki n'a jamais été aussi à l'aise que dans les anfractuosités de l'exercice imposé. Il est né Seitaro Suzuki en 1923, dans le Japon de l'ère Taisho, une période tumultueuse faite d'expérimentations politiques, culturelles et sociales, à laquelle le militarisme des années 1930 viendra mettre un terme brutal. Mobilisé en 1943 alors qu'il est étudiant, le jeune Suzuki croit venue l'heure de son rendez-vous avec le destin quand le navire sur lequel il se trouve est torpillé. « En quittant le Japon, on avait assisté à un naufrage. C'était la nuit de pleine lune, la mer était forte, je me suis dit, cette scène, ça annonce la mort. Ce qui me gênait, dans la mort, c'était de souffrir. Mais bon, quand on s'est retrouvés à l'eau à notre tour en revenant des Philippines, on a trouvé ça plutôt comique. Comme je déteste l'effort, je me disais : à quoi bon essayer de survivre... »

Après cela, il ne prendra plus jamais les choses trop au sérieux. En 1948, il rate l'entrée à la prestigieuse université de Tokyo mais réussit le concours de la Shochiku, l'un des grands studios de cinéma japonais. Il y devient assistant réalisateur. Six ans après, il démissionne pour rejoindre la Nikkatsu, qui paie trois fois plus. L'industrie du cinéma japonais tourne alors à plein régime. Devenu réalisateur en 1956, il tourne à la chaîne

BIOGRAPHIE

► 1923

Naissance à Tokyo.

► 1948

Entre comme assistant-réalisateur à la Shochiku.

► 1956

Premier film comme réalisateur à la Nikkatsu.

► 1967

« La Marque du tueur ».

► 2001

Réalise « Pistol Opera ».

les scénarios proposés par le studio pour un public de jeunes : « On n'avait pas le choix du sujet. Il fallait remplir les grilles de programme. Le budget était annuel, tout le monde était salarié. On ne faisait pas attention à l'argent, on savait seulement que si un réalisateur A, comme Imamura, avait trop dépensé avant nous, on aurait moins d'argent. »

Dans la classification interne de la Nikkatsu, Suzuki est réalisateur de catégorie B : son film sort en accompagnement d'un film de réalisateur A qui pouvait être deux fois mieux payé, avait plus facilement accès à des stars mais dont les films étaient aussi plus classiques.

« SURPRENDRE ET AMUSER »

En 1958, Suzuki, qui a le sentiment de piétiner, s'adresse à... un diseur de bonne aventure, dont les conseils le persuadent de changer l'idéogramme de son prénom. Seitaro devient Seijun, mais « je suis allé le trouver pour me plaindre car il n'y avait pas de changement. Alors, il m'a dit d'attendre dix ans. Et dix ans après exactement, j'étais renvoyé de la Nikkatsu, quelle efficacité ! »

Il n'en reste pas moins que les films qu'il réalise à cette époque ont aujourd'hui leur place dans l'histoire du cinéma : de *La Jeunesse de la bête* à *La Marque du tueur*, jugé

complètement incompréhensible par le président de la Nikkatsu, qui le congédie sur le champ, Seijun Suzuki multiplie les audaces et invente un cinéma iconoclaste, délirant et stylisé, qui regorge d'idées de mise en scène et de pieds de nez aux codes établis du film de genre. « Le plus important, c'était de trouver des trucs pour surprendre et amuser. Je trouve insupportable les films où la même émotion est maintenue tout le long. Il faut sans cesse susciter des émotions nouvelles. Le rôle du réalisateur est dans la forme. L'espace et le temps n'ont absolument pas d'importance pour moi. On tournait une prise, avec un seul angle. Pas besoin de transition », poursuit le cinéaste, qui n'a jamais passé plus d'une journée en montage.

Son renvoi de la Nikkatsu à l'occasion de *La Marque du tueur*, dont les provocations passent particulièrement mal en pleine période de troubles étudiants, provoquera un mouvement de soutien en sa faveur : « Mes films devaient être montrés dans un ciné-club, tout était prêt, même l'affiche. La Nikkatsu a tout annulé sous prétexte que j'avais été renvoyé », raconte-t-il. Seijun Suzuki fait un procès à son ancien employeur – qu'il gagnera trois ans après. Mais pendant dix ans, il ne réalise plus aucun film et tourne des publicités :

« Quand on est renvoyé par un studio, les quatre autres refusent de vous prendre. C'est le système au Japon. Chaque fois qu'un producteur montait un projet avec moi, il ne parvenait pas à le distribuer. »

Tant et si bien qu'en 1980 Seijun Suzuki et son producteur sortiront *Zigeunerweisen* dans un chapiteau installé sous la tour de Tokyo. Premier volet d'une trilogie rétro fantastique située dans le Japon de Taisho, le film aura finalement droit à une diffusion télé et vidéo. Il faudra attendre 2001 pour que la Nikkatsu elle-même organise une grande rétrospective de ses œuvres au Japon – sans qu'il ne touche un sou. La même année, Seijun Suzuki signe avec la Shochiku pour *Pistol Opera*, variation un peu vaine autour de *La Marque du tueur* qui sera présentée au Festival de Venise. Seijun Suzuki compte bien ne pas s'arrêter là : il doit bientôt participer à un film à sketches sur Paris – et propose, aussi, de se vendre comme acteur à l'étranger.

Brice Pedroletti

« Série noire et films roses », rétrospective de neuf films au Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris-5^e. M^e Cardinal-Lemoine ou Jussieu. Tél. : 01-43-29-44-40.



KOICHI MORI

LES GENS DU MONDE

■ **Steven Spielberg** s'est déclaré, lundi 4 novembre, à La Havane, opposé à l'embargo américain contre Cuba, en vigueur depuis plus de quarante ans, et favorable à une normalisation des relations entre les deux pays. « J'espère que ma visite, de même que celles d'autres ambassadeurs de la culture, sera interprétée comme un signe très clair que nous voulons davantage d'échanges entre les communautés artistiques de Cuba et des Etats-Unis », a déclaré, lors d'une conférence de presse, le cinéaste américain qui se trouve à Cuba pour assister à une rétrospective de ses films. Steven Spielberg a estimé que l'embargo « devrait être complètement éliminé ». « Il est absurde que mon pays fasse du commerce avec la Corée du Nord ou la Chine, mais pas avec Cuba », a-t-il affirmé.

■ *L'Oiseau d'argile*, de **Taresque Masud**, présenté cette année à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes et récompensé par le prix Fipresci (Fédération internationale de la presse étrangère), a été choisi pour représenter le Bangladesh à l'Oscar du meilleur film étranger. Le film, coproduit par MK2, est sorti en France le 17 mai. Après des problèmes avec la censure, il vient d'être distribué au Bangladesh.

■ Après avoir joué à guichets fermés au Palais omnisports de Paris-Bercy le 14 octobre, **Bruce Springsteen** investira le Stade de France, à Saint-Denis, le 24 mai 2003. Le rocker américain succédera dans l'enceinte de 80 000 places à **Céline Dion**, **Johnny Hallyday**, **Tina Turner**, **AC/DC** et les **Rolling Stones** (qui y reviendront à l'été 2003). Les locations seront ouvertes le 14 novembre.

■ **Wyclef Jean**, membre des Fugees, annule son concert du 9 novembre à l'Elysée-Montmartre, à Paris. Il est « épuisé » selon le promoteur du spectacle. La tournée européenne du musicien « est momentanément repoussée ».

■ **Jean-Pierre Raffarin** affirme s'être rué sur le nouvel album de **Johnny Hallyday**, *A la vie, à la mort !*, sorti lundi 4 novembre. Il y a « des sujets sur lesquels il ne faut pas trop attendre », a déclaré le premier ministre au micro d'Europe 1. *Il ne me l'a pas envoyé, mais vous pensez bien que je l'ai déjà eu*. Un oubli assez incompréhensible de la part du service de promotion du groupe Universal. Jean-Pierre Raffarin s'étant illustré dans une vie antérieure pour ses imitations sudatoires du rocker national.

■ **Céline Dion** a signé un contrat de publicité d'environ 10 millions de dollars (autant d'euros) et d'une durée minimale de deux ans avec le constructeur Daimler-Chrysler. La chanteuse canadienne apparaîtra dans une série de films publicitaires pour le numéro trois mondial de l'automobile.

DOMINIQUE DHOMBRES

Carambolages

POUR COMPRENDRE ce qui s'est passé mardi matin, vers 9 h 30, sur l'autoroute A 10, à une quinzaine de kilomètres au sud de Poitiers, le mieux est encore de monter dans un hélicoptère. Ces images, qu'on pouvait voir mardi soir sur toutes les télévisions de France et de Navarre, sont terribles.

Trois poids lourds ont pris feu, des dizaines de voitures se sont encastrées les unes dans les autres. Vu du ciel, un des camions semble entièrement calciné. Le carambolage de Coulombiers (Vienne) ressemble, selon la gendarmerie, à celui de Mirambeau (Charente-Maritime) qui avait eu lieu, un peu plus au sud, sur la même autoroute, en 1993. Les vacances de la Toussaint sont traditionnellement meurtrières. Le 10 novembre 1993, 15 personnes avaient été tuées sur l'A 10, et 53 autres blessées. La vitesse excessive, le brouillard, étaient en cause. On retrouve à peu près les mêmes ingrédients à Coulombiers. Il faut peut-être y ajouter la fumée noire provenant d'une entreprise de charbon de bois voisine.

L'autoroute A 10 était toujours fermée, dans les deux sens, mercredi matin. Tous les corps n'avaient pas été identifiés. On n'a pas beau-

coup dormi, dans la nuit de mardi à mercredi, à la préfecture de la Vienne. Des gens appellent de partout, pour s'enquérir du sort d'un proche. Dans les hôpitaux de la région, les chirurgiens opèrent. Les blessés légers téléphonent à leurs proches. La routine, en France, en cette période de l'année.

Le projet du gouvernement Raffarin pour réduire l'hécatombe (*Le Monde* daté dimanche 3-lundi 4 novembre mérite d'être salué et même applaudi. Evidemment, il ne s'agit que de mesures à l'étude mais qui vont dans le bon sens : durcissement des sanctions, fin des indulgences pour « usage professionnel », nouvel abaissement possible du seuil d'alcoolémie.

Ces mesures devraient être annoncées officiellement le 12 décembre. Il n'est pas question ici de choisir ce qui, dans les cartons de Nicolas Sarkozy, mérite d'être retenu ou abandonné le 12 décembre. Il n'y a évidemment pas non plus de raison de se moquer du numéro deux du gouvernement quand il fait du bon travail. Les morts et les blessés de la Toussaint méritent mieux que cette façon, bien française, de traiter l'affaire par la dérision ou le biais politique. Le sujet est trop grave pour de tels carambolages.

TÉLÉVISION

Délicatesse de Bulle

« Je ne cherche pas des rôles, j'attends des gens. » Voilà Bulle Ogier dans la pleine expression de ce qui a caractérisé son parcours, un paradoxe de flamboyance discrète et de tenue dans l'exigence, depuis son apparition à l'écran, en 1966, dans *Voilà l'ordre*, court-métrage de Jacques Baratier au casting incroyable, d'Arthur Adamov à Boris Vian. L'année suivante, ce sera *Les Idoles*, brûlot décapant aux accents très brechtiens fantasmé par Marc'O, auprès duquel Bulle Ogier s'était embarquée, dès le début des sixties, dans l'aventure du théâtre de subversion.

Délicate dans le choix de ses mots comme dans ses silences, celle qu'un public quasi planétaire découvrit dans *La Salamandre* (1971) se retrouve ici en un face-à-face avec Jean-Jacques Bernard, déclinant les arcanes de la « Carte blanche » qui lui est consacrée, en multidiffusion jusqu'au 16 novembre, sur CineCinema Classic. Six films à la manière d'un « album familial » dont, pour cette soirée de jeudi, *Notre-Dame de la Croisette*, un inédit réalisé par Daniel Schmid en 1981 et, de la même année, *Le Pont du Nord* (à l'écriture duquel elle a participé), de Jacques Rivette l'enchanteur. Belle évocation des « vingt années les plus fortes », de leur aventure commune au cinéma – *L'Amour fou*, *Céline et Julie vont en bateau*, *La Bande des quatre...*

« Soirée Bulle Ogier », jeudi 7 novembre, 20 h 45, CineCinema Classic. Rediffusion de l'entretien, vendredi 8, 16 h 40.

RADIO

JEUDI 7 NOVEMBRE

► Le monde change

12 h 40, RFI
La mondialisation, suffit-il d'être pour ou contre ? Peut-on parler de plusieurs formes de mondialisation ? Le magazine de Patrick Chompré aborde ces questions avec François de Bernard, directeur du Groupe d'études et de recherches

sur les mondialisations (GERM).

► Concert

20 heures, France-Musiques
En direct du Théâtre des Champs-Élysées, Damien Colas présente l'intégrale des symphonies de Beethoven. Aujourd'hui, l'Orchestre national de France, dirigé par Kurt Masur, interprète la *Symphonie n° 1 en ut majeur, opus 21*, la *Symphonie n° 2 en ré majeur, opus 36*, et la *Symphonie n° 3 en mi bémol majeur, opus 55*, « Héroïque ».

JEUDI 7 NOVEMBRE

► Le Viol

15 h 35, France 5
« Mercredi 5 octobre 1994. J'avais 26 ans. Dans le parking de mes parents, en quelques minutes, ma vie a basculé. Depuis ce jour, je ne suis plus la même. J'ai mis sept ans pour être enfin prête à réaliser ce film. J'avais besoin d'en parler une dernière fois... » Ainsi commence l'histoire de Marie-Ange Le Boulaire, coréalisatrice (avec Olivier Pighetti) de ce documentaire qui inaugure la collection « Six rendez-vous avec l'intime ».

► Le Mystère de la chambre jaune

22 h 55, 13ème RUE

En 1908, aux premières heures du roman policier, Gaston Leroux tient toute la France en haleine avec la publication, en feuilleton dans *L'Illustration*, du *Mystère de la chambre jaune*, immédiatement prolongé par *Le Parfum de la dame en noir*. Un diptyque dont 13ème RUE reprend, les 7 et 14 novembre, les adaptations épatantes réalisées par Henri Aisner et Louis Daquin en 1949. Avec une distribution commune aux deux films – Pierre Renoir, Hélène Perdrière, Marcel Herrand... –, et le fringant Serge Reggiani dans le rôle du reporter-détective Joseph Rouletabille.

BILL T. JONES / ARNIE ZANE DANCE COMPANY

création 2002
Verbum / World II / Black Suzanne
6 > 9 novembre

MARCO BERRETTINI / CIE *MELK PROD.

Multi(s)me
7 > 9 novembre

MAISON DES ARTS CRETEIL
maccreteil.com - 01 45 13 19 19



RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 6 NOVEMBRE

TF1

14.45 Trop jeune pour être père Téléfilm. Eva Gardos (EU, 2002, ♦) **16.25** Providence Un Noël magique **17.15** Dawson Retour vers le passé ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Tiercé, Météo.



20.55 **COMBIEN ÇA COÛTE ?** Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. Invités : Marlène Jobert, Elie Semoun, Elisa Tovati. Au sommaire : Les oubliés des assurances ; Marcel Dujarrin, un paysan parmi les stars ; L'enfer du bruit. 3725902

23.15 **COLUMBO** FACE À FACE Série. Dennis Dugan. Avec Peter Falk, W. Shatner, Molly Hagen, Jack Lauffer, Richard Kline (Etats-Unis, 1993, ♦). 8418916

0.55 Star Academy **1.35** Embarquement porte n°1 Zanzibar 54105939 **2.15** Confessions intimes 9419674 **3.45** Reportages Le Combat du père Pedro ♦ **7.42** 3113 **4.10** Histoires naturelles ♦ **9.10** 1378 **4.40** Musique (25 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.30 Les Aventures de Robin des Bois ■■ Michael Curtiz et William Keighley. Avec Errol Flynn, Olivia de Havilland, Basil Rathbone (EU, 1938, 100 min) ♦ **TCM** **16.45** Au fond de mon cœur ■■ Stanley Donen (Etats-Unis, 1954, 130 min) ♦ **Cinétoile** **17.35** Don Quichotte ■■ Gregori Kozintsev (Urss, 1957, v.o., 95 min) ♦ **CC Classic** **18.55** L'Homme tranquille ■■ John Ford (Etats-Unis, 1952, 125 min) ♦ **Cinétoile** **19.00** Le Général de l'armée morte ■■ Luciano Tovoli (France - Italie, 1983, 105 min) ♦ **CC Succès** **20.45** Bird ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1988, v.m., 165 min). **TCM** **21.00** Rien ne va plus ■■ Claude Chabrol (France, 1997, 101 min) ♦ **Cinéstar 1** **21.25** Sleepy Hollow, la légende du cavalier sans tête ■■ Tim Burton (EU, 1999, 110 min) ♦ **RTBF 1** **22.15** La Vallée ■■ Barbet Schroeder (France, 1972, 105 min) ♦ **CC Classic** **23.55** La Nourrice ■■ Marco Bellocchio (Italie, 1999, v.o., 105 min) ♦ **Cinéstar 2** **0.05** Les Enchaînés ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 95 min) ♦ **Cinétoile** **0.20** Hypnose ■■ David Koepf (Etats-Unis, 1999, 100 min) ♦ **TPS Star**

FRANCE 2

16.55 Un livre *La Maison du Bois-Debut*, de Fortuné Chalumeau **17.00** Le Numéro gagnant **17.35** Aix mélodie Rock. doc **18.25** Friends Série ♦ **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille ♦ **20.00** Journal, Météo ♦.



20.55 **LOUIS PAGE PRISONNIERS** DU SILENCE Série. C. Picault. Avec Luc Bernard, Frédéric Van den Driessche, Philippe Duclos, Julia Vaidis-Bogard (2001, ♦). 9195099 **Un prêtre en route vers Compostelle se retrouve confronté à un grave dilemme : doit-il respecter le secret de la confession ou tourner le dos à son devoir sacré ?**

22.35 **ÇA SE DISCUTE** COMMENT VIVRE AVEC LA SCHIZOPHRÉNIE ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 5809761 **0.40** Journal de la nuit, Météo **1.05** Des mots de minuit Magazine. 3366378.

2.30 Emissions religieuses 1223200. **3.35** Haïti le ciment. Documentaire. 7943200 **3.45** 24 heures d'info, Météo **4.05** On aura tout lu ! Magazine. 6021007 **4.55** Outremers Magazine (30 min) 9103736.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour *Nous revenons comme des ombres*, de Paco Ignacio Taibo II **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.20** Le Fabuleux Destin de... Invités : Marlène Jobert, Pierre Perret.



20.55 **DES RACINES ET DES AILES** Magazine présenté par Patrick de Carolis. Au sommaire : Chine : Un autre visage ; Alcoolisme : Femmes en danger ; La parade de Bouddha. 5506032

22.50 Météo, Soir 3.

23.20 **CULTURE ET DÉPENDANCES** L'ÉCOLOGIE EST-ELLE UNE IMPOSTURE ? Présenté par Franz-Olivier Giesbert. Invités : Françoise Chandernagor, Georges Charpak, le père Pierre Ceyrac, etc. 1887235

0.55 Ombre et lumière J.-F. Revel. 9835113 **1.20** Les Dossiers de l'Histoire Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz. 3987674. **2.15** Le Fabuleux Destin de... 9014705 **2.40** Soir 3 **3.00** La Vie comme un roman (60 min). 4188842.

CANAL+

16.35 Ni vue ni connue Téléfilm. R. Bonnière (GB - Can., 2002, ♦) **18.05** Les Simpson ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.25** Météo **18.30** Hyper Show ♦ **19.30** Journal des bonnes nouvelles, Météo **20.10** H ♦ **20.35** Les Journaux.



21.00 **SNATCH, TU BRAQUES OU TU RAQUES** Film. Guy Ritchie. Avec Brad Pitt, Benicio Del Toro, Dennis Farina, Vinnie Jones, Rade Sherbedgia, Jason Statham. *Comédie* (Grande-Bretagne, 2000, ♦) O. 7113457 *Des gangsters en la poursuite d'un diamant. Mince.*

22.35 Minutes en + Spécial Brad Pitt. Magazine. 3686051.

0.50 Spin City Série ♦ **1.30** Le Lait de la tendresse humaine ■■ Film. D. Cabrera (Fr., 2001, ♦) O **6186842** **3.05** Sobibor, 14 octobre 1943, 16 heures ■■ Film. Claude Lanzmann (Fr., 100 min, 2001, ♦) O **4490552**.

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Jean-Louis Aubert Documentaire **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.01** Connaissance L'Univers savoureux du fromage **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo Les Caboteurs livrent à domicile.



20.40 **MERCREDIS DE L'HISTOIRE - 140 000 CHINOIS POUR LA GRANDE GUERRE** Documentaire. Gilles Sionnet et Véronique Izambard (Fr., 1997). Magazine présenté par Alexandre Adler. 6171728 *Un épisode peu connu du premier grand conflit mondial.*

21.35 Musica Martha Argerich, conversation nocturne. Documentaire (2002, v.o.) 8663341.

0.15 La Princesse de Clèves Film. J. Delannoy. Avec Marina Vlady, Jean Marais. *Drame* (France, 1961). 9354397 **2.05** Court-circuit (BIZAR) Spécial Halloween. Magazine (50 min) 8969533.

M6

17.30 Plus de Popstars Plus de Popstars, spéciale jury ! **17.55** Stargate SG-1 ♦ **18.55** Charmed La Ville fantôme ♦ **19.45** Caméra café **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer ♦ **20.40** Décrochages info.



20.50 **ALIAS** Face cachée ♦ 9814051. Mauvaise posture ♦ 5594780. Série (saison 1, 19 et 20/22). Avec Jennifer Garner, Peter Berg, Edward Atterton, Victor Garber (EU, 2001). *Dans Face cachée, Sydney et Noah échappent de justesse à une embuscade tandis qu'un mystérieux tueur à gages, spécialiste du pic à glace, veut liquider Khasianau.*

22.40 **X-FILES** Audrey Pauley ♦ 8863506. Série (saison 9, 11/19). Kim Manners. Avec Gillian Anderson, Tracey Ellis, Annabeth Gish, Robert Patrick, Mitch Pileggi (EU, 2001).

23.35 Oz L'Indice. Série (saison 2, 1/8). 302877 **0.25** Buddy Faro L'Amour à mort. Série (saison 1, 9/13). Ian Emes. Avec Dennis Farina ♦ 1980552 **1.15** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (345 min). 52665129

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Si toutes les colères du monde. **21.00** Chanson, boom ! **22.00** Journal, Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain. Invité : Santiago Gamboa, pour Les Captifs du lys blanc.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Macbeth. Opéra de Sciarrino. Par l'Orchestre symphonique de la SWR de Stuttgart, Otto Katzmeier (Macbeth). **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. Le label Contemporary. **0.00** Le Cabinet de curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. (Œuvres de Boieldieu, Saint-Saëns. 20.40 Les Petits Motets sous Louis XIV. Par Le Concert d'Astrée, dir. Emmanuel Haïm : Œuvres de Du Mont, Campra, Robert, Lully, Charpentier, Campra, Marais, Danielis. **22.20** Les Rendez-Vous du soir (suite). (Œuvres de Fauré, Debussy, Ravel, Ibert. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

JEUDI 7 NOVEMBRE

TF1

12.05 Attention à la marche ! ♦ **12.50** A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletton **14.45** Mensonges Téléfilm. Pauline Chan. Avec Mimi Rogers, Andrew McFarlane (EU, 1996, ♦) **16.25** Providence Série (S3). La Nuit porte conseil **17.15** Dawson Série (S1). Tombe les filles et surtout tais-toi ! **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, Tiercé, Météo.



20.55 **MALONE** MACADAM SAUVAGE Série. France Appréhender. Avec Bernard Verley, Vanessa Demouy, Christophe Hemon, Niels Dubost (Fr., 2002, ♦) O. 9165858 *Le capitaine André Malone travaille sur deux affaires délicates : le meurtre de deux policiers et la mort d'une femme de quarante ans qui avait autrefois abandonné son bébé.*

22.40 **DOSSIER DANGEREUX** Téléfilm. Eliot Christopher. Avec Catherine Oxenberg, Casper Van Dien (EU, 2002, ♦) O. 2591910 *Une petite fille imprime par erreur un fichier confidentiel contenant un code génétique très convoité.*

0.25 Les Couilles de l'économie 5628175 **1.10** Star Academy 2142243 **1.50** Météo **1.55** Très chaste Brocard en battue et à l'arc. 7383595 **2.55** Reportages Documentaire ♦ 6464886.

3.20 Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003. 9150021 **4.20** Histoires naturelles Pouce-pied... mousses et truffes. 9183330 **4.50** Histoires naturelles Des poissons encore plus gros. Documentaire (55 min). 1596971.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.10 Prénom Carmen ■■ Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1983, 85 min) ♦ **CC Premier** **14.00** Little Senegal ■■ Rachid Bouchareb (France - Allemagne, 2000, 95 min) ♦ **Canal + Vert** **14.35** Hypnose ■■ David Koepf (Etats-Unis, 1999, v.o., 95 min) ♦ **Cinéstar 2** **15.45** La Vallée ■■ Barbet Schroeder (France, 1972, 105 min) ♦ **CC Classic** **16.05** Prête à tout ■■ Gus Van Sant (GB - EU, 1995, v.m., 105 min) ♦ **CC Premier** **17.15** Conte d'automne ■■ Eric Rohmer (France, 1998, 110 min) ♦ **Cinéfraz** **18.40** Bonnie and Clyde ■■ Arthur Penn (Etats-Unis, 1967, v.m., 125 min). **TCM** **19.00** Les Années sandwiches ■■ Pierre Boutron (France, 1988, 105 min) ♦ **CC Succès** **20.45** Colorado ■■ Sergio Sollima (Italie - Espagne, 1966, v.m., 90 min) ♦ **CC Succès** **21.40** Le Pont du Nord ■■ Jacques Rivette (France, 1982, 125 min) ♦ **CC Classic** **22.50** Les Grandes Espérances ■■ David Lean (Grande-Bretagne, 1946, N., v.o., 115 min) ♦ **Cinétoile** **23.00** A la campagne ■■ Manuel Poirier (France, 1995, 110 min) ♦ **Cinéstar 2** **0.40** Mourir à trente ans ■■ Romain Goupil (France, 1982, N., 95 min) ♦ **CC Acteur** **0.50** Die Drei von der Tankstelle ■■ Wilhelm Thiele (Allemagne, 1930, N., v.o., 90 min) ♦ **CC Classic**

FRANCE 2

12.20 Pyramide **12.56** Météo, Journal, Météo **13.55** Inspecteur Derrick L'Affaire Druse **15.00** Le Renard Trio en or **16.05** Rex Série **16.55** Un livre *Charles Trenet*, de Richard Cannavo **17.00** Des chiffres et des lettres **17.30** Le Prince de Bel-Air Série ♦ **18.00** Parents à tout prix Série ♦ **18.25** Sabrina, l'apprentie sorcière Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Best of ♦ **20.00** Journal, Météo ♦.



21.00 **ENVOYÉ SPÉCIAL** Magazine présenté par Françoise Joly ♦. Au sommaire : Des lycéens au pas : les cadets de Chicago. Documentaire. Eric Delagneau et S. Vibert ; Carnets de Somalie. Documentaire. Dominique Mollard. 3758397

23.10 **CAMPUS, LE MAGAZINE DE L'ÉCRIT** LA CULTURE DES JEUNES, LE RÔLE DE LA LECTURE AUJOURD'HUI Présenté par Guillaume Durand. Invités : Luc Ferry (*Qu'est-ce qu'une vie réussie ?*), Cynthia Fleury (*Praetium doloris*), Frédéric Schiffer (*Pensées d'un philosophe sous prozac*), Patrick Poivre d'Arvor (*Courriers de nuit*), Doc Gynéco (*Le Dico du Doc*), Jean-Claude Milner (*Ya-t-il une vie intellectuelle en France ?*), Romain Goupil. 2902465

0.45 Journal, Météo **1.04** CD'aujourd'hui Tom Jones. **1.05** Les Soprano Série (S2). Au plaisir O 3873427. **2.00** Le Réve brisé Documentaire. Charles Enderlin ♦ 1287408 - 1123514 **4.30** 24 heures d'info, Météo.

FRANCE 3

12.00 Le 12-14 de l'Info, Météo **13.50** Keno **13.55** C'est mon choix **15.00** Questions au Gouvernement ♦ **16.00** Chroniques d'ici Histoires d'architectures **16.30** TO3 Magazine **17.00** Mon kanar Magazine **17.45** C'est pas sorcier Les ferries ♦ **18.15** Un livre, un jour *En chute libre*, de Léon Rooke **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.25** Le Fabuleux Destin de...



20.55 **LES DOSSIERS DE FRANCE 3 : LES INSTITS** ÇA COMMENCE AUJOUR-D'HUI ■■ Film. Bertrand Tavernier. Avec Philippe Torreton, Maria Pitarresi, Nadia Kaci, Françoise Bette, Christine Citti. *Comédie* (France, 1998, ♦) O. 677200 *Un instituteur lutte avec ses moyens contre l'exclusion.*

22.55 **LES DOSSIERS DE FRANCE 3 : LES INSTITS** DÉBATS EN RÉGION Au sommaire : L'école peut-elle (doit-elle) soigner les maux de la société ? ; L'école enseigne, mais doit-elle également éduquer et quelquefois soigner ? ; Où sont les frontières de l'école ? 6730991 **23.55** Météo, Soir 3 **0.25** Ombre et lumière Invité : Jean Yanne. 63359 **0.55** Mike Hammer Série. Rumeur publique. 5830205

1.40 Espace francophone Magazine. 2715021 **2.05** Le Fabuleux Destin de... 9719953 **2.30** Soir 3 5117682 **2.55** Des racines et des ailes Magazine. 48305717 **4.45** Les Dossiers de l'Histoire Documentaire (55 min) 1103682.

CANAL+

13.30 La Grande Course **14.00** Ponette ■■ Film. Jacques Doillon. *Drame* (Fr., 1996) O **15.35** En aparté La 100 ♦ **16.25** Presque célèbre Film. Cameron Crowe. *Comédie* (EU, 2000) O ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.24** Résultats et rapports Quité + **18.30** Hyper Show O **19.25** Zapping **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles O **19.55** Les Guignols **20.05** H Série (saison 3) O **20.45** Le Journal du cinéma Magazine O.



21.00 **BETTY FISHER ET AUTRES HISTOIRES** Film. Claude Miller. Avec Sandrine Kiberlain, Nicole Garcia, Mathilde Seigner, Luck Mervil, Edouard Baer, Stéphane Freiss. *Drame* (Fr. - Can., 2001, ♦) O. 7181858 *Une femme écrivain qui a perdu son fils s'attache à un autre enfant que sa mère a volé.*

22.40 **VA SAVOIR** ■■ Film. J. Rivette. Avec Jeanne Balibar, Sergio Castellitto, Marianne Basler, Hélène de Fougerolles, Jacques Bonnaffé. *Comédie dramatique* (Fr. - It. - All., 2000, ♦) O. 4709194 *Chassé-croisé de personnages autour d'un texte rare de Goldoni.*

1.10 Imago (Jours de folie) ■■ Film. Marie Vermillard. Avec Frédéric Pierrot. *Drame* (France, 2001, ♦) O 9264392.

2.50 Hockey sur glace Championnat NHL. Dallas Stars - Vancouver Canucks. 9121601 **4.50** Tout près des étoiles ■■ Film. Nils Tavernier. Avec Aurélie Dupont. *Documentaire* (Fr., 2000, 95 min, ♦) O 1814885.

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** Les Intrus [8/11]. La Fourmi meurtrière. Documentaire **14.40** Les Accros de la télé Documentaire **15.35** Le Viol Documentaire (Fr., ♦) O **16.35** Au-delà d'Angkor Documentaire **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Flash info **19.01** Voyages, voyages Bombay **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo Les Pilleurs d'abalones. Documentaire.



20.45 **PREMIÈRE SÉANCE - DRÔLE DE FÉLIX** ■■ Film. Olivier Ducastel et Jacques Martineau. Avec Sami Bouajila, Patachou, Ariane Ascaride, Pierre-Loup Rajot. *Comédie dramatique* (Fr., 1999, ♦) O. 755552 *Un jeune chômeur séropositif décide de traverser la France pour voir son père.*

22.15 **THEMA - LES JEUX TÉLÉ, DES MILLIONS À LA CLEF** SI J'AVAIS UN MILLION Les dessous d'un jeu au succès planétaire Documentaire. André Schäfer (2002). 3880842 **23.25** Thema - Est-ce votre dernier mot ? Une petite histoire des jeux télévisés. Documentaire. Stefan Kloos. 960543 **0.05** Thema - Champion d'un jour Des gagnants et des perdants. 7527717

0.40 Thema - Juste prix *Court métrage*. Daphna Levin. Avec Shiri-Ii Deshe. 5547934 **1.00** A la verticale de l'été Film. Tran Anh Hung. *Comédie dramatique* (Fr. - Viet., 2000, 105 min, v.o.) O 3364514.

M6

13.35 Le Choix de l'amour Téléfilm. Helen Shaver (EU, 2002, ♦) **15.30** Les Anges du bonheur La Sécheresse ♦ **16.15** Tubissimo **17.05** 80 à l'heure **17.55** Stargate SG-1 Série (S3). Simulation O **18.55** Charmed Série (S3). Mariés à tout prix O **19.45** Et 20.40 Caméra café **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Série (S2). La Voix de son maître d'hôtel O **20.40** Décrochages info.



20.50 **POPSTARS** Episode n°11. Feuilletton-Documentaire (2002). 910228 *Après un séjour à New York, les quatre membres du groupe se rendent dans les studios ICP de Bruxelles où ils vont travailler l'enregistrement des chansons.*

22.05 **ALLY McBEAL** Larry à tout prix O 3581736. Tel père, tel fils O 8771571. Série (saison 5). Kenny Ortega ; Billy Dickson. Avec Calista Flockhart, Dame Edna Everage, Jon Bon Jovi, Vanessa Williams (EU, 2002). *Dans Larry à tout prix, Ally va de découverte en découverte à propos de Victor et de son ex-amie Sheila. Une courte séparation s'impose pour le plus grand bien des deus.*

23.50 Sexualité : si on en parlait Tout savoir pour bien faire l'amour. 6138939 **1.49** Météo **1.50** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (310 min). 89506999

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Quadrille. **21.00** Le Gai Savoir. **22.00** Journal, Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain. Invitée : Monique Nemer, pour Radiguet.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France : Œuvres de Beethoven. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. Le jazz After Hours. **0.00** Le Cabinet de curiosités. Œuvres de Schubert.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Concerto Ballata pour violoncelle et orchestre* op.108, de Glazounov, dir. Evgueni Svetlanov ; Œuvres de Khatchaturian, Kabalevski. 20.40 Jean-Paul Sartre et la musique (n°1). Œuvres de Bach, Beethoven, Chopin, R. Schumann, Mendelssohn, Wagner. **22.45** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Bruch ; *Sextuor à cordes* n°2 op. 36, de Brahms, Isaac Stern et Cho-Liang Lin, violons. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA O Tous publics O Accord parental souhaitable O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans O Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans O Interdit aux moins de 18 ans. Les cotes des films : ■ On peut voir ■■ A ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. Les symboles spéciaux de Canal + DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Alpes-Maritimes, les villas Belle Epoque

Cap-d'Ail, 5 kilomètres de Petite Corniche coincés entre Eze-sur-Mer et Monaco, une forêt d'immeubles autorisant de rares échappées sur la mer. Circulez, il n'y a rien à voir ! Erreur. Car, outre un panorama exceptionnel sur la côte ainsi qu'un quartier de villas Belle Epoque, la station balnéaire offre, avec son sentier littoral, une vivifiante balade. Le départ depuis la plage de la Mala constitue la partie la plus spectaculaire du sentier, les escaliers accrochés à la falaise comme suspendus au-dessus des flots. Tout au long du parcours, des panneaux pédagogiques apprennent que la graine sèche du caroubier a servi à étalonner le carat (0,2 g), qu'il faut se méfier de l'euphorbe, plante dont la plupart des variétés sont irritantes, ou que la posidonie forme de véritables prairies sous-marines, pivots de l'écosystème des espaces littoraux. Un coup d'œil sur des conglomérats bréchiques issus d'éboulements des

falaises calcaires, et commence la valse des somptueuses villas. Voici « Les Violettes », aux décors polychromes en céramique vernissée, « Thalassa », devenue le plus beau relais international de jeunesse qui soit, « Les Funambules », la superbe maison de Sacha Guitry et Lana Marconi, toute en terrasses et belvédères. Plus loin, « La Paloma », éclatante avec sa façade jaune citron que souligne un riche décor sculpté, puis « Castel Mare », immense bâtisse aux escaliers en rocaïlle, « The Rock », dissimulée au bout du cap Rossogno, où Greta Garbo passait ses vacances, et enfin la néoclassique « Colombe », qu'un homme d'affaires libanais compléta de délirants orientaux inachevés.

Après la pointe des Douaniers surgit le port de Cap-d'Ail, ses buildings, sa lourde digue, ses yachts et, juste derrière, Monaco survolée par une ronde incessante d'hélicoptères. Abrupte transition. Si Cap-d'Ail a cédé aux sirènes de la modernité, on peut toutefois lui préférer le luxe suranné de la villa « Capponcina », que fréquenta Winston Churchill, en bordure de la plage de Marquet. Elle signe la dernière halte de cette promenade en bord de Méditerranée.

Renaud Bertoli
(Pays de Provence)

PRATIQUE

● **Se renseigner**
Office de tourisme.
Visites guidées avec un guide naturaliste.
Tél. : 04-93-78-02-33.

● **Hôtels**
Riviera Marriott : le port, tél. : 04-92-10-67-67.
Hôtel Edmond's : 87, avenue du 3-Septembre, tél. : 04-93-78-08-55.

● **Restaurants**
Le Lamparo : plage de Marquet, tél. : 04-92-10-70-75.
Le Streghe : le port, tél. : 04-93-78-39-43.
La Pinède : 10, boulevard du Bord-de-Mer, tél. : 04-93-78-37-10.



A Sao Paulo, la fin du Carandiru, le pénitencier « des horreurs »

SAO PAULO

de notre envoyé spécial

Le long du couloir qui longe le patio du pavillon 2, des groupes de collégiens et des familles avec enfants font la queue en attendant d'accéder à une série de vitrines où sont exposées des productions artisanales et clandestines des anciens détenus : des maricas, pipes minuscules servant à fumer les mégots de cigarettes de cannabis, des appareils de tatoueurs, un autocuiseur à double fond, un flacon de tord-boyaux maison dénommé « Marie la folle », des armes blanches de toutes tailles, et des terezas, les cordages utilisés par les étrangleurs.

Vidé le 15 septembre de ses derniers pensionnaires, le pénitencier du Carandiru, situé au nord de Sao Paulo dans le quartier du même nom, ouvre gratuitement ses portes aux visiteurs pendant quelques semaines.

Un parc de la jeunesse, comprenant terrains de sport, salles de spectacles et un centre de formation professionnelle, devrait bientôt succéder aux sinistres bâtiments qui furent le théâtre du plus sanglant massacre de prisonniers de la tragique histoire carcérale brésilienne : le 2 octobre 1992, des policiers militaires chargés de mater une mutinerie quittèrent les lieux, tous indemnes, en y laissant 111 cadavres, certains affreusement mutilés par des morsures de chiens. Les responsables de cette exécution en masse n'ont pas été jusqu'ici inquiétés par la justice.

« Faire du tourisme ici avec des enfants, c'est du terrorisme », lâche Luiz Marinho, qui sort, avec son appareil photo et son trépied, d'une « solitaire », une cellule d'isolement consistant en un sordide trou à rat garni de couchettes en ciment. « Je suis spécialisée, explique-t-il, dans la photographie du patrimoine architectural de Sao Paulo, des édifices sans grande fonction sociale. Ici, tout respire la douleur et la souffrance. Il vaut mieux que rien de tout cela ne reste debout. » Prévu pour 3 500 détenus, le



Exposition de portes de cellule de la plus grande prison d'Amérique latine.

plus grand pénitencier d'Amérique latine en abritait 7 200 avant sa récente fermeture, retardée depuis une bonne vingtaine d'années.

Depuis son inauguration, en 1956, 177 000 condamnés y ont purgé leurs peines dans des conditions qui n'ont cessé de se détériorer en fonction d'une surpopulation croissante. Le « monstre » était devenu, par son gigantisme et son taux d'homicides quatre fois supérieur à celui de la Colombie en guerre civile, un baril de poudre de moins en moins contrôlable.

Surtout après la rébellion générale, survenue simultanément en juin 2001 dans 29 centres de réclusion de Sao Paulo, ordonnée par le premier commandement de la capitale, la faction dominante du crime organisé dans cette région. Face aux provocations du « pouvoir parallèle » de la pègre, les autorités se sont enfin donné les moyens de transformer temporairement, avant d'en faire table rase, le



Carandiru en musée des horreurs. Petit homme sec au visage fatigué, Jocenir Prado, ancien administrateur d'entreprises, a passé quatre ans « en enfer ». Condamné pour recel et association de malfaiteurs (à la place de son frère, dit-il), il est sorti de prison en décembre 1998. Aujourd'hui, il dédicace son livre, *Journal d'un détenu*, en vente à l'entrée des locaux et qui en est déjà à sa septième édition.

« Je m'en suis sorti en échappant au suicide, raconte-t-il, parce que j'ai vite su me rendre utile, voire indispensable, à beaucoup de gens comme écrivain public. La tendance dans un endroit pareil, c'est de perdre toute référence aux valeurs humaines. La pire des pour-

ritures, ce sont les camés au crack qui attaquent en bande pour voler n'importe quoi et acheter leur dose. Tout le système fonctionne, d'abord grâce à la corruption généralisée de l'administration pénitentiaire, pour vous pousser à la consommation de drogue. »

Ce rescapé du « cirque des horreurs » est aussi le parolier d'un CD de rap sur sa détention au Carandiru, chanté par le groupe Racionais MC's, qui s'est vendu à 2 millions d'exemplaires. Le pénitencier désaffecté a également inspiré Hector Babenco, fameux cinéaste brésilien (*Ironweed*, « Le Baiser de la femme araignée ») d'origine argentine. Le best-seller *Station Carandiru*, de Drauzio Varella, médecin ayant longtemps officié en milieu carcéral, sert de trame à son dernier long métrage, intitulé *Carandiru*, dont le tournage s'est achevé début mai 2002. « *L'essai de dépeindre un moment limite, dans un endroit horrible, à un certain moment de l'histoire du Brésil, qui reflète en une certaine forme ce que le pays est de fait* », a-t-il déclaré à la *Folha de Sao Paulo* à propos du macabre souvenir de la tuerie qui hante les lieux.

Jean-Jacques Sévilla

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

François Mauriac, Prix Nobel de littérature

VOICI FRANÇOIS MAURIAIC Prix Nobel. C'est un grand honneur qui est fait aux lettres françaises à travers l'auteur du *Nœud de vipères*, d'*Asmodée* et de *Genitrix*, et le choix de l'Académie royale de Suède sera généralement applaudi. L'écrivain aujourd'hui l'objet de cette consécration, qui équivaut à l'accès à une sorte d'Académie internationale et idéale, est digne de cette flatteuse et appréciable distinction. Elle

vient récompenser un très beau talent littéraire, reconnu chez nous-même par ceux qui ne sont pas d'accord sur tous les points avec les croyances, les choix, les inimitiés de François Mauriac ; et pareillement reconnu représentatif et valable universellement au-delà de nos frontières. L'homme ainsi rendu à l'art par les académiciens suédois l'est aussi, sans nul doute, à la constante pensée, à la haute conviction morale et reli-

gieuse qui, depuis ses premiers essais poétiques des *Mains jointes* et de *l'Adieu à l'adolescence*, n'ont jamais cessé d'animer Mauriac et de donner à son œuvre sombre et terrible l'élévation pour laquelle on l'admire, même quand on ne partage pas ses peurs et ses vues désolées sur l'homme et son horreur de la nature.

Emile Henriot
(7 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ « **aden** ». Le Guide des sorties culturelles lance son site Web. Newsletter, agenda, sélection de CD et de DVD.

<http://aden.lemonde.fr>

■ **Etats-Unis**. Les premiers résultats des élections de mi-mandat aux Etats-Unis.

■ **Indonésie**. Une infographie interactive permet de comprendre les mouvements indépendantistes dans l'archipel.

■ **L'information en continu**, sept jours sur sept sur notre site.

CONTACTS

► **RÉDACTION**

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**

Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 37

Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

► **TÉLÉMATIQUE**

3615 lemonde

► **DOCUMENTATION**

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► **COLLECTION**

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « Télé-réalité :

les nouveaux maîtres de l'écran ».

■ Tirage du *Monde* daté mercredi 6 novembre 2002 : 497 151 exemplaires.

1 - 3 Nos abonnés de France métropolitaine trouveront avec ce numéro un encart « Le Monde »

exclusivité

la Fnac vous offre

Pour l'achat en CD ou en DVD du Récital Pantin 81, la Fnac vous offre un porte-folio en édition limitée*.

Barbara
Récital Pantin 81

Barbara
récital Pantin 81

Disponible pour la première fois en CD et DVD
Remasterisation Haute Définition

LE PRIX VERT
MAC
CETTE NOUVEAU MOINS CHER

PHILIPS

fnac.com

* À retirer à l'accueil des magasins, dans la limite des stocks disponibles.